

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2011

Réception par le Prefet : 12/12/2011

Publication : 14/12/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2011-5-5-3

Séance du mercredi 7 décembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

RÉVISION A MI PARCOURS DES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n°CG 2010-2-5-1 du Conseil Général du 25 juin 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, Florival-Vignoble-Plaine du Rhin et des Trois Pays,
- VU la délibération n°CG 2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche, Colmar, Fecht et Ried, Thur Doller et Région Mulhousienne,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions et Territoires,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend connaissance des évolutions apportées à chaque Contrat de Territoire de Vie et figurant en annexe 1 et 2-1 à 2-7,
- adopte les 7 documents contractuels révisés à mi-parcours en annexe 3 à 9,
- autorise le Président du Conseil Général à signer ces documents,

- donne délégation à la Commission Permanente pour l'exécution de ces Contrats, étant précisé cependant que leur modification reste de la seule compétence de l'Assemblée.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Modifications apportées aux clauses contractuelles dans tous les Contrats

Article 1 :

Ancienne rédaction :

Article 1 : Objet du contrat de Territoire de Vie ...

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et des associations relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie

Nouvelle rédaction :

Article 1 : Objet de la révision à mi-parcours du contrat de Territoire de Vie de

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de

Le Contrat de Territoire de Vie peut également retracer l'engagement du Département sur des projets sous maîtrise d'ouvrage directe en partenariat avec d'autres partenaires locaux.

Le présent contrat annule et se substitue au contrat signé le.... à.....

Article 2 :

Ancienne rédaction :

Article 2 : Durée du contrat de Territoire de Vie ...

Le présent Contrat du Territoire de Vie ... prend effet au 1er janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire fera l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une modification à mi-parcours afin de réajuster certaines opérations, voire d'intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles priorités de développement.

Nouvelle rédaction :

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie de

Le présent Contrat du Territoire de Vie de prend effet au 1er janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

sans modification

Article 4 :

Ancienne rédaction :

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Pour chaque période biennale (2010-2011 et 2012-2013), les engagements d'opérations devront représenter au minimum 40% du total prévisionnel des engagements prévus par le Département au titre du Contrat de Territoire de Vie et au maximum 60% du total prévisionnel. Si le montant minimum de 40% n'est pas atteint sur la première période biennale, le report des sommes non engagées sur la deuxième période ne sera pas autorisé. L'ensemble des dossiers restant à engager pourra alors voir la subvention départementale diminuée au prorata si aucun dossier en particulier n'est à l'origine de ce report d'engagement.

Les montants par action sont précisés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

Nouvelle rédaction :

Article 4 :

Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et détaillé dans chaque fiche descriptive d'action figurant en annexe. Les montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Article 5-1**Ancienne rédaction :***Article 5.1 : Conditions particulières*

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois à 40 % du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Le dernier versement de solde sera effectué au plus tard le 31 décembre 2014, les dernières factures devront donc parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vademecum du

développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Nouvelle rédaction :

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois, en investissement, à 40 % ou en fonctionnement à 50% du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du

développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5-2 :

Ancienne rédaction :

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général et avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- *la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,*
- *des devis estimatifs et quantitatifs*
- *des plans détaillés des travaux*
- *une notice explicative du projet*
- *un échéancier de réalisation*
- *une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement*
- *un plan de financement*
- *un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».*

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur- coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'engagement des aides du Département sera réalisé action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation basée dans la limite des Autorisations de Programme votées par l'assemblée départementale annuellement.

Il sera formalisé par un rapport présenté en Commission Permanente.

Nouvelle rédaction :

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- *la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,*
- *des devis estimatifs et quantitatifs,*

- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur- coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'information donnée par la Commission Thématique sera valable un an après réception du courrier d'information rédigé suite à la Commission.

Sur production d'un ordre de service ou d'une lettre de commande, l'engagement des aides du Département sera réalisé par la Commission Permanente action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation établie dans la limite des Autorisations de Programme et crédits de paiement votés par l'assemblée départementale annuellement.

Article 5-3 :

Sans modification.

Article 6-1 :

Ancienne rédaction :

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;

- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

*Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.
L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.*

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- être informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- l'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

*Le Comité technique se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative du Conseil Général.
L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.*

Nouvelle rédaction :

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

*Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.
L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.*

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- *Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,*
- *L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,*
- *Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.*

Le Comité technique se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6-2 :

Ancienne rédaction

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1er juillet au plus tard :

- *Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.*

Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.

Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.

- *Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.*

En cas de non fourniture de ce bilan, les crédits départementaux afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat ne seront pas inscrits pour l'année N+1.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Nouvelle rédaction :

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1er juillet au plus tard :

- *Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.*

Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.

Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.

- *Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.*

En cas de non fourniture de ce bilan, les autorisations de programme et crédits de paiement afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat pourront ne pas être inscrits pour l'année N+1 et les dossiers du maître d'ouvrage ne pourraient alors pas être engagés par la Commission Permanente.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Articles 7 et 8 :

sans modification.

Article 9.1 :

Ancienne rédaction :

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués jusqu'au 31 décembre 2014.

Nouvelle rédaction :

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués sur une période ultérieure.

Articles 9-2 et suivants :

sans modification.

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche

Rappel des caractéristiques du Contrat d'origine :

Ce contrat comprend 5 enjeux :

Enjeu 1 : 473 696 € d'engagement prévisionnel

Développer le potentiel touristique du Piémont Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements,

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Enjeu 2 : 148 400 € d'engagement prévisionnel

Développer l'attractivité du Piémont Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacement quotidiens,

Axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Enjeu 3 : 416 500 € d'engagement prévisionnel

Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants

Axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale,

Axe 3.2 : Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.

Enjeu 4 : 436 120 € d'engagement prévisionnel

Favoriser le dynamisme culturel du Territoire

Axe 4.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants,

Axe 4.2 : Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champs culturel.

Enjeu 5 : 1 209 680 € d'engagement prévisionnel

Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont Val d'Argent Pays Welche

Axe 5.1 : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier,

Axe 5.2 : Poursuivre le développement des services à la population,

Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable,

Axe 5.4 : Soutien aux politiques locales de l'habitat

Au niveau financier, le Contrat était marqué par une forte prédominance de l'Enjeu 5 – Politiques d'aménagement et de développement local.

Les faits marquants de la révision à mi-parcours :

1. l'annulation des opérations : mise en valeur touristique du Parc Lefébure à ORBEY et étude de définition d'un PLH à l'échelle des deux Communautés de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG et du Pays de RIBEAUVILLE, du Contrat Thématique Transports 2011 de la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG,
2. le regroupement en une phase unique des deux dernières tranches du projet de la restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - phases 2 et 3 de RIQUEWIHR,
3. l'abandon du projet de ZA intracommunautaire envisagée initialement de manière conjointe par les Communautés de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG et du Pays de RIBEAUVILLE (projet inscrit pour un examen à mi-parcours),
4. les modifications relatives aux projets suivants : restauration et préservation du patrimoine historique (phase 1 : Hôtel de Ville et Tour de l'hôpital) de KAYSERSBERG, création d'un complexe multisports intercommunal de Lapoutroie, modernisation de la salle de spectacles et de cinéma Le Cercle de ORBEY, contrat thématique transport (participation au déficit d'exploitation) de la Communauté de Communes du Val d'Argent et aménagement d'un multiservice rural à KATZENTHAL.

Il convient d'y rajouter la prise en compte des nouveaux projets suivants :

- Création d'un terrain de grands jeux synthétique et Eclairage des terrains de tennis du nouveau club house à BENNWIHR,
- Création d'une Salle spécifique dédiée à la pratique du Tennis de Table au Centre Culturel et Sportif à BERGHEIM,
- Mise en lumière de la Maison du Pays WELCHE à FRELAND,
- Château du WINECK - travaux d'urgence à KATZENTHAL,
- Création d'un Pôle Culturel et Muséographique Albert Schweitzer à KAYSERSBERG,
- Mémorial du Linge (Extension du Musée) et Etude de requalification d'une friche industrielle en pôle d'habitat intergénérationnel à ORBEY,
- Parc du Musée du Bois - nouvelle conception du Parc et Travaux de sécurisation du Château du Hohnack à LABAROCHE,
- Création d'un Centre International des Arts Graphiques, Restauration des Remparts et aménagement de l'ancien Parc Seigneurial et Création d'une piste d'athlétisme à RIBEAUVILLE,
- Relevage de l'orgue de l'Eglise Protestante Sainte Marguerite à RIQUEWIHR,
- Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau intercommunale entre Sainte Croix et Sainte Marie aux Mines par la Commune de SAINTE-CROIX-AUX-MINES,
- Amélioration de l'attractivité de l'Espace Musée, Equipement en matériel numérique du Cinéma situé dans le théâtre, Aménagement de VAL EXPO et Organisation d'une Bourse aux Minéraux à SAINTE-MARIE-AUX-MINES,
- Création d'un commerce de proximité à SIGOLSHEIM,
- Programme d'aménagement et de dynamisation de la station des Bagenelles (ski nordique et aménagement été), Travaux de valorisation du Patrimoine de la Guerre 14/18 et la reconduction de la démarche GERPLAN 2010-2013 par la Communauté de Communes du Val d'Argent,
- Navette bus "marchés de Noël" (participation au déficit d'exploitation) - phases 1 et 2, Extension de la Navette de Noël entre Ribeauvillé et Riquewihr, Parking Relais du marché de Ribeauvillé, Navette de proximité Thannenkirch-Ribeauvillé-Aubure, Transports à la demande (à compter du 1er janvier 2013), Développement du covoiturage, Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - volet actions et reconduction de la démarche GERPLAN 2010-2013 par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé,
- Navette bus "marchés de Noël" (participation au déficit d'exploitation) - phase 2, Navette Touristique Hivernale - Lac Blanc, Contrat Thématique Transports : Bus à haut niveau de service et Transports à la demande, Aires de covoiturage, Etudes de l'itinéraire cyclable : Kientzheim-Ammerschwahr, Optimisation des déchetteries communautaires et reconduction de la démarche GERPLAN 2010-2013 par la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG,
- Equipement d'une salle de spectacle en son lumière, espace scénique et équipement de salle par l'Association Hêtre,
- Rénovation du Centre d'Accueil de Ribeaugoutte des Scouts et Guides de France - Section Haut-Rhin,
- Etude préparatoire à la modernisation de la scénographie du Musée de Riquewihr par la Société d'Histoire de LAPOSTE,
- Réalisation d'une ferme pédagogique et d'élevage à Sainte-Marie-aux Mines portée par l'Institut « Les Tournesols ».

De ce fait, les nouveaux équilibres financiers s'établissent comme suit :

Enjeu 1 : 1 523 130 € d'engagement prévisionnel.

Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Enjeu 2 : 446 400 € d'engagement prévisionnel

Valoriser et consolider les atouts économiques existants du Territoire

Enjeu 3 : 813 705 € d'engagement prévisionnel

Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Enjeu 4 : 662 446 € d'engagement prévisionnel

Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Enjeu 5 : 1 744 586 € d'engagement prévisionnel

Développement local

Le tableau joint en annexe retrace :

- en « barré », les projets annulés ou reportés,
- en italique, les montants modifiés,
- sur fond grisé, les projets scindés en plusieurs tranches ou opérations sans modification de montant (échancier,...),
- en gras, les nouveaux projets.

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Dépense subventionnable	Taux	SUBVENTION validée 1ère partie	Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux				
Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.									
Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.									
Programme d'aménagement des Bagenelles -restructuration du bâtiment technique	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	40 000€	2011	2011	40 000€	40%	16 000€	16 000€
	ORBÉY	ORBÉY	96 480€	2010 2012	2012	96 480€	20%	19 296€	
	ESAT "Le Tournessol"	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	2 500 000€	2012	2013	2 500 000€	10%		250 000€
	KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	400 000€	2012	2013	400 000€	20%		80 000€
	ORBÉY	ORBÉY	500 000€	2012	2013	500 000€	20%		100 000€
	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	250 000€	2012	2013	250 000€	40%		100 000€
	LABAROCHÉ	LABAROCHÉ	40 000€	2011	2012	40 000€	25%		10 000€
	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	STE MARIE AUX MINES	67 450€	2012	2013	67 450€	20%		13 490€
	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	400 000€	2011	2012	400 000€	20%		80 000€
	DEPARTEMENT	Vallée de Kayserberg	29 400€	2010	2011	29 400€	50%	14 700€	14 700€
Navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 2	DEPARTEMENT	Vallée de Kayserberg	32 000€	2012	2013	32 000€	31%		10 000€
Navette Touristique Hivernale - Lac Blanc	DEPARTEMENT	Vallée de Kayserberg	86 000€	2012	2013	86 000€	40%		34 400€
Navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	DEPARTEMENT	Pays de Ribeauvillé	16 000€	2011	2011	10 000€	50%		5 000€
Navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 2	DEPARTEMENT	Pays de Ribeauvillé	32 000€	2012	2013	32 000€	31%		10 000€
Extension de la Navette de Noel entre Ribeauvillé et Riquewihr	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	10 000€	2012	2013	10 000€	40%		4 000€
Parking-Relais du marché de Noël de Ribeauvillé	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	20 000€	2012	2013	20 000€	40%		8 000€
Organisation de la Bourse aux Minéraux à Ste Marie aux Mines	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	STE MARIE AUX MINES	1 100 000€	2012	2013	700 000€	40%		280 000€

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Dépense subventionnable	Taux	SUBVENTION validée 1ère partie	Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux				
axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.									
Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - phase 1	RIQUEWIHR	RIQUEWIHR	529 047€	2011	2011	529 047€	10%	52 905€	52 905€
			881 520€	2012	2013	881 520€	10%	88 152€	88 152€
Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - phases 2 et 3	NIEDERMORSCHWIHR SAINTE-MARIE-AUX- MINES	NIEDERMORSCHWIHR	600 000€	2011	2013	600 000€	10%	60 000€	60 000€
Restauration de l'Eglise St-Gall			163 120€	2010	2011	163 120€	10%	16 312€	16 312€
Rénovation du Temple réformé - rénovation du clocher	KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	-	2011	2013	600 000€	20%		120 000€
Restauration et préservation du patrimoine historique (phase 1 : Hôtel de Ville et Tour de l'hôpital)			296 700€	2011	2013	296 700€	10%	29 670€	29 670€
Restauration du mur d'enceinte et édifices - phase urgente.	KIENTZHEIM	KIENTZHEIM							
Restauration et aménagement de trois tours 1 "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" - phase 1	BERGHEIM	BERGHEIM	346 840€	2010	2011	346 840€	10%	34 684€	34 684€
Restauration et aménagement de trois tours - "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" phase 2			451 770€	2012	2013	451 770€	10%	45 177€	45 177€
Travaux de sécurisation du Château du Hohneck	LABAROCHE	LABAROCHE	30 000€	2011	2012	30 000€	20%		6 000€
Restauration des Remparts et aménagement de l'ancien Parc Seigneurial	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	200 000€	2011	2013	200 000€	10%		20 000€
Relevage de l'orgue de l'Eglise Protestante Ste Marguerite	RIQUEWIHR	RIQUEWIHR	7 300€	2011	2012	7 300€	15%		1 095€
Château du WINECK - travaux d'urgence	KATZENTHAL	KATZENTHAL	84 123€	2012	2013	84 123€	20%		16 825€
Travaux de valorisation du Patrimoine de la Guerre 14/18	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	83 600€	2012	2013	83 600€	20%		16 720€

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Dépense subventionnable	Taux	SUBVENTION validée 1ère partie	Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux				
Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.									
axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.									
Contrats Thématique Transport (participation au déficit d'exploitation) - actualisation	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	40 000€	2010	2013	40 000€	50%		20 000€
Contrat Thématique Transport (participation au déficit d'exploitation) – phase 1	CC Vallée de Kayzersberg	Vallée de Kayzersberg	85 000€	2011	2011	85 000€	50%	42 500€	
Contrat Thématique Transports : Bus à haut niveau de service et Transports à la demande	CC Vallée de Kayzersberg	Vallée de Kayzersberg	450 000€	2012	2013	450 000€	50%		225 000€
Contrats Thématique Transport (participation au déficit d'exploitation) dont Navette Aubure Thannenkirch - Ribeauvillé	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	88 800€	2010	2011	88 800€	50%	44 400€	
Navette de proximité Thannenkirch- Ribeauvillé-Aubure	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	50 000€	2012	2012	50 000€	50%		25 000€
Contrat Thématique Transport : Transports à la demande (à compter du 1er janvier 2013)	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	150 000€	2013	2013	150 000€	50%		75 000€
Etude globale sur les déplacements et la mobilité (TAD et itinéraires cyclables)	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	35 000€	2010	2011	35 000€	50%	17 500€	
Etude visant à organiser le partage de la voirie.	CC Vallée de Kayzersberg	Vallée de Kayzersberg	65 000€	2011	2011	65 000€	20%	13 000€	
Développement du covoiturage	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	20 000€	2012	2013	20 000€	20%		4 000€
Aires de covoiturage	CC Vallée de Kayzersberg	Vallée de Kayzersberg	50 000€	2012	2013	50 000€	20%		10 000€
axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.									
Etudes itinéraires Cyclables Kientzheim-Ammerschwihr	CC Vallée de Kayzersberg	Vallée de Kayzersberg	50 000€	2012	2013	50 000€	25%		12 500€

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Dépense subventionnable	Taux	SUBVENTION validée 1ère partie	Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux				
Enjeu 3 : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.									
axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.									
	LAPOUTROIE	HACHIMETTE	1 000 000€	2012	2013	1 000 000€	30%	200 000€	300 000€
Création d'un complexe multisports intercommunal									
Création d'une Salle spécialisée dédiée à la pratique du Tennis de Table au Centre Culturel et Sportif	BERGHEIM	BERGHEIM	525 000€	2012	2013	525 000€	20%		105 000€
Création d'une piste d'athlétisme	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	545 000€	2012	2012	300 000€	20%		60 000€
Création d'un terrain de grands jeux synthétique	BENNWHR	BENNWHR	635 000€	2011	2012	635 000€	20%		127 000€
Eclairage des terrains de tennis	BENNWHR	BENNWHR	26 012€	2011	2012	26 012€	20%		5 205€
axe 3.2 : Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.									
Création d'un Centre Équestre	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	2 165 000€	2010	2011	2 165 000€	10%	216 500€	216 500€
Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.									
axe 4.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.									
Modernisation de la Salle de spectacles et de cinéma Le Cercle	ORBEY	ORBEY	220 700€	2010	2012	220 700€	40%		88 280€
Réfection du Théâtre.	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	135 000€	2010	2013	135 000€	20%	27 000€	27 000€
Rénovation de la salle de spectacle de l'ancienne Maison des Œuvres	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	448 335€	2011	2013	448 335€		60 000€	60 000€
Etude préparatoire à la modernisation de la scénographie du Musée de Riquewihr	Sie d'Histoire de la Poste	RIQUEWIHR	25 000€	2011	2012	25 000€	15%		3 600€
Mise en lumière de la Maison du Pays WELCHE	FRELAND	FRELAND	11 416€	2011	2011	11 414€	40%		4 566€
Rénovation du Centre d'Accueil des Scouts de France	Scouts et Guides de Francee - Section Haut-Rhin	LAPOUTROIE	140 000€	2011	2012	140 000€	30%		42 000€
Equipement en matériel numérique du Cinéma situé dans le théâtre	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	STE MARIE AUX MINES	120 000€	2012	2013	120 000€	40%		48 000€
axe 4.2 : Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.									
Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et Musée Textile	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 300 000€	2011	2012	1 300 000€	25%	325 000€	325 000€
MINES D'ARTGENS : Equipement d'une salle de spectacle en son lumière, espace scénique et équipement de salle	Association Hêtre	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 083 482€	2012	2013	256 000€	25%		64 000 €

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Dépense subventionnable	Taux	SUBVENTION validée 1ère partie	Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux				
Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.									
axe 5.1 : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.									
Extension de la ZA intercommunale labellisée dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique	Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach	BERGHEIM	2 320 000€	2010	2012	2 320 000€		200 000€	200 000€
Etude de faisabilité d'une ZA communautaire	CC Vallée de Kaysersberg	SIGOLSHEIM	30 000€	2011	2012	30 000€	20%	6 000€	6 000€
Aménagement d'un multiservices rural	KATZENTHAL	KATZENTHAL	103 000€	2011	2011	103 000€	20%	20 600€	14 104€
Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	240 000€	2012	2013	240 000€	25%		60 000€
Création d'un commerce de proximité	SIGOLSHEIM	SIGOLSHEIM	460 000€	2012	2013	460 000€	20%		92 000€
Aménagement de VAL EXPO	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	150 000€	2012	2013	68 000€	20%		13 600€
Projet de reconstruction de la Maison Jean Macé à Beblenheim en structure multi accueil	CC Pays de Ribeauvillé	BEBLENHEIM	770 000€	2011	2012	770 000€	20%	154 000€	154 000€
Construction d'une Maison Médicale	FRELAND	FRELAND	1 140 904€	2011	2012	481 400€	20%	96 280€	96 280€
Reconstruction de la démarche GERPLAN 2010-2013	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	200 000€	2012	2013	200 000€	40%		80 000€
Reconstruction de la démarche GERPLAN 2010-2013	CC Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	125 000€	2012	2013	125 000€	40%		50 000€
Reconstruction de la démarche GERPLAN 2010-2013	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	251 200€	2012	2013	251 200€	40%		110 000€
Optimisation des déchetteries communautaires	CC Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	1 000 000€	2012	2013	528 000€	30%		158 400€
Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau intercommunale entre Ste Croix et Ste Marie aux Mines	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	250 000€	2012	2013	160 000€	30%		48 000€

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel			SUBVENTION validée 1ère partie	Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	
Etude de définition d'un P.L.H à l'échelle des deux communautés de Communes	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé	Vallée de Kayserberg Pays de Ribeauvillé	80 000€	2012	2013	80 000€	30%	24 000€
Etude de requalification d'une friche industrielle en pôle d'habitat intergénérationnel	ORBEY	ORBEY	20 000€	2012	2013	20 000€	30%	6 000€
Agents de Développement Généralistes	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	472 600€	2010	2013	472 600€	50%	236 300 €
1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	96 000€	2010	2010	96 000€	30%	27 902 €
1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	288 000€	2011	2013	288 000€	30%	86 400 €
2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Kayserberg	CC Vallée de Kayserberg	32 000€	2010	2010	32 000€	20%	6 400 €
2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Kayserberg	CC Vallée de Kayserberg	96 000€	2011	2013	96 000€	20%	19 200 €
Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiant d'une charte de développement	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	à définir	2010	2010	à définir	max 40%	40 000€
Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiant d'une charte de développement	CC Vallée de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	à définir	2011	2013	à définir	max 40%	240 000€

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried

Rappel des caractéristiques du Contrat d'origine :

Ce contrat comprend 4 enjeux :

Enjeu 1 : 2 541 620 € d'engagement prévisionnel

Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe 1.1 :

Accompagner la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Axe 1.2 :

Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements.

Enjeu 2 : 673 130 € d'engagement prévisionnel

Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 :

Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Axe 2.2 :

Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Enjeu 3 : 2 690 000 € d'engagement prévisionnel

Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe 3.1 :

Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.

Axe 3.2 :

Contribuer à l'émergence d'un équipement structurant de lecture publique dans l'agglomération colmarienne.

Enjeu 4 : 2 473 180 € d'engagement prévisionnel

Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried

Axe 4.1 :

Contribuer au développement économique territorial.

Axe 4.2 :

Poursuivre le développement des services à la population.

Axe 4.3 :

Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien.

Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.

Axe 4.4 :

Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable

Axe 4.5 :

Soutien aux politiques locales d'habitat.

Axe 4.6 :

Développement local

Au niveau financier, le Contrat était marqué par une prédominance des enjeux 1, 3 et 4.

Les faits marquants de la révision à mi-parcours :

Des modifications des participations départementales sont observées dans cette révision :

- Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 1 (Communauté de Communes du Pays de Brisach)
- Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 2 (Communauté de Communes du Pays de Brisach)
- Réalisation d'une étude de stratégie et de développement touristique (Communauté de Communes du Pays de Brisach)
- Développement touristique de la Ville de TURCKHEIM par une mise en valeur patrimoniale
- Contrat Thématique Transport phase 1 de la Communauté de Communes du Pays de Brisach
- Contrat Thématique Transport phase 2 de la Communauté de Communes du Pays de Brisach

- Etude de définition d'un PLH par la Communauté de Communes du Pays de Brisach (avec également une modification d'échéancier)
- Agents de développement généralistes
- Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Une modification du lieu d'implantation d'un projet :

- Aire de services de camping-cars (Communauté de Communes du Pays de Brisach)

Plusieurs opérations viennent s'ajouter :

- Révision à 30 ans des installations du Tanet phase 2 (Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de MUNSTER)
- Bâtiment d'Accueil au Tanet (Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de MUNSTER)
- Participation supplémentaire du Département à l'extension du Musée Unterlinden (COLMAR)
- Création d'un nouvel office de tourisme à MUNSTER
- Réaménagement de l'espace public central : rue Clémenceau et abords à WINTZENHEIM
- Mise en place d'une Navette Marché de Noël 2012-2013 (Département)
- Mise en place d'un transport à la demande (Communauté de Communes du Pays du Ried Brun)
- Relevage de l'orgue classé monument historique de l'Eglise Saint-Jacques à HEITEREN
- Opération collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat – volet actions phase 1 (Communauté de Communes de la Vallée de Munster)
- Opération collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat – volet actions phase 2 (Communauté de Communes de la Vallée de Munster)
- Création d'un local commercial à BREITENBACH
- Opération collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat – volet actions à WINTZENHEIM
- Centre tertiaire transfrontalier (concours d'idées et maîtrise d'œuvre) à VOGELGRUN (Communauté de Communes du Pays de Brisach)
- Travaux d'agrandissement du multi accueil Pom de Reinette à WINTZENHEIM
- Restructuration du complexe sportif de la Montagne Verte à COLMAR
- Mise en œuvre du GERPLAN (Communauté de Communes de la Vallée de Munster)
- Reconstitution du GERPLAN (Communauté de Communes du Pays du Ried Brun)
- Reconstitution du GERPLAN (Communauté de Communes du Pays de Brisach)

Les autres modifications sont de simples scissions en tranches de certaines opérations de lignes déjà contractualisées ou des modifications d'échéanciers, sans évolution financière majeure.

De ce fait, les nouveaux équilibres financiers s'établissent comme suit :

Enjeu 1 : 2 989 862 € d'engagement prévisionnel

Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Enjeu 2 : 874 453 € d'engagement prévisionnel

Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Enjeu 3 : 2 703 265 € d'engagement prévisionnel

Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Enjeu 4 : 3 511 576 € d'engagement prévisionnel

Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried

Le tableau joint en annexe retrace :

- en « barré », les projets annulés ou reportés,
- en italique, les montants modifiés,

- sur fond grisé, les projets scindés en plusieurs tranches ou opérations sans modification de montant (échancier,...),
- en gras, les nouveaux projets.

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

n°fiche	PROJET	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût du projet	début travaux	fin travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention validée 1ère phase	Subvention proposée
Enjeu 1 : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.										
Axe 1.1 : Accompagner la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.										
111	Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 1	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	650 000 €	2011	2012	650 000 €	10,0%	65 000 €	35 000 €
112	Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 2	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	350 000 €	2012	2013	350 000 €	10,0%	35 000 €	65 000 €
113	Réalisation d'une étude de stratégie et de développement touristique	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	24 800 €	2010	2010	24 800 €	20,0%	4 960 €	4 951 €
114	Aménagement de la Porte de Belfort : implantation de l'OT du Pays de Brisach	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	560 000 €	2011	2013	560 000 €	20,0%	112 000 €	112 000 €
115	Réaffectation d'une Tour Bastionnée en espace de conférence et d'exposition "Tour du Pays de Brisach"	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	200 000 €	2011	2012	200 000 €	20,0%	40 000 €	40 000 €
116	Création d'un lieu d'interprétation à vertu didactique et ludique du plan étoilé de Neuf-Brisach	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	350 000 €	2012	2013	350 000 €	20,0%	70 000 €	70 000 €
117	Programme pluriannuel de dégalement, conservation et de mise en valeur des fortifications et des remparts,	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	180 000 €	2011	2013	180 000 €	20,0%	36 000 €	36 000 €
118	Rénovation patrimoniale de l'Hôtel de ville dans le cadre du label Unesco	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	250 000 €	2012	2013	250 000 €	20,0%	50 000 €	50 000 €
Axe 1.2 : Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements.										
121	Création d'un Centre de Congrès au Parc des Expositions de Colmar	COLMAR	COLMAR	4 400 000 €	2010	2011	4 400 000 €	20,0%	880 000 €	880 000 €
122	Création d'un Nouvel Office de Tourisme	COLMAR	COLMAR	1 106 609 €	2011	2013	450 000 €	20,0%	90 000 €	90 000 €
123	Aménagement du Musée du Jouet	COLMAR	COLMAR	388 800 €	2010	2011	388 800 €	20,0%	77 760 €	77 760 €
124	Aire de services de Camping-cars - 50 places	MUNSTER	MUNSTER	400 000 €	2011	2012	250 000 €	20,0%	50 000 €	50 000 €
125	Aire de services de Camping-cars - 11 places	CC du Pays de Brisach	LOGELHEIM	120 000 €	2011	2012	55 000 €	20,0%	11 000 €	11 000 €
126a	Aire de services de Camping-cars (Marie) - 20 places	EGUISHEIM	EGUISHEIM	300 000 €	2012	2013	100 000 €	20,0%	20 000 €	20 000 €
126b	Aire de services de Camping-cars (Tulserie) - 20 places	EGUISHEIM	EGUISHEIM	300 000 €	2012	2013	100 000 €	20,0%	20 000 €	20 000 €
127	Projet de remise en navigation du tronçon ARTZENHEIM - FRIESENHEIM	CG 67	ARTZENHEIM	827 450 €	2011	2011	827 450 €	7,5%	61 900 €	61 900 €
128	Développement touristique de la Ville par une mise en valeur patrimoniale.	TURCKHEIM	TURCKHEIM	1 400 000 €	2010	2012 2013	1 400 000 €	30,0%	420 000 €	339 251 €
129	Aménagement touristique de la Place du marché	MUNSTER	MUNSTER	1 170 000 €	2012	2013	1 170 000 €	20,0%	234 000 €	234 000 €
1210	Projet touristique et culturel de la station des 3 épis.	SIVOM des 3 Epis	3 Epis	1 000 000 €	2012	2013	500 000 €	20,0%	100 000 €	100 000 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

1211	Révision à 30 ans des installations du Tanet phase 1	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	310 000 €	2010	2011	310 000 €	40,0%	124 000 €	124 000 €
1212	Création d'une Via Ferrata	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	150 000 €	2012	2013	150 000 €	20,0%	30 000 €	30 000 €
1213	Révision à 30 ans des installations du Tanet phase 2	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	10 000 €	2011	2011	10 000 €	40,0%	4 000 €	4 000 €
1214	Bâtiment d'accueil TANET	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	180 000 €	2012	2013	150 000 €	40,0%	60 000 €	60 000 €
1215	Participation supplémentaire du Département à l'extension du Musée Unterlinden	COLMAR	COLMAR	3 000 000 €	2012	2013	3 000 000 €	10,0%	300 000 €	300 000 €
1216	Création d'un Nouvel Office de Tourisme	MUNSTER / CC Vallée de Munster	MUNSTER	400 000 €	2012	2013	200 000 €	20,0%	40 000 €	40 000 €
1217	Réaménagement de l'espace public central : rue clémenceau et abords	WINTZENHEIM	WINTZENHEIM	1 824 302 €	2011	2013	1 824 302 €	7,4%	135 000 €	135 000 €
Enjeu 2 : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.										
axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.										
211	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	22 000 €	2011	2011	20 000 €	50,0%	10 000 €	10 000 €
212	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 2	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	80 000 €	2012	2013	80 000 €	50,0%	40 000 €	40 000 €
213	Etude sur le développement du transport à la demande	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	30 000 €	2011	2012	30 000 €	20,0%	6 000 €	6 000 €
214	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	100 000 €	2010	2011	100 000 €	50,0%	50 000 €	129 000 €
215	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 2	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	140 000 €	2012	2013	140 000 €	50,0%	70 000 €	132 971 €
216	Mise en place d'une Navette Marché de Noël 2010	EGUISHEIM	EGUISHEIM	7 500 €	2010	2010	7 500 €	25,0%	1 875 €	1 875 €
217	Mise en place d'une navette Marché de Noël 2011	DEPARTEMENT	EGUISHEIM	7 500 €	2011	2011	7 500 €	25,0%	1 875 €	1 875 €
218	Mise en place d'une Navette Marché de Noël 2012-2013	DEPARTEMENT	EGUISHEIM	20 320 €	2012	2013	20 320 €	12,7%	2 580 €	2 580 €
219	Contrat Thématique Transport	CC Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	291 180 €	2012	2012	113 544 €	50,0%	56 772 €	56 772 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

Axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.											
221	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM (850 mètres linéaires) et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM (1600 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	400 000 €	2010	2011	400 000 €	30,0%	120 000 €	120 000 €	120 000 €
222	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Wettolsheim (540 mètres linéaires) et entre Jelsheim et Colmar (650 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	160 000 €	2012	2012	160 000 €	30,0%	48 000 €	48 000 €	48 000 €
223	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Ingersheim et Colmar (1400 mètres linéaires) et Colmar - Wintzenheim (450 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	200 000 €	2012	2013	200 000 €	30,0%	60 000 €	60 000 €	60 000 €
224	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim - Colmar (1400 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	329 000 €	2013	2013	329 000 €	30,0%	98 700 €	98 700 €	98 700 €
225	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	450 000 €	2011	2013	450 000 €	30,0%	135 000 €	135 000 €	135 000 €
226	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - phase 1 Wickerschwihr - Fortschwihr	CC Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	40 000 €	2011	2011	40 000 €	40,0%	16 000 €	16 000 €	16 000 €
227	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - phase 2 Bischwihr - Fortschwihr	CC Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	39 200 €	2012	2012	39 200 €	40,0%	15 680 €	15 680 €	15 680 €
Enjeu 3 : Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.											
Axe 3.1 : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.											
311	Restructuration du Centre Socio-Culturel Europe	COLMAR	COLMAR	5 200 000 €	2011	2012	5 200 000 €	20,0%	1 040 000 €	1 040 000 €	1 040 000 €
312	Extension et restructuration de la Salle des Musiques Nouvelles du Grillen	COLMAR	COLMAR	1 700 000 €	2010	2012	1 700 000 €	20,0%	340 000 €	340 000 €	340 000 €
Axe 3.2 : Contribuer à l'émergence d'un équipement structurant de lecture publique dans l'agglomération colmarienne.											
321	Création d'une Médiathèque	COLMAR	COLMAR	8 990 000 €	2010	2012	8 990 000 €	14,0%	1 310 000 €	1 310 000 €	1 310 000 €
322	Relevage de l'orgue classé M.H. de l'église Saint-Jacques	HEITEREN	HEITEREN	53 060 €	2011	2012	53 060 €	25,0%	13 265 €	13 265 €	13 265 €
Enjeu 4 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried											
Axe 4.1 : Contribuer au développement économique territorial.											
411	Étude de stratégie et de spatialisation économique	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	30 000 €	2011	2011	30 000 €	30,0%	9 000 €	9 000 €	9 000 €
412	Mise en place d'une coopérative fromagère	CC Vallée de Munster	GUINSBACH	1 200 000 €	2011	2012	1 200 000 €	20,0%	240 000 €	240 000 €	240 000 €
413	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	270 000 €	2011	2013	240 000 €	25,0%	60 000 €	60 000 €	60 000 €
414	Étude visant à la requalification de la friche industrielle Varta	BREITENBACH	BREITENBACH	33 000 €	2010	2010	33 000 €	40,0%	13 200 €	13 200 €	13 200 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

415	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions Phase 1	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	50 000 €	2012	2013	50 000€	50,0%		25 000 €
416	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions Phase 2	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	50 000 €	2013	2014	50 000€	50,0%		25 000 €
417	Création d'un local commercial	BREITENBACH	BREITENBACH	180 000 €	2011	2012	150 000 €	20,0%		30 000 €
418	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions	WINTZENHEIM	WINTZENHEIM	75 000 €	2011	2013	75 000€	50,0%		37 500 €
419	Centre tertiaire transfrontalier (concours d'idées et maîtrise d'œuvre)	CC du Pays de Brisach	VOGELGRUN	400 000 €	2011	2013	400 000 €	25,0%		100 000 €
axe 4.2 : Poursuivre le développement des services à la population.										
421	Création d'une Maison des Services	CC Vallée de Munster	MUNSTER	2 600 000 €	2010	2012	2 600 000 €	15,0%	390 000 €	390 000 €
422	Travaux d'agrandissement du multi accueil Pom de Reinette	WINTZENHEIM	WINTZENHEIM	670 500 €	2011	2012	670 500 €	17,0%		111 000 €
axe 4.3 : Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien. Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.										
431	Construction d'un équipement dédié à la pratique des arts martiaux	SUNDHOFFEN	SUNDHOFFEN	2 154 000 €	2010	2012	833 334 €	30,0%	250 000 €	250 000 €
432	Rénovation du COSEC	Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs	INGERSHEIM	805 000 €	2010	2011	474 950 €	40,0%	189 980 €	189 980 €
433	Restructuration du complexe sportif de la Montagne Verte	COLMAR	COLMAR	5 500 000 €	2011	2012	5 500 000 €	11,4%		629 027 €
axe 4.4 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable										
441	Mise en œuvre du GERPLAN - actions de préfiguration	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster		2011	2011			25 000 €	25 000 €
442	Restructuration de la déchetterie de l'III à Horbouurg-Wihr	Communauté d'Agglomération de Colmar	HORBOURG-WIHR	1 270 000 €	2011	2012	1 270 000 €	20,0%	254 000 €	254 000 €
443	Restructuration de la déchetterie du Ladhof	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	1 100 000 €	2012	2013	1 100 000 €	20,0%	220 000 €	220 000 €
444	Restructuration de la déchetterie de Colmar - Europe	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	1 150 000 €	2012	2013	1 150 000 €	20,0%	230 000 €	230 000 €
445	Mise en œuvre du GERPLAN	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	380 000 €	2012-2013	2014	200 000 €	40,0%		80 000 €
446	Reconduction du GERPLAN	CC Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	50 000 €	2012	2013	50 000€	50,0%		25 000 €
447	Reconduction du GERPLAN	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	100 000 €	2012	2013	100 000 €	40,0%		40 000 €
axe 4.5 : Soutien aux politiques locales de l'habitat.										
451	Etude de définition d'un PLH	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	80 000 €	2010	2012	80 000 €	20,0%	16 000 €	10 435 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried

Programme 2010-2013

Axe 4.6 : Soutenir le développement local										
461	Agents de Développement Généralistes	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	576 000 €	2010	2013	576 000 €	50,0%	288 000 €	285 580 €
462	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	256 000 €	2010	2013	256 000 €	30,0%	76 800 €	76 800 €
463	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	256 000 €	2010	2013	256 000 €	20,0%	51 200 €	51 200 €
464	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiant d'une charte de développement	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	à définir	2010	2010	à définir	max 40%	160 000 €	103 854 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin

Rappel des caractéristiques du Contrat d'origine :

Ce contrat comprend 4 enjeux :

Enjeu transversal :

Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

Enjeu 1 : 1 550 248 € d'engagement prévisionnel

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts .

Axe 1.1 : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Axe 1.2 : Relancer la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM)

Axe 1.3 : Développer les atouts touristiques du territoire

Enjeu 2 : 1 082 290 € d'engagement prévisionnel

Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire devront être présents dans toutes les actions qui seront entreprises.

Axe 2.1 : Soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale.

Axe 2.2 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)

Axe 2.3 : Soutenir le Développement local à l'échelle des communautés de communes

Enjeu 3 : 406 750 € d'engagement prévisionnel

Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population

Axe 3.1 : Compléter la palette des services à la population

Axe 3.2 : Développer les services de transports à la demande

Enjeu 4 : 3 042 500 € d'engagement prévisionnel

Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population

Axe 4.1. : La construction de nouveaux équipements sportifs

Axe 4.2 : La mise en valeur des équipements socio-culturels

Au niveau financier, le Contrat était marqué par une forte prédominance de l'enjeu 4. Au sein de cet enjeu, la reconstruction du centre nautique intercommunal de Guebwiller représentait une somme particulièrement importante (1 000 000 €).

Les faits marquants de la révision à mi-parcours :

Des annulations d'opérations emblématiques caractérisent cette révision :

- l'annulation de l'opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat de Rouffach,
- le report de la reconstruction du centre nautique précédemment évoqué,
- le report de la construction d'une salle sportive et d'une bibliothèque : médiathèque à Ensisheim,
- l'annulation du projet d'aménagement des abords des Dominicains et du Parc de la Marseillaise à Guebwiller,
- l'annulation de la construction d'une bibliothèque / médiathèque à Merxheim.

Quelques opérations viennent s'ajouter :

- l'aménagement d'un Ecoparc et la création d'une zone artisanale portés par la Communauté de communes de la Région de Guebwiller,
- l'aménagement de la friche Sudrad France à Soultzmatt,
- une nouvelle tranche d'aménagement de la route touristique du Bollenberg et l'aménagement de la route touristique du Boenlesgrab,
- l'aménagement d'une trame verte dans Guebwiller,
- la construction d'une nouvelle déchetterie à Soultz,

- une aide complémentaire pour le Gerplan de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller,
- la construction d'un périscolaire à Rouffach,
- la rénovation du Centre Sportif du Florival par la Communauté de communes de la Région de Guebwiller,
- la rénovation de deux courts de tennis à Soultz,
- l'éclairage du terrain de football d'honneur de Fessenheim,
- la restauration de l'orgue classé de Niederentzen,
- la deuxième tranche de travaux du Palais de la Régence,
- une étude pour l'extension de l'institut européen des arts céramiques
- la construction d'un complexe de cinéma à Guebwiller.

Concernant le centre nautique de Guebwiller, seule une étude sera aidée, les travaux étant reportés.

Les autres modifications sont de simples scissions en tranches ou en plusieurs opérations de lignes déjà contractualisées, sans évolution financière majeure à l'exception d'une actualisation des coûts des transports mis en place par les Communautés de communes, dans le respect de nos critères en ce domaine.

De ce fait, les nouveaux équilibres financiers s'établissent comme suit :

Enjeu 1 : 1 579 672€ d'engagement prévisionnel

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts .

Enjeu 2 : 1 135 908 € d'engagement prévisionnel

Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et

Enjeu 3 : 758 910 € d'engagement prévisionnel

Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population

Enjeu 4 : 2 865 515 € d'engagement prévisionnel

Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population

Le tableau joint en annexe retrace :

- en « barré », les projets annulés ou reportés,
- en italique, les montants modifiés,
- sur fond grisé, les projets scindés en plusieurs tranches ou opérations sans modification de montant (échancier,...),
- en gras, les nouveaux projets.

N° fiche	Projet	Maitre d'Ouvrage	Coût du projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale	Subvention proposée
Axe 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts									
1-1- soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales									
101	Zone d'activités de la Hardt (3ème tranche)	Communauté de Communes Essor du Rhin	633 000	2010	2011	633 000	15%	94 950	94 950
102	Extension des zones d'activités à Hattstatt et Rouffach	Communauté de communes du Pays de Rouffach	1 500 000	2010	2011	1 500 000	45%	450 000	0
119	Extension de la zone d'activités intercommunale à Rouffach (1ère tranche)	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	180 000	2010	2012	180 000	15%	0	27 000
120	Extension de la zone d'activités intercommunale à Rouffach (2ème tranche)	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	550 000	2011	2013	550 000	15%	0	82 500
121	Zone d'activités de Hattstatt	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	275 000	2013	2014	270 000	15%	0	40 500
103	Extension de la ZAID Ensisheim - Régisheim (1ère tranche)	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	10 000 000	2011	2013	3 000 000	15%	450 000	120 000
104	Aménagement de la Friche Sudrad France (étude)	Soultzmatt	20 000	2010	2010	20 000	40%	8 000	8 000
122	Aménagement d'un Ecoparc	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	800 000	2012	2013	800 000	20%	0	160 000
123	Aménagement de la Friche Sudrad France (1ère tranche)	Soultzmatt	626 300	2011	2013	626 300	13%	0	81 419
124	Création d'une zone artisanale	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	272 000	2012	2012	272 000	15%	0	40 800
1-2- relancer la dynamique artisanale et commerciale									
125	Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM (1ère tranche)	Ensisheim	1 000 000	2011	2012	250 000	15%	0	37 500
126	Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM (2ème tranche)	Ensisheim	1 000 000	2012	2013	250 000	15%	0	37 500
105	OCM	Ensisheim et/ou Communauté de communes du Centre-Haut-Rhin	2 000 000	2011	2013	500 000	45%	75 000	0
106	OCM	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	300 000	2010	2012	300 000	45%	45 000	0
107	Maintien du commerce local par la création d'une boulangerie et d'un commerce de proximité	Hirtzfelden	443 500	2010	2010	443 500	15%	66 525	66 525
1-3- développer les atouts touristiques du Territoire									
108	Aménagement des îles du Rhin	Communauté de Communes Essor du Rhin	1 755 150	2012	2013	1 755 150	15%	263 273	263 273

N° fiche	Projet	Maître d'Ouvrage	Coût du projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale	Subvention proposée
109	Aménagement d'espaces naturels au plan d'eau Gerteis	Ensisheim	2 000 000	2013	2014	1 000 000	15%	150 000	150 000
110	Aménagement touristique en forêt	Soultzmatt	210 000	2010	2013	150 000	15%	22 500	22 500
111	Création d'une Maison du Rhin à vocation culturelle sur l'île du Rhin	Communauté de Communes Essor du Rhin	500 000	2012	2013	300 000	15%	45 000	45 000
112	<i>Réfection de la route touristique du Col Amic</i>	<i>Soultz</i>	<i>240 000</i>	<i>2010</i>	<i>2010</i>	<i>240 000</i>	<i>25%</i>	<i>60 000</i>	<i>38 465</i>
113	Réfection de la route touristique du Col Amic	Jungholtz, Wuenheim	32 000	2010	2010	32 000	25%	8 000	8 000
114	Aménagement de la route touristique du Bollenberg	Westhalten	60 000	2010	2010	60 000	25%	15 000	15 000
115	~~Aménagement de la route touristique du Boenlesgrab~~	~~Rouffach~~	~~60 000~~	~~2010~~	~~2010~~	~~60 000~~	~~25%~~	~~15 000~~	~~0~~
127	Aménagement de la route touristique du Bollenberg (1ère tranche)	Rouffach	60 000	2012	2013	60 000	25%	0	15 000
128	Aménagement de la route touristique du Bollenberg (2ème tranche)	Rouffach	30 000	2011	2012	30 000	25%	0	7 500
116	Aménagement de la route touristique du Schauenberg	Praffenheim	76 000	2010	2010	60 000	25%	15 000	15 000
129	Aménagement de la route touristique du Boenlesgrab	ONF	145 000	2011	2012	145 000	25%	0	36 250
117	Réaménagement du refuge du Sudel	Wuenheim	170 000	2010	2011	170 000	10%	17 000	17 000
118	Travaux d'aménagement des abords de la Basilique de Thierenbach	Jungholtz	170 000	2010	2010	170 000	29%	50 000	50 000
130	Aménagement d'une trame verte dans Guebwiller	Guebwiller	900 000	2011	2012	900 000	11%	0	99 990
Axe 2 - Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire devront être présents dans toutes les actions qui seront entreprises									
2-1- soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale									
201	Extension des déchetteries intercommunales	Communauté de Communes Essor du Rhin	200 000	2010	2011	200 000	15%	30 000	30 000
202	Création d'une déchetterie intercommunale entre Ensisheim et Régulusheim	Communauté de Communes du Centre Haut Rhin	400 000	2011	2012	300 000	15%	45 000	45 000
207	Construction d'une nouvelle déchetterie à Soultz	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	550 000	2012	2013	220 000	24%	0	52 800
203	Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau potable de Wuenheim à Hartmannswiller	Syndicat intercommunal d'eau potable de la Louch	144 600	2010	2010	144 600	15%	21 690	14 508

N° fiche	Projet	Maitre d'Ouvrage	Coût du projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale	Subvention proposée
2-2- préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN									
206	Actions et études Gerplan	5 communes de communes menant une politique Gerplan	à définir	2010	2013	640 000	variable	256 000	0
208	Gerplan	Communauté de Communes Essor du Rhin						0	35 000
209	Gerplan	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller						0	105 722
	Gerplan - demande complémentaire	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	100 000					0	100 000
210	Gerplan	Communauté de communes de la Vallée Noble						0	43 935
211	Gerplan	Communauté de Communes du Pays de Rouffach						0	44 147
212	Gerplan	Communauté de Communes du Centre Haut Rhin						0	27 196
2-3- soutenir le développement local à l'échelle des communautés de communes									
204	Actions de développement local	les 4 communautés de communes menant une politique de développement local	à définir	2010	2013	400 000	40%	160 000	101 000
205	Agents de développement généralistes et spécialisés	4 communautés de communes menant une politique de développement local	à définir	2010	2013	1 536 000	variable	569 600	536 600
Axe 3 - Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population									
axe 3-1- compléter la palette des services à la population									
301	Création d'un accueil de jour pour personnes âgées en situation de dépendance notamment les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	45 000	2010	2011	45 000	15%	6 750	6 750
302	Construction d'une structure Multi-Accueil de 60 places avec Relais d'Assistants Maternelles et Jardin d'enfants	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	1 900 000	2012	2013	1 000 000	15%	150 000	150 000
303	Construction d'un multi-accueil à Soultzmatt	Communauté de Communes de la Vallée Noble	1 300 000	2011	2012	1 000 000	15%	150 000	150 000
305	Construction d'un périscolaire à Rouffach	Rouffach	1 320 000	2012	2013	1 320 000	10%	0	132 000
3-2- développer les services de transport à la demande									
304	Service de transports à la demande	5 communautés de communes menant une politique de TAD	250 000	2010	2013	250 000	40%	100 000	0
306	Service de transports à la demande	Communauté de Communes Essor du Rhin	53 822	2011	2013	53 822	50%	0	26 911

N° fiche	Projet	Maitre d'Ouvrage	Coût du projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale	Subvention proposée
307	Service de transports à la demande	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	530 700	2011	2013	530 700	50%	0	265 350
308	Service de transports à la demande	Communauté de communes de la Vallée Noble	35 798	2011	2013	35 798	50%	0	17 899
309	Service de transports à la demande	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	20 000	2012	2013	20 000	50%	0	10 000
Axe 4 - Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population									
4-1- accompagner la construction de nouveaux équipements sportifs									
401	Construction d'un centre nautique intercommunal et démolition de l'ancienne piscine à Fessenheim	Communauté de Communes Essor du Rhin	4 000 000	2011	2012	4 000 000	10%	400 000	400 000
402	Reconstruction du centre nautique intercommunal à Guebwiller	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	11 700 000	2012	2013	10 000 000	10%	1 000 000	1 000 000
415	Reconstruction du centre nautique intercommunal à Guebwiller - études	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	200 000	2012	2013	200 000	10%	0	20 000
403	Construction d'une salle de sports multiactivités dans le quartier Gerteis	Ensisheim	2 000 000	2012	2013	1 150 000	15%	172 500	172 500
404	Construction d'une salle de gymnastique spécialisée	Soultz	2 800 000	2011	2012	1 150 000	15%	172 500	172 500
405	Construction d'une salle des sports spécialisée (gymnastique et arts martiaux)	Soultzmatt	2 593 000	2011	2013	1 150 000	15%	172 500	172 500
406	Aménagement d'un stade de football	Blodelsheim	200 000	2011	2012	200 000	15%	30 000	30 000
416	Rénovation du Centre Sportif du Florival	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	760 000	2012	2013	760 000	15%	0	114 000
417	Rénovation de la couverture de deux courts de tennis	Soultz	205 500	2012	2012	120 000	15%	0	18 000
418	éclairage du terrain de football d'honneur	Fessenheim	114 200	2011	2011	40 000	15%	0	6 000
4-2- mettre en valeur les équipements socio-culturels									
407	Réaménagement et mise aux normes du Théâtre Municipal	Guebwiller	650 000	2010	2011	650 000	15%	97 500	97 500
408	Aménagement des abords des Dominicains	Guebwiller	1 300 000	2011	2012	1 300 000	15%	195 000	0
409	Aménagement du Parc de la Marseillaise	Guebwiller	200 000	2011	2012	100 000	15%	15 000	0
419	Restauration de l'orgue Rabiny / Callinet de l'Eglise Ste Agathe	Niederentzen	108 892	2011	2012	108 892	15%	0	16 333

N° fiche	Projet	Maitre d'Ouvrage	Coût du projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale	Subvention proposée
410	Construction d'un pôle bibliothèque ou médiathèque	Ensisheim	2 500 000	2013	2014	1 500 000	15%	225 000	0
411	Réaménagement du Palais de la Régence (1ère tranche de travaux)	Ensisheim	500 000	2010	2011	500 000	15%	75 000	58 500
420	Réaménagement du Palais de la Régence (2ème tranche de travaux)	Ensisheim	400 000	2012	2013	400 000	15%	0	60 000
412	Aménagement d'une maison médiévale pour accueillir le Musée Schoelcher	Fessenheim	1 673 000	2013	2014	750 000	15%	112 500	112 500
413	Construction d'une bibliothèque ou médiathèque	Mersheim	500 000	2011	2012	500 000	45%	75 000	0
414	Aménagement du site des Récollets (musée lapidaire, d'art sacré et archives)	Rouffach	3 000 000	2012	2013	2 000 000	15%	300 000	300 000
421	Etude de l'extension de l'IEAC sur la friche industrielle Cartorhin	Guebwiller	25 605	2011	2011	25 605	30%	0	7 682
422	Construction d'un complexe de cinéma à Guebwiller	SARL SG Cinéma Florival	1 800 000	2012	2013	1 800 000	16%	0	280 000
423	Indemnisation retenue collinaire	SM du Markstein Grand Ballon	147 260	2012	2012	147 260	40%	0	58 904

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013

▪ **Rappel des caractéristiques du Contrat d'origine :**

Ce contrat comprend 6 enjeux :

Enjeu 1 : 1 733 008 €

Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

- Axe 1.1 : favoriser les reconversions de friches existantes
- Axe 1.2 : soutenir les zones d'activités intercommunales
- Axe 1.3 : soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques
- Axe 1.4 : soutenir les opérations de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Enjeu 2 : 10 000 €

Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire

- Axe 2.1 : encourager les pratiques sportives individuelles et scolaires par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Enjeu 3 : 445 068 €

Maintenir et développer les services à la population

- Axe 3.1 : promouvoir l'accueil de la petite enfance
- Axe 3.2 : promouvoir l'accueil périscolaire
- Axe 3.3 : profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Enjeu 4 : 1 102 001 €

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions de mise en réseau et à quelques équipements emblématiques

- Axe 4.1 : soutenir les lieux de diffusion culturelle
- Axe 4.2 : soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire
- Axe 4.3 : conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques
- Axe 4.4 : assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Enjeu 5 : 264 000 €

Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

- Axe 5.1 : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
- Axe 5.2 : encourager une gestion durable des ressources en eau

Enjeu 6 : 1 405 900 €

Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

- Axe 6.1 : soutenir le Développement local
- Axe 6.2 : soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local Thur Doller

▪ **Les faits marquants de la révision à mi-parcours :**

Des annulations d'opérations :

- Ville de THANN : Etude de faisabilité et acquisition de la friche GDF ;
- Ville de THANN : Etude de faisabilité et acquisition de la friche Total / Elf ;

Des modifications des participations départementales lors de cette révision :

- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : réhabilitation multisite Kleinau / SAIC ;
- Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : équipement informatique du Pôle d'Excellence Rurale ;
- Communauté de communes du Pays de Thann : Transport à la demande sur le Pays de Thann ;

- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : Réaménagement du multiaccueil de Wesserling ;
- Ville de THANN : valorisation du site de l'Engelbourg – création d'un espace scénique ;
- Syndicat Mixte du Pays Thur Doller : Création d'un réseau de Gîtes d'Etapes de Montagne (PER) ;
- Ville de THANN : création d'une aire d'accueil de camping-cars ;
- Agents de Développement Généralistes ;
- 2èmes Agents de Développement Spécialisés ;
- Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel ;
- Syndicat Mixte du Pays Thur Doller : Accompagnement du Programme LEADER Thur Doller.

De nouvelles opérations viennent s'ajouter :

- Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : étude préalable à la mise en œuvre d'une OCM et Tranche 1 de l'OCM ;
- Communauté de communes de Cernay et Environs : réhabilitation du gymnase du Collège René Cassin ;
- Ville de MASEVAUX : aménagement du complexe sportif de Masevaux ;
- FC Roderen 73 : éclairage du terrain de football de RODEREN ;
- Communauté de communes du Pays de Thann : étude relative au réaménagement du multiaccueil « Les Marmousets » ;
- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : transports saisonniers (navette des neiges) ;
- Communauté de communes de Cernay et Environs : contrat thématique Culture de Cernay et Environs ;
- Ville de THANN : travaux de rénovation du Relais Culturel Régional ;
- Ville de VIEUX-THANN : rénovation de la chapelle Ste Odile et transformation en salle de concerts, spectacles, expositions (TRANCHE 1) ;
- Commune de WATTWILLER : réhabilitation / extension du Complexe Maurice et Katia KRAFFT ;
- Association Train Thur Doller Alsace : restauration de matériel ferroviaire classé au titre des monuments historiques ;
- Commune de MOLLAU : relevage de l'orgue Callinet ;
- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : aménagement de la Grande Chaufferie ;
- Ville de VIEUX-THANN : étude en vue de la restauration du Saint Sépulcre de Vieux-Thann ;
- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : travaux de réparation de dameuse ;
- Commune de Dolleren (régie municipale) : acquisition d'une dameuse pour la station de ski du Schlumpf ;
- Ski Club Vosgien Thann : acquisition d'une dameuse pour la station de ski du Thanner Hubel ;
- Communauté de communes de Cernay et Environs : programme GERPLAN ;
- Communauté de communes du Pays de Thann : programme GERPLAN ;
- Communauté de communes de Cernay et Environs : élaboration d'une charte de développement commune CCCE – CCPT ;
- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : réalisation et suivi d'un Programme local de l'Habitat (PLH).

Une modification est liée à un changement de maître d'ouvrage, à savoir le Train touristique Thur Doller Alsace.

▪ **De ce fait, les nouveaux équilibres financiers s'établissent comme suit :**

Enjeu 1 : 1 596 208 €

Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Enjeu 2 : 550 438 €

Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire

Enjeu 3 : 408 653 €

Maintenir et développer les services à la population

Enjeu 4 : 1 809 036 €

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions de mise en réseau et à quelques équipements emblématiques

Enjeu 5 : 452 000 €

Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Enjeu 6 : 1 217 570 €

Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Le tableau joint en annexe retrace :

- en « barré », les projets annulés ou reportés,
- en italique, les montants modifiés,
- sur fond grisé, les projets scindés en plusieurs tranches ou opérations sans modification de montant (échancier,...),
- en gras, les nouveaux projets.

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale		Subvention proposée
Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive									
Axe 1.1 : Favoriser les reconversions de friches existantes									
111	Etude de faisabilité de la friche GDF	Thann	Thann	10 000€	2011	2011	10 000€	40%	4 000€
	Acquisition de la friche GDF			275 000€	2011	2011	275 000€	49%	52 250€
112	Etude de faisabilité de la friche Total-ELF	Thann	Thann	10 000€	2011	2011	10 000€	40%	4 000€
	Acquisition de la friche Total-ELF			50 000€	2011	2011	50 000€	49%	9 500€
Axe 1.2 : Soutenir les zones d'activités intercommunales									
121	Parc d'activités du Pays de THANN (2ème tranche)	CC Pays de Thann	Aspach-le-Haut	6 319 000€	2012	2013	1 923 940€	15%	288 591€
Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques									
131	Réalisation du Pôle ENR-BBC (Energies Renouvelables et Bâtiment Basse Consommation) - Création d'une pépinière d'entreprises	CC Cernay et environs	Cernay	3 523 970€	2010	2013	2 400 000€	30%	720 000€
132	Réhabilitation du site de la Kleinau	CC Vallée de Saint-Amarin	Maimerspach / Saint-Amarin	2 000 000 €	2011	2013	2 000 000 €	20%	480 000€
133	Équipement informatique du Pôle d'excellence rurale NITC	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Dalleren	316 500€	2010	2011	350 000 €	30%	105 000€
Axe 1.4 : Soutenir les opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)									
141	Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce de la Vallée de Saint-Amarin	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	40 000€	2010	2011	40 000€	25%	10 000€
	Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce de la Vallée de Saint-Amarin (tranche 1 et 2)			533 334€	2011	533 334€	5%	26 667€	26 667€
142	Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce du Pays de Thann (tranche 1 et 2)	CC Pays de Thann	Pays de Thann	660 000€	2011	2013	660 000€	5%	33 000€
143	Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération de modernisation de l'artisanat et du commerce de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	42 000€	2011	2012	42 000€	25%	0 €
	Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (Tranche 1)			250 000€	2012	2013	250 000€	5%	0 €
Enjeu 2 : Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire Thur Doller									
Axe 2.1 : Encourager les pratiques sportives individuelles et scolaires par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire									
211	Réhabilitation de la piscine intercommunale de Masevaux	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	100 000€	2011	2012	100 000€	10%	10 000€
212	Réhabilitation du Gymnase René Cassin	CC Cernay et environs	Cernay	1 962 919 €	2011	2013	1 100 000 €	40%	0 €
213	Aménagement du complexe sportif de Masevaux	Masevaux	Masevaux	700 000 €	2012	2013	600 000 €	16%	0 €
214	Eclairage du terrain de football de RODEREN	FC Roderen 73	Roderen	22 192 €	2011	2012	22 192 €	20%	0 €
Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population									
Axe 3.1 : Promouvoir l'accueil de la petite enfance									
311	Réaménagement du multiaccueil de Wesseling	CC Vallée de Saint-Amarin	Musseren-Wesseling	50 000 €	2010	2010	38 373 €	30%	15 000€
312	Etude relative au réaménagement du multiaccueil "Les Marmousets"	CC Pays de THANN	Thann	10 000€	2011	2011	10 000€	40%	0 €
Axe 3.2 : Promouvoir l'accueil périscolaire									
321	Création d'un périscolaire à Moosch	Moosch	Moosch	350 000€	2010	2011	295 000€	30%	88 500€
Axe 3.3 : Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande									
331	Transport à la demande sur Cernay et Environs (BOUGEN BUS)	CC Cernay et environs	Cernay et environs	281 574€	2011	2013	281 574€	50%	140 787€
332	Transport à la demande sur le Pays de Thann	CC Pays de Thann	Pays de Thann	267 708€	2012	2013	267 708€	50%	200 781€
333	Transports saisonniers : Navettes des neiges	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	60 000€	2011	2013	60 000€	50%	0 €

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du projet	Echancier prévisionnel Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Participation départementale Taux	Subvention initiale	Subvention proposée
EQUIPE 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et pour suivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions de mise en réseau et à quelques équipements emblématiques										
axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle										
411	Réhabilitation d'un ancien abri de guerre 1914-1918 en Abrî-mémoire	CC Cernay et environs	Uffholtz	1 224 439€	2010	2010	480 000€	12,5%	60 000€	60 000€
412	Création d'une médiathèque (étude, travaux, équipements, acquisition livres)	CC Vallée de Saint-Amarin	Huseren-Weserling	300 000€	2011	2012	150 000€	33,3%	50 000€	50 000€
413	Valorisation du site de l'Engelbourg - création d'un espace scénique	Thann	Thann	150 000€	2012	2013	150 000€	19%	57 000€	28 500€
414	Aménagement d'une maison de la musique intercommunale	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Masevaux	100 000€	2011	2012	100 000€	24%	24 000€	24 000€
415	Contrat Thématique Culture de Cernay et Environs	CC Cernay et environs	Cernay et environs	821 400€	2012	2013	821 400 €	14%	0 €	116 000€
416	Travaux de rénovation du Relais Culturel Régional (THANN)	Thann	Thann	125 000€	2012	2013	68 000 €	21%	0 €	14 280€
417	Rénovation de la chapelle Ste Odile et transformation en salle de concerts, spectacles, expositions (Tranche 1 : études, structures)	Vieux-Thann	Vieux-Thann	1 500 000€	2012	2013	615 000 €	10%	0 €	61 500€
418	Réhabilitation / Extension du Complexe Maurice et Kilia KRAFFT	Watwiller	Watwiller	1 650 000€	2012	2013	1 650 000 €	16%	0 €	264 000€
axe 4.2 : Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire										
422	Création d'une maison du Patrimoine et de l'Environnement	Wegscheid	Wegscheid	200 000€	2011	2011	108 000€	20%	21 600€	21 600€
421	Mise en valeur de la Porte Sud de la Route des Vins	CC Pays de Thann	Thann	145 000€	2012	2013	145 000€	20%	29 000€	29 000€
axe 4.3 : Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques										
431	Travaux de sauvegarde à la Collégiale de Thann	Thann	Thann	631 435€	2010	2011	571 954€	20%	114 391€	114 391€
431b	Travaux de rénovation sur la Collégiale de Thann	Thann	Thann	340 000€	2012	2013	340 000€	20%		68 000€
432	Train touristique Thur Doller Alsace	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Pays de Thann CC Cernay et environs Association Train Thur Doller Alsace	Pays Thur Doller	500 000€	2010	2013	500 000€	40%	200 000€	200 000€
432b	Restauration de matériel ferroviaire classé au titre des Monuments Historiques	Train Thur Doller Alsace	Pays Thur Doller	107 042€	2011	2013	107 042€	15%	0 €	16 056€
433	Relevage de l'orgue Callinet de Mollau	Mollau	Mollau	33 895€	2011	2011	33 895€	25%	0 €	8 473€
434	Aménagement de la grande Chaufferie	CC Vallée de Saint-Amarin	Huseren-Weserling	125 641€	2011	2012	125 641€	25%	0 €	31 410€
435	Etude en vue de la restauration du Saint Sépulture de Vieux-Thann	Vieux-Thann	Vieux-Thann	25 000€	2012	2013	25 000€	25%	0 €	6 250€
axe 4.4 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes										
441	Création d'un réseau de gîtes d'étape en montagne (PER) - Tranches 1, 2 et 3	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	3 893 000 €	2011	2013	selon dossier		526 011€	631 800€
442	Création d'une aire d'accueil de Camping-cars	Thann	Thann	66 900 €	2011	2011	66 900 €	20%	20 000€	13 380€
443	Travaux de réparation d'une dameuse	Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin	Frenz	40 000€	2011	2012	38 990€	40%	0 €	15 596€
444	Acquisition d'une dameuse pour la station de ski du Schlumpf	Dolleren	Dolleren	45 000€	2011	2011	45 000€	40%	0 €	18 000€
445	Acquisition d'une dameuse pour la station de ski du Thanner Hubel	SK Club Voglihen Thann	Blitzwiller-ils-Thann	42 000€	2011	2011	42 000€	40%	0 €	16 800€

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échancier prévisionnel		Participation départementale		Subvention proposée
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	
Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage									
axe 5.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN									
511	Programme GERPLAN de la CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (dont chemin du Bruckenwald à Niederbruck)	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	263 707€	2010	2013	250 000€	40%	100 000€
512	Programme GERPLAN de la CC de la Vallée de Saint-Amarin	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	442 000€	2011	2013	250 000€	40%	100 000€
513	Programme GERPLAN de la CC de Cernay et Environs	CC Cernay et environs	Cernay et environs	220 000€	2012	2013	220 000€	40%	88 000€
514	Programme GERPLAN de la CC du Pays de Thann	CC Pays de Thann	Pays de Thann	250 000€	2012	2013	250 000€	40%	100 000€
axe 5.2 : Encourager une gestion durable des ressources en eau									
521	Travaux d'interconnexion Lauw - Masevaux - Sicking - Niederbruck	Masevaux	Lauw-Masevaux-Sicking-Niederbruck	320 000€	2011	2013	320 000€	20%	64 000€
Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller									
axe 6.1 : Soutenir le Développement local									
611	Agents de Développement Généralistes	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	736 146€	2010	2013	736 146€	50%	368 073€
612	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	512 000€	2010	2013	512 000€	30%	153 600€
613	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	407 890€	2010	2013	407 890€	20%	81 578€
614	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	467 114€
615	Elaboration d'une nouvelle charte de développement	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	55 000€	2010	2012	55 000€	50%	27 500€
616	Elaboration charte de développement commune CCCE - CCPT	CC Cernay et Environs	Pays de Thann et Cernay et environs	45 000€	2012	2013	45 000€	50%	22 500€
617	Réalisation et suivi d'un programme local de l'Habitat (PLH)	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	44 025€	2011	2011	44 025€	20%	8 805€
axe 6.2 : Soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local THUR DOLLER									
621	Animation du programme LEADER Thur Doller - Poste de chargé de mission LEADER	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	128 000€	2010	2013	128 000€	30%	38 400€
622	Accompagnement du programme LEADER Thur Doller - Valorisation du patrimoine Enveloppe spécifique pour des projets du GAL	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	50 000€

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne

Rappel des caractéristiques du Contrat d'origine :

Ce contrat comprend 4 enjeux :

Enjeu 1 : 8 789 122 €

Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe 1.1 : Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le Territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Enjeu 2 : 1 925 350 €

Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Axe 2.2 : Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Enjeu 3 : 1 364 450 €

Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Axe 3.2 : Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Enjeu 4 : 176 000 €

Accompagner les initiatives de développement local

Axe 4.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Axe 4.2 : Favoriser les actions de développement local.

Au niveau financier, le Contrat était marqué par une forte prédominance de l'enjeu 1. Au sein de cet enjeu, la création et la rénovation d'équipements sportifs constituent la majorité des opérations.

Les faits marquants de la révision à mi-parcours :

Des modifications des participations départementales sont observées dans cette révision :

- Création de voiries nouvelles et rénovation de rues existantes (Brossolette, PRU) – 2^e tranche à Mulhouse,
- Réfection de 2 rues sur le programme de cinq rues (Franklin, PRU) – rues Gaz et Heilmann (2 tranches) à Mulhouse,
- Réhabilitation de la place Franklin à Mulhouse,
- Aménagement d'une piste cyclable industrielle desservant les entreprises sur la RD 52 entre Chalampé et Hombourg,
- Liaison cyclable Richwiller-Wittenheim,
- Liaison cyclable le long du Canal Rhin-Rhône entre rue de la Libération et rue de Dornach,
- GERPLAN Transfrontalier Ingénierie 2011-2013 de la CCPFRS,
- GERPLAN Ingénierie 2010-2013 de la M2A,
- GERPLAN Programme d'actions 2010-2013 de la M2A,
- Actions de développement local de la CCPFRS.

Plusieurs opérations viennent s'ajouter :

- Création d'un terrain de football synthétique au stade municipal à proximité du Collège Henri Ulrich à Habsheim,
- Construction d'un club d'Aviron à Niffer,
- Construction d'un gymnase au stade Hippolyte Hardy à Wittelsheim,

- Rénovation de la piscine de l'Illberg – 2^e tranche à Mulhouse,
- Rénovation de la piscine de l'Illberg – 3^e tranche à Mulhouse,
- Réalisation de la deuxième tranche de viabilisation de la zone sud de la ZAC du Carreau Marie-Louise à Feldkirch, Staffelfelden, Pulversheim et Ungersheim,
- Etude préalable à l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur le secteur de l'Ile Napoléon,
- Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Mulhouse,
- Réalisation d'études pré-opérationnelles pour la reconversion du site DMC à Mulhouse,
- Mise en place d'une navette de Noël entre la gare de Mulhouse et l'Ecomusée,
- Création d'une Maison de la Musique à Wittenheim,
- Mise en œuvre du Contrat Culturel de Territoire 2008-2013 à Mulhouse,
- Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 20 II entre Ruelisheim et Battenheim,
- Réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service (Bus Express) par la M2A,
- Création d'une desserte routière à l'arrière du Collège,
- GERPLAN Transfrontalier – Programme d'actions 2012-2013 de la CCPFRS,
- Réalisation d'une friche industrielle avec point de vente de produits locaux, restaurant et café-théâtre à Kingersheim.

Les autres modifications sont de simples scissions en tranches de certaines opérations de lignes déjà contractualisées, sans évolution financière majeure.

De ce fait, les nouveaux équilibres financiers s'établissent comme suit :

Enjeu 1 : 10 640 582 €

Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Enjeu 2 : 2 848 873 €

Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Enjeu 3 : 2 250 022 €

Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Enjeu 4 : 136 000 €

Accompagner les initiatives de développement local

Le tableau joint en annexe retrace :

- en italique, les projets aux montants modifiés,
- sur fond grisé, les projets scindés en plusieurs tranches ou opérations sans modification de montant (échancier,...),
- en gras, les nouveaux projets.

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale		Subvention proposée	
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale	
Enjeu 1 : Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire										
Axe 1.1 : Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre										
111	Réalisation d'un parking public en ouvrage - Gare de Mulhouse - 1ère phase	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	6 900 000 €	2011	2012	3 500 000 €	43,0%	1 500 000	1 500 000
112	PRU - Création de voies nouvelles et rénovation de rues existantes (Brossollette) - 2e tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	574 605 €	2011	2012	574 605 €	20,0%	145 619	114 921 €
113	PRU - Réfection de 2 rues sur le programme de cinq rues (Franklin) - rues Gaz et Hellmann (2 tranches)	MULHOUSE	MULHOUSE	438 544 €	2011	2012	438 544 €	20,0%	131 421	87 709 €
114	PRU - Réhabilitation de la place Franklin	MULHOUSE	MULHOUSE	3 009 727 €	2010	2012	2 824 067 €	30,0%	948 000	847 220 €
115	Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre-ville (voies) - 1ère tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	2 640 841 €	2010	2012	1 550 000 €	20,0%	310 000	310 000
116	Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre-ville (voies) - 2ème tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	2 900 000 €	2012	2014	1 450 000 €	20,0%	290 000	290 000
117	PRU - Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) du Markstein - Partie aménagements publics	WITTENHEIM	WITTENHEIM	8 216 974 €	2012	2013	263 000 €	20,0%	52 600	52 600
Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le Territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens										
121	Construction d'un centre nautique	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	OTTMARSHHEIM	9 903 711 €	2012	2013	9 200 000 €	10,0%	9 200 00	920 000
122	Construction d'un complexe sportif (quartier de l'île Napoléon)	SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON	RIXHEIM	5 000 000 €	2012	2013	2 000 000 €	60,0%	1 200 000	1 200 000
123	Réaménagement du centre-village : extension et rénovation de la salle de sport	BERRWILLER	BERRWILLER	1 547 568 €	2012	2013	750 000 €	40,0%	300 000	300 000
124	Création d'un espace de loisirs (deux terrains de football synthétique, terrain multisports, jeux pour enfants,...)	KINGERSHEIM	KINGERSHEIM	2 944 156 €	2011	2011	1 400 000 €	40,0%	560 000	560 000
125	Réfection du COSEC	KINGERSHEIM	KINGERSHEIM	62 803 €	2011	2011	62 803 €	60,0%	37 682	37 682
126	Restructuration et extension du COSEC	LUTTERBACH	LUTTERBACH	2 089 100 €	2010	2011	2 000 000 €	35,0%	693 000	693 000
127	PRU - Aménagement de la Plaine de la Doller - Terrain de football synthétique - 1ère Tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	1 500 000 €	2013	2014	700 000 €	43,0%	300 000	300 000
128	Construction d'un terrain de football synthétique à Brustlein	MULHOUSE	MULHOUSE	1 268 600 €	2011	2012	700 000 €	43,0%	300 000	300 000
129	Restructuration du complexe sportif	PULVERSHEIM	PULVERSHEIM	3 895 922 €	2012	2013	750 000 €	30,0%	225 000	225 000
129a	Création d'un terrain de football synthétique	SAUSHEIM	SAUSHEIM	700 000 €	2011	2011	700 000 €	60,0%	420 000	420 000
129b	Création et rénovation d'équipements sportifs (Rénovation de la salle Pierre de Coubertin, aménagement d'une salle d'arts martiaux et création d'un terrain de football synthétique)	WITTENHEIM	WITTENHEIM	1 277 000 €	2012	2013	900 000 €	50,0%	450 000	450 000
129c	Réfection du tennis couvert	ASSOCIATION TENNIS CLUB DE HABSHEIM	HABSHEIM	41 967 €	2010	2010	41 967 €	14,0%	5 800	5 800
130	Création d'un terrain de football synthétique au stade municipal à proximité du Collège Henri Ulrich	HABSHEIM	HABSHEIM	780 000 €	2012	2012	700 000 €	60,0%	0	420 000
131	Construction d'un club d'aviron	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	NIFFER	1 600 000 €	2013	2014	1 600 000 €	10,0%	0	160 000
132	Construction d'un gymnase au stade Hippolyte Hardy	WITTELSHEIM	WITTELSHEIM	2 865 700 €	2012	2013	2 000 000 €	60,0%	0	1 200 000
133	Rénovation de la piscine de l'Ilberg - 2ème phase	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	1 642 000 €	2011	2011	1 642 000 €	10,0%	0	164 200
134	Rénovation de la piscine de l'Ilberg - 3ème phase	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	824 500 €	2012	2012	824 500 €	10,0%	0	82 450

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale		Subvention proposée
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale
Enjeu 2 : Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire									
Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique									
211	Projet intercommunautaire de valorisation de l'île du Rhin entre Fessenheim et Ottmarsheim	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	OTTMARSHEIM à CHALAMPE	1 145 000 €	2012	2013	1 145 000 €	10,0%	114 500
212	Réhabilitation du pôle holarctique du parc zoologique	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	2 000 000 €	2011	2012	2 000 000 €	25,0%	500 000
213	Implantation de l'Office de Tourisme avenue de Colmar à Mulhouse	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	1 414 000 €	2011	2012	600 000 €	25,0%	150 000
214	Réalisation de la deuxième tranche de viabilisation de la zone sud de la ZAC du Carreau Marie-Louise	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	FELDKIRCH PULVERSHEIM STAFFELFELDEN UNGERSHEIM	555 818 €	2013	2014	555 818 €	15,0%	0
215	Etude préalable à l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur le secteur de l'île Napoléon	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	ILZACH RIEDISHEIM RIKHEIM	70 000 €	2011	2012	70 000 €	15,0%	0
216	Création d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	MULHOUSE	MULHOUSE	572 000 €	2012	2013	572 000 €	20,0%	0
217	Réalisation d'études pré-opérationnelles pour la reconversion du site DMC	MULHOUSE	MULHOUSE	1 283 000 €	2011	2013	1 283 000 €	15,0%	0
218	Mise en place d'une navette de Noël entre la Gare de Mulhouse et l'Ecomusée	CONSEIL GENERAL DU HAUT- RHIN	MULHOUSE PULVERSHEIM	8 000 €	2011	2011	8 000 €	35,0%	0
Axe 2.2: Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant									
221	Création d'un espace culturel, espace d'expression pour les artisans d'art	BRUNSTATT	BRUNSTATT	987 105 €	2011	2013	987 105 €	20,0%	197 421
222	Rénovation de la salle de spectacles de l'Espace 110	ILZACH	ILZACH	117 145 €	2011	2011	117 145 €	20,0%	23 429
223	Restructuration du centre socioculturel	RIEDISHEIM	RIEDISHEIM	4 560 000 €	2011	2013	3 500 000 €	20,0%	700 000
224	Création d'un centre de loisirs social et familial	WITTENHEIM	WITTENHEIM	3 500 000 €	2012	2014	1 200 000 €	20,0%	240 000
225	Création d'une Maison de la Musique	WITTENHEIM	WITTENHEIM	500 000 €	2012	2013	500 000 €	20,0%	0
226	Mise en œuvre du Contrat Culturel de Territoire 2008-2013 (prolongation de 2 ans)	MULHOUSE	MULHOUSE	1 670 000 €	2012	2013	1 670 000 €	25,0%	0
Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme									
Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire									
311	Aménagement d'une piste cyclable "industrielle" desservant les entreprises sur la RD 52	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	CHALAMPE et HOMBOURG	1 945 625 €	2011	2012	1 945 625	20,0%	439 760
312	Piste cyclable sur le chemin de Galfingue à Morschwiller-Le-Bas	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MORSCHWILLER-LE-BAS	91 000 €	2010	2011	91 000 €	20,0%	18 200
313	Liaison cyclable Richwiller-Wittenheim	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	RICHWILLER et WITTENHEIM	519 110 €	2010	2012	519 110 €	20,0%	121 400
314	Piste cyclable le long du Canal Rhin-Rhône entre rue de la Libération et rue de Dornach	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE et BRUNSTATT	91 145	2011	2011	91 145 €	20,0%	20 560
315	Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 20 Il entre Ruelisheim et Battenheim	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	BATTENHEIM et RUELSHEIM	210 000 €	2013	2013	210 000 €	20,0%	0
316	Réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service (Bus Express)	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	2 000 000 €	2012	2013	2 000 000 €	20,0%	0
317	Création d'une desserte routière à l'arrière du Collège	ZILLISHEIM	ZILLISHEIM	2 160 260 €	2012	2013	2 000 000 €	20,0%	0

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Programmation 2010-2013

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet		Échéancier prévisionnel		Participation départementale		Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale		
axe 3.2 : Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne										
321	GERPLAN Transfrontalier - Ingénierie 2011-2013	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	84 000 €	2011	2013	84 000 €	30,0%	28 800	25 200 €
322	GERPLAN Transfrontalier - Etude et actions de préfiguration	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	180 000 €	2011	2012	180 000 €	30,0%	54 000	54 000 €
322a	GERPLAN Transfrontalier - Programme d'actions 2012-2013	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	360 000 €	2012	2013	180 000 €	30,0%	0	54 000 €
323	GERPLAN - Ingénierie 2010-2013	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	322 184 €	2010	2013	227 200 €	26,0%	44 160	58 240 €
324	GERPLAN - Programme d'actions 2010-2013	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	4 291 131 €	2010	2014	à définir	à définir	637 570	527 206 €
325	Réhabilitation d'une friche industrielle avec point de vente de produits locaux, restaurant et café-théâtre	KINGERSHEIM	KINGERSHEIM	1 000 000 €	2012	2013	400 000 €	40,0%	0	160 000 €
Enjeu 4 : Accompagner les initiatives de développement local										
Axe 4.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local										
411	Développement local - Agent de développement généraliste	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	192 000 €	2010	2013	192 000 €	50,0%	96 000	96 000 €
axe 4.2 : Favoriser les actions de développement local										
421	Développement local - Actions sous la forme d'un appel à projets annuel	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	à définir	2010	2013	à définir	à définir	80 000	40 000 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Trois Pays

Rappel des caractéristiques du Contrat d'origine :

Ce contrat comprend 5 enjeux :

Enjeu 1 : 1 476 794 € d'engagement prévisionnel

Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 : Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants

Enjeu 2 : 760 971 € d'engagement prévisionnel

Valoriser et consolider les atouts économiques existants du Territoire

Enjeu 3 : 412 986 € d'engagement prévisionnel

Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité en matière de transports

Enjeu 4 : 1 564 500 € d'engagement prévisionnel

Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1. : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydraulique au travers des GERPLAN,

Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable

Enjeu 5 : 480 000 € d'engagement prévisionnel

Développement local

Axe 5.1. : Soutien de l'ingénierie nécessaire au Développement Local,

Axe 5.2 : Soutenir les actions en faveur du Développement Local

Au niveau financier, le Contrat était marqué par une forte prédominance de l'Enjeu 1 – Services à la population.

Les faits marquants de la révision à mi-parcours :

A titre préliminaire, il convient d'indiquer que ce contrat fait l'objet d'une modification au niveau des enjeux retenus pour le Territoire. En effet, il est apparu que la reconstruction nécessaire d'un équipement sportif dédié notamment aux collégiens et la création d'un équipement sportif ayant vocation à irriguer la Communauté de Commune rurale de la Porte du Sundgau impliquaient un élargissement de l'enjeu 1 – axe 1.2 à ces équipements.

Celui-ci est désormais rédigé comme suit :

Axe 1. 2 : « Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à certains besoins spécifiques »

Les projets tournés vers la synergie et la mutualisation des moyens existants en matière d'infrastructures culturelles et sportives seront encouragés.

Il s'agit de soutenir la mise en réseau de l'ingénierie culturelle et sportive du Territoire afin de permettre le développement des structures existantes ainsi qu'une meilleure identification de celles-ci par les habitants du Territoire.

Compte tenu de l'excellence de l'équipement existant en la matière, la création de nouveaux équipements culturels et sportifs ne fera pas l'objet d'un soutien financier du Département, sauf si l'existence d'un besoin spécifique est démontré ».

1. L'annulation des opérations : restructuration et mise en sécurité de la halle de tennis couverte de SAINT-LOUIS et Centre de valorisation des déchets de la Communauté de Communes des Trois Frontières en raison d'une non maîtrise des acquisitions foncières.
2. Une intégration de trois projets (création d'une mini-crèche à Saint-Louis/Neuweg et construction d'un site de foire-expositions et de spectacles à SAINT-LOUIS et construction d'un complexe sportif à HESINGUE) identifiés lors de la maquette initiale pour une révision à mi-parcours.

Quelques opérations viennent également s'ajouter à la liste des opérations de la maquette initiale :

- l'extension du multi-accueil Tom Pouce à Hagenthal-le-Bas,
- la rénovation d'un bâtiment communal abritant un périscolaire à MAGSTATT-le HAUT,
- la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire et l'intégration du Contrat Thématique Transports dans le territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,
- l'aménagement d'un terrain de rugby à SAINT-LOUIS,
- la mise en place d'un gazon synthétique dans les courts de tennis à HEGENHEIM,
- la construction d'une bibliothèque/médiathèque intercommunale et internationale à SIERENTZ,
- la création d'un commerce de proximité à ATTENSCHWILLER,
- l'aménagement (remodelage) de la Place Abbatucci à HUNINGUE,
- la création d'un itinéraire cyclable entre KOETZINGUE et RANTZWILLER,
- la prise en compte de la démarche environnementale GERPLAN par la Communauté de Communes des Trois Frontières,
- la création d'un site de déchets verts clôturés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ.

De ce fait, les nouveaux équilibres financiers s'établissent comme suit :

Enjeu 1 : 3 127 851 € d'engagement prévisionnel.

Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux
.

Enjeu 2 : 1 027 912 € d'engagement prévisionnel

Valoriser et consolider les atouts économiques existants du Territoire

Enjeu 3 : 526 044 € d'engagement prévisionnel

Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Enjeu 4 : 1 154 651 € d'engagement prévisionnel

Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Enjeu 5 : 391 170 € d'engagement prévisionnel

Développement local

Le tableau joint en annexe retrace :

- en « barré », les projets annulés ou reportés,
- en italique, les montants modifiés,
- sur fond grisé, les projets scindés en plusieurs tranches ou opérations sans modification de montant (échancier,...),
- en gras, les nouveaux projets.

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention validée 1ère phase	Subvention proposée
Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux									
Axe 1.1 : Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité									
Extension du multi-accueil Tom Pouce	CC Porte du Sundgau	HAGENTHAL-LE-BAS	150 000 €	2012	2013	150 000 €	30,0%	3 750 €	45 000 €
Restructuration scolaire et périscolaire Victor Hugo / La Cigogne	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	1 800 000 €	2010	2012	468 000 €	forfait	150 000 €	150 000 €
Création d'un périscolaire dans l'ancienne Auberge de Jeunesse	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	575 000 €	2010	2011	393 000 €	forfait	150 000 €	150 000 €
Création d'une structure périscolaire à Saint-Louis / Neuweg	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	400 000 €	2012	2013	400 000 €	forfait	150 000 €	150 000 €
Création d'une mini-crèche à SAINT-LOUIS/NEUWEG	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	500 000 €	2012	2013	500 000 €	forfait	- €	150 000 €
Rénovation de la toiture du Bâtiment Communal abritant un périscolaire	MAGSTATT LE HAUT	MAGSTATT LE HAUT	25 124 €	2010	2011	25 124 €	20,0%	- €	5 025 €
Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	700 000 €	2012	2013	700 000 €	20,0%	- €	140 000 €
Axe 1.3 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)									
Extension du pôle sportif scolaire intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de Hégenheim	SICES de HEGENHEIM	HEGENHEIM	861 376 €	2011	2012	861 376 €	60,0%	480 000 €	516 826 €
Restructuration du Gymnase Municipal	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	210 000 €	2010	2011	168 840 €	15,0%	25 326 €	25 326 €
Restructuration et mise en sécurité de la halle de tennis-couverte	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	1 000 000 €			836 000 €	15,0%	125 400 €	- €
Construction d'un court de tennis couvert	KEMBS	KEMBS	400 000 €	2010	2010	246 533 €	15,0%	60 000 €	36 980 €
Construction d'une salle de sport pour le groupe scolaire	LANDSER	LANDSER	1 050 000 €	2012	2013	1 050 000 €	20,0%	210 000 €	210 000 €
Installation d'un générateur rayonnant pour le chauffage de la salle spécialisée de gymnastique	BARTENHEIM	BARTENHEIM	25 450 €	2010	2010	25 450 €	15,0%	3 818 €	3 375 €
Restructuration-extension d'une ancienne salle de gymnastique en salle sportive dédiée principalement à la pratique de la Boxe Anglaise	VILLAGE-NEUF	VILLAGE-NEUF	900 000 €	2012	2013	600 000 €	15,0%	90 000 €	90 000 €
Aménagement d'une zone de loisirs et terrain de football	FOLGENSBOURG	FOLGENSBOURG	160 841 €	2010	2012	150 000 €	15,0%	22 500 €	22 500 €
Festival "Le Rock de l'Est"	Association "L'Oreille Absolue"	MICHELBAACH-LE-HAUT	57 600 €	2010	2013	57 600 €	forfait	6 000 €	6 000 €
Construction d'équipements pour la pratique du Rugby - Terrain	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	60 000 €	2011	2012	60 000 €	15,0%	- €	9 000 €
Construction d'un complexe sportif	HESINGUE	HESINGUE	5 810 000 €	2012	2013	3 369 000 €	10,0%	- €	336 900 €
Construction d'un site de foire-expositions et de spectacles	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	12 918 000 €	2012	2013	5 713 000 €	11,1%	- €	633 300 €
Gazon Synthétique Court de Tennis Couvert	HEGENHEIM	HEGENHEIM	44 130 €	2011	2011	44 130 €	15,0%	- €	6 620 €
Construction d'une bibliothèque/médiathèque intercommunale et trinationale	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	1 500 000 €	2012	2013	1 500 000 €	29,4%	- €	441 000 €

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention validée 1ère phase	Subvention proposée
Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire									
Création de la zone d'activités intercommunale à Attenschwiller	CC Porte du Sundgau	ATTENSCHWILLER	1 160 416 €	2009	2011	1 160 416 €	15,0%	174 062 €	174 062 €
Création de la Pépinière d'entreprises SCHLIERBACH-DIETWILLER	CC Pays de SIERENTZ	SCHLIERBACH-DIETWILLER	1 833 750 €	2011	2012	1 519 250 €	15,6%	236 968 €	236 842 €
Création d'une cité des Métiers d'Art	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	2 400 000 €	2012	2013	2 400 000 €	12,5%	300 000 €	300 000 €
Création d'un réseau de sentiers de découverte	CC Porte du Sundgau	Sud CC Porte du Sundgau	63 000 €	2011	2011	63 000 €	15,0%	9 450 €	9 450 €
Création d'un sentier pédestre et cyclable le long de la Birsig à Leymen - Projet transfrontalier	CC Porte du Sundgau	RODERSDORF, LEYMEN, BENKEN	200 000 €	2012	2013	200 000 €	15,0%	30 000 €	30 000 €
Amélioration de l'accès au château du Landskron	LEYMEN	LEYMEN	69 936 €	2010	2010	69 936 €	15,0%	10 490 €	10 490 €
Création d'un Commerce de Proximité	Attenschwiller	CC Porte du Sundgau	600 000 €	2012	2013	450 000 €	15,0%	- €	67 500 €
Aménagement de la Place Abbatucci (Remodelage de la Place)	HUNINGUE	HUNINGUE	3 991 344 €	2010	2013	3 991 344 €	5,0%	- €	199 567 €

Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.1 : Poursuivre le développement des modes de transports doux et collectifs

Contrat Thématique Transports - participation au déficit d'exploitation	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	2010	2013	80 000 €	50,0%	- €	40 000 €

Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Plateforme plurimodale de la gare : création d'un parking en surface et voirie d'accès	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	2010	2012	530 672 €	forfait	250 000 €	250 000 €
Démolition d'un ancien silo agricole et aménagement d'aires de stationnement aux abords de la gare	SIERENTZ	SIERENTZ	2010	2011	600 000 €	32,5%	162 986 €	162 986 €
Itinéraires Cyclables - Liaison Koetzingue/Rantzwiller	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	2012	2013	225 000 €	32,5%	- €	73 058 €

Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Construction d'un centre de valorisation des déchets : déchetterie, centre de transfert et de tri	CC 3 FRONTIERES	BLOTZHEIM	2013	2013	2 500 000 €	15,0%	375 000 €	- €
Réhabilitation du site du Baggerloch	CC 3 FRONTIERES	HESINGUE	2012	2013	2 500 000 €	15,0%	375 000 €	375 000 €
Création d'une plate-forme de dépôt de déchets verts	CC Porte du Sundgau	LEYMEN	2010	2011	30 000 €	15,0%	4 500 €	3 351 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	2010	2013	983 245 €	max 40%	400 000 €	280 000 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	2011	2013	991 320 €	max 40%	400 000 €	400 000 €

Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention validée 1ère phase	Subvention proposée
Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC 3 FRONTIERES	CC 3 FRONTIERES	à définir	2012	2013	à définir	max 40%	- €	80 000 €
Création site déchets verts clôturés	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	21 000 €	2011	2011	21 000 €	30,0%	- €	6 300 €
Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable									
Programme d'actions LEADER / OAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières : <i>Le développement durable pour des territoires durables</i>									
Enjeu 5 : Développement Local									
Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local									
Agents de Développement Généraliste	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	175 128€	2010	2013	175 128 €	50,0%	96 000 €	87 564 €
	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	157 414€	2010	2013	157 414 €	50,0%	96 000 €	78 707 €
1er Agent de Développement Spécialisé	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	128 000€	2010	2013	128 000 €	30,0%	76 800 €	38 400 €
2e Agent de Développement Spécialisé	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	128 000€	2010	2013	128 000 €	20,0%	51 200 €	25 600 €
Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC ou association de CC	CC ou association de CC	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	160 000 €	160 900 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013

▪ **Rappel des caractéristiques du Contrat d'origine :**

Ce contrat comprend 6 enjeux :

Enjeu 1 : 984 822 €

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

- Axe 1.1 : Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
- Axe 1.2 : Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau
- Axe 1.3 : Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Enjeu 2 : 86 051 €

Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

- Axe 2.1 : Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau
- Axe 2.2 : Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Enjeu 3 : 886 672 €

Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

- Axe 3.1 : Accompagner la diversification agricole du Territoire
- Axe 3.2 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
- Axe 3.3 : Finaliser les infrastructures d'assainissement collectif à l'échelle du Sundgau
- Axe 3.4 : Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations
- Axe 3.5 : Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Enjeu 4 : 700 670 €

Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

- Axe 4.1. : Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau
- Axe 4.2 : Conforter le réseau de lecture publique dans le Sundgau
- Axe 4.3 : Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Enjeu 5 : 1 571 770 €

Poursuivre le développement des services à la population

- Axe 5.1 : Soutenir l'offre d'équipements sportifs
- Axe 5.2 : Encourager le développement des services à la personne
- Axe 5.3 : Concrétiser les actions liées à la problématique « Transport »

Enjeu 6 : 1 247 170 €

Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

- Axe 6.1 : Soutenir l'urbanisme et l'aménagement
- Axe 6.2 : Soutenir le développement local

Au niveau financier, ce Contrat était marqué par une certaine homogénéité dans la répartition des crédits départementaux par enjeu. A noter que l'enjeu 2 représente la part la plus faible, il s'agissait toutefois d'afficher le tourisme comme un enjeu émergent et de développement pour l'économie du Territoire de Vie, notamment à travers la mise en place d'un Contrat Thématique Tourisme.

▪ **Les faits marquants de la révision à mi-parcours :**

Des annulations d'opérations :

- CC Porte d'Alsace : Aménagement de bâtiments et de structures d'accueil, équipés d'énergies renouvelables, pour les entreprises sur la 2ème tranche de la zone d'activités des Tuiliers ;
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de RIESPACH-FELDBACH : Travaux de raccordement du nouveau forage de FELDBACH et de dilution des eaux de sources de RIESPACH (prise en compte au titre de la dotation Solidarité Urbain Rural) ;
- Commune de WERENTZHOUSE : Revalorisation du Musée des Amoureux - Agrandissement et mise aux normes de l'accessibilité ;
- CC du Secteur d'ILLFURTH : Réalisation d'une piste cyclable reliant HOCHSTATT / FROENINGEN / ILLFURTH Collège ;
- CC du Secteur d'ILLFURTH : Réalisation d'une liaison cyclable entre la sortie sud de SPECHBACH LE HAUT et la piste cyclable longeant le canal du Rhône au Rhin.

Des modifications des participations départementales lors de cette révision :

- Contrat Thématique Tourisme du Sundgau n°3 ;
- CC de la Porte d'Alsace : Mise en place de points d'accueil et d'information touristique du public sur le secteur de la Porte d'Alsace, pour le Sundgau ;
- CC du Jura Alsacien : Réalisation d'un circuit pédestre des 3 châteaux ;
- CC Ill et Gersbach / du Canton de HIRSINGUE /de la Lague : Programme GERPLAN - Volet environnemental ;
- CC de la Porte d'Alsace : Mise aux normes des plateformes de collecte des déchets verts de la Porte d'Alsace ;
- Commune d'OLTINGUE : Restauration et valorisation du Musée Paysan - Phase 1 : Rénovation et réaménagement de la cour devant le Musée et Phase3 : Mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- Commune de MONTREUX-VIEUX : Restauration du château d'eau ;
- CC du Jura Alsacien : Création d'une micro-crèche ;
- Contrats Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) ;
- Syndicat Mixte pour le Sundgau : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Sundgau ;
- Agents de Développement Généralistes ;
- 1ers Agents de Développement Spécialisés ;
- 2èmes Agents de Développement Spécialisés ;
- Elaboration d'une nouvelle charte de développement ;
- Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel.

De nouvelles opérations viennent s'ajouter :

- CC du Secteur d'ILLFURTH : Etude de faisabilité et d'opportunité pour une solution d'accueil des entreprises à TAGOLSHEIM ;
- CC du Secteur d'ILLFURTH : Réalisation d'une solution d'accueil des entreprises à TAGOLSHEIM ;
- CC d'ALTKIRCH : Aménagement routier pour la desserte du Centre Routier d'ALTKIRCH au quartier Plessier ;
- CC de la Porte d'Alsace : Aménagement d'une zone d'activités d'intérêt départemental à DIEFMATTEN ;
- Syndicat Mixte pour le Sundgau : OCM du Sundgau, Actions d'animation - 2ème tranche et 3ème tranche ;
- Commune de MONTREUX-VIEUX : Réhabilitation d'un multiservice de proximité au centre du village ;
- Syndicat Mixte pour le Sundgau : Coopération avec le GAL Thur Doller pour une organisation de la filière viande ;
- CC du Jura Alsacien : Programme GERPLAN - Volet environnemental ;
- CC d'ALTKIRCH : Programme GERPLAN - Volet environnemental ;
- CC de la Vallée de HUNDSBACH : Programme GERPLAN - Volet environnemental ;
- CC de la Porte d'Alsace : Programme GERPLAN - Volet environnemental ;
- CC du secteur d'ILLFURTH : Programme GERPLAN - Volet environnemental ;
- CC Ill et Gersbach : Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable entre ROPPENTZWILLER et STEINSOULTZ ;
- CC de la Porte d'Alsace : Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable entre DANNEMARIE et BALLERSDORF ;
- CC de la Vallée de HUNDSBACH : Réalisation d'une canalisation d'adduction d'eau potable entre HUNDSBACH et WILLER ;
- CC du Jura Alsacien : Création d'une déchetterie intercommunale ;

- CC d'ALTKIRCH : Aménagement de locaux de répétition et d'audition de l'Ecole de Musique du Sundgau ;
- Commune de FERRETTE : Aménagement du site de l'ancienne carrière avec gradins en pierre pour l'organisation de manifestations et animations de plein-air ;
- Commune de PFETTERHOUSE : Restauration du château d'eau ;
- Commune d'OLTINGUE : Restauration de la chapelle Saint-Brice ;
- Commune de FERRETTE : Création d'un espace muséal dédié au patrimoine historique de FERRETTE au RDC de la mairie ;
- Commune de HIRTZBACH : Aménagement du parc du château de HIRTZBACH - 1ère tranche et 2ème tranche ;
- Commune d'ALTKIRCH : Travaux de conservation du vestige de l'ancien château d'ALTKIRCH ;
- Commune de BISEL : Mise en éclairage du terrain de football communal ;
- Commune de MERTZEN : Travaux sur le terrain d'honneur de football ;
- Commune d'ALTKIRCH : Réfection des cours de tennis couverts ;
- Commune de DANNEMARIE : Rénovation de la piste d'athlétisme autour du stade, à proximité du collège ;
- Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH : Création d'une salle de sport pour le collège Lucien Herr - 1ère tranche (acquisition de terrain et 1ères études) ;
- Commune de BALLERSDORF : Création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) ;
- Commune de HEIMERSDORF : Réalisation d'une liaison de circulation douce entre HEIMERSDORF et HIRSINGUE.

Des modifications liées à des scissions en tranches de certaines opérations de lignes déjà contractualisées :

- Syndicat Mixte pour le Sundgau : OCM à l'échelle du Sundgau, Aides directes aux entreprises ;
- Contrats Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) ;
- Agents de Développement Généralistes ;
- 1ers Agents de Développement Spécialisés ;
- 2èmes Agents de Développement Spécialisés ;
- Elaboration d'une nouvelle charte de développement ;
- Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel.

▪ **De ce fait, les nouveaux équilibres financiers s'établissent comme suit :**

Enjeu 1 : 1 365 037 €

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Enjeu 2 : 78 749 €

Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Enjeu 3 : 1 071 307 €

Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Enjeu 4 : 793 120 €

Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Enjeu 5 : 1 649 868 €

Poursuivre le développement des services à la population

Enjeu 6 : 1 087 435 €

Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Le tableau joint en annexe retrace

- en « barré », les projets annulés ou reportés,
- en italique, les montants modifiés,
- sur fond grisé, les projets scindés en plusieurs tranches ou opérations sans modification de montant (échancier,...),
- en gras, les nouveaux projets.

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale initiale		Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	
Enjeu 1 : Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises								
Axe 1.1 : Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes								
Complément à l'offre de service en matière d'accueil des entreprises au quartier Plessier	CC Altkirch	CARSPACH	490 500 €	2010	2011	490 500 €	15%	73 575 €
Etude de faisabilité économique et environnementale pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	40 000 €	2010	2011	40 000 €	29%	11 600 €
Aménagement de la 2ème tranche de la zone d'activités des Tuilliers	CC Porte d'Alsace	RETZWILLER	1 500 000 €	2011	2012	1 500 000 €	15%	225 000 €
Aménagement de bâtiments et de structures d'accueil, équipés d'énergies renouvelables, pour les entreprises sur la 2ème tranche de la zone d'activités des Tuilliers	CC Porte d'Alsace	RETZWILLER	1 400 000 €	2012	2013	1 400 000 €	20%	280 000 €
Etude de faisabilité et d'opportunité pour une solution d'accueil des entreprises à TAGOLSHEIM	CC Secteur d'Illfurth	TAGOLSHEIM	20 000 €	2011	2011	20 000 €	25%	- €
Réalisation d'une solution d'accueil des entreprises à TAGOLSHEIM	CC Secteur d'Illfurth	TAGOLSHEIM	1 800 000 €	2012	2013	1 440 000 €	20%	- €
Aménagement routier pour la desserte du Centre Routier d'ALTIRKIRCH au quartier Plessier	CC Altkirch	ALTIRKIRCH	55 000 €	2011	2012	55 000 €	30%	- €
Aménagement d'une zone d'activités d'intérêt départemental à DIEFMATTEN	CC Porte d'Alsace	DIEFMATTEN	1 400 000 €	2012	2014	1 400 000 €	20%	- €
Axe 1.2 : Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau								
Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) : Aides directes aux entreprises	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	1 000 000 €	2010	2013	1 000 000 €	15%	150 000 €
Revitalisation et redynamisation du bourg centre - phase 1 : Aménagement de l'îlot Mazarin			213 401 €	2010	2011	159 164 €	36%	57 299 €
Revitalisation et redynamisation du bourg centre - phase 2 : Aménagement du RDC de la Halle au blé et de sa place pour accueillir le marché couvert et hebdomadaire.	FERRETTE	FERRETTE	256 630 €	2011	2012	256 630 €	36%	92 387 €
Revitalisation et redynamisation du bourg centre - phase 3 : Réaménagement de la rue de la 1ère Armée			263 780 €	2013	2014	263 780 €	36%	94 961 €
Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) : Actions d'animation - 2ème tranche	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	69 500 €	2011	2012	38 000 €	11,1%	- €
Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) : Actions d'animation - 3ème tranche				2012	2013	31 500 €	11,1%	- €
Réhabilitation d'un multiservice de proximité au centre du village	MONTREUX-VIEUX	MONTREUX-VIEUX	400 000 €	2012	2013	3 000 €	21%	- €
Enjeu 2 : Développer l'attractivité touristique du Sundgau								
Axe 2.1 : Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau								
Contrat Thématique Tourisme du Sundgau n°3	à définir	Sundgau	à définir	2011	2011	150 000 €	max 40%	56 958 €
Axe 2.2 : Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau								
Mise en place de points d'accueil et d'information touristique du public sur le secteur de la Porte d'Alsace, pour le Sundgau	CC Porte d'Alsace	DANNEMARIE RETZWILLER CHAVANNES-SUR-L'ETANG	30 000 €	2011	2011	30 000 €	29%	8 700 €
Réalisation d'un circuit pédestre des 3 châteaux	CC Jura Alsacien	Haut Sundgau	86 753 €	2010	2011	86 753 €	20%	17 351 €
								7 133 €
								14 658 €

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier prévisionnel		Participation départementale initiale		Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	
Enjeu 3 : Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable								
axe 3.1 :								
Accompagner la diversification agricole Programme d'actions GAL Sundgau - St-Louis Trois Frontières : Animation et Fonctionnement du GAL (agent de développement) Programme d'actions GAL Sundgau - St-Louis Trois Frontières : Enveloppe spécifique pour des projets du GAL	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Pays du Sundgau Pays de ST-LOUIS et des 3 Frontières	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €
			à définir	2010	2013	à définir	max 40%	20 000 €
	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Pays du Sundgau Pays de ST-LOUIS/3F Pays Thur Doller	16 666 €	2011	2012	16 666 €	15%	2 500 €
								- €
axe 3.2 :								
Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN								
Elaboration d'un GERPLAN	CC Jura Alsacien	CC Jura Alsacien	à définir	2010	2012	30 490 €	40%	12 196 €
			à définir			à définir	max 40%	23 000 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental			à définir	2013	2013	à définir	max 40%	100 000 €
Elaboration d'un GERPLAN	CC Altkirch	CC Altkirch	à définir	2010	2012	30 490 €	40%	12 196 €
			à définir			à définir	max 40%	23 000 €
Actions de préfiguration GERPLAN			à définir	2013	2013	à définir	max 40%	10 000 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental			à définir	2010	2012	à définir	max 40%	107 000 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental			à définir	2013	2013	à définir	max 40%	10 000 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Vallée de Hundsbach	CC Vallée de Hundsbach	à définir			à définir	max 40%	135 000 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Lorgue CC Canton de Hirsingue CC III et Gersbach	CC Lorgue CC Canton de Hirsingue CC III et Gersbach	à définir	2010	2012	à définir	max 40%	70 000 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	à définir	2012	2013	à définir	max 40%	120 000 €
Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Secteur d'Illfurth	CC Secteur d'Illfurth	à définir	2012	2013	à définir	max 40%	
axe 3.4 :								
Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations								
Travaux de raccourcissement du nouveau forage de FELDBACH et de dilution des eaux de sources de RIESPACH	SIAEP RIESPACH-FELDBACH	FELDBACH RIESPACH	1 611 000 €	2010	2011	1 147 000 €	30%	344 100 €
Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable entre ROPPENTZWILLER et STEINSOULTZ	CC III et Gersbach	ROPPENTZWILLER STEINSOULTZ	52 575 €	2011	2011	52 575 €	30%	15 773 €
Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable entre DANNEMARIE et BALLERSDORF	BALLERSDORF	BALLERSDORF	217 759 €	2012	2013	200 000 €	30%	60 000 €
Réalisation d'une canalisation d'adduction d'eau potable entre HUNDSBACH et WILLER	CC Vallée de Hundsbach	HUNDSBACH WILLER	503 800 €	2011	2012	360 500 €	20%	72 100 €
axe 3.5 :								
Soutenir les actions environnementales et de développement durable								
Réalisation d'une déchetterie intercommunale	CC III et Gersbach	STEINSOULTZ - WALDIGHOFFEN	328 000 €	2010	2011	328 000 €	30%	98 400 €
Aménagement et sécurisation des sites intercommunaux à gravats	CC Vallée de Hundsbach	FRANKEN WITTERSDORF	20 000 €	2010	2010	20 000 €	15%	3 000 €
Mise aux normes des plateformes de collecte des déchets verts de la Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	110 000 €	2010	2011	110 000 €	15%	12 512 €
Aménagement d'une pompe à chaleur et de radiants à eau pour assurer le chauffage du COSEC		DANNEMARIE	70 000 €	2011	2011	70 000 €	40%	28 000 €
Mise en place d'une production thermique solaire pour le relais nautique	CC Porte d'Alsace	RETSZWILLER	6 200 €	2011	2011	6 200 €	40%	2 480 €
Mise en place d'une production photovoltaïque à la Maison de la Nature		ALTENACH	40 000 €	2011	2011	40 000 €	40%	16 000 €
Requalification de l'ancienne friche industrielle Sturm/Giardoni - 1ère phase : Sécurisation et démolition	WOLFRSDORF	WOLFRSDORF	250 000 €	2011	2012	150 000 €	28%	42 400 €
Création d'une déchetterie intercommunale	CC Jura Alsacien	BOUXWILLER	372 630 €	2013	2014	124 501 €	30%	37 350 €

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale initiale		Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	
Enjeu 4 : Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux								
Axe 4.1 : Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau								
Renforcement de la fonction de salle culturelle et de séminaire de la Halle au blé Construction d'une nouvelle Maison des Jeunes et de la Culture Contrat Culturel de Territoire Aménagement de locaux de répétition et d'audition de l'Ecole de Musique du Sundgau Aménagement du site de l'ancienne carrière avec gradins en pierre pour l'organisation de manifestations et animations de plein-air	ALTkirCH	ALTkirCH	1 159 800 €	2010	2011	1 159 800 €	10%	115 980 €
	CC Altkirch	ALTkirCH	1 621 316 €	2010	2011	1 621 316 €	22%	356 690 €
	CC Secteur d'Ilfurth	CC Secteur d'Ilfurth	à définir	2011	2013	210 000 €	max 40%	84 000 €
	CC d'ALTkirCH	ALTkirCH	125 418 €	2011	2012	125 418 €	20%	- €
	FERRETTE	FERRETTE	66 000 €	2012	2012	66 000 €	32%	- €
Axe 4.3 : Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau								
Revalorisation du Musée des Amoureux – Agrandissement et mise aux normes de l'accessibilité Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase 1 - Rénovation et réaménagement de la cour devant le Musée Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase 2 - Rénovation des façades et de la toiture Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase3 - Mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite Restauration du château d'eau	WERENTZHOUSE	WERENTZHOUSE	270 000 €	2010	2011	270 000 €	20%	- €
	OLTINGUE	OLTINGUE	30 000 €	2010	2010	30 000 €	20%	13 800 €
			95 000 €	2011	2011	95 000 €	20%	19 000 €
			175 000 €	2013	2013	175 000 €	20%	27 200 €
	MONTREUX-VEIUX	MONTREUX-VEIUX	150 000 €	2010	2011	150 000 €	20%	11 395 €
Restauration de la chapelle Saint-Brice	OLTINGUE	OLTINGUE	180 000 €	2011	2013	180 000 €	20%	36 000 €
Restauration du château d'eau	PFETTERHOUSE	PFETTERHOUSE	42 302 €	2012	2012	42 302 €	20%	8 460 €
Création d'un espace muséal dédié au patrimoine historique de FERRETTE au RDC de la mairie Aménagement du parc du château de HIRTZBACH - 1ère tranche Aménagement du parc du château de HIRTZBACH - 2ème tranche	FERRETTE	FERRETTE	75 474 €	2012	2013	75 474 €	20%	15 095 €
	HIRTZBACH	HIRTZBACH	116 090 €	2012	2012	116 090 €	20%	23 218 €
			144 880 €	2013	2013	144 880 €	20%	28 976 €
Travaux de conservation du vestige de l'ancien château d'ALTkirCH	ALTkirCH	ALTkirCH	35 508 €	2011	2011	35 508 €	20%	7 102 €

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale initiale		Subvention proposée	
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux		Subvention initiale
Enjeu 5 : Poursuivre le développement des services à la population									
axe 5.1 : Soutenir l'offre d'équipements sportifs									
Restructuration de la piscine "Tournesol" intercommunale Restructuration de la piscine "Tournesol" intercommunale Restructuration de la piscine de plein-air Création d'un éclairage pour un classement fédéral du terrain de football communal Travaux de sécurisation et mise aux normes du terrain de football communal Mise en éclairage du terrain de football communal Travaux sur le terrain d'honneur de football Réfection des cours de tennis couverts Rénovation de la piste d'athlétisme autour du stade, à proximité du collège Création d'une salle de sport pour le collège Lucien Herr - 1ère tranche (acquisition de terrain et 1ères études)	CC Secteur d'Illfurth	TAGOLSHEIM	4 000 000 €	2011	2012	4 000 000 €	10%	400 000 €	400 000 €
	CC Jura Alsacien	FERRETTE	4 000 000 €	2013	2014	4 000 000 €	10%	400 000 €	400 000 €
	ALTkirCH	ALTkirCH	1 285 518 €	2010	2011	1 285 518 €	5%	64 276 €	64 276 €
	RAEDERSDORF	RAEDERSDORF	38 277 €	2010	2010	38 277 €	20%	7 655 €	7 655 €
	BALLERSDORF	BALLERSDORF	42 041 €	2010	2010	42 041 €	20%	8 408 €	8 408 €
	BISEL	BISEL	34 403 €	2011	2011	34 403 €	20%	- €	6 881 €
	MERTZEN	MERTZEN	63 230 €	2011	2011	50 000 €	20%	- €	10 000 €
	ALTkirCH	ALTkirCH	133 780 €	2011	2011	50 000 €	20%	- €	10 000 €
	DANNEMARIE	DANNEMARIE	15 050 €	2012	2012	15 050 €	20%	- €	3 010 €
	SIASA	ALTkirCH	5 563 606 €	2012	2013	333 333 €	60%	- €	200 000 €
axe 5.2 : Encourager le développement des services à la population									
Construction d'un multi-accueil petite enfance (halte-garderie, crèche, RAM et périscolaire)	CC Porte d'alsace	DANNEMARIE	1 578 000 €	2011	2012	750 000 €	30%	225 000 €	225 000 €
Création d'une micro-crèche	CC Jura Alsacien	FERRETTE	350 000 €	2010	2010	350 000 €	30%	105 000 €	47 418 €
Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)	BALLERSDORF	BALLERSDORF	660 140 €	2012	2013	160 000 €	20%	- €	32 000 €
axe 5.3 : Concrétiser les actions liées à la problématique Transport									
Réalisation d'une piste-cyclable reliant HOCHSTATT / FROENINGEN / ILLFURTH-Collège	CC Secteur d'Illfurth	HOCHSTATT FROENINGEN ILLFURTH	691 299 €	2013	2013	691 299 €	27%	186 651 €	- €
Réalisation d'une liaison cyclable entre la sortie sud de SPECHBACH-LE-HAUT et la piste cyclable longeant le canal du Rhône au Rhin	CC Secteur d'Illfurth	SPECHBACH-LE-HAUT SPECHBACH-LE-BAS HEIDWILLER	258 786 €	2013	2013	258 786 €	27%	69 872 €	- €
Création d'une liaison cyclable intercommunale entre ALTkirCH et ASPACH	ASPACH	ASPACH	35 538 €	2011	2011	35 538 €	23%	8 174 €	8 174 €
	ALTkirCH	ALTkirCH	35 538 €	2011	2011	35 538 €		8 174 €	8 174 €
Réalisation d'un itinéraire cyclable intercommunal entre JETTINGEN et FRANKEN	JETTINGEN	JETTINGEN	50 265 €	2010	2010	50 265 €	26%	13 069 €	13 069 €
	FRANKEN	FRANKEN	21 118 €	2010	2010	21 118 €		5 491 €	5 491 €
Contrats Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation)	Communautés de Communes	Communautés de Communes	à définir	2010	2013	selon déficit	50%	70 000 €	167 372 €
Réalisation d'une liaison de circulation douce entre HEIMERSDORF et HIRSINGUE	HEIMERSDORF	HEIMERSDORF	122 000 €	2012	2012	122 000 €	27%	- €	32 940 €

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale initiale			Subvention proposée
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention initiale	
Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau									
axe 6.1 : Soutenir l'urbanisme et l'aménagement									
	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	à définir	2010	2012	265 968 €	33%	87 770 €	40 393 €
axe 6.2 : Soutenir le Développement local									
Agents de Développement Généralistes	CC Altkirch CC Secteur d'Ilfurth CC Jura Alsacien CC Porte d'Alsace CC Canton de Hirsingue/Ill et Gersbach/La Largue	CC Altkirch CC Secteur d'Ilfurth CC Jura Alsacien CC Canton de Hirsingue/Ill et Gersbach/La Largue	960 000 €	2010	2013	960 000 €	50%	480 000 €	457 076 €
1ers Agents de Développement Spécialisés		CC Altkirch CC Secteur d'Ilfurth CC Jura Alsacien CC Porte d'Alsace CC Canton de Hirsingue/Ill et Gersbach/La Largue	640 000 €	2010	2013	640 000 €	30%	192 000 €	189 617 €
2èmes Agents de Développement Spécialisés		CC Porte d'Alsace CC Jura Alsacien CC Canton de Hirsingue/Ill et Gersbach/La Largue	384 000 €	2010	2013	384 000 €	20% ou 30%	102 400 €	110 080 €
Elaboration d'une nouvelle charte de développement	CC Secteur d'Ilfurth CC Porte d'Alsace	CC Secteur d'Ilfurth CC Porte d'Alsace	90 000 €	2012	2013	90 000 €	50%	45 000 €	28 825 €
Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiant d'une charte de développement	Sundgau	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	340 000 €	261 444 €

Contrat de Territoire de Vie **du Piémont –** **Val d’Argent –** **Pays Welche** **2010 - 2013**

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Cette philosophie qui a guidé l'élaboration de nos 7 Contrats de Territoire de Vie est aujourd'hui largement partagée par tous et c'est une grande fierté pour tous les Conseillers Généraux que d'avoir pu, à vos côtés, élaborer et faire vivre ce nouveau partenariat.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis la finalisation des premiers Contrats de Territoire de Vie et nous arrivons aujourd'hui à leur révision. Nous avons souhaité rester souples et évolutifs dans notre approche de vos projets, et l'écho très favorable que vous avez réservé à cette première génération de Contrats, ainsi que la qualité et le nombre des projets que vous avez proposés pour cette étape de révision nous confortent aujourd'hui dans notre envie de faire de ces Contrats, de plus en plus, l'outil majeur de notre politique d'appui aux Territoires.

Pour les années à venir, nous continuerons toujours de conjuguer nos projets pour que ces Contrats demeurent la rencontre de nos priorités réciproques.

Car c'est dans la proximité et le partenariat que nous pourrons le mieux répondre aux attentes des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois.

Sincèrement à vos côtés,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

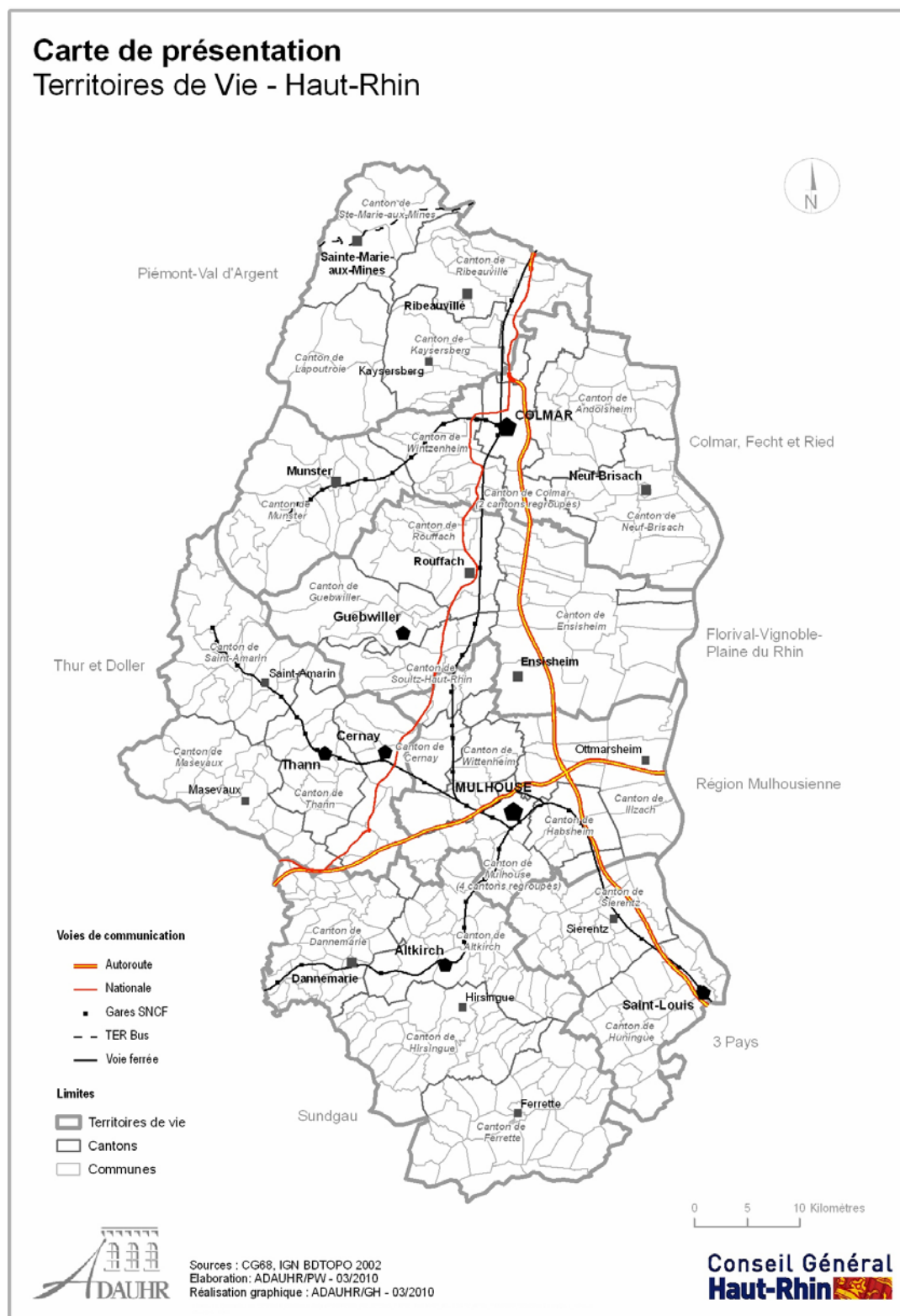
Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
SOMMAIRE	p. 5
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 7
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PIÉMONT - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE	p. 9
LES ENJEUX ET AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE.....	p 11-15
LE CONTRAT.....	p. 17
Article 1 : Objet du contrat	p. 20
Article 2 : Durée du contrat	p. 20
Article 3 : Contenu du contrat	p. 21
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 22
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 22
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 22
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 23
Article 5.3 : Echelonnement et versement des subventions	p. 24
Article 6 : Gestion et suivi	p. 24
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 25
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 25
Article 7 : Evaluation	p. 25
Article 8 : Publicité et communication	p. 26
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 27
Article 9.1 : Modification	p. 27
Article 9.2 : Cessation	p. 27
Article 9.3 : Résiliation	p. 27
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 27
LES SIGNATAIRES	p. 28-30
ANNEXES	p. 31-s
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU PIEMONT – VAL D'ARGENT – PAYS WELCHE

Canton de RIBEAUVILLE



Pierre BIHL

Vice-Président du Conseil Général

10 communes

BERGHEIM | GUEMAR | HUNAWIHR | ILLHAEUSERN | OSTHEIM | RIBEAUVILLE | RODERN | RORSCHWIHR
| SAINT-HIPPOLYTE | THANNENKIRCH |

12 801 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 125 Km²

Canton de SAINTE-MARIE-AUX-MINES



Christian CHATON

Conseiller Général

5 communes

AUBURE | LIEPVRE | ROMBACH-LE-FRANC | SAINTE-CROIX-AUX-MINES | SAINTE-MARIE-AUX-MINES |

10 703 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 108,4 Km²

Canton de LAPOUTROIE



Guy JACQUEY

Vice-Président du Conseil Général

5 communes

LE BONHOMME | FRELAND | LABAROCHE | LAPOUTROIE | ORBEY |

9 699 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 122.3 Km²

CANTON DE KAYSERSBERG



Henri STOLL

Conseiller Général

12 communes

AMMERSCHWIHR | BEBLENHEIM | BENNWIHR | KATZENTHAL | KAYSERSBERG | KIENTZHEIM |
MITTELWIHR | NIEDERMORSCHWIHR | RIQUEWIHR | SIGOLSHEIM | ZELLENBERG |

NB : la commune d'INGERSHEIM relève du Territoire Colmar, Fecht et Ried.

16 126 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 106.2 Km²

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en juin 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu 1 :

Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 :

Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Il s’agit de soutenir des équipements touristiques répondant à des niches touristiques innovantes et non investies sur le Territoire ou devant être localisés sur les secteurs les moins attractifs à ce jour afin d’enrichir l’offre territoriale et de permettre une itinérance à l’échelle du Territoire de Vie.

Axe 1.2 :

Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Le patrimoine architectural et historique présent dans le territoire reflète l’identité du secteur. On retrouve des centres urbains médiévaux historiques tels que RIQUEWIHR, BERGHEIM ou KAYSERSBERG par exemple.

Le Contrat de Territoire veille à conforter la qualité patrimoniale du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche par un soutien aux projets structurants de conservation du patrimoine classé.

Enjeu 2 :

Développer l’attractivité du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d’une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 :

Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l’existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Les actions collaboratives et complémentaires des intercommunalités dans l’organisation des transports locaux seront accompagnées dans le présent Contrat de Territoire.

Axe 2.2 :

Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Il s’agira de favoriser ce mode de déplacement en soutenant notamment les itinéraires cyclables intercommunaux en site propre sous réserve de leur complémentarité avec le schéma départemental.

Enjeu 3 :

Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe 3.1 :

Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Le Contrat de Territoire accompagnera les projets sportifs impactant significativement le territoire et issus d'une concertation et d'une collaboration territoriale avérées. Dans cet esprit, seuls les projets sous maîtrise d'ouvrage intercommunale (Communauté de Communes ou groupements de communes) pourront être soutenus.

Axe 3.2 :

Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.

Par exception au principe évoqué dans l'axe 3.1, le Contrat de Territoire soutiendra le projet de création d'un Centre Equestre porté par la commune de RIBEAUVILLE. Il s'agit de favoriser l'émergence d'un pôle équestre au cœur du Territoire afin d'enrichir l'offre globale du Territoire de Vie dans un secteur où l'offre territoriale est insuffisante.

Enjeu 4 :

Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.1. :

Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Sont priorisés dans cet axe de développement les projets permettant d'offrir à l'échelle des bassins de vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche des activités socio-culturelles diversifiées.

La démarche d'élaboration d'un Contrat Thématique Culturel s'inscrit également dans cet axe.

Axe 4.2 :

Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.

Le Département soutiendra au travers du Contrat de Territoire l'ambition de la Communauté de Communes du Val d'Argent dans la réalisation d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et Musée Textile en lien avec le label Pays d'Art et d'Histoire.

Enjeu 5 :

Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1. :

Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Les actions intégrées au Contrat de Territoire viseront à l'optimisation des zones d'accueil des entreprises existantes.

S'agissant de nouvelles zones d'activités, elles devront répondre aux besoins des entreprises par des projets définis à une échelle communautaire ou intercommunautaire dans le respect des politiques d'intervention du Département.

Le Conseil Général souhaite également contribuer à la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menées à l'échelle des Communautés de Communes du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Le soutien départemental portera sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Axe 5.2. :

Poursuivre le développement des services à la population.

Le Département apportera un soutien aux projets intercommunaux de multi-accueil afin de diversifier le mode de garde des enfants.

Les projets liés à la petite enfance pourront être étudiés sous réserve, d'une part, d'une création effective de places ou d'une extension du nombre de places déjà existantes et d'autre part de l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les projets devront être en compatibilité avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance.

Le Département pourrait également financer un projet de Maison Médicale dans une commune de montagne.

L'opportunité de ce projet sera jugée par le Département selon des critères établis (ex : plages d'ouverture élargies, présence d'un panel suffisant de professionnels, non concurrence avec d'autres professionnels déjà établis dans le secteur, carence avérée de professionnels de la santé dans le secteur...).

Par ailleurs, le Département soutiendra les multiservices ruraux dans l'hypothèse où aucune autre offre de services n'est recensée sur la commune et après analyse de l'offre réelle d'un territoire élargi.

Axe 5.3 :

Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels.

La poursuite des GERPLAN engagés sera ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent.

Les projets intercommunaux de déchetterie et de plateformes de déchets pourront s'inscrire dans cet axe de développement.

Axe 5.4 :

Soutien aux politiques locales de l'habitat.

Le Département soutiendra financièrement l'élaboration des PLH intercommunaux. Les actions opérationnelles issues de ces documents d'orientation seront analysées dans le cadre de la politique Habitat du Département (hors Contrat de Territoire).

Axe 5.5 :

Soutenir le Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes des chartes de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

LE CONTRAT

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date des 7 et 8 décembre 2011.

d'une part,

et

- La Communauté de Communes du Val d'Argent, représentée par Jean-Luc FRECHARD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 18/11/2010 et du XXXXXXXX.
- La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, représentée par Roger BLEU, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 25/11/2010 et du XXXXXX.
- La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, représentée par Pierre ADOLPH, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 09/12/2010 et du XXXXXXXX
- Le Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach, représenté par Louis ERBLAND, Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 15/12/2010 et du XXXXXXXX,
- La Commune de BENNWIHR, représentée par Richard FUCHS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXX,
- La Commune de BERGHEIM, représentée par Pierre BIHL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13/12/2010 et du XXXXXXXX,
- La Commune de FRELAND, représentée par Jean-Louis BARLIER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 27/10/2010 et du XXXXXXXX,
- La Commune de KATZENTHAL, représentée par Nicole TISSERAND, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16/11/2010 et du XXXXXXXX,
- La Commune de KAYSERSBERG, représentée par Henri STOLL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25/10/2010 et du XXXXXXXX,
- La Commune de KIENTZHEIM, représentée par Joseph FRITSCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29/11/2010 et du XXXXXXXX,
- La Commune de LABAROCHE, représentée par Bernard ANDRES, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXX,
- La Commune de LAPOUTROIE, représentée par Jean-Marie MULLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 03/11/2010 et du XXXXXX,
- La Commune de NIEDERMORSCHWIHR, représentée par Michel TOUSSAINT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2010 et du XXXXXX,
- La Commune d'ORBIEY, représentée par Guy JACQUEY, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13/12/2010 et du XXXXXX,

- La Commune de RIBEAUVILLE, représentée par Jean-Louis CHRIST, Député-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28/10/2010 et du XXXXXX.
- La Commune de RIQUEWIHR, représentée par Jean BUTTIGHOFFER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 03/11/2010 et du XXXXXX,
- La Commune de SAINTE-CROIX-AUX-MINES, représentée par Agnès HENRICHS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16/11/2010 et du XXXXXX,
- La Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, représentée par Claude ABEL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 01/12/2010 et du XXXXXX,
- L'Institut "Les Tournesols" représenté par Claude ABEL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du XXXXXXXX,
- L'Association Hêtre, représentée par Gwenaël GUICHAOUA, Président,
- L'Association des Scouts et Guide de France – Territoire du Haut-Rhin, représentée par Claude MERGEL,
- L'Association de la Société d'Histoire de La POSTE, représentée par Jacques PERRIER, Président.

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires publics ou privés relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également retracer l'engagement du Département sur des projets sous maîtrise d'ouvrage directe en partenariat avec d'autres partenaires locaux.

Le présent contrat annule et se substitue au contrat signé le 8 décembre 2010 à Sainte Croix aux Mines

Article 2 : Durée du contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

Le présent Contrat du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 : Contenu du contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisées selon les enjeux et axes définis, sont répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Enjeu 3 Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Axe 3.2 : Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.

Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.1. : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Axe 4.2 : Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1. : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Axe 5.2. : Poursuivre le développement des services à la population.

Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Axe 5.4 : Soutenir les politiques locales d'habitat.

Axe 5.5 : Soutenir le Développement local

Article 4 :

Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et détaillé dans chaque fiche descriptive d'action figurant en annexe. Les montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Article 5 :

Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- Taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois, en investissement, à 40 % ou en fonctionnement à 50% du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- Non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- Dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- Dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'information donnée par la Commission Thématique sera valable un an après réception du courrier d'information rédigé suite à la Commission.

Sur production d'un ordre de service ou d'une lettre de commande, l'engagement des aides du Département sera réalisé par la Commission Permanente action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation établie dans la limite des Autorisations de Programme et crédits de paiement votés par l'assemblée départementale annuellement.

Article 5.3 : Versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- o pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- o pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vade-mecum du développement local », au « vade-mecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les autorisations de programme et crédits de paiement afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat pourront ne pas être inscrits pour l'année N+1 et les dossiers du maître d'ouvrage ne pourraient alors pas être engagés par la Commission Permanente.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,

- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner *les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat*.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent Contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués sur une période ultérieure.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 27 exemplaires

COLMAR, le 16 décembre 2011

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Vice-Président du Conseil
Général
du Canton de RIBEAUVILLE

Le Conseiller Général du Canton de
SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Pierre BIHL

Christian CHATON

Le Vice-Président du Conseil
Général
du Canton de LAPOUTROIE

Le Conseiller Général
du Canton de KAYSERSBERG

Guy JACQUEY

Henri STOLL

Le Président de la Communauté
de Communes du Val d'Argent

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg

Jean-Luc FRECHARD

Roger BLEU

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé

Le Président du Syndicat du
Muehlbach

Pierre ADOLPH

Louis ERBLAND

Le Maire de la Commune de
BENNWIHR

Le Maire de la Commune de
BERGHEIM

Richard FUCHS

Pierre BIHL

Le Maire de la Commune de
FRELAND

Jean-Louis BARLIER

Le Maire de la Commune de
KAYSERSBERG

Henri STOLL

Le Maire de la Commune de
LABAROCHE

Bernard ANDRES

Le Maire de la Commune de
NIEDERMORSCHWIHR

Michel TOUSSAINT

Le Maire de la Commune de
RIQUEWIHR

Jean BUTTIGHOFFER

Le Maire de la Commune de
SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Agnès HENRICHS

Le Maire de la Commune de
KATZENTHAL

Nicole TISSERAND

Le Maire de la Commune de
KIENTZHEIM

Joseph FRITSCH

Le Maire de la
Commune de LAPOUTROIE

Jean-Marie MULLER

Le Maire de la
Commune de ORBEY

Guy JACQUEY

Le Député-Maire de la Commune
de RIBEAUVILLE

Jean-Louis CHRIST

Le Maire de la Commune de
SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Claude ABEL

Le Président de l'Institut
"Les Tournesols"

Le Président de l'Association
Hêtre

Claude ABEL

Gwenaël GUICHAOUA

Le délégué de l'Association des
Scouts et Guides de France –
Territoire du Haut-Rhin

Le Président de la Société
d'Histoire de La POSTE

Claude MERGEL

Jacques PERRIER

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel			Subvention proposée
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	
Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.								
Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.								
111	Programme d'aménagement des Bagenelles -restructuration du bâtiment technique	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	40 000€	2011	2011	40 000€	16 000€
113	Réalisation d'une ferme pédagogique et d'élevage - 1ère tranche	ESAT "Le Tournessol"	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	2 500 000€	2012	2013	2 500 000€	250 000€
114	Création d'un Pôle Culturel et Muséographique Albert Schweitzer	KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	400 000€	2012	2013	400 000€	80 000€
115	Mémorial du Linge (Extension du Musée)	ORBEY	ORBEY	500 000€	2012	2013	500 000€	100 000€
116	Programme d'aménagement et de dynamisation de la station des Bagenelles (ski nordique et aménagement été)	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	250 000€	2012	2013	250 000€	100 000€
117	Parc du Musée du Bois - nouvelle conception du Parc	LABAROCHE	LABAROCHE	40 000€	2011	2012	40 000€	10 000€
118	Amélioration de l'attractivité de l'Espace Musée	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	STE MARIE AUX MINES	67 450€	2012	2013	67 450€	13 490€
119	Création d'un Centre International des Arts Graphiques	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	400 000€	2011	2012	400 000€	80 000€
1120	Navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	DEPARTEMENT	Vallée de Kaysersberg	29 400€	2010	2011	29 400€	14 700€
1121	Navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 2	DEPARTEMENT	Vallée de Kaysersberg	32 000€	2012	2013	32 000€	10 000€
1122	Navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	DEPARTEMENT	Pays de Ribeauvillé	16 000€	2011	2011	10 000€	5 000€
1123	Navette bus "marchés de noel" (participation au déficit d'exploitation) - phase 2	DEPARTEMENT	Pays de Ribeauvillé	32 000€	2012	2013	32 000€	10 000€
1124	Extension de la Navette de Noel entre Ribeauvillé et Riquewihr	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	10 000€	2012	2013	10 000€	4 000€
11125	Parking-Relais du marché de Noël de Ribeauvillé	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	20 000€	2012	2013	20 000€	8 000€
1126	Navette Touristique Hivernale - Lac Blanc	DEPARTEMENT	Vallée de Kaysersberg	86 000€	2012	2013	86 000€	34 400€
1127	Organisation de la Bourse aux Minéraux à Ste Marie aux Mines	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	STE MARIE AUX MINES	1 100 000€	2012	2013	700 000€	280 000€

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel			Subvention proposée	
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable		Taux
Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.									
121	Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - phase 1	RIQUEWIHR	RIQUEWIHR	529 047€	2011	2011	529 047€	10%	52 905€
122	Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - phases 2 et 3			881 520€	2012	2013	881 520€	10%	88 152€
124	Restauration de l'Eglise St-Gall	NIEDERMORSCHWIHR	NIEDERMORSCHWIHR	600 000€	2011	2013	600 000€	10%	60 000€
125	Rénovation du Temple réformé - rénovation du clocher	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	163 120€	2010	2011	163 120€	10%	16 312€
126	Restauration et préservation du patrimoine historique (phase 1 : Hôtel de Ville et Tour de l'hôpital)	KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	600 000€	2011	2013	600 000€	20%	120 000€
127	Restauration du mur d'enceinte et édifices - phase urgente.	KIENTZHEIM	KIENTZHEIM	296 700€	2011	2013	296 700€	10%	29 670€
128	Restauration et aménagement de trois tours 1 "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" - phase 1	BERGHEIM	BERGHEIM	346 840€	2010	2011	346 840€	10%	34 684€
129	Restauration et aménagement de trois tours - "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" phase 2			451 770€	2012	2013	451 770€	10%	45 177€
130	Travaux de sécurisation du Château du Hohnack	LABAROCHE	LABAROCHE	30 000€	2011	2012	30 000€	20%	6 000€
131	Restauration des Remparts et aménagement de l'ancien Parc Seigneurial	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	200 000€	2011	2013	200 000€	10%	20 000€
132	Relevage de l'orgue de l'Eglise Protestante Ste Marguerite	RIQUEWIHR	RIQUEWIHR	7 300€	2011	2012	7 300€	15%	1 095€
133	Château du WINECK - travaux d'urgence	KATZENTHAL	KATZENTHAL	84 123€	2012	2013	84 123€	20%	16 825€
134	Travaux de valorisation du Patrimoine de la Guerre 14/18	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	83 600€	2012	2013	83 600€	20%	16 720€
Total Enjeu 1									1 523 130€

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel			Subvention proposée
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	
Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.								
Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.								
211	Contrats Thématique Transport (participation au déficit d'exploitation) - actualisation	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	40 000€	2010	2013	40 000€	20 000€
213	Contrat Thématique Transports : Schéma Communautaire des Transports - Bus à haut niveau de service et Transports à la demande	CC Vallée de Kayserberg	Vallée de Kayserberg	450 000€	2012	2013	450 000€	225 000€
214	Contrats Thématique Transport (participation au déficit d'exploitation) dont Navette Aubure Thannenkirch - Ribeauvillé	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	88 800€	2010	2011	88 800€	44 400€
215	Contrats Thématique Transport : Navette de proximité Thannenkirch- Ribeauvillé-Aubure	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	50 000€	2012	2012	50 000€	25 000€
216	Contrats Thématique Transport : Transports à la demande (à compter du 1er janvier 2013)	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	150 000€	2013	2013	150 000€	75 000€
217	Etude globale sur les déplacements et la mobilité (TAD et itinéraires cyclables)	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	35 000€	2010	2011	35 000€	17 500€
218	Etude visant à organiser le partage de la voirie.	CC Vallée de Kayserberg	Vallée de Kayserberg	65 000€	2011	2011	65 000€	13 000€
219	Aires de covoiturage	CC Vallée de Kayserberg	Vallée de Kayserberg	50 000€	2012	2013	50 000€	10 000€
220	Développement du covoiturage	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	20 000€	2012	2013	20 000€	4 000€
Axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.								
221	Etudes Itinéraires Cyclables Kientzheim-Ammerschwihr	CC Vallée de Kayserberg	Vallée de Kayserberg	50 000€	2012	2013	50 000€	12 500€
Total Enjeu 2							446 400€	
Enjeu 3 : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.								
Axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.								
311	Création d'un complexe multisports intercommunal	LAPOUTROIE	HACHIMETTE	1 000 000€	2012	2013	1 000 000€	300 000€
312	Création d'une Salle spécialisée dédiée à la pratique du Tennis de Table au Centre Culturel et Sportif	BERGHEIM	BERGHEIM	525 000€	2012	2013	525 000€	105 000€
313	Création d'une piste d'athlétisme	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	545 000€	2012	2012	300 000€	60 000€
314	Création d'un terrain de grands jeux synthétique	BENNWIHR	BENNWIHR	635 000€	2011	2012	635 000€	127 000€
315	Eclairage des terrains de tennis	BENNWIHR	BENNWIHR	26 012€	2011	2012	26 012€	5 205€
Axe 3.2 : Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.								
321	Création d'un Centre Équestre	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	2 165 000€	2010	2011	2 165 000€	216 500€
Total Enjeu 3							813 705€	

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel			Subvention proposée	
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable		Taux
Enjeu 4 :Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.									
Axe 4.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.									
411	Modernisation de la Salle de spectacles et de cinéma Le Cercle	ORBEY	ORBEY	220 700€	2010	2012	220 700€	40%	88 280€
412	Réfection du Théâtre.	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	135 000€	2010	2013	135 000€	20%	27 000€
413	Rénovation de la salle de spectacle de l'ancienne Maison des Œuvres	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	448 335€	2011	2013	448 335€	13.4%	60 000€
414	Etude préparatoire à la modernisation de la scénographie du Musée de Riquewihr	Ste d'Histoire de la Poste	RIQUEWIHR	25 000€	2011	2012	25 000€	14.4%	3 600€
415	Mise en lumière de la Maison du Pays WELCHE	FRELAND	FRELAND	11 416€	2011	2011	11 416€	40%	4 566€
416	Rénovation du Centre d'Accueil des Scouts de France	Scouts et Guides de France - Section Haut-Rhin	LAPOUTROIE	140 000€	2011	2012	140 000€	30%	42 000€
417	Equipement en matériel numérique du Cinéma	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	STE MARIE AUX MINES	120 000€	2012	2013	120 000€	40%	48 000€
Axe 4.2 : Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.									
421	Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et Musée Textile	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 300 000€	2011	2012	1 300 000€	25%	325 000€
422	MINES D'ARTGENS : Equipement d'une salle de spectacle en son lumière, espace scénique et équipement de salle	Association Hêtre	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 083 482€	2010	2013	256 000€	25%	64 000 €
Total Enjeu 4									662 446€

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel			Subvention proposée	
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable		Taux
Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.									
Axe 5.1 : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.									
511	Extension de la ZA intercommunale labellisée dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique	Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach	BERGHEIM	2 320 000€	2010	2012	2 320 000€	selon PRE	200 000€
512	Etude de faisabilité d'une ZA communautaire	CC Vallée de Kaysersberg	SIGOLSHEIM	30 000€	2011	2012	30 000€	20%	6 000€
513	Aménagement d'un multiservices rural	KATZENTHAL	KATZENTHAL	103 000€	2011	2011	103 000€	20%	14 104€
514	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	240 000€	2012	2013	240 000€	25%	60 000€
515	Création d'un commerce de proximité	SIGOLSHEIM	SIGOLSHEIM	460 000€	2012	2013	460 000€	20%	92 000€
516	Aménagement de VAL EXPO	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	150 000€	2012	2013	68 000€	20%	13 600€
Axe 5.2 : Poursuivre le développement des services à la population.									
521	Projet de restructuration de la Maison Jean Macé à Beblenheim en structure multi accueil	CC Pays de Ribeauvillé	BEBLENHEIM	770 000€	2011	2012	770 000€	20%	154 000€
522	Construction d'une Maison Médicale	FRELAND	FRELAND	1 140 904€	2011	2012	481 400€	20%	96 280€
Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.									
531	Reconduction de la démarche GERPLAN 2010-2013	CC Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	200 000€	2012	2013	200 000€	40%	80 000€
532	Reconduction de la démarche GERPLAN 2010-2013	CC Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	125 000€	2012	2013	125 000€	40%	50 000€
533	Reconduction de la démarche GERPLAN 2010-2013	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	251 200€	2012	2013	251 200€	40%	110 000€
534	Optimisation des déchetteries communautaires	CC Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	1 000 000€	2012	2013	528 000€	30%	158 400€
535	Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau intercommunale entre Ste Croix et Ste Marie aux Mines	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	250 000€	2012	2013	160 000€	30%	48 000€

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel			Subvention proposée	
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	
Axe 5.4 : Soutien aux politiques locales de l'habitat.									
545	Etude de requalification d'une friche industrielle en pôle d'habitat intergénérationnel	ORBEY	ORBEY	20 000€	2012	2013	20 000€	30%	6 000€
Axe 5.5 :Soute nir le Développement local									
551	Agents de Développement Généralistes	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	118 150€	2010	2010	118 150€	50%	59 075 €
551	Agents de Développement Généralistes	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	354 450€	2011	2013	354 450€	50%	177 225 €
552	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	96 000€	2010	2010	96 000€	30%	27 902 €
552	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	288 000€	2011	2013	288 000€	30%	86 400 €
553	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Vallées de Kayserberg	CC Vallées de Kayserberg	32 000€	2010	2010	32 000€	20%	6 400 €
553	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Vallées de Kayserberg	CC Vallées de Kayserberg	96 000€	2011	2013	96 000€	20%	19 200 €
554	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiant d'une charte de développement	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	à définir	2010	2010	à définir	max 40%	40 000€
554	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiant d'une charte de développement	CC Vallées de Kayserberg CC Pays de Ribeauvillé CC Val d'Argent	à définir	2011	2013	à définir	max 40%	240 000 €
Total Enjeu 5									1 744 586€

Fiches descriptives des projets

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°111

Enjeu : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet : Programme d'aménagement des Bagenelles - restructuration du bâtiment technique.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Val d'Argent.

Localisation du projet :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Description du projet :

Restructuration du bâtiment technique notamment par la réfection de la toiture et de l'étanchéité globale du bâtiment.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Val d'Argent.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 40 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **40 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **16 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	24 000 €	16 000 €						40 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Les heures de régie (salaire horaire charges comprises) sont plafonnées à 15, 5 € de l'heure, leur montant ne devant pas dépasser 50 % du coût de l'opération.

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°113**

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

Réalisation d'une ferme d'élevage, d'éducation à l'environnement et de loisirs (1ère tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Institut "Les Tournesols"

Localisation du projet :

Commune de Sainte Marie aux Mines

Description du projet :

Le projet s'inscrit dans une dynamique territoriale participant au développement durable de la vallée de Sainte Marie aux Mines. Trois axes de développement durable sont recherchés : économique, social et environnemental. Au niveau économique : soutien à l'économie territoriale. Au niveau social : création d'emplois et valorisation des pour travailleurs handicapés. Au niveau environnemental : éducation à l'environnement, valorisation des filières courtes, construction de bâtiments à haute qualité environnementale

Aire géographique de rayonnement du projet :

Secteur de Sainte Marie aux Mines. Collaboration avec Val de Gallée (Vosges) et Allemagne pour l'accueil de travailleurs handicapés.

Public visé :

Tous publics et principalement les scolaires, les centres de vacances et de loisirs, les personnes handicapées, les groupes constitués, les touristes et la population locale.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	5 076 000€ TTC	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	2 500 000 € HT
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	250 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Convention Massif	PMBE	CC VAL D'ARGENT	
	1 070 000 €	250 000 €	500 000 €	600 000 €	60 000 €	20 000 €	2 500 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de visiteurs et création d'emplois (travailleurs handicapés et induits - filière viande, hôtellerie, restauration, commerces et logements)

<u>Remarques éventuelles :</u>
Il s'agit d'une aide d'une première tranche de projet à concurrence de 2 500 000 € de factures acquittées. L'attribution d'une aide départementale n'implique aucunement l'institut "Les Tournesols" à se prévaloir d'une autorisation de création de places d'hébergement pour travailleurs handicapés à court, moyen ou long terme. Le démarrage des travaux est lié à l'obtention d'une autorisation de défrichement. Le montant de la dépense subventionnable tient compte de cet impératif.
A le Signature et cachet du représentant du maître d'ouvrage :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

CREATION D'UN POLE CULTUREL ET MUSEOGRAPHIQUE ALBERT SCHWEITZER

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de KAYSERSBERG

Localisation du projet :

Commune de KAYSERSBERG

Description du projet :

Promotion du lieu de naissance du Dr Schweitzer (Prix Nobel de la Paix) par l'aménagement d'un espace culturel dédié. Le projet comprend l'acquisition, la mise en valeur de la maison natale, la création d'un espace muséographique unique et l'aménagement du jardin de la médiathèque et de l'actuel parc Schweitzer.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Local, National et International.

Public visé :

Touristes de toutes nationalités

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	400 000 € HT	Investissement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 € HT
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	80 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région				
	220 000 €	80 000 €	100 000 €				400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de visiteurs (musées et maison natale) et organisation de manifestations dédiées

Remarques éventuelles :
S'intègre dans un projet global prévu comme suit : 2012 : Acquisition de la Maison natale. 2013 : Mise en valeur de la cour. 2014 : Cour de la médiathèque et jonction avec la cour SCHWEITZER. 2014 : Muséographie Schweitzer et déménagement du Musée Local. Nombre de visiteurs constatés en 2010 : de l'ordre de 25 000.
A le Signature et cachet du représentant du maître d'ouvrage :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°115

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

EXTENSION DU MEMORIAL DU LINGE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de ORBEY

Localisation du projet :

Champs de Bataille du LINGE - ORBEY

Description du projet :

Extension du Mémorial du Linge : mise en scène d'une tranchée; aménagement d'un local de conservation des fonds, aménagement d'un accès pour personnes handicapées, extension de l'espace muséographique. Projet développé dans le cadre des "Chemins de la Mémoire" faisant l'objet d'une candidature à un Pôle d'Excellence Rurale Interrégional.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Interrégionale : 40 000 visiteurs par an

Public visé :

Scolaires, Militaires, Touristes, Historiens et Visiteurs allemands

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	500 000 € HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 € HT
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	FNDAT	Autres		
	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €		500 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de visiteurs. Enrichissement du fonds muséographique

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DYNAMISATION DE LA STATION DES BAGENELLES

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

Localisation du projet :

VAL D'ARGENT

Description du projet :

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACCEUIL (été/hiver) de 150 m² comprenant un vestiaire-douche, WC et une terrasse. Local destiné à être mis à disposition des associations du territoire. Acquisition d'une dameuse pour l'entretien des pistes de ski nordique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 250 000 € HT

Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 250 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 100 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Autres			
	150 000 €	100 000 €					250 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du bâtiment, de la piste de ski et nombre d'activités organisées au col.

Remarques éventuelles :

Taux de 40% pour les petits sites d'aménagement

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

PARC DU MUSEE DU BOIS : Nouvelle conception

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE LABAROCHE

Localisation du projet :

Parc du Musée du Bois

Description du projet :

Aménagement du Parc du Musée des Métiers du Bois : création d'un espace convivial avec jeux pour enfants et mise en place de gradins

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	40 000 € HT	Investissement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	40 000 € HT
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	10 000,00 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Autres			
		32 000 €	8 000 €				

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du musée

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°118

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

AMMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DE L'ESPACE MUSEE (Réaménagement de l'espace Minier)

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE SAINTE MARIE AUX MINES

Localisation du projet :

Sainte Marie aux Mines

Description du projet :

Travaux d'aménagement (menuiserie intérieure, revêtement de sols, peinture, désenfumage et électricité).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics notamment scolaires et grand public. Collaboration avec l'Université de Haute Alsace.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	67 450 €	Investissement

<u>Participation départementale :</u>		
▶ Base subventionnable retenue :	67 450 €	
▶ Taux d'intervention :	20%	
▶ Montant de la subvention :	13 490 €	

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	CC Val d'Argent	DRAC		
	36 000 €	14 000 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €		70 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du musée

<u>Remarques éventuelles :</u>
La scénographie et le mobilier ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable.

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS GRAPHIQUES

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Ribeauvillé (Anciens Abbatoirs)

Description du projet :

Restructuration d'un bâtiment existant pour l'accueil de presses à lithogravure et de pierres et développement culturel en direction de jeunes artistes

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	400 000 €	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	80 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Autres			
		320 000 €	80 000 €				

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site par le public et des artistes.

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet : Navette bus "marchés de Noël" (participation au déficit d'exploitation) - phase 1
Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG

Maîtrise d'ouvrage :

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Localisation du projet :

COLMAR - Vallée de Kaysersberg.

Description du projet :

Création, organisation, fonctionnement, et promotion d'une navette de bus cadencée au départ de Colmar (Gare et Unterlinden) desservant les marchés de Noël de Kaysersberg durant les 4 samedis et dimanches de l'Avent.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Colmar, Vallée de Kaysersberg.

Public visé :

Visiteurs des marchés de Noël

Échéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet</u> :	29 400 €	~~HT~~ ou TTC	~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **29 400 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **14 700 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage CG 68	CCVK	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région					
	14 700 €	7 350 €	7 350 €					29 400 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation des navettes

Remarques éventuelles :

La maîtrise d'ouvrage de la navette est assumée, pour des raisons de simplification administrative, par le Département du Haut-Rhin dans le cadre de ses marchés sur les lignes régulières départementales.

Le projet pourrait évoluer lors d'une seconde phase (2012 - 2013) au regard des résultats de ces deux premières années d'utilisation.

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

NAVETTE DE BUS "MARCHE DE NOEL" - PARTICIPATION AU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2012-2013 - Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG - 1ère phase

Maîtrise d'ouvrage :

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Localisation du projet :

Colmar - Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Création, organisation, fonctionnement et promotion d'une navette cadencée au départ de Colmar (Gare et Unterlinden) desservant le marché de Noël. L'action consiste en la mise en place d'une offre de bus spéciaux entre Colmar (Gare et Théâtre) et le marché de Noël de Riquewihr. La navette circule les quatre samedis et dimanches précédant Noël. Les horaires de bus permettront un cadencement avec le réseau TER à Colmar en provenance de Strasbourg, de Bâle-Mulhouse et Freiburg via Neuf Brisach.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Colmar - Pays de Ribeauvillé

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	32 000 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	32 000 €
‣ Taux d'intervention :	31%
‣ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)			Recettes commerciales	TOTAL
			Europe	Région			
	5 000 €	10 000 €	8 000 €	5 000 €		4 000 €	32 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la Navette : nombre de personnes transportées et de tickets vendus. Satisfaction des usagers

Remarques éventuelles :
La maîtrise d'ouvrage est assumée , pour des raisons de simplification administrative, par le Département du Haut-Rhin dans le cadre de ses marchés sur les lignes régulières.

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

NAVETTE DE BUS "MARCHE DE NOEL" - PARTICIPATION AU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2011 - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé - phase 1

Maîtrise d'ouvrage :

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Localisation du projet :

Colmar - Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Création, organisation, fonctionnement et promotion d'une navette cadencée au départ de Colmar (Gare et Unterlinden) desservant le marché de Noël. L'ACTION Consiste en la mise en place d'une offre de bus spéciaux entre Colmar (Gare et Théâtre) et le marché de Noël de Riquewihr. La navette circule les quatre samedis et dimanches précédant Noël (du 26 novembre au 18 décembre 2011). Les horaires de bus permettront un cadencement avec le réseau TER à Colmar en provenance de Strasbourg, de Bâle-Mulhouse et Fribourg via Neuf Brisach.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Colmar - Pays de Ribeauvillé

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	16 000 €	TTC	Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	10 000 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	5 000 €

Plan de financement prévisionnel :						
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)			TOTAL
			Europe	Région	Recettes commerciales	
	2 500 €	5 000 €	4 000 €	2 500 €	2 000 €	16 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation de la Navette : nombre de personnes transportées et de tickets vendus. Satisfaction des usagers

<u>Remarques éventuelles :</u>
La maîtrise d'ouvrage est assumée , pour des raisons de simplification administrative, par le Département du Haut-Rhin dans le cadre de ses marchés sur les lignes régulières.

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

NAVETTE DE BUS "MARCHE DE NOEL" - PARTICIPATION AU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2012-2013 - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé - phase 2

Maîtrise d'ouvrage :

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Localisation du projet :

Colmar - Vallée de Kaysersberg - Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Permettre l'accessibilité en transports en commun des principaux marchés de Noël du Piémont : Colmar, Kaysersberg et Riquewihr. L'action consiste en la mise en place d'une navette cadencée au départ de Colmar (Gare et Unterlinden), Kaysersberg et Riquewihr. La grille horaire arrêtée permet d'assurer les correspondances avec le réseau TER en provenance de Strasbourg, de Bâle-Mulhouse et Freiburg via Neuf-Brisach.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Colmar -Vallée de Kaysersberg - Pays de Ribeauvillé

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	32 000 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	32 000 €
▶ Taux d'intervention :	31%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région		Recettes commerciales	
	5 000 €	10 000 €	8 000 €	5 000 €		4 000 €	32 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la Navette : nombre de personnes transportées et de tickets vendus. Satisfaction des usagers

Remarques éventuelles :
La maîtrise d'ouvrage est assumée , pour des raisons de simplification administrative, par le Département du Haut-Rhin dans le cadre de ses marchés sur les lignes régulières. Le projet s'intègre dans le dispositif global des Navettes de Noël au Pays des Etoiles soutenu par le Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

NAVETTE DE BUS "MARCHE DE NOEL" - EXTENSION DE LA NAVETTE DE NOEL ENTRE RIBEAUVILLE ET RIQUEWIHR

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Colmar - Pays de Ribeauvillé - Vallée de Kaysersberg - Sélestat

Description du projet :

Optimisation de l'offre de navette de Noël et de l'offre TER de Sélestat à Ribeauvillé mise en place par la Région Alsace sur deux week-end du marché de Noël de Ribeauvillé, par la mise en place d'une navette entre Ribeauvillé et Riquewihr.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Colmar - Pays de Ribeauvillé, Sélestat et Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	10 000 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **10 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **4 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région		Recettes commerciales	
	5 000 €	4 000 €				1 000 €	10 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la Navette : nombre de personnes transportées et de tickets vendus. Satisfaction des usagers. Impact sur le stationnement des usagers

Remarques éventuelles :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

NAVETTE DE BUS "MARCHE DE NOEL" - PARKING-RELAIS DU MARCHE DE NOEL DE RIBEAUVILLE

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Colmar - Pays de Ribeauvillé - Vallée de Kaysersberg - Sélestat

Description du projet :

Faciliter les déplacements de visiteurs automobilistes et réduire les nuisances des riverains en offrant la possibilité de mettre en place un système de parking-relais à destination des marchés de Noël de Ribeauvillé qui permet le report modal vers les Transports en Commun. Site pressenti : Entreprise SONY (800 places).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Colmar - Pays de Ribeauvillé, Sélestat et Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	20 000 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	20 000 €
‣ Taux d'intervention :	40%
‣ Montant de la subvention :	8 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région		Recettes commerciales	
	12 000 €	8 000 €					20 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la Navette : nombre de personnes transportées et de tickets vendus. Satisfaction des usagers. Impact sur le stationnement des usagers

Remarques éventuelles :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

NAVETTE TOURISTIQUE HIVERNALE STATION DU LAC BLANC

Maîtrise d'ouvrage :

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Localisation du projet :

Vallée de Kaysersberg - Colmar

Description du projet :

Proposer une offre de transport collectif à visée touristique saisonnière à destination de la Station du Lac Blanc. L'action consiste à assurer un service lors des pointes de fréquentation de la station en hiver (vacances scolaires, week-end) par la mise en place d'une part, d'une navette bus entre Colmar et le Lac Blanc 900, à raison de 3 allers-retours, et d'autre part, d'une navette bus entre le Lac Blanc 900 et le Lac Blanc 1 200 desservant également les communes du Bonhomme, Lapoutroie et Orbey.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Touristes, usagers de la station

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	86 000 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	86 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	34 400 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région			
	51 600 €	34 400 €					86 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation

Remarques éventuelles :
Les dépenses de communication relevant de la compétence de la Communauté de Communes ne sont pas comprises dans le coût du projet.

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.1 : Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements.

Intitulé du projet :

ORGANISATION DE LA BOURSE AUX MINERAUX

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de SAINTE MARIE AUX MINES

Localisation du projet :

Sainte Marie aux Mines : autour du théâtre municipal et de la place des Tisserands

Description du projet :

Organisation d'une bourse aux minéraux (900 exposants sur 2 sites)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie, Rayonnement national et international

Public visé :

Population locale, de passage et touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 100 000 €	TTC

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	700 000 €	
▶ Taux d'intervention :	40%	
▶ Montant de la subvention :	280 000 €	

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région			
	820 000 €	280 000 €					1 100 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la manifestation

Remarques éventuelles :
Budget annuel de la manifestation : 550 000 € TTC/an. La dépense subventionnable intègre la composante communication évaluée à 100 000 €/an et la composante logistique (location de tentes et matériels) estimée à 250 000 €/an. Les autres postes de dépenses dont les salaires sont exclus de la dépense subventionnable. La subvention annuelle de 140 000 € sera versée au vu des dépenses réalisées et sur présentation du bilan financier de la manifestation. Pas de report de subvention possible sur l'exercice suivant en cas de minoration des dépenses réalisées.

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard - Wurtemberg - phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

RIQUEWIHR

Localisation du projet :

RIQUEWIHR

Description du projet :

La toiture et les façades du Château des Wurtemberg doivent être entièrement restaurées. Ce projet dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte en chef des Monuments Historiques, est prévu en 3 tranches annuelles. Le Château est occupé par le Musée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **529 047 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

‣ Base subventionnable retenue : **529 047 €**

‣ Taux d'intervention : **10%**

‣ Montant de la subvention : **52 905 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	264 523 €	52 905 €	211 619 €					529 047 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du Musée.

Remarques éventuelles :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet :

**Restauration de la toiture et des façades du château des Comtes de Montbéliard -
Wurtemberg - phases 2 et 3**

Maîtrise d'ouvrage :

RIQUEWIHR

Localisation du projet :

RIQUEWIHR

Description du projet :

La toiture et les façades du Château des Wurtemberg doivent être entièrement restaurées. Ce projet dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte en chef des Monuments Historiques, est prévu en 3 tranches annuelles. Le Château est occupé par le Musée de la Communication en Alsace (Musée de la Poste), 2ème musée en France dans ce domaine.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	881 520 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **881 520 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **88 152 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	440 760 €	88 152 €	352 608 €					881 520 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du Musée

Remarques éventuelles :

Pour mémoire : regroupement des phases 2 et 3 du contrat initial

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration de l'église St-Gall.

Maîtrise d'ouvrage :

NIEDERMORSCHWIHR

Localisation du projet :

NIEDERMORSCHWIHR

Description du projet :

Restauration patrimoniale de l'église Saint Grall.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	600 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **600 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	300 000 €	60 000 €	240 000 €					600 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site

Remarques éventuelles :

Le soutien départemental ne concernera que les surfaces extérieures du bâtiment.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°125

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Rénovation du Temple Réformé.

Maîtrise d'ouvrage :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Localisation du projet :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Description du projet :

Restauration à l'identique de la couverture du clocher du Temple Réformé, bâtiment structurant pour les animations culturelles du Val d'Argent (Carrefour du Patchwork, concerts...) et édifice cultuel régulièrement utilisé par la Communauté Protestante de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Population locale et touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 163 120 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **163 120 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **16 312 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	81 560 €	16 312 €	65 248 €					163 120 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°126

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet :

RESTAURATION ET PRESERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE - Phase 1 : Hôtel de Ville et Tour de l'Hôpital

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE KAYSERSBERG

Localisation du projet :

Kaysersberg (centre ancien - Hôtel de Ville et Tour de l'Hôpital)

Description du projet :

Préservation et renforcement du rayonnement des vestiges classés remarquables du XVII^e : église, mairie, tour de l'hôpital, Obertorum et château.

Aire géographique de rayonnement du projet :

International

Public visé :

Tous Publics.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	600 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	600 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	120 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Autres			
		430 000 €	120 000 €	50 000 €			

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de visiteurs et qualité de la restauration des édifices

<u>Remarques éventuelles :</u>
Travaux résultant du diagnostic sanitaire du patrimoine mené en 2008.
Le taux d'aide du Département pourra être diminué après avis de la Commission Culture si l'Etat une aide significative au projet.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°127

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration du mur d'enceinte de la Ville et édifices (porte Est et Tour des Voleurs)

Maîtrise d'ouvrage :

KIENTZHEIM

Localisation du projet :

KIENTZHEIM

Description du projet :

Restauration du mur d'enceinte classé monument historique pour partie et inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Mur datant du XIV^{ème} siècle (1375), remanié au XVI^{ème} siècle (1573)

Dernière restauration importante du mur : 1996

Linéaire du mur à restaurer : 962 mètres

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **296 700 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **296 700 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **29 670 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	148 350 €	29 670 €	118 680 €					296 700 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de touristes

Remarques éventuelles :

Les coûts présentés sont relatifs aux travaux d'urgence à effectuer sur les remparts.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°128

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration et aménagement de trois tours 1 "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" - phase 1

Maîtrise d'ouvrage :

BERGHEIM

Localisation du projet :

BERGHEIM

Description du projet :

Le centre ville est blotti dans ses remparts, et la municipalité mène depuis plusieurs années une campagne de restauration et de consolidation de ces linéaires de pierres et de maçonneries. Elle souhaite maintenant se pencher sur la question des tours qui font partie intégrante des remparts nord. L'objectif principal consiste en la prise de mesures de sécurité vis-à-vis des toitures des tours. Celles-ci présentent de nombreuses infiltrations, il s'agit d'éviter toute dégradation ultérieure.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	346 840 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **346 840 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **34 684 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	173 420 €	34 684 €	138 736 €					346 840 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de touristes

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
 Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
 FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°129**

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet : Restauration et aménagement de trois tours 1 "Fahrer, Schwein et de la Poudrière" - phase 2

Maîtrise d'ouvrage :

BERGHEIM

Localisation du projet :

BERGHEIM

Description du projet :

Le centre ville est blotti dans ses remparts, et la municipalité mène depuis plusieurs années une campagne de restauration et de consolidation de ces linéaires de pierres et de maçonneries. Elle souhaite maintenant se pencher sur la question des tours qui font partie intégrante des remparts nord. L'objectif principal consiste en la prise de mesures de sécurité vis-à-vis des toitures des tours. Celles-ci présentent de nombreuses infiltrations, il s'agit d'éviter toute dégradation ultérieure.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Habitants et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **451 770 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **451 770 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **45 177 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	225 885 €	45 177 €	180 708 €					451 770 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de touristes

Remarques éventuelles :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet :

CHÂTEAU DU HONACK - Travaux de sécurisation et de remise en état des ruines

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE LABAROCHE

Localisation du projet :

Château du Honack

Description du projet :

Mise en sécurité du site de manière à permettre la réouverture au public après six années de fermeture. Le programme des travaux comprend l'enlèvement des végétaux sur les murs, la mise en place de garde-corps, la mise en place de signalétique et la réfection du pont-levis.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 30 000 € HT

Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **6 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Autres			
	24 000 €	6 000 €					30 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du musée

Remarques éventuelles :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet :

Restauration des Remparts et aménagement de l'ancien Parc Seigneurial

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Passage Jeannelle et Parc Seigneurial

Description du projet :

Restauration des anciens remparts situés le long du Passage Jeannelle, classé à l'inventaire des Monuments Historiques et de l'ancien Parc Seigneurial, jardin classé jardin "remarquable".

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics : habitants, touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	200 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	20 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Etat	Autres		
	180 000 €	20 000 €					200 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet :

RELEVAGE DE L'ORGUE DE L'EGLISE PROTESTANTE SAINTE MARGUERITE DE RIQUEWIHR

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE RIQUEWIHR

Localisation du projet :

Eglise Protestante Sainte Marguerite

Description du projet :

Relevage partiel de l'orgue STIEHR et MOCKERS, classé monument historique

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics : habitants, touristes et mélomanes

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	7 300 €	Investissement

Participation départementale :		
‣ Base subventionnable retenue :		7 300 €
‣ Taux d'intervention :		15%
‣ Montant de la subvention :		1 095 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Etat	Autres		
	3 285 €	1 095 €		2 920 €			7 300 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Organisation de concert

Remarques éventuelles :
Orgue classé monument historique

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet :

CHÂTEAU DU WINECK - Travaux de sécurisation de la tour et de la passerelle

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE KATZENTHAL

Localisation du projet :

Château du Wineck

Description du projet :

Restauration des murs, escaliers de la tour et passerelle d'accès

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg et Région de Colmar

Public visé :

Tous Publics : habitants, touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	84 123 €	HT	Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **84 123 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **16 825 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Etat	Autres		
	48 098 €	16 825 €		9 200 €	10 000 €		84 123 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site

Remarques éventuelles :

Enjeu 1 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

Axe 1.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable.

Intitulé du projet :

TRAVAUX DE VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA GUERRE 14/18

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

Localisation du projet :

Val d'Argent

Description du projet :

Développer l'offre culturelle liée au "Toursime de mémoire 14/18" en complémentarité et en synergie avec l'offre de randonnées. Valorisation des circuits de découverte (tables et bancs). Amélioration de la signalétique et de l'accueil. Reconstitution d'une tranchée au Violu et édition d'un livret guide.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **83 600 €**

Investissement

Participation départementale :

‣ Base subventionnable retenue : **83 600 €**

‣ Taux d'intervention : **20%**

‣ Montant de la subvention : **16 720 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			PER	FEADER	Autres		
	16 720 €	16 720 €	16 720 €	33 440 €			83 600 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site après aménagement

Remarques éventuelles :

Action s'inscrivant dans le devoir de mémoire à l'horizon 2014

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°211**

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Contrat Thématique Transport.

Maîtrise d'ouvrage :

CC du Val d'Argent.

Localisation du projet :

Val d'Argent.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Val d'Argent.

Public visé :

- * Tout public
- * Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	40 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **40 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **20 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	20 000 €	20 000 €						40 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Service de transport à la demande offert à la population pour des trajets à l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes. L'utilisateur paye une participation forfaitaire par trajet (aller simple) de 2€. La Communauté de Communes participe au déficit d'exploitation. En 2010, suite à une nouvelle consultation, les coûts des trajets ont augmenté (50 cents de plus par trajets). Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°213**

Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transports : Schéma Communautaire de Transports - Bus à haut niveau de service et Transports à la demande

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Localisation du projet :

Vallée de Kaysersberg

Description du projet :

Proposer une offre de transport local complémentaire à l'offre régulière départementale afin de mieux répondre aux besoins de la population locale par :

- la mise en place d'une ligne à haut niveau de service (BHNS) adossée à la ligne 145, du lundi au dimanche, cadencée entre Colmar et Hachimette avec un nombre d'arrêts réduit permettant à la ligne régulière de gagner en parts de marché et aux habitants de se rendre plus facilement et plus rapidement à Colmar,
- d'un transport à la demande réservé aux personnes âgées, à mobilité réduite et en difficulté; à destination de Colmar, en rabattant vers les arrêts BHNS pour desservir les communes ne disposant pas d'arrêt BHNS et en po

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Habitants, actifs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **450 000 €** HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **450 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **225 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région			
	225 000 €	225 000 €					450 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

Remarques éventuelles :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme global en faveur de la mobilité qui vise à réduire les besoins en déplacements automobiles, à favoriser les transports collectifs et modes doux, à améliorer l'accessibilité, la qualité de vie et l'environnement. C'est un projet partagé sur le territoire entre les communes et la Communauté de Commune de la Vallée de Kaysersberg.

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°214**

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Contrat Thématique Transport : Phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

CC du Pays de Ribeauvillé.

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Public visé :

- * Tout public
- * Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	88 800 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **88 800 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **44 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	44 400 €	44 400 €						88 800 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transports : Navette de Proximité - THANNENKIRCH-RIBEAUVILLE-AUBURE 2012 - Participation au déficit de fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Poursuite du service desservant les deux communes (Aubure et Thannenkirch) depuis le bourg centre de Ribeauvillé sur l'année 2012. Dispositif inscrit dans le Contrat Thématique Transports 2010-2012.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé

Public visé :

Actifs principalement

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	50 000 €	TTC	Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	25 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région			
	25 000 €	25 000 €					50 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre d'abonnés

<u>Remarques éventuelles :</u>
Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transports : Transports à la Demande à compter du 1er Janvier 2013

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Proposer une solution alternative aux personnes non motorisées ou ne souhaitant pas utiliser leurs véhicules. Développer une offre de transport collectif permettant aux habitants de se rendre plus facilement vers Ribeauvillé. Les modalités de gestion (régie ou délégation à un opérateur de taxi) seront précisées en 2012.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé

Public visé :

Actifs principalement

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	150 000 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	150 000 €
‣ Taux d'intervention :	50%
‣ Montant de la subvention :	75 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région			
	75 000 €	75 000 €					150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de personnes transportées

Remarques éventuelles :
Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Population à prendre en compte pour le paiement : 17 230 habitants (sur la base de la convention en vigueur en 2011) à 3,27 €/hab qui est un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°217

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Etude globale sur les déplacements et la mobilité.

Maîtrise d'ouvrage :

CC du Pays de Ribeauvillé.

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Description du projet :

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 de la charte intercommunale d'aménagement et de développement approuvée en octobre 2009 intitulé "Développer des modes de transports alternatifs à la voiture".

Objectif : Mener une vie politique volontariste en élaborant une stratégie en termes de déplacements et de transport à l'échelle de la Communauté de Communes et de sa propre périphérie (Sélestat, Colmar) en vue de favoriser, faciliter et inciter à l'utilisation des transports collectifs, des modes doux (cycles et piétons) et du covoiturage tant pour :

- les déplacements quotidiens des habitants du territoire : scolaires, domicile-travail, services de proximité, équipements structurants ...
- que pour les déplacements touristiques : amélioration de la desserte du territoire depuis les espaces périphériques (gare, territoires voisins ...) et de la desserte interne au territoire.

Résultats attendus : L'étude préalable permettra de définir plus précisément les axes de développement souhaité en matière de déplacements sur le territoire et hors du territoire, d'évaluer la faisabilité des projets ainsi que d'identifier des acteurs et partenaires concernés.

Réalisation de l'étude

- élaboration d'un diagnostic permettant de faire ressortir les habitudes et les besoins des habitants et des touristes, d'analyser l'offre existante en matière de desserte en transports collectifs et de modes doux afin d'identifier les atouts et faiblesses du territoire
- définition des enjeux,
- définition d'un programme d'actions détaillant les mesures et moyens, à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif initial, les résultats attendus, le calendrier.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Public visé :

Tout public (habitants et touristes).

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **35 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **35 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **17 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	17 500 €	17 500 €						35 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°218

Enjeu : Développer l'attractivité du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet : Etude visant à organiser le partage de la voirie.

Maîtrise d'ouvrage :

CC de la Vallée de Kaysersberg.

Localisation du projet :

Vallée de Kaysersberg.

Description du projet :

L'objectif de cette étude-action est d'apaiser la circulation automobile et d'assurer un meilleur partage de la voirie, pour favoriser la pratique des modes doux (vélo, marche à pied...). Concrètement, l'étude-action portera sur un site identifié comme problématique dans chacune des dix communes de la vallée, notamment aux abords de l'école. Elle doit permettre de proposer le dispositif le plus adapté, en fonction des enjeux et du contexte local (réglementation, signalisation, ...) et de proposer les éventuels aménagements à réaliser.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg.

Public visé :

Habitants et Touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 65 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **65 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **13 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	52 000 €	13 000 €						65 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

AMENAGEMENT D'UN RESEAU D'AIRES DE COVOITURAGE D'INTERET LOCAL

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Localisation du projet :

Vallée de Kaysersberg

Description du projet :

Proposer une réseau d'aires de covoiturage complémentaire au schéma départemental en cours d'élaboration. L'action consiste en l'aménagement de places de stationnement réservé au covoiturage (parking à créer ou places de stationnement réservées sur parking existant) : travaux d'aménagement, signalisation et marquage. L'objectif recherché est de permettre le regroupement des covoitureurs au plus proche de leur domicile et des axes de communication. Le nombre, la localisation ainsi que le dimensionnement seront issus de l'action engagée au titre du développement local 2011.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Habitants, actifs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	50 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région			
	40 000 €	10 000 €					50 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de places utilisées, évolution du nombre d'inscrits sur le site départemental de covoiturage

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

DEVELOPPER LE COVOITURAGE A DESTINATION DES PRINCIPAUX POLES EXTERIEURS

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé et principaux pôles extérieurs

Description du projet :

Permettre aux actifs du territoire de mutualiser leurs déplacements en aménageant et en signalant les aires de covoiturage. Trois espaces ont été identifiés aux abords de la RN 83 : Saint Hippolyte, Guémar et Ostheim. Ce dispositif s'inscrit dans le schéma départemental des aires de covoiturage.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé et principaux pôles extérieurs

Public visé :

Actifs principalement

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	20 000 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	20 000 €
‣ Taux d'intervention :	20%
‣ Montant de la subvention :	4 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région			
	16 000 €	4 000 €					20 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Comptage des véhicules sur les lieux de covoiturage

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 2 : Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet :

ETUDES PREALABLES A LA LIAISON KIENTZHEIM-KAYSERSBERG

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Localisation du projet :

Ammerschwihr-Kientzheim

Description du projet :

L'objectif est de compléter le maillage cyclable issu du schéma départemental et notamment le tronçon Kientzheim-Kaysersberg par une liaison vers Ammerschwihr et au-delà Katzenthal, Colmar, Ingersheim, Turckheim. L'action consiste en la réalisation des études préalables à cet aménagement.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg, Colmar, Piémont

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	50 000 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	12 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Région			
	37 500 €	12 500 €					50 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Faisabilité et coût de l'aménagement

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°311

Enjeu : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Intitulé du projet : Création d'un complexe multisports intercommunal.

Maîtrise d'ouvrage :

LAPOUTROIE

Localisation du projet :

HACHIMETTE

Description du projet :

Le projet est développé à une échelle intercommunale (5 communes associées : LAPOUTROIE - ORBEY - FRELAND - LE BONHOMME - KAYSERSBERG), il consiste à aménager un plateau sportif sur l'emplacement de l'actuel terrain de football d'Hachimette qui comprend un hall de tennis couvert avec 2 terrains intérieurs destinés à l'ensemble des clubs de la vallée, 2 terrains de tennis extérieurs, un terrain de base-ball (3ème club du Haut-Rhin), vestiaires, VRD.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kayserberg - Pays Welche.

Public visé :

Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 1 000 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **300 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			autres partenaires					
	300 000 €	300 000 €	400 000 €					1 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de licenciés.
Utilisation de l'équipement par la population de la Vallée.

Remarques éventuelles :

Une participation significative de l'ensemble des communes concernées est demandée pour caractériser le caractère intercommunal de l'équipement. La ventilation des contributions des autres partenaires sera déterminée à l'issue de l'achèvement de l'opération.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°312

Enjeu 3 Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements

Axe 3.1 Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Intitulé du projet : Création d'une salle spécialisée de tennis de table

Maîtrise d'ouvrage : Commune de BERGHEIM

Localisation du projet : Centre Culturel Sportif Route du Vin à BERGHEIM

Description du projet :

La section de tennis de table du Cercle St Sébastien de BERGHEIM s'est fortement impliquée ces dernières années et le nombre de licenciés dépasse la centaine. L'équipe I évolue en division régionale. La salle actuelle n'est plus adaptée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Plus de la moitié des membres sont originaires des communes voisines. Existence d'un partenariat avec le Collège de Ribeauvillé.

Public visé : Tout Public ; stages pour initiés et confirmés

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 01/03/2012
- ▶ date de fin des travaux : 31/12/2012

<u>Coût du projet</u> :	525 000 €	HT	Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **525 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **105 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			REGION	CNDS				
	290 000 €	105 000 €		130 000 €				525 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°313

Enjeu 3 : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Intitulé du projet :

CREATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Complexe Sportif Coubertin

Description du projet :

Aménagement d'une nouvelle piste d'athlétisme autour du Stade Pierre de Coubertin. Mise en place d'un nouveau revêtement plus performant. Equipement mis à disposition des élèves du Collège des Ménétriers et du Lycée de Ribeaupierre pendant la période scolaire.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé

Public visé :

Tous Publics : sportifs et scolaires

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	545 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
		485 000 €	60 000 €				

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de licenciés. Utilisation de l'équipement.

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 3 : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Intitulé du projet :

Création d'un terrain de grands jeux synthétique

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE BENNWIHR

Localisation du projet :

2, rue d'Avallon

Description du projet :

Transformation d'un terrain engazonné en terrain synthétique

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bennwihr et autres clubs des communes limitrophes

Public visé :

Tous Publics : sportifs principalement

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	635 000 €	HT	Investissement

Participation départementale :

► Base subventionnable retenue :	635 000 €
► Taux d'intervention :	20%
► Montant de la subvention :	127 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Fédération				
	478 000 €	127 000 €	30 000 €				635 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de licenciés de la commune (225 membres) et des autres clubs

Remarques éventuelles :

Utilisation à 50% par les sportifs de Benniswihr et 50% par des joueurs provenant des deux autres communautés de communes (Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg)

Enjeu 3 : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe 3.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Intitulé du projet :

ECLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE BENNWIHR

Localisation du projet :

Rue de la Krutenau

Description du projet :

Eclairage des courts de tennis à proximité du Club House

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bennwihr et clubs de tennis de la Route des Vins (Turckheim et Bergheim) regroupés en association

Public visé :

Tous Publics : sportifs principalement

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2011
▶ date de fin des travaux :	2012

► date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	26 012 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	26 012 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	5 205 €

► Taux d'intervention : **20%**

► Montant de la subvention : **5 205 €**

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Club de TENNIS				
		13 107 €	5 205 €	7 700 €			

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Club de TENNIS				
	13 107 €	5 205 €	7 700 €				26 012 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de licenciés. Utilisation de l'équipement.

Nombre de licenciés. Utilisation de l'équipement.

Remarques éventuelles :

Le montant concerne uniquement les dépenses relatives à l'éclairage, à l'exclusion du club-house.

Le montant concerne uniquement les dépenses relatives à l'éclairage, à l'exclusion du club-house.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 321

Enjeu : Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants.

Axe : Soutenir la création d'équipements sportifs particulièrement innovants ou d'un rayonnement à l'échelle du Territoire de Vie.

Intitulé du projet : Création d'un centre équestre.

Maîtrise d'ouvrage :

RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

RIBEAUVILLE

Description du projet :

Création d'un centre d'activités équestres s'inscrivant dans la politique de développement de l'offre de loisirs et de tourisme. Le projet global portera sur la réalisation de 5 phases de travaux étalés sur plusieurs années et estimés à plus de 5 millions d'€. L'équipement réalisé permettra d'offrir au Territoire un équipement inexistant à ce jour dans le Centre Alsace.

Aire géographique de rayonnement du projet :

centre alsace

Public visé :

Scolaires, touristes, pratiquants sportifs

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 2 165 000 € HT ~~ou TTC~~ Invest ~~ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 165 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **216 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 948 500 €	216 500 €						2 165 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Le soutien portera uniquement sur les phases 1 et 2 du projet.
La Ville de RIBEAUVILLE s'engage à définir avec le gestionnaire de l'équipement une politique tarifaire mesurée permettant la pratique des sports équestres à une large part de la population, notamment les jeunes.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°411

Enjeu : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet : Modernisation de la salle de spectacle et de cinéma "le Cercle".

Maîtrise d'ouvrage :

ORBEY

Localisation du projet :

23, rue de Charles de Gaulle

Description du projet :

Déplacement de la cabine de projection. Acquisition d'un équipement de projection numérique. Aménagement de loges. Rénovation du chauffage. Equipements en projecteur de scène.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Welche - Vallée de Kaysersberg.

Public visé :

Tout public.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	220 700 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **220 700 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **88 280 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Association Cinéma			
	88 280 €	88 280 €	26 500 €	17 640 €			220 700 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'entrées annuelles et nombre de spectacles donnés

Remarques éventuelles :

Action visant à renforcer l'attractivité touristique de l'un des bourgs centres du Territoire de Vie.

Enjeu : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet : Réfection du théâtre

Maîtrise d'ouvrage :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Localisation du projet :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Description du projet :

Le théâtre est un bâtiment structurant pour toutes les animations culturelles du Val d'Argent, le rayonnement des manifestations est international en particulier lors du Carrefour du Partchwork et de la Bourse aux Minéraux qui drainent environ 25 000 personnes de tous les continents.

Le projet consiste à rénover quelques parties du bâtiment et surtout renouveler l'ensemble de l'équipement scénique qui a plus de 20 ans. Le matériel est obsolète et il n'est plus aux normes. Il est donc prévu :

- réfection des portes d'entrée, du sol et du 1er étage,
- réfection du foyer, salle cinéma très vétuste,
- aménagement de la scène : remplacement de la structure (poutres), modification de la rampe pour l'apport de matériel, rideaux, renouvellement des équipements sonores et de l'éclairage scénique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Tout public.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 413

Enjeu : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet : Rénovation de la salle de spectacle de l'ancienne Maison des Œuvres.

Maîtrise d'ouvrage :

SAINTE-CROIX-AUX-MINES.

Localisation du projet :

SAINTE-CROIX-AUX-MINES.

Description du projet :

Remise en état d'une salle spécifique de spectacle, en lien avec une forte tradition théâtrale de la commune, le Centre Socio Culturel du Val d'Argent et avec la médiathèque de secteur.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Val d'Argent.

Public visé :

Tout Public.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	448 335 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **448 335 €**
- ▶ Taux d'intervention : **13, 4%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	388 335 €	60 000 €						448 335 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'événements organisés.

Remarques éventuelles :

Les heures de régie (salaire horaire charges comprises) sont plafonnées à 15, 5 € de l'heure, leur montant ne devant pas dépasser 50 % du coût de l'opération.

Les heures de bénévolat sont prises en compte dans la dépense subventionnable à raison de 6,50 € par heure.

Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet : Etude préparatoire à la rénovation de la scénographie du Musée de la Communication de Riquewihr

Maîtrise d'ouvrage : Société d'Histoire de La Poste et de France Télécom en Alsace

Localisation du projet : Riquewihr (Château des Princes de Wurtemberg Montbéliard)

Description du projet :

Etude de la modernisation de la scénographie dans le cadre du projet global de rénovation du Musée de Riquewihr (animation pédagogique, ludique et culturelle).

Aire géographique de rayonnement du projet : Riquewihr et l'Europe entière (très nombreux visiteurs alsaciens, français et européens)

Public visé : Clientèle de proximité (Alsaciens et Allemands) et touristes en saison. Les familles avec enfants seront une cible privilégiée.

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux :	lancement de la consultation de l'étude : décembre 2011
▶ date de fin des travaux :	restitution de l'étude : printemps 2012

<u>Coût du projet</u> :	25 000 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **25 000 TTC**
- ▶ Taux d'intervention : **14,4%**
- ▶ Montant de la subvention : **3 600 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	Conseil Général	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			La Poste	Région				
	10 150 €	3 600 €	3 750 €	7 500 €				25 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de visiteurs du Musée (après rénovation)

Remarques éventuelles :

L'aide porte uniquement sur l'étude. Le Département ne prendra en compte aucune aide au titre de la scénographie.

Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet :

MISE EN LUMIERE DE LA MAISON DU PAYS WELCHE

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE FRELAND

Localisation du projet :

2, rue de la Rochette - FRELAND

Description du projet :

Valorisation du Patrimoine (mise en lumière) de la Maison du pays Welche afin d'en accroître son potentiel touristique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Tous Publics

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2011 (août)
▶ date de fin des travaux :	2011 (septembre)

► date de fin des travaux : 2011 (septembre)

Coût du projet :	11 416 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	11 416 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	4 566 €

► Taux d'intervention : **40%**

► Montant de la subvention : **4 566 €**

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région				
		6 850 €	4 566 €				

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région				
	6 850 €	4 566 €					11 416 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u> Augmentation du nombre de visiteurs du musée

Augmentation du nombre de visiteurs du musée

Remarques éventuelles :

Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet :

Réfection de la toiture / façade et remise aux normes incendie du bâtiment de la Tanière

Maîtrise d'ouvrage :

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Localisation du projet :

La Tanière située dans le Hameau de Ribeaugoutte 68650 LAPOUTROIE

Description du projet :

Remplacement de la toiture, charpente, zinguerie, isolation des combles, mise en place d'un exutoire de fumée dans la cage d'escalier principale et remise aux normes incendie suite au passage de la commission de sécurité en juin 2010, reprise de la peinture de la façade et remplacement des volets vétustes pour améliorer la sécurité et l'isolation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie et au-delà

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	140 000 €	TTC	Investissement

Participation départementale :

► Base subventionnable retenue :	140 000 €
► Taux d'intervention :	30%
► Montant de la subvention :	42 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région				
	98 000 €	42 000 €					140 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Bilan des occupations

Remarques éventuelles :

Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Intitulé du projet :

Équipement en matériel numérique du Cinéma (situé dans le théâtre)

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE SAINTE MARIE AUX MINES

Localisation du projet :

Cinéma de Sainte Marie aux Mines (situé dans le théâtre)

Description du projet :

Équipement en matériel numérique du cinéma dont l'équipement de projection est vétuste.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée du Val d'Argent et vallée de Villé et environs

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	120 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	120 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	48 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région				
	72 000 €	48 000 €					120 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Suivi de la fréquentation du cinéma

<u>Remarques éventuelles :</u>

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°421

Enjeu : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe : Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.

Intitulé du projet : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et Musée Textile.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Val d'Argent.

Localisation du projet :

SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Description du projet :

Il s'agit de faire cohabiter dans un même lieu deux thématiques fortes qui sont inscrites dans l'histoire humaine de la Vallée : l'exploitation minière et la production textile. Regrouper le Centre d'interprétation et le Musée textile au sein de l'Espace Edler - Lepavec apportera une complémentarité entre deux sites touristiques ayant vocation à mettre en valeur le patrimoine local.

Le coût présenté tient compte de l'aménagement muséal interne et externe.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Les populations locales et touristiques

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 300 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **325 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	975 000 €	325 000 €						1 300 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Indicateurs de fréquentation

Remarques éventuelles :

Ce projet s'inscrit dans une démarche de mutualisation des compétences et des missions entre la CCVA et l'association "Espace Musée".

Enjeu 4 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

Axe 4.2 : Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel.

Intitulé du projet :

MINES D'ARTGENS : Equipement d'une salle de spectacle en son lumière, espace scénique et équipement de salle

Maîtrise d'ouvrage :

ASSOCIATION HETRE

Localisation du projet :

40, rue Wilson - Sainte Marie aux Mines

Description du projet :

Création d'un lieu culturel permanent à Sainte-Marie aux Mines. Construction d'une salle de spectacles entièrement équipée et mise aux normes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie, Alsace centrale, autres départements

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 083 482 €** TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **256 000 € TTC**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **64 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région				
	883 209 €	64 000 €	136 273 €				1 083 482 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'entrées aux spectacles

Remarques éventuelles :

Prise en compte des équipements scéniques de la salle de spectacle

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°511**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet : Extension de la ZA intercommunale labellisée dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique.

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muelbach.

Localisation du projet :

BERGHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre du développement de la Zone d'Activités et à proximité de la future pépinière d'entreprises, il s'agit de procéder à la viabilisation des terrains disponibles afin de répondre aux demandes d'implantation d'entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Entrepreneurs, industriels.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	2 320 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 320 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **selon PRE**
- ▶ Montant de la subvention : **200 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Feder	FNADT	Etat			
	1 617 348 €	200 000 €	80 490 €	400 000 €	22 162 €			2 320 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Taux de remplissage de la Zone.

Remarques éventuelles :

Projet labellisé dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique du Département.

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°512**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet : Etude de faisabilité d'une zone d'activités communautaire à SIGOLSHEIM.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Vallée de Kaysersberg.

Localisation du projet :

SIGOLSHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre du SCOT, les élus du territoire ont inscrit la création à Sigolsheim d'un site d'activités communautaire. Ce site est envisagé en bordure de la RD1bis, à proximité des deux zones existantes : la zone industrielle (Distillerie) et la zone artisanale du Stade. L'action vise à apporter aux élus l'ensemble des éléments de décision préalables à la faisabilité du projet à moyen terme (localisation, intégration environnementale, potentiel d'entreprises, spécialisation d'activités...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	30 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **6 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	24 000 €	6 000 €						30 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Décision sur la faisabilité du projet de site d'activités.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°513**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet : Aménagement d'un multiservice rural.

Maîtrise d'ouvrage :

KATZENTHAL.

Localisation du projet :

KATZENTHAL.

Description du projet :

Rénovation d'un local (isolation, chauffage, sanitaire, vitrines, accès, électricité) afin d'y installer un multiservice rural (produits alimentaires, point poste ...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

KATZENTHAL et environs

Public visé :

Tout public.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	103 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **70 520 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **14 104 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	88 896 €	14 104 €						103 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Avancement des travaux
Fréquentation du multiservice.

Remarques éventuelles :

Le coût d'acquisition du local n'est pas intégré dans la dépense subventionnable. Subvention départementale revue à la baisse suite à obtention d'autres financements
Le loyer demandé ne devra pas permettre à la commune d'amortir la dépense consentie en moins de 15 années.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1 : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet :

OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION - VOLET ACTION

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Mise en place d'un programme de modernisation après réalisation de l'étude préalable (diagnostic).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie et au-delà

Public visé :

Artisans et Commerçants du Pays de Ribeauvillé

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 240 000 € TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **240 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	Région			
	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €			240 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de commerces bénéficiaires des aides, de manifestation et d'animation.

Remarques éventuelles :

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1 : Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet :

CREATION ET INSTALLATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITE DANS LES BATIMENTS DE L'ANCIENNE MAIRIE

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE SIGOLSHEIM

Localisation du projet :

Ancienne Place de la Mairie

Description du projet :

Réaménagement de l'ancien bâtiment de la Mairie pour accueillir un commerce multi-service de 300 m² et une boulangerie de 180 m².

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communes de Sigolsheim, de Kientzheim et d'Ammerschwahr (Quartier des Fleurs).

Public visé :

Population locale, de passage (migrations pendulaires) et touristes.

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2012
▶ date de fin des travaux :	2013

► date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	460 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	460 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	92 000 €

► Taux d'intervention : **20%**

► Montant de la subvention : **92 000 €**

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	Région			
		299 000 €	92 000 €		69 000 €		

Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
		Etat	Région			
299 000 €	92 000 €		69 000 €			460 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation commerciale de l'équipement

Fréquentation commerciale de l'équipement

Remarques éventuelles :

Projet de résidence pour seniors en cours.

Projet de résidence pour seniors en cours.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1 :Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet :

AMENAGEMENT DE VAL EXPO

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE DE SAINTE MARIE AUX MINES

Localisation du projet :

Rue Kroberlin - Centre de Sainte Marie aux Mines

Description du projet :

Aménagement du 1er étage et mise aux normes de l'espace de rangement de matériel

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie, Rayonnement national et international (lors de la Bourse aux Minéraux et du Carrefour du Patchwork)

Public visé :

Population locale, de passage (migrations pendulaires) et touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **150 000 €** HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **68 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **13 600 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	Région			
	136 400 €	13 600 €					150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation et fréquence des manifestations

Remarques éventuelles :

Le plafond des dépenses subventionnables est de 600 000 € HT. La base de dépense subventionnable résiduelle pour la prise en compte de ce dossier s'élève à 68 000 € HT.

Contrat de Territoire de Vie
Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°521

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Poursuivre le développement des services à la population.

Intitulé du projet : **Projet de restructuration de la Maison Jean Macé à BEBLENHEIM en structure multi accueil.**

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Ribeauvillé.

Localisation du projet :

BEBLENHEIM.

Description du projet :

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de la charte intercommunale d'aménagement et de développement approuvée en octobre 2009 intitulé « Maintenir et adapter le service enfance-jeunesse aux demandes et à l'évolution démographique du territoire ».

Objectif : Offrir un service de garde adapté aux besoins de la population.

La Communauté de Communes, au travers de sa compétence "Enfance-Jeunesse", a mis en place, depuis 1995, un réseau de trois multi-accueils, onze centres de loisirs et périscolaires et un relais assistantes maternelles.

Cette politique à destination des 0-18 ans se trouve confortée par le renouvellement de la signature d'un contrat Enfance Jeunesse avec la CAF en 2008.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la structuration du territoire enfance, par l'amélioration et le développement des actions et aménagements : ainsi a-t-elle projeté la création d'une structure Multi accueil de 25 enfants et d'un périscolaire de 30 enfants.

Ce multi accueil remplacera celui devenu vétuste (rapport PMI) et inadapté aux enjeux éducatifs actuels tout en portant sa capacité d'accueil de 20 à 25 enfants.

Le périscolaire sera hébergé dans les locaux de la maison de retraite

« Petit Château » permettant par ailleurs de promouvoir un lien intergénérationnel et de poursuivre les activités pédagogiques entreprises en ce sens par l'équipe du Multi accueil.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Ribeauvillé.

Public visé :

Habitants.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **770 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **770 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **154 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CAF					
	435 200 €	154 000 €	180 800 €					770 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Taux de remplissage de l'équipement.

Remarques éventuelles :

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Poursuivre le développement des services à la population.

Intitulé du projet : Construction d'une Maison Médicale.

Maîtrise d'ouvrage :

FRELAND.

Localisation du projet :

FRELAND.

Description du projet :

Construction d'un bâtiment répondant aux normes BBC destiné à regrouper deux cabinets pour médecin, deux cabinets d'infirmière, un cabinet de kinésithérapeute ainsi que quatre logements pour personnes âgées.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Welche et Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Tout public.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 140 904 €	HT ou ~~TTG~~	Invest ou ~~Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **481 400 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **96 280 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	1 044 624 €	96 280 €	nc					1 140 904 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

La dépense subventionnable retenue ne prend en compte que les surfaces dédiées à la partie médicale, soit 42 % du projet.

La commune a déposé un dossier en vue de la labellisation du projet auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace et de la Préfecture de Région dans le cadre d'un appel à projets pour la création de maisons de santé pluri-professionnelles en milieu rural. Le Département conditionne le versement de sa subvention à l'octroi de ce label.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet :

RECONDUCTION DE LA DEMARCHE GERPLAN Période 2012 - 2013

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Mise en œuvre du programme d'actions comprenant notamment des actions agricoles (améliorations pastorales, patrimoine rural, circuits courts), paysagères (fruitiers, secteurs sensibles), environnementales (gestion différenciée des espaces verts, milieux aquatiques) et pédagogiques (sentiers de découverte, sensibilisation à l'environnement)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Public visé :

Tous Publics : collectivités, agriculteurs, associations et grand public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **200 000 €** TTC Investissement & Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40% maxi en investissement et 50% en fonctionnement**
- ▶ Montant de la subvention : **80 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe				
	à définir	80 000 €					

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'actions réalisées, diversité du partenariat, nombre de personnes sensibilisées par action

Remarques éventuelles :

Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet :

RECONDUCTION DE LA DEMARCHE GERPLAN Période 2012 - 2013

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

Localisation du projet :

Vallée de Kaysersberg

Description du projet :

Mise en œuvre du programme d'actions comprenant notamment des actions agricoles (améliorations pastorales, patrimoine rural, circuits courts), paysagères (fruitiers, secteurs sensibles), environnementales (gestion différenciée des espaces verts, milieux aquatiques) et pédagogiques (sentiers de découverte, sensibilisation à l'environnement)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Val d'Argent

Public visé :

Tous Publics : collectivités, agriculteurs, associations et grand public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **125 000 €** TTC Investissement & Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **125 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40% maxi en investissement et 50% en fonctionnement**
- ▶ Montant de la subvention : **50 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe				
	à définir	50 000 €					

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'actions réalisées, diversité du partenariat, nombre de personnes sensibilisées par action

Remarques éventuelles :

Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet :

RECONDUCTION DE LA DEMARCHE GERPLAN Période 2012 - 2013

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

Localisation du projet :

Val d'Argent

Description du projet :

Continuité de la démarche sur les axes de travail suivants : Sensibilisation des scolaires à l'environnement et aux paysages, Poursuite des aménagements des vergers pédagogiques (plantation, aménagements, outils de sensibilisation), Animation et démonstrations sur l'agriculture, les produits du terroir et le patrimoine naturel), Créations d'outils de promotion des produits locaux, Améliorations Pastorales (communales et agriculteurs).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Val d'Argent

Public visé :

Tous Publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **251 200 €** TTC Investissement & Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **251 200 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40% maxi en investissement et 50% en fonctionnement**
- ▶ Montant de la subvention : **110 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe				
	à définir	110 000 €	3 900 €				

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'actions réalisées, diversité du partenariat, nombre de personnes sensibilisées

Remarques éventuelles :

Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet :

OPTIMISATION DES DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

Localisation du projet :

Vallée de Kaysersberg

Description du projet :

Réhabilitation de 3 déchetteries (Orbey, Kaysersberg et Sigolsheim) visant à optimiser le fonctionnement

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Tous Publics : collectivités, agriculteurs, associations et grand public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 1 000 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **528 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **158 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe				
	841 600 €	158 400 €					1 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'actions réalisées, diversité du partenariat, nombre de personnes sensibilisées par action

Remarques éventuelles :

Dépense subventionnable par déchetterie : 176 000 € HT. Subvention par déchetterie 52 800 € .

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.3 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet :

INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ENTRE SAINTE CROIX-AUX-MINES ET SAINTE MARIE-AUX-MINES

Maîtrise d'ouvrage :

SAINTE CROIX AUX MINES

Localisation du projet :

Entre le lieu-dit "Les Moules" et le lieu-dit "Les Halles"

Description du projet :

Extension du réseau d'eau potable sur 580 ml (en fonte de diamètre 150 mm) en vue de l'interconnexion avec le réseau d'eau potable de Sainte Marie-aux Mines avec création d'une chambre de manœuvre en béton armé enterrée avec comptage, vannes et stabilisateur de pression.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de Sainte Croix aux Mines et le quartier Saint-Blaise de Sainte Marie aux Mines, alimenté en eau potable par Sainte Croix aux Mines.

Public visé :

Habitants

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012 (mars)
- ▶ date de fin des travaux : 2012 (mai)

Coût du projet : **370 000 €** HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **160 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **48 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe				
	322 000 €	48 000 €					370 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Alimentation en eau potable des habitants

Remarques éventuelles :

Prise en compte de la part extension du réseau à l'exclusion de tout autre poste de dépense

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.4 : Soutien aux politiques locales d'habitat

Intitulé du projet :

**ETUDE DE REQUALIFICATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN POLE D'HABITAT
INTERGENERATIONNEL**

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNE D'ORBEY

Localisation du projet :

Friche industrielle Hussor Erectra

Etude de faisabilité d'un projet d'habitat intergénérationnel comprenant : définition des besoins, approche technique et financière, recherche d'un opérateur

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Jeunes couples en locatif aidé et seniors sans déplacement

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 20 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 20 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 6 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région				
	6 000 €	6 000 €	8 000 €				20 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'actions réalisées, diversité du partenariat, nombre de personnes sensibilisées par action

Remarques éventuelles :

Opération pilote dans le département.

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : Agents de Développement Généralistes

Maîtrise d'ouvrage :
Communautés de Communes.

Localisation du projet :
Communautés de Communes.

Description du projet :

Soutien du poste d'un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste d'Agent de Développement Généraliste :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg,
- * Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé,
- * Communauté de Communes du Val d'Argent.

Aire géographique de rayonnement du projet :
Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes.
- * Agent de développement.
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 472 600 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **472 600 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **236 300 €**

Plan de financement prévisionnel :

GLOBAL dont :	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	236 300 €	236 300 €						472 600 €
CCVAL	82 700 €	82 700 €						165 400 €
CCRIB	76 800 €	76 800 €						153 600 €
CCKAY	76 800 €	76 800 €						153 600 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : 1ers Agents de Développement Spécialisés.

Maîtrise d'ouvrage :
Communautés de Communes.

Localisation du projet :
Communautés de Communes.

Description du projet :

Soutien d'un premier poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, les structures ou associations de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un premier poste d'Agent de Développement Spécialisé :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg,
- * Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé,
- * Communauté de Communes du Val d'Argent.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes.
- * Agent de développement.
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **381 006 €** ~~HT ou TTC~~ ~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **381 006 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **114 302 €**

Plan de financement prévisionnel :

GLOBAL dont :	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	266 704 €	114 302 €						381 006 €
CCVAL	82 700 €	37 502 €						120 202 €
CCRIB	76 800 €	38 400 €						115 200 €
CCKAY	76 800 €	38 400 €						115 200 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : 2 nds Agents de Développement Spécialisés.

Maîtrise d'ouvrage :
Communautés de Communes.

Localisation du projet :
Communautés de Communes.

Description du projet :

Soutien d'un second poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, seule la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg bénéficie d'un second poste d'Agent de développement spécialisé.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Public visé :

- * Communauté de Communes.
- * Agent de développement.
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **128 000 €** ~~HT~~ ou TTC ~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **128 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20% ou 30% si mutualisé**
- ▶ Montant de la subvention : **25 600 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
CC KAY	102 400 €	25 600 €						128 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".
Le taux de participation du Département au poste de 2ème agent de développement spécialisé est de 20 %. Ce taux peut être de 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes.

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement.

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du contrat de Territoire de Vie.
Cet appel à projet a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

- * Communauté de Communes.
- * Porteurs de projets de développement local.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **à définir** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **à définir**
- ▶ Taux d'intervention : **max 40%**
- ▶ Montant de la subvention : **280 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	280 000 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont développées dans le "vademecum du développement local".

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d’ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux						

- Le maître d’ouvrage remettra chaque année deux tableaux :
- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l’année,
 - un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l’année suivante.

Chaque maître d’ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu’il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l’objet d’une présentation et d’échanges en comité technique et d’une validation du comité de pilotage.

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU PIEMONT, VAL D'ARGENT, PAYS WELCHE 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes du Val d'Argent
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
- ▶ Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- ▶ Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach
- ▶ Commune de BENNWIHR
- ▶ Commune de BERGHEIM
- ▶ Commune de FRELAND
- ▶ Commune de KATZENTHAL
- ▶ Commune de KAYSERSBERG
- ▶ Commune de KIENTZHEIM
- ▶ Commune de LABAROCHE
- ▶ Commune de LAPOUTROIE
- ▶ Commune de NIEDERMORSCHWIHR
- ▶ Commune de ORBEY
- ▶ Commune de RIQUEWIHR
- ▶ Commune de RIBEAUVILLE
- ▶ Commune de SAINTE-CROIX-AUX-MINES
- ▶ Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES
- ▶ Institut "Les Tournesols"
- ▶ Association Hêtre de Sainte Marie aux Mines
- ▶ Association des Scouts et Guide de France – territoire du Haut-Rhin
- ▶ Société d'Histoire de Laposte

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex

tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried 2010 - 2013

Version révisée à mi-parcours

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Cette philosophie qui a guidé l'élaboration de nos 7 Contrats de Territoire de Vie est aujourd'hui largement partagée par tous et c'est une grande fierté pour tous les Conseillers Généraux que d'avoir pu, à vos côtés, élaborer et faire vivre ce nouveau partenariat.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis la finalisation des premiers Contrats de Territoire de Vie et nous arrivons aujourd'hui à leur révision. Nous avons souhaité rester souples et évolutifs dans notre approche de vos projets, et l'écho très favorable que vous avez réservé à cette première génération de Contrats, ainsi que la qualité et le nombre des projets que vous avez proposés pour cette étape de révision nous confortent aujourd'hui dans notre envie de faire de ces Contrats, de plus en plus, l'outil majeur de notre politique d'appui aux Territoires.

Pour les années à venir, nous continuerons toujours de conjuguer nos projets pour que ces Contrats demeurent la rencontre de nos priorités réciproques.

Car c'est dans la proximité et le partenariat que nous pourrons le mieux répondre aux attentes des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois.

Sincèrement à vos côtés,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a small flourish.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

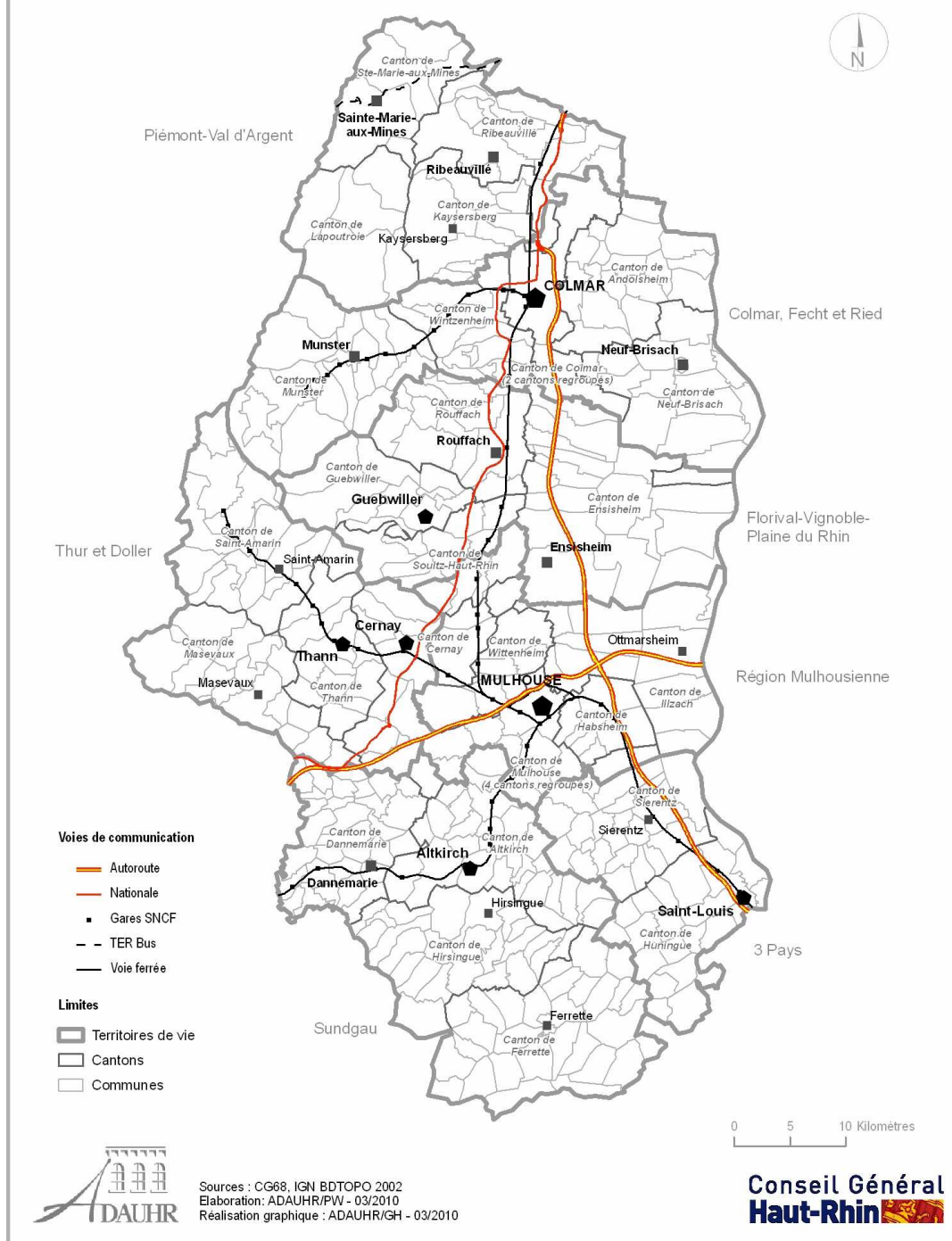
SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
SOMMAIRE	p. 5
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 7
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE COLMAR, FECHT ET RIED.....	p. 8
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2010-2013.....	p. 11
LE CONTRAT	p. 21
Article 1 : Objet de la révision à mi-parcours	p. 21
Article 2 : Durée du contrat	p. 21
Article 3 : Contenu du contrat	p. 21
Article 4 : Engagements financiers du Département	p. 22
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 22
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 22
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 23
Article 5.3 : Versement des subventions	p. 24
Article 6 : Gestion et suivi	p. 24
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 24
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 25
Article 7 : Evaluation	p. 25
Article 8 : Publicité et communication	p. 26
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 26
Article 9.1 : Cessation	p. 26
Article 9.2 : Modification	p. 26
Article 9.3 : Résiliation	p. 26
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 26
LES SIGNATAIRES	p. 27
ANNEXES	p. 31
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**

Carte de présentation Territoires de Vie - Haut-Rhin



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED

Canton de MUNSTER



Pierre GSELL

Conseiller Général

16 communes

BREITENBACH | ESCHBACH-AU-VAL | GRIESBACH-AU-VAL | GUNSBACH | HOHROD | LUTTENBACH |
METZERAL | MITTLACH | MUHLBACH-SUR-MUNSTER | MUNSTER | SONDERNACH | SOULTZBACH-LES-BAINS
| SOULTZEREN | STOSSWIHR | WASSERBOURG | WIHR-AU-VAL

16 194 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 195 ,27 Km²

Canton de COLMAR - SUD



Frédéric HILBERT

Conseiller Général

2 communes

COLMAR | SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

42 801 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 25,86 Km²

Canton de COLMAR - NORD



Brigitte KLINKERT

2^{ème} Vice-Présidente du Conseil Général

1 commune

COLMAR

24 456 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 66,50 Km²

Canton de NEUF-BRISACH



Hubert MIEHE

Conseiller Général

16 communes

ALGOLSHEIM | APPENWIHR | BALGAU | BIESHEIM | DESSENHEIM | GEISWASSER | HEITEREN | HETTENSCHLAG | LOGELHEIM | NAMBSHEIM | NEUF-BRISACH | OBERSAASHEIM | VOGELGRUN | VOLGELSHEIM | WECKOLSHEIM | WOLFGANTZEN

15 066 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 157,074 Km²

Canton de WINTZENHEIM



Lucien MULLER

Conseiller Général

10 communes

EGUISHEIM | HERRLSHEIM-PRES-COLMAR | HUSSEREN-LES-CHATEAUX | OBERMORSCHWIHR | TURCKHEIM | VOEGTLINSHOFFEN | WALBACH | WETTOLSHEIM | WINTZENHEIM | ZIMMERBACH

18 620 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 80,59 Km²

Canton de KAYSERSBERG



Henri STOLL

Conseiller Général

1 commune du Canton sur le Territoire de Vie
INGERSHEIM

4583 habitants (pop municipale INSEE RP 2007)

Canton d'ANDOLSHEIM



Eric STRAUMANN

Conseiller Général

18 communes

ANDOLSHEIM | ARTZENHEIM | BALTZENHEIM | BISCHWIHR | DURRENENTZEN | FORTSCHWIHR | GRUSSENHEIM | HOLTZWIHR | HORBOURG-WIHR | HOUSSEN | JEBSHEIM | KUNHEIM | MUNTZENHEIM | RIEDWIHR | SUNDHOFFEN | URSCHENHEIM | WICKERSCHWIHR | WIDENSOLEN

22 127 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 140,35 Km²

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en juin 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementales ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du Guide des Aides.

Enjeu 1 :

Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe 1.1 :

Accompagner la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried a la chance de disposer de nombreux atouts touristiques : la labellisation des fortifications de Neuf-Brisach au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO est venue enrichir significativement la capacité d'attraction et la reconnaissance internationale du patrimoine de l'Est de Colmar, Fecht et Ried.

L'attribution de ce prestigieux label impose au Territoire des obligations au regard de la conservation du patrimoine mais plus globalement dans la qualité des prestations offertes aux touristes et excursionnistes.

L'intervention départementale vise à soutenir l'ambition des collectivités locales en la matière.

Axe 1.2 :

Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements.

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est l'un des secteurs du département les plus attractifs pour le tourisme du fait de la très grande diversité de ses unités géographiques et paysagères, de son patrimoine urbain et culturel et de l'offre en équipements et en événements particulièrement riche.

Le Département souhaite conforter l'attractivité du territoire en soutenant les projets innovants présentés par les partenaires.

Enjeu 2 :

Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 :

Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Il s'agit de valoriser les initiatives des Communautés de Communes soutenues dans le cadre des Contrats Thématiques Transport du Conseil Général.

Axe 2.2 :

Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Outre la poursuite du développement des itinéraires cyclables dans le cadre du schéma départemental référent pour les itinéraires structurants et aux abords des collèges, le soutien du Département permettra la réalisation d'itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal en site propre, complémentaires au schéma départemental.

Enjeu 3 :

Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe 3.1 :

Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.

Par cette entrée, le Département souhaite participer au positionnement de COLMAR comme capitale culturelle du Territoire par le renforcement qualitatif des lieux de diffusions culturelles et par un accroissement significatif de la capacité totale d'accueil.

Axe 3.2 :

Contribuer à l'émergence d'un équipement structurant de lecture publique dans l'agglomération colmarienne.

Outre l'effort qui sera consenti sur les lieux de spectacle, le Département contribuera à la création d'un équipement structurant de lecture publique impactant l'agglomération colmarienne et globalement le Territoire de Vie.

Enjeu 4 :

Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried

Axe 4.1 :

Contribuer au développement économique territorial.

Il s'agira dans un premier temps de soutenir les intercommunalités dans la définition d'une stratégie économique globale visant à une définition précise des besoins territoriaux et des équipements nécessaires.

Par ailleurs, les études programmées en 2010 par les communes sur le devenir des friches économiques seront intégrées au Contrat de Territoire.

Le Conseil Général souhaite également contribuer à la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menées à l'échelle des Communautés de Communes de Colmar, Fecht et Ried.

Le soutien départemental portera sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Enfin, le Département souhaite favoriser l'émergence de projets collectifs et innovants, portés par les intercommunalités, notamment dans le domaine agricole.

Axe 4.2 :

Poursuivre le développement des services à la population.

Le soutien départemental se concentrera sur des équipements intercommunaux regroupant en un même lieu plusieurs partenaires proposant des services complémentaires. Il s'agit de favoriser les mutualisations de moyens et les synergies fonctionnelles.

Axe 4.3 :

Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien.

Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.

Le manque d'équipements structurants pour la pratique des arts martiaux dans l'Est colmarien est un élément mis en exergue par les différents diagnostics territoriaux. Le Département apportera son soutien financier à la création d'une salle dédiée permettant des rapprochements entre les différentes associations du Territoire.

Le Département soutiendra le projet de rénovation du COSEC de la Cité Scolaire Schwendi d'INGERSHEIM.

Axe 4.4 :

Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels.

La poursuite des GERPLAN engagés sera ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent.

Les projets intercommunaux de déchetteries et de plateformes de déchets pourront s'inscrire dans cet axe de développement.

Axe 4.5 :

Soutien aux politiques locales d'habitat.

Le Département soutiendra financièrement l'élaboration des PLH intercommunaux. Les actions opérationnelles issues de ces documents d'orientation seront analysées dans le cadre de la politique Habitat du Département (hors Contrat de Territoire).

Axe 4.6 :

Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

LE CONTRAT

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Plénière des 7 et 8 décembre 2011,

d'une part,

et

- La Communauté d'Agglomération de Colmar, représentée par Gilbert MEYER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 23/12/2010
- La Communauté de Communes du Pays de Brisach, représentée par Gérard HUG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 04/11/2010 et du XX/XX/XXXX.
- La Communauté de Communes de la Vallée de Munster, représentée par Norbert SCHICKEL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 20/10/2010 et du XX/XX/XXXX.
- La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, représentée par Bernard GERBER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 17/11/2010 et du XX/XX/XXXX.
- Le Sivom des Trois Epis, représenté par Anne-Rose DENIS, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 15/12/2010.
- Le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'INGERSHEIM, représenté par Gérard CRONENBERGER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 14/12/2010.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster, représenté par Pierre GSELL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 09/11/2010 et du XX/XX/XXXX.
- La Commune de COLMAR, représentée par Gilbert MEYER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 22/11/2010 et du XX/XX/XXXX.
- La Commune de BREITENBACH, représentée par Pierre GSELL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 02/11/2010 et du XX/XX/XXXX.
- La Commune d'EGUISHEIM, représentée par Claude CENTLIVRE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2010.
- La Commune de HEITEREN, représentée par Dominique SCHMITT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX/XX/XXXX.
- La Commune de MUNSTER, représentée par Pierre DISCHINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23/11/2010 et du XX/XX/XXXX.
- La Commune de NEUF-BRISACH, représentée par Richard ALVAREZ, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17/11/2010.

- La Commune de SUNDHOFFEN, représentée par Jean-Marc SCHULLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26/10/2010.
- La Commune de TURCKHEIM, représentée par Jean-Marie BALDUF, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16/12/2010.
- La Commune de WINTZENHEIM, représentée par Serge NICOLE, Maire, agissant en vertu d'une délibération eu Conseil Municipal en date du XX/XX/XXXX.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la révision à mi-parcours du contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également retracer l'engagement du Département sur des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale en partenariat avec d'autres partenaires locaux.

Le présent contrat annule et se substitue au contrat signé le 18/12/2010 à COLMAR.

Article 2 : Durée du contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Le présent Contrat du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 : Contenu du contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe 1.1 : Accompagner la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Axe 1.2 : Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements.

Enjeu 2 : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe 2.1 : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Axe 2.1 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Enjeu 3 : Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe 3.1 : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.

Axe 3.2 : Contribuer à l'émergence d'un équipement structurant de lecture publique dans l'agglomération colmarienne.

Enjeu 4 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried

Axe 4.1 : Contribuer au développement économique territorial.

Axe 4.2 : Poursuivre le développement des services à la population.

Axe 4.3 : Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien. Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.

Axe 4.4 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Axe 4.5 : Soutien aux politiques locales d'habitat.

Axe 4.6 : Développement local.

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et détaillé dans chaque fiche descriptive d'action figurant en annexe. Les montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois, en investissement, à 40 % ou en fonctionnement à 50% du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'information donnée par la Commission Thématique sera valable un an après réception du courrier d'information rédigé suite à la Commission.

Sur production d'un ordre de service ou d'une lettre de commande, l'engagement des aides du Département sera réalisé par la Commission Permanente action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation établie dans la limite des Autorisations de Programme et crédits de paiement votés par l'assemblée départementale annuellement.

Article 5.3 : Versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- O pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- O pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vade-mecum du développement local », au « vade-mecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;

- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les autorisations de programme et crédits de paiement afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat pourront ne pas être inscrits pour l'année N+1 et les dossiers du maître d'ouvrage ne pourraient alors pas être engagés par la Commission Permanente.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent Contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués sur une période ultérieure.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 24 exemplaires

A XX, le XX/XX/XXXX

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général
du Canton de MUNSTER

Le Conseiller Général
du Canton de COLMAR Sud

Pierre GSELL

Frédéric HILBERT

La Conseillère Générale
du Canton de COLMAR Nord

Le Conseiller Général
du Canton de NEUF-BRISACH

Brigitte KLINKERT

Hubert MIEHE

Le Conseiller Général
du Canton de WINTZENHEIM

Le Conseiller Général
du Canton de KAYSERSBERG

Lucien MULLER

Henri STOLL

Le Conseiller Général
du Canton d'ANDOLSHEIM

Eric STRAUMANN

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
de COLMAR

Gilbert MEYER

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de Munster

Norbert SCHICKEL

La Présidente du SIVOM
des Trois Epis

Anne-Rose HAAS-GEISS

Le Maire de la
Commune de BREITENBACH

Pierre GSELL

Le Maire de
la Commune d'EGUISHEIM

Claude CENTLIVRE

Le Maire de
la Commune de MUNSTER

Pierre DISCHINGER

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Brisach

Gérard HUG

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays du Ried Brun

Bernard GERBER

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement des Stations de la
Vallée de MUNSTER

Pierre GSELL

Le Maire de
la Commune de COLMAR

Gilbert MEYER

Le Maire de
la Commune de HEITEREN

Dominique SCHMITT

Le Maire
de la Commune de NEUF-BRISACH

Richard ALVAREZ

Le Maire de
la Commune de SUNDHOFFEN

Le Maire de
la Commune de TURCKHEIM

Jean-Marc SCHULLER

Jean-Marie BALDUF

Le Maire de
la Commune de WINTZENHEIM

Le Président du Syndicat des
Affaires Culturelles et Scolaires
d'INGERSHEIM

Serge NICOLE

Gérard CRONENBERGER

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

n°fiche	PROJET	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût du projet	début travaux	fin travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 1 : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.									
Axe 1.1 : Accompagner la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.									
111	Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 1	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	350 000 €	2011	2012	350 000 €	10%	35 000 €
112	Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 2	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	650 000 €	2012	2013	650 000 €	10%	65 000 €
113	Réalisation d'une étude de stratégie et de développement touristique	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	24 757 €	2010	2010	24 757 €	20%	4 951 €
114	Aménagement de la Porte de Belfort : implantation de l'OT du Pays de Brisach	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	560 000 €	2011	2013	560 000 €	20%	112 000 €
115	Réaffectation d'une Tour Bastionnée en espace de conférence et d'exposition "Tour du Pays de Brisach"	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	200 000 €	2011	2012	200 000 €	20%	40 000 €
116	Création d'un lieu d'interprétation à vertu didactique et ludique du plan étoilé de Neuf-Brisach	CC du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	350 000 €	2012	2013	350 000 €	20%	70 000 €
117	Programme pluriannuel de déagagement, conservation et de mise en valeur des fortifications et des remparts,	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	180 000 €	2011	2013	180 000 €	20%	36 000 €
118	Rénovation patrimoniale de l'Hôtel de ville dans le cadre du label Unesco	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	250 000 €	2012	2013	250 000 €	20%	50 000 €
axe 1.2 : Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements.									
121	Création d'un Centre de Congrès au Parc des Expositions de Colmar	COLMAR	COLMAR	4 400 000 €	2010	2011	4 400 000 €	20%	880 000 €
122	Création d'un Nouvel Office de Tourisme	COLMAR	COLMAR	1 106 609 €	2011	2013	450 000 €	20%	90 000 €
123	Aménagement du Musée du Jouet	COLMAR	COLMAR	388 800 €	2010	2011	388 800 €	20%	77 760 €
124	Aire de services de Camping-cars - 50 places	MUNSTER	MUNSTER	400 000 €	2011	2012	250 000 €	20%	50 000 €
125	Aire de services de Camping-cars - 11 places	CC du Pays de Brisach	LOGELHEIM	120 000 €	2011	2012	55 000 €	20%	11 000 €
126a	Aire de services de Camping-cars (Mairie) - 20 places	EGUISHEIM	EGUISHEIM	300 000 €	2012	2013	100 000 €	20%	20 000 €
126b	Aire de services de Camping-cars (Tuilerie) - 20 places	EGUISHEIM	EGUISHEIM	300 000 €	2012	2013	100 000 €	20%	20 000 €
127	Projet de remise en navigation du tronçon ARTZENHEIM - FRIESENHEIM	CG 67	ARTZENHEIM	827 450 €	2011	2011	827 450 €	7%	61 900 €
128	Développement touristique de la Ville par une mise en valeur patrimoniale.	TURCKHEIM	TURCKHEIM	1 130 837 €	2010	2012 - 2013	1 130 837 €	30%	339 251 €
129	Aménagement touristique de la Place du marché	MUNSTER	MUNSTER	1 170 000 €	2012	2013	1 170 000 €	20%	234 000 €
1210	Projet touristique et culturel de la station des 3 épis.	SIVOM des 3 Epis	3 Epis	1 000 000 €	2012	2013	500 000 €	20%	100 000 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

1211	Révision à 30 ans des installations du Tanet phase 1	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	310 000 €	2010	2011	310 000 €	40%	124 000 €
1212	Création d'une Via Ferrata	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	150 000 €	2012	2013	150 000 €	20%	30 000 €
1213	Révision à 30 ans des installations du Tanet phase 2	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	10 000 €	2011	2011	10 000 €	40%	4 000 €
1214	Bâtiment d'accueil au TANET	Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	180 000 €	2012	2013	150 000 €	40%	60 000 €
1215	Participation supplémentaire du Département à l'extension du Musée Unterlinden	COLMAR	COLMAR	3 000 000 €	2012	2013	3 000 000 €	10%	300 000 €
1216	Création d'un Nouvel Office de Tourisme	MUNSTER / CC Vallée de Munster	MUNSTER	400 000 €	2012	2013	200 000 €	20%	40 000 €
1217	Réaménagement de l'espace public central : rue clémenceau et abords	WINTZENHEIM	WINTZENHEIM	1 824 302 €	2011	2013	1 824 302 €	7%	135 000 €
Total enjeu 1									2 989 862 €
Enjeu 2 : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.									
axe 2.1 :									
Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.									
211	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	22 000 €	2011	2011	20 000 €	50%	10 000 €
212	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 2	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	80 000 €	2012	2013	80 000 €	50%	40 000 €
213	Etude sur le développement du transport à la demande	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	30 000 €	2011	2012	30 000 €	20%	6 000 €
214	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 1	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	258 000 €	2010	2011	258 000 €	50%	129 000 €
215	Contrat Thématiques Transport (participation au déficit d'exploitation) - phase 2	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	277 000 €	2012	2013	265 942 €	50%	132 971 €
216	Mise en place d'une Navette Marché de Noël 2010	EGUISHEIM	EGUISHEIM	7 500 €	2010	2010	7 500 €	25%	1 875 €
217	Mise en place d'une navette Marché de Noël 2011	DEPARTEMENT	EGUISHEIM	7 500 €	2011	2011	7 500 €	25%	1 875 €
218	Mise en place d'une Navette Marché de Noël 2012 2013	DEPARTEMENT	EGUISHEIM	20 320 €	2012	2013	20 320 €	13%	2 580 €
219	Contrat Thématique Transport	CC Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	291 180 €	2012	2012	113 544 €	50%	56 772 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

axe 2.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.									
221	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM (850 mètres linéaires) et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM (1600 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	400 000 €	2010	2011	400 000 €	30%	120 000 €
222	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Wertzelsheim (540 mètres linéaires) et entre Jébsheim et Colmar (650 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	160 000 €	2012	2012	160 000 €	30%	48 000 €
223	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Ingersheim et Colmar (1400 mètres linéaires) et Colmar - Wintzenheim (450 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	200 000 €	2012	2013	200 000 €	30%	60 000 €
224	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim - Colmar (1400 mètres linéaires).	Communauté d'Agglomération de Colmar	Agglomération de Colmar	329 000 €	2013	2013	329 000 €	30%	98 700 €
225	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	450 000 €	2011	2013	450 000 €	30%	135 000 €
226	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - phase 1 Wickerschwihr - Fortschwihr	CC Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	40 000 €	2011	2011	40 000 €	40%	16 000 €
227	Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - phase 2 Bischwihr - Fortschwihr	CC Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	39 200 €	2012	2012	39 200 €	40%	15 680 €
Total enjeu 2									874 453 €
Enjeu 3 : Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.									
axe 3.1 : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.									
311	Restructuration du Centre Socio-Culturel Europe	COLMAR	COLMAR	5 200 000 €	2011	2012	5 200 000 €	20%	1 040 000 €
312	Extension et restructuration de la Salle des Musiques Nouvelles du Grillen	COLMAR	COLMAR	1 700 000 €	2010	2012	1 700 000 €	20%	340 000 €
axe 3.2 : Contribuer à l'émergence d'un équipement structurant de lecture publique dans l'agglomération colmarienne.									
321	Création d'une Médiathèque	COLMAR	COLMAR	8 990 000 €	2010	2012	8 990 000 €	14%	1 310 000 €
322	Relevage de l'orgue classé M.H. de l'Eglise Saint-Jacques	HEITEREN	HEITEREN	53 060 €	2011	2012	53 060 €	25%	13 265 €
Total enjeu 3									2 703 265 €
Enjeu 4 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried									
axe 4.1 : Contribuer au développement économique territorial.									
411	Étude de stratégie et de spécialisation économique	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	30 000 €	2011	2011	30 000 €	30%	9 000 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

412	Mise en place d'une coopérative fromagère	CC Vallée de Munster	GUNSBACH	1 200 000 €	2011	2012	1 200 000 €	20%	240 000 €
413	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	270 000 €	2011	2013	240 000 €	25%	60 000 €
414	Etude visant à la requalification de la friche industrielle Varta	BREITENBACH	BREITENBACH	33 000 €	2010	2010	33 000 €	40%	13 200 €
415	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions Phase 1	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	50 000 €	2012	2013	50 000 €	50%	25 000 €
416	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions Phase 2	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	50 000 €	2013	2014	50 000 €	50%	25 000 €
417	Création d'un local commercial	BREITENBACH	BREITENBACH	180 000 €	2011	2012	150 000 €	20%	30 000 €
418	Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat - Volet actions	WINTZENHEIM	WINTZENHEIM	75 000 €	2011	2013	75 000 €	50%	37 500 €
419	Centre tertiaire transfrontalier (concours d'idées et maîtrise d'œuvre)	CC du Pays de Brisach	VOELGRUN	400 000 €	2011	2013	400 000 €	25%	100 000 €
axe 4.2 : Poursuivre le développement des services à la population.									
421	Création d'une Maison des Services	CC Vallée de Munster	MUNSTER	2 600 000 €	2010	2012	2 600 000 €	15%	390 000 €
422	Travaux d'agrandissement du multi accueil Pom de Reinette	WINTZENHEIM	WINTZENHEIM	670 500 €	2011	2012	670 500 €	17%	111 000 €
axe 4.3 : Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien. Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.									
431	Construction d'un équipement dédié à la pratique des arts martiaux	SUNDHOFFEN	SUNDHOFFEN	2 154 000 €	2010	2012	833 334 €	30%	250 000 €
432	Renovation du COSEC	Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs	INGERSHEIM	805 000 €	2010	2011	474 950 €	40%	189 980 €
433	Restructuration du complexe sportif de la Montagne Verte	COLMAR	COLMAR	5 500 000 €	2011	2012	5 500 000 €	11%	629 027 €
axe 4.4 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable									
441	Mise en œuvre du GERPLAN - actions de préfiguration	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster		2011	2011			25 000 €
442	Restructuration de la déchetterie de l'Il à Horbourg-Wihr	Communauté d'Agglomération de Colmar	HORBOURG-WIHR	1 270 000 €	2011	2012	1 270 000 €	20%	254 000 €
443	Restructuration de la déchetterie du Ladhof	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	1 100 000 €	2012	2013	1 100 000 €	20%	220 000 €
444	Restructuration de la déchetterie de Colmar - Europe	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	1 150 000 €	2012	2013	1 150 000 €	20%	230 000 €
445	Mise en œuvre du GERPLAN	CC Vallée de Munster	Vallée de Munster	380 000 €	2012-2013	2014	380 000 €	39%	80 000 €
446	Reconduction du GERPLAN	CC Pays du Ried Brun	Pays du Ried Brun	50 000 €	2012	2013	50 000 €	50%	25 000 €
447	Reconduction du GERPLAN	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	100 000 €	2012	2013	100 000 €	40%	40 000 €

Révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
 Programmation 2010-2013

axe 4.5 : Soutien aux politiques locales de l'habitat.									
451	Etude de définition d'un PLH	CC du Pays de Brisach	Pays de Brisach	52 175 €	2010	2012	52 175 €	20%	10 435 €
axe 4.6 : Soutenir le développement local									
461	Agents de Développement Généralistes	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	571 160 €	2010	2013	571 160 €	50%	285 580 €
462	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	256 000 €	2010	2013	256 000 €	30%	76 800 €
463	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach	256 000 €	2010	2013	256 000 €	20%	51 200 €
464	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC bénéficiant d'une charte de développement	CC Vallée de Munster CC Pays de Brisach CC Pays du Ried Brun	à définir	2010	2010	à définir	max 40%	103 854 €
				Total enjeu 4					3 511 576 €

Fiches descriptives des projets



Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures de NEUF-BRISACH
phase 1.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach

Localisation du projet : NEUF-BRISACH

Description du projet :

Réalisation de travaux de sauvegarde et de valorisation sur les remparts de Neuf Brisach d'après l'étude 2010 de l'architecte homologué par le service des Bâtiments de France.

Aire géographique de rayonnement du projet :

National et transfrontalier.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet</u> :	350 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **350 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **35 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Ville de NEUF-Brisach	Etat	Région			
	35 000 €	35 000 €	35 000 €	140 000 €	105 000 €			350 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

contrôle de la commission ad hoc de l'UNESCO,
date d'ouverture des sites,
retombées médiatiques et fréquentation.

Remarques éventuelles :

La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été déléguée par la Ville de Neuf-Brisach à la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°112**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures de NEUF-BRISACH - phase 2.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Réalisation de travaux de sauvegarde et de valorisation sur les remparts de Neuf Brisach d'après l'étude 2010 de l'architecte homologué par le service des Bâtiments de France.

Aire géographique de rayonnement du projet :

National et transfrontalier

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	650 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **650 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **65 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Ville de NEUF-Brisach	Etat	Région			
	65 000 €	65 000 €	65 000 €	260 000 €	195 000 €			650 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

contrôle de la commission ad hoc de l'UNESCO,
date d'ouverture des sites,
retombées médiatiques et fréquentation.

Remarques éventuelles :

La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été déléguée par la Ville de Neuf-Brisach à la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°113**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Réalisation d'une étude de stratégie et de développement touristique.

Maîtrise d'ouvrage : CC Pays de Brisach

Localisation du projet : Pays de Brisach.

Description du projet :

La Communauté de Communes a souhaité se doter d'un plan global de stratégie touristique afin de bien mesurer les impacts de la labellisation UNESCO mais aussi de porter un regard neuf sur le potentiel de développement du territoire dans son ensemble. L'étude de stratégie et de développement touristique constitue la feuille de route de l'action intercommunale rédigée en concertation avec les différents partenaires territoriaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Les élus et le personnel de la CC du Pays de Brisach, les partenaires institutionnels.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet : 24 757 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **24 757 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **4 951 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région					
	14 855 €	4 951 €	4 951 €					24 757 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation des actions inscrites dans l'étude.

Remarques éventuelles :

étude achevée en 2010 - dossier soldé en 2011

**Contrat de Territoire
de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°114**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Aménagement de la Porte de Belfort - implantation de l'Office de Tourisme du Pays de Brisach.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH

Description du projet :

Améliorer l'accueil matériel des visiteurs par un espace approprié dans le cadre de la réhabilitation et de la mise en valeur de la Porte de Belfort (projet inscrit au plan de gestion UNESCO)
Conforter l'interprétation de la Cité Vauban et du Pays de Brisach.
Accueil du plan maquette de la Cité sous vitrage.
Elargir l'espace de présentation des animations et événements.
Aménagements fonctionnels des locaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	560 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **560 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **112 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	448 000 €	112 000 €						560 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Questionnaires de satisfaction,
Taux de demandes de renseignements au guichet,
Chiffre d'affaires de la boutique,
Nombre d'accueil de groupes.

Remarques éventuelles :

Base subventionnable limitée à 1000 € / m2.



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°115

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Réaffectation d'une tour bastionnée en espace de Conférence et d'exposition "Tour du Pays de Brisach"

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Réhabilitation d'une des huit tours bastionnées de la cité Vauban, dans l'esprit de la tour réaménagée à Breisach en un espace public et culturel.
Optimisation de l'accessibilité aux publics subissant un handicap.
Équipement en nouvelles technologies d'information et communication.
Équipement pour recevoir des conférences entre élus, cadres techniques, citoyens, porteurs de projets, partenaires économiques et sociaux, partenaires transfrontaliers.
Exposition permanente actualisée sur l'histoire du Pays de Brisach, les activités de la Comcom, expositions temporaires artistiques, culturelles, transfrontalières .

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires, institutionnels...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **40 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	160 000 €	40 000 €						200 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre personnes accueillies,
Communiqués de presse,
Retours sur utilisation par différents acteurs.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°116**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Création d'un lieu d'interprétation à vertu didactique et ludique du plan étoile de NEUF-BRISACH.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH

Description du projet :

Concevoir un aménagement de jeux d'enfants par une société spécialisée, sur un plan spécifique, « maquette » fidèle au plan étoile de la citadelle, avec les décaissements et élévations à l'échelle. L'équipement doit être suffisamment qualitatif pour servir à l'interprétation spatiale de la cité Vauban et permettre la préhension intuitive du lieu dans son ensemble.
Capacité du site : 100 enfants simultanés. 2500 à 3000 m² .

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	350 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **350 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **70 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	280 000 €	70 000 €						350 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de personnes accueillies,
Communiqués de presse,
Retours sur utilisation par différents acteurs.

Remarques éventuelles :



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°117

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Programme pluriannuel de dégagement, conservation et de mise en valeur des fortifications et des remparts.

Maîtrise d'ouvrage : NEUF-BRISACH.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Valorisation patrimoniale et paysagère annuelle (pâturage, débroussaillage des fossés, entretien des espaces végétaux sur le haut des fortifications).
Dévégétalisation des remparts et préservation des murs.
Revégétalisation du site suivant l'époque de Vauban.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	180 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **180 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **36 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	144 000 €	36 000 €						180 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Le soutien Départemental sur une période de trois ans non renouvelable a pour objet d'accroître l'efficacité du programme de restauration des remparts, il s'agit par ce biais de se placer dans une dimension préventive de sauvegarde.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°118**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : Rénovation de l'Hôtel de Ville dans le cadre du label Unesco.

Maîtrise d'ouvrage : NEUF-BRISACH.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH.

Description du projet :

Mise en valeur de l'extérieur du bâtiment par la réfection des façades et de la toiture.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 500 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **250 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **50 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	450 000 €	50 000 €						500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Augmentation globale des visiteurs.

Remarques éventuelles :

Les travaux programmés sur l'intérieur du bâtiment ne seront pas intégrés à la dépense subventionnable retenue dans le cadre de cette action. Un dossier complémentaire pourra être présenté à l'analyse départementale selon les critères du Guide des Aides (travaux liés à l'accessibilité et aux économies d'énergie).



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°121

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Création d'un Centre de Congrès au Parc des Expositions de Colmar

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : Parc des expositions de COLMAR

Description du projet :

Requalification et transformation du hall 1 du Parc des Expositions de Colmar ainsi que des espaces congrès attenants déjà existants en véritable centre de congrès équipé d'une tribune télescopique de 1500 places, d'un podium équipé de sonorisation, d'éclairage et des équipements techniques et décoratifs appropriés.

L'équipement polyvalent pourra également servir lors des foires et expositions traditionnelles organisées à Colmar et pour tous spectacles correspondant à cette jauge.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale

Public visé :

Tous congrès avec ou sans exposition associée;
Toutes expositions;
Tout spectacle correspondant à une jauge de 1500 places;

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	4 400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	4 400 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	880 000 €

► Montant de la subvention : **880 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
		3 520 000 €	880 000 €					

4 400 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u> nombre d'événements organisés.

<u>Remarques éventuelles :</u>



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°122

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Création d'un nouvel Office de Tourisme.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR

Localisation du projet : COLMAR, anciens Bains Municipaux.

Description du projet :

Intégration de l'office de Tourisme dans le projet global d'extension du musée Unterlinden afin de favoriser les synergies touristiques et culturelles. Les aménagements concernent une surface de 450 m2.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale

Public visé :

Touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	1 106 609 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **450 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **90 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 016 609 €	90 000 €						1 106 609 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

questionnaires de satisfaction,
fréquentation

Remarques éventuelles :

Dépense subventionnable limitée à 1000 € / m2



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°123

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aménagement du Musée du Jouet.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : COLMAR.

Description du projet :

Travaux visant à l'amélioration de l'accueil du public afin d'offrir les conditions d'une visite optimale. Les aménagements prévus permettront de mettre en valeur les nouvelles collections.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé :

Touristes et locaux.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 388 800 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **388 800 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **77 760 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	311 040 €	77 760 €						388 800 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Taux de fréquentation du Musée.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°124

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aire de services de camping-cars - 50 places.

Maîtrise d'ouvrage : MUNSTER

Localisation du projet : MUNSTER, à proximité directe de la gare.

Description du projet :

De nombreux camping-cars fréquentent la Vallée, mais à ce jour, aucun équipement n'est prévu pour les recevoir. Programmée dans le cadre d'un schéma de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, l'aire de services sera équipée pour le dépôtage. A proximité directe de la Gare, des départs de randonnées pédestres et VTT, et localisée sur l'itinéraire cyclable reliant Turckheim à Metzeral, elle présentera un atout inévitable et structurant pour le développement économique et touristique de la Vallée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 400 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **250 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **50 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	350 000 €	50 000 €						400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'aire de services.

Remarques éventuelles :

Les coûts d'acquisition ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable qui est limitée par ailleurs à 5000 € par place de stationnement de l'aire de services.



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°125

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aire de services de camping-cars -11 places.

Maîtrise d'ouvrage : CC Pays de Brisach.

Localisation du projet : LOGELHEIM

Description du projet :

Dans le cadre du schéma des aires de camping-cars du territoire, une aire proche de la cité Vauban permettra de répondre aux demandes croissantes de ce public amené à visiter Neuf-Brisach et ses alentours.

Équipement spécifique : raccordement à l'assainissement collectif, sanitaires, acquisition de bornes pour l'eau (système séparateur d'eaux grises/eaux noires) ; branchement électrique, éclairage public. Aménagement d'un parking paysagé avec barrière et caisse automatique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet</u> :	120 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **55 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **11 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	109 000 €	11 000 €						120 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'aire de services.

Remarques éventuelles :

Les coûts d'acquisition ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable qui est limitée par ailleurs à 5000 € par place de stationnement de l'aire de services.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°126 a**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aire de services de camping-cars (Mairie) - 20 places

Maîtrise d'ouvrage : EGUISHHEIM.

Localisation du projet : EGUISHHEIM.

Description du projet :

La commune réalise un parking à proximité de la Mairie pour répondre aux besoins de stationnement de ses nombreux touristes et résidents. Le projet comporte la création d'une aire de services pour campings-cars afin de répondre aux demandes croissantes de ce public. Un projet complémentaire d'aire de services va par ailleurs émerger à côté de la salle polyvalente de la Tuilerie (cf fiche-projet n°126b).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **100 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **20 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	280 000 €	20 000 €						300 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'aire de services.

Remarques éventuelles :

Les coûts d'acquisition ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable qui est limitée par ailleurs à 5000 € par place de stationnement de l'aire de services.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°126b**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aire de services de camping-cars (Tuilerie)- 20 places

Maîtrise d'ouvrage : EGUISHHEIM.

Localisation du projet : EGUISHHEIM.

Description du projet :

Ce projet comporte la création d'une aire de services pour campings-cars afin de répondre aux demandes croissantes des touristes. Un projet complémentaire d'aire de services va par ailleurs émerger sur le parking à proximité de la Mairie (cf fiche-projet n°126a).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **100 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **20 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	280 000 €	20 000 €						300 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'aire de services.

Remarques éventuelles :

Les coûts d'acquisition ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable qui est limitée par ailleurs à 5000 € par place de stationnement de l'aire de services.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°127**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Projet de remise en navigation du tronçon ARTZENHEIM - FRIESENHEIM

Maîtrise d'ouvrage : CG 67.

Localisation du projet : ARTZENHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre du projet global de remise à la navigation du tronçon ARTZENHEIM - FRIESENHEIM, le Département apportera son soutien à la réalisation de l'itinéraire cyclable prévu le long du canal, au prorata du linéaire réalisé sur son territoire. Le Département du Bas-Rhin a été désigné Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux par convention ad hoc.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale.

Public visé : Touristes et Habitants du Territoire de Vie.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 12 000 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 827 540 €
- ▶ Taux d'intervention : 7,48%
- ▶ Montant de la subvention : 61 900 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	765 550 €	61 900 €						827 450 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'itinéraire.

Remarques éventuelles :

Le pourcentage d'intervention du Département est calculé sur la base du linéaire départemental concerné.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°128**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Développement touristique de la Ville par une mise en valeur patrimoniale.

Maîtrise d'ouvrage : TURCKHEIM.

Localisation du projet : TURCKHEIM.

Description du projet :

Requalification du centre ville comprenant l'aménagement des places et la mise en valeur du patrimoine historique. L'objectif est de renforcer la centralité du village au profit des piétons et de réhabiliter divers espaces.

Restauration de la tour ronde à l'est de la Ville et des remparts attenants.

Par la mise en oeuvre de ce projet, il s'agit de positionner TURCKHEIM en pôle touristique vecteur économique de croissance et d'emplois.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes, commerçants et habitants de Turckheim.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	1 130 837 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 130 837 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **339 251 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	791 586 €	339 251 €						1 130 837 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation touristique - impact économique

Remarques éventuelles :

Les coûts liés à la voirie communale et les dépenses liées aux éléments de mobilier urbain ne sont pas pris en compte dans la dépense subventionnable.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°129**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Aménagement touristique de la Place du marché.

Maîtrise d'ouvrage : MUNSTER

Localisation du projet : MUNSTER

Description du projet :

MUNSTER se caractérise par son centre, le projet d'aménagement de la Place du Marché est intégré dans un projet plus global de requalification urbaine. La place est fréquentée par de nombreux touristes et accueille également le marché deux fois par semaine.

Le projet contribuera à renforcer MUNSTER dans son statut de bourg centre et de pôle touristique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes et habitants de la Vallée de Munster.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 1 700 000 € HT ~~ou TTC~~ Invest ~~ou Fonction~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 170 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **234 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	936 000 €	234 000 €						1 170 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation touristique - impact économique

Remarques éventuelles :

La place ne devra pas être destinée au stationnement des véhicules.
Les dépenses liées aux éléments de mobilier urbain ne sont pas prises en compte dans la dépense subventionnable.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1210**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Projet culturel et touristique de la station des TROIS-EPIS.

Maîtrise d'ouvrage : SIVOM des Trois-Epis.

Localisation du projet : TROIS-EPIS.

Description du projet :

Restructuration de l'espace public dans une stratégie de réaffirmation de l'attractivité touristique de la station et de redynamisation de l'économie locale du site au travers :

- de la création de trois jardins thématiques,
- d'un projet urbain pour valoriser les espaces publics,
- d'un projet artistique portant notamment sur la création de trois portes et d'un cheminement.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Public de proximité et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 942 600 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **500 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **100 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	842 600 €	100 000 €						942 600 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

Les coûts liés à la voirie communale se sont pas pris en compte dans la dépense subventionnable.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1211**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Révision à 30 ans des installations du Tanet - Phase 1.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges

Localisation du projet : Le Tanet.

Description du projet :

La station de montagne du Tanet présente un intérêt pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried. L'inspection à 30 ans des téléskis est une étape obligatoire pour faire perdurer la pratique du ski alpin sur le site. Il s'agit de remplacer les moteurs thermiques par des moteurs électriques, de remplacer la gare de départ, de sécuriser la piste de montée et de remplacer les pylônes corrodés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes et habitants du Territoire.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 310 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **310 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **124 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	186 000 €	124 000 €						310 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

évolution du nombre de skieurs.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1212**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Création d'une Via Ferrata.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges.

Localisation du projet : Le Tanet (à proximité du GR 5 et du site d'escalade).

Description du projet :

Renforcer la vallée de Munster comme destination privilégiée et reconnue pour les sports de pleine nature et compléter la palette d'activités proposées avec la création de la première via ferrata du Haut-Rhin.

Mettre en place une activité et des équipements à la fois répondant aux attentes de la clientèle et respectueux des paysages exceptionnels de la vallée de Munster.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Touristes et habitants du territoire.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	150 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **150 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **30 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région	Europe				
	30 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €				150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1213**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : révision à 30 ans des installations du Tanet - Phase 2

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges

Localisation du projet : Le Tanet.

Description du projet :

Le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) demande de réaliser en 2011 un programme de révision a minima du télésiège Seestaedlé de la station du Tanet pour permettre un bon fonctionnement sur la saison 2011/2012. Le Syndicat Mixte devra, sur la base du diagnostic, évaluer les points critiques de remplacement ou de révision complète de ce télésiège.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes et habitants du Territoire.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 10 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **10 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **4 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	6 000 €	4 000 €						10 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

évolution du nombre de skieurs.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1214**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : bâtiment d'accueil au Tanet

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges

Localisation du projet : Le Tanet.

Description du projet :

Le Syndicat Mixte se doit de mettre à disposition de l'exploitant (délégataire) du site du Tanet, dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public, tous les moyens pour qu'il puisse assurer le service de façon satisfaisante, y compris les locaux et moyens relevant du droit du travail : sanitaires, vestiaires, salle de repas, garage, atelier, poste de secours. Les locaux mis à disposition par le Syndicat Mixte (abri du skieur), n'offrent au délégataire ni la possibilité de stocker son matériel ni de satisfaire aux obligations du droit du travail. Il y a lieu de construire un bâtiment et de détruire le local insalubre existant. Le nouveau bâtiment servira également à l'accueil et à l'animation du site en période estivale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes et habitants du Territoire.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 180 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **150 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

30 000 € seront pris en charge par l'exploitant

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	90 000 €	60 000 €						150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

évolution du nombre de skieurs.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1215**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : Participation supplémentaire du Département à l'extension du Musée Unterlinden

Maîtrise d'ouvrage : Ville de COLMAR

Localisation du projet : COLMAR

Description du projet :

La restructuration du Musée Unterlinden, inscrite au Contrat de Projet Etat / Région 2007 / 2013, a vu son coût, initialement évalué à 18 M€, augmenté à 21 M€ suite au jury de maîtrise d'œuvre. Une contribution supplémentaire de 300 000 € est sollicitée auprès du Département, qui, pour mémoire, a attribué 3 M€ pour le projet initial.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes et habitants du Territoire.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	3 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **3 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **300 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
				1 000 000 €	600 000 €		3 000 000 €
	1 100 000 €	300 000 €		1 000 000 €	600 000 €		3 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

évolution du nombre de visiteurs

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1216

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : création d'un nouvel office de tourisme

Maîtrise d'ouvrage : Ville de MUNSTER, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

Localisation du projet : MUNSTER

Description du projet :

Le projet est d'intégrer l'office de tourisme dans le projet de réaménagement du bâtiment du Bässial, situé sur la place du Marché, au centre-ville de MUNSTER. Les aménagements concernent une surface de 200 m2.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 400 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **40 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
	360 000 €	40 000 €					400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

évolution du nombre de visiteurs ; questionnaire de satisfaction

Remarques éventuelles :

La dépense subventionnable a été déterminée sur la base d'un plafond de 1 000 € / m2, pour une surface de 200 m2.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°1217**

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Favoriser le potentiel touristique du Territoire par la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements structurants.

Intitulé du projet : réaménagement de l'espace public central de Wintzenheim

Maîtrise d'ouvrage : Ville de WINTZENHEIM

Localisation du projet : WINTZENHEIM (rue Clémenceau)

Description du projet :

Pour sécuriser l'axe principal de la ville, la commune souhaite réaménager son centre-ville en vue d'effectuer une zone de rencontre entre piétons/ personnes à mobilité réduite/cyclistes et automobilistes. Pour relancer le commerce en déclin, ce réaménagement est nécessaire pour valoriser son espace central et faire de Wintzenheim une cité accueillante et touristique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Habitants de WINTZENHEIM et des communes alentours, touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 1 824 032 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 824 032 €**
- ▶ Taux d'intervention : **7,4%**
- ▶ Montant de la subvention : **135 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
	1 689 032 €	135 000 €					1 824 032 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

fréquentation touristique - impact économique

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°211**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transport - phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

CC de la Vallée de Munster

Localisation du projet :

Vallée de Munster

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

* Tout public

* Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2011

▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **22 000 €** ~~HT ou TTC~~ ~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **20 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **10 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	10 000 €	10 000 €						20 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Il est précisé qu'il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ; ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.
 Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.
 Coût du projet déterminé sur la base de 6 mois d'exploitation.



Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transport - phase 2.

Maîtrise d'ouvrage :

CC de la Vallée de Munster.

Localisation du projet :

Vallée de Munster.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

* Tout public

* Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2012

▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **80 000 €** ~~HT~~ ou TTC ~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **80 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **40 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	40 000 €	40 000 €						20 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Il est précisé qu'il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ; ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.
Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°213

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Etude sur le développement du transport à la demande.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Brisach

Localisation du projet :

Pays de Brisach

Description du projet :

Dans l'objectif d'un élargissement de la zone de desserte aux communautés de communes voisines et d'une meilleur offre de service aux habitants, l'étude viserait à tirer un bilan des 2 années d'expérimentation, redéfinir les besoins et déterminer la formule la plus adaptée. Elle traitera des montages techniques, juridiques et financiers permettant de travailler à l'échelle intercommunautaire. L'aspect communication sera également abordé.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **30 000 €** ~~HT~~ ou TTC ~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **6 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	24 000 €	6 000 €						30 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**



Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transport - phase 1.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Brisach.

Localisation du projet :

Pays de Brisach.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach.

Public visé :

* Tout public.

* Plus particulièrement les aînés.

Échéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2010

▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	258 000 €	~~HT~~ ou TTC	~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **258 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **129 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	129 000 €	129 000 €						258 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Il est précisé qu'il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ; ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°215**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transport - phase 2

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Brisach.

Localisation du projet :

Pays de Brisach.

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant. Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

La phase anticipe le développement du service suite aux conclusions de l'étude (fiche projet 213).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach

Public visé :

- * Tout public
- * Plus particulièrement les aînés

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	277 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **265 942 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **132 971 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	132 971 €	132 971 €						265 942 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'abonnés.

Remarques éventuelles :

Il est précisé qu'il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ; ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.
Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°216**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Mise en place d'une navette "Marché de Noël" 2010

Maîtrise d'ouvrage :

EGUISHEIM.

Localisation du projet :

EGUISHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la desserte des Marchés de Noël, la Commune d'Eguisheim souhaite mettre en place une offre de transport par ligne régulière (semaine, samedi inclus) et d'autre part une desserte spécifique par navette (semaine+WE) depuis la gare de Colmar (26-27 et 28 décembre ; du 3 au 23 décembre) à raison de 3 AR par jour (1 matin + 2 AM).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

* Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°217**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Mise en place d'une navette "Marché de Noël" 2011

Maîtrise d'ouvrage :

DEPARTEMENT

Localisation du projet :

EGUISHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la desserte des Marchés de Noël, le Département met en place une Navette de Noël desservant EGUISHHEIM à partir de COLMAR.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

* Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **7 500 €** ~~HT~~ ou TTC ~~Invest~~ ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **7 500 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **1 875 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région	Etat	Région			
	1 875 €	1 875 €	3 750 €					7 500 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de personnes transportées et compte d'exploitation de la navette établi par le transporteur

Remarques éventuelles :

Les coûts liés aux aspects de communication ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°218**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Mise en place d'une navette "Marché de Noël" 2012-2013

Maîtrise d'ouvrage :

DEPARTEMENT

Localisation du projet :

EGUISHEIM.

Description du projet :

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la desserte des Marchés de Noël, le Département met en place une Navette de Noël desservant EGUISHHEIM à partir de COLMAR.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

* Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	20 320 €	~~HT ou TTC~~	~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **20 320 €**
- ▶ Taux d'intervention : **12,7%**
- ▶ Montant de la subvention : **2 580 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Commune d'EGUISHEIM	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Région	Etat	Europe	autres : recettes commerciales	
	5 160 €	2 580 €	2 580 €		5 080 €	4 920 €	20 320 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de personnes transportées et compte d'exploitation de la navette établi par le transporteur

Remarques éventuelles :

Les coûts liés aux aspects de communication ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable.



Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Offrir à la population une offre de transport complémentaire à l'existant et répondant aux besoins de déplacements quotidiens.

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transport

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays du Ried Brun

Localisation du projet :

Pays du Ried Brun

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays du Ried Brun

Public visé :

* Tout public.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	291 180 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **113 544 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **56 772 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	234 408 €	56 772 €						291 180 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

fréquentation du dispositif mis en place

Remarques éventuelles :

Compte tenu de la situation particulière de cette communauté de communes, le plafond maximum d'intervention au titre des contrats thématiques transport est doublé, c'est-à-dire que le montant de 56 772 €, initialement prévu sur 2 ans sera attribué sur une seule année. En effet, cette communauté de communes sortira pour l'année 2012 uniquement du Périmètre de Transport Urbain, condition du soutien attribué par le Département.

Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ; ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 221**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - Phase Colmar - Wintzenheim et phase Turckheim - Wintzenheim.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM (850 mètres linéaires) et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM (1600 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet</u> :	400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **400 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **120 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	280 000 €	120 000 €						400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°222**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Wintzenheim et Wettolsheim et entre Jepsheim et Colmar.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Wettolsheim (540 mètres linéaires) et entre Jepsheim et Colmar (650 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet</u> :	160 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **160 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **48 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	112 000 €	48 000 €						160 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 223

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - phase Ingersheim - Colmar.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Ingersheim et Colmar (1 400 mètres linéaires) et Colmar - Wintzenheim (450 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	140 000 €	60 000 €						200 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 224**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Wintzenheim et Colmar.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Colmar (1 400 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	329 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **329 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **98 700 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	230 300 €	98 700 €						329 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 225**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Elaboration du schéma des pistes cyclables du Pays de Brisach et programme pluriannuel de création.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Brisach

Localisation du projet : Ensemble du territoire du Pays de Brisach

Description du projet :

En complémentarité du schéma départemental des pistes cyclables, la CCPdB souhaite élaborer son propre outil de planification, élaboration, gestion des pistes cyclables afin de promouvoir l'utilisation des liaisons douces comme mode de déplacement professionnel, scolaire, de loisirs, de proximité en substitution de déplacements motorisés. Le programme sera déployé sur 3 années de réalisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ensemble du territoire du Pays de Brisach et recherche d'une continuité avec les territoires voisins.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	450 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **450 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **135 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	315 000 €	135 000 €						450 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 226**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Wickerschwihr et Fortschwihr.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays du Ried Brun.

Localisation du projet : Pays du Ried Brun.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable sur un chemin rural entre Wickerschwihr - Fortschwihr.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays du Ried Brun

Public visé :

Habitants du territoire et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet</u> :	40 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **40 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **16 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	24 000 €	16 000 €						40 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 227

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Bischwihr et Fortschwihr

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays du Ried Brun.

Localisation du projet : Pays du Ried Brun.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable sur un chemin rural entre Bischwihr et Fortschwihr

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays du Ried Brun

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 39 200 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 39 200 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 15 680 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	23 520 €	15 680 €						39 200 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°311**

Enjeu : Favoriser l'émergence d'un territoire d'excellence dans le champ culturel

Axe : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle

Intitulé du projet : Restructuration du Centre Socioculturel Europe.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : Centre Socioculturel Europe - Rue de Varsovie - 68000 COLMAR.

Description du projet :

Ce projet a pour but de répondre aux besoins de la population du quartier Europe en matière d'animation sociale et culturelle pour la jeunesse et pour les adultes, y compris pour les aînés. Il participe à la stratégie de désenclavement du Quartier Europe à travers la création d'une salle de spectacle complémentaire à l'offre qui existe actuellement.

Outre ces aspects, les options suivantes ont été retenues pour définir le projet :

- création d'un équipement socioculturel de qualité comportant quatre pôles (culturel, action sociale et citoyenneté, petite enfance et jeunesse) touchant tous les publics et tous les âges.
- création d'une salle de spectacles venant compléter les équipements qui existent déjà dans la région de Colmar.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Les différentes activités qu'offrira le Centre Europe au terme des travaux dont il va bénéficier seront organisées pour toucher un panel de publics très large, jeunes, adultes, aînés, familles et associations avec une couverture des couches socio-économiques la plus importante possible.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **5 200 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **5 200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **1 040 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	4 160 000 €	1 040 000 €						5 200 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site, nombre d'évènements.

Remarques éventuelles :

Projet inscrit dans le cadre de l'ANRU de la Ville de COLMAR.

**Contrat de Territoire de Vie
 Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
 FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°312**

Enjeu : Favoriser l'émergence d'un territoire d'excellence dans le champ culturel

Axe : Favoriser le développement culturel par le renforcement qualitatif et quantitatif des lieux de spectacle.

Intitulé du projet : Extension et restructuration de la Salle des Musiques Nouvelles du Grillen.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR

Localisation du projet : Salle du Grillen - Rue des Jardins - 68000 COLMAR.

Description du projet :

Après plus de dix ans de fonctionnement, le Grillen a enrichi l'offre culturelle, tout en dynamisant la création musicale actuelle et en faisant émerger de nombreuses associations.
 Il s'agit d'augmenter le potentiel de cet équipement, par des travaux de restructuration pour en améliorer la fonctionnalité, mais aussi par la création d'un espace scénique adapté aux petites formations.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Les associations, les groupes, les artistes, le public jeune et les moins jeunes, amateurs de musiques nouvelles.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet</u> :	1 700 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 700 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **340 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 360 000 €	340 000 €						1 700 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

Une première subvention de 82 000 € a été accordée par le Département dans le cadre du Partenariat pour l'investissement 2009 (participation aux frais d'études).



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°321

Enjeu : Favoriser l'émergence d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe : Contribuer à l'émergence d'équipements structurants de lecture publique.

Intitulé du projet : Création d'une médiathèque.

Maîtrise d'ouvrage : COLMAR.

Localisation du projet : Place du 2 février - 68000 COLMAR.

Description du projet :

Création d'une médiathèque multimédia riche d'un fonds documentaire de premier ordre sur une surface de plus de 6505 m² dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital, édifice du 18^{ème} siècle classé à l'inventaire des monuments historiques.

Cet équipement doit permettre de créer les conditions d'un développement de la lecture, notamment chez les jeunes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Cet équipement visera notamment les jeunes, les scolaires, les enseignants, les particuliers.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	11 300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **8 990 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **14%**
- ▶ Montant de la subvention : **1 310 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat	CAC				
	1 434 935 €	1 310 000 €	3 145 065 €	3 100 000 €				8 990 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre et provenance des abonnés.

Remarques éventuelles :

Le Département a par ailleurs octroyé à la ville un total de 150 000 € de subvention pour les études dans les programmes 2006, 2007 et 2008 du Partenariat Pour l'Investissement ainsi que 180 000 € pour le désamiantage au titre du programme 2009. Le soutien total au projet se porte ainsi à 1 640 000 €.



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°322

Enjeu : Favoriser l'émergence d'un territoire d'excellence dans le champ culturel.

Axe : Contribuer à l'émergence d'équipements structurants de lecture publique.

Intitulé du projet : Relevage de l'orgue classé monument historique de l'Eglise Saint-Jacques

Maîtrise d'ouvrage : Commune de HEITEREN

Localisation du projet : HEITEREN

Description du projet :

Relevage de l'orgue : démontage et nettoyage de la tuyauterie, nettoyage des sommiers, démontage et nettoyage des claviers, révision du pédalier, des pédales et de la bascule avec remplacement des porcelaines, nettoyage des tirants de jeux, révision de la mécanique des trois claviers, renouvellement des écrous, restauration de la traction pneumatique, nettoyage et traitement fongicide et insecticide des boiseries et du buffet, amélioration de l'étanchéité, égalisation de l'harmonie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

HEITEREN

Public visé :

tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet</u> :	53 060 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **53 060 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **13 265 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat	Autre				
	18 571 €	13 265 €	21 224 €					53 060 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'Eglise

Remarques éventuelles :

L'instrument est classé monument historique par arrêté du 19.01.81.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°411**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Etude de stratégie et de spatialisation économique.

Maîtrise d'ouvrage : CC de la Vallée de Munster

Localisation du projet : Vallée de Munster.

Description du projet :

Réalisation d'une étude économique pour définir les futurs investissements à réaliser adaptés à la situation du territoire.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster

Public visé :

Décideurs locaux

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet</u> :	30 000 €	~~HT ou TTC~~	~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **9 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	21 000 €	9 000 €						30 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Le Département sera associé au suivi et au rendu de l'étude

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°412**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Mise en place d'une coopérative fromagère.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Localisation du projet : GUNSBACH.

Description du projet :

Accompagner et soutenir les agriculteurs dans leurs projets de valorisation et de commercialisation de leur production laitière en circuit court en leur mettant les locaux d'entreprise à disposition.
Créer une symbiose et une dynamique d'animation avec la Maison des fromages de la Vallée de Munster.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

Agriculteurs, habitants et touristes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	1 200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **240 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	960 000 €	240 000 €						1 200 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u> Nombre d'agriculteurs concernés. Production fromagère.

<u>Remarques éventuelles :</u> Les investissements productifs ne sont pas intégrés dans la dépense subventionnable.



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°413

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Mise en œuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services sur le Pays de Brisach.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Localisation du projet : Pays de Brisach.

Description du projet :

L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale pour lutter contre l'évasion commerciale.

L'OCM est composée de 2 volets :

- un volet concernant les aides directes individuelles pour les entreprises (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail).
- un volet concernant la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (programme d'actions d'animation du commerce et de l'artisanat, en lien avec les associations et la fédération des Commerçants et d'artisans du Territoire).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach.

Public visé :

Commerçants, artisans, entreprises de services.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 240 000 €

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **240 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **60 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat	Région				
	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €				240 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Evolution du nombre d'adhérents à l'association professionnelle, nombre de dossiers déposés, nombre de dossiers réalisés, retombées en termes de fréquentation, consommation des crédits.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 414**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Etude visant à la requalification de la friche industrielle Varta.

Maîtrise d'ouvrage : BREITENBACH

Localisation du projet : BREITENBACH.

Description du projet :

Réalisation d'une étude économique pour définir les possibilités de restructuration de la friche Varta.
Les conclusions de l'étude alimenteront les travaux de la CC de la Vallée de Munster.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

<u>Coût du projet</u> :	33 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **33 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **13 200 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	19 800 €	13 200 €						33 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
 subvention relevant du dispositif en faveur des friches industrielles



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°415

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Mise en œuvre d'une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat sur la Vallée de MUNSTER - phase 1

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

Localisation du projet : Vallée de Munster

Description du projet :

Favoriser la rénovation ou l'amélioration des locaux professionnels de la Vallée de Munster ; soutenir la modernisation des entreprises et renforcer la dynamique commerciale de l'ensemble de la vallée ; contribuer à l'image de qualité et l'attrait touristique de la vallée

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster

Public visé :

Clientèle locale et touristique

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 50 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **50 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50,0%**
- ▶ Montant de la subvention : **25 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat	Région				
	25 000 €	25 000 €						50 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Evolution du nombre d'adhérents à l'association professionnelle, nombre de dossiers déposés, nombre de dossiers réalisés, retombées en termes de fréquentation, consommation des crédits.

Remarques éventuelles :



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°416

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Mise en œuvre d'une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat sur la Vallée de MUNSTER - phase 2

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

Localisation du projet : Vallée de Munster

Description du projet :

Favoriser la rénovation ou l'amélioration des locaux professionnels de la Vallée de Munster ; soutenir la modernisation des entreprises et renforcer la dynamique commerciale de l'ensemble de la vallée ; contribuer à l'image de qualité et l'attrait touristique de la vallée

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster

Public visé :

Clientèle locale et touristique

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 50 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **50 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50,0%**
- ▶ Montant de la subvention : **25 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat	Région				
	25 000 €	25 000 €						50 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Evolution du nombre d'adhérents à l'association professionnelle, nombre de dossiers déposés, nombre de dossiers réalisés, retombées en termes de fréquentation, consommation des crédits.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°417

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : création d'un local commercial

Maîtrise d'ouvrage : Commune de BREITENBACH

Localisation du projet : BREITENBACH

Description du projet :

Requalification du rez-de-chaussée du bâtiment bureau sur le site de l'ancienne usine Pile d'Alsace en local commercial proposé à la location. Isolation, chauffage, sols, sanitaires, accueil, mise aux normes, accessibilité, local de stockage. L'objectif du projet est de maintenir un dernier commerce dans le village et plus largement d'améliorer durablement la qualité de vie en milieu rural à l'échelle de la Grande Vallée de Munster. Un multi-services est éventuellement envisagé (agence postale).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster

Public visé :

Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 150 000 €

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **150 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20,0%**
- ▶ Montant de la subvention : **30 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			FEADER					
	90 000 €	30 000 €	30 000 €					150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

Remarques éventuelles :



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°418

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Mise en œuvre d'une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat - volet actions

Maîtrise d'ouvrage : Commune de WINTZENHEIM

Localisation du projet : WINTZENHEIM

Description du projet :

Favoriser la rénovation ou l'amélioration des locaux professionnels de la commune ; soutenir la modernisation des entreprises et renforcer la dynamique commerciale ; contribuer à l'image de qualité et l'attrait touristique

Aire géographique de rayonnement du projet :

Wintzenheim et alentours

Public visé :

Clientèle locale et touristique

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 75 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **75 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50,0%**
- ▶ Montant de la subvention : **37 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat	Région				
	37 500 €	37 500 €						75 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Evolution du nombre d'adhérents à l'association professionnelle, nombre de dossiers déposés, nombre de dossiers réalisés, retombées en termes de fréquentation, consommation des crédits.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°419

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Contribuer au développement économique territorial.

Intitulé du projet : Centre tertiaire transfrontalier sur l'Ile du Rhin (concours d'idées et maîtrise d'œuvre)

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Brisach

Localisation du projet : Esplanade de l'Ile du Rhin à Vogelgrun

Description du projet :

Relocalisation des services Infobest et point d'information auxquels s'adjoindront des composantes économiques : centre d'affaires franco-allemand, dégustation-vente de produits locaux, démonstrations artisanales. Un centre culturel franco-allemand est également au programme du concours d'idées ainsi que l'édification d'un "signal" marquant l'entrée de France, d'Alsace et du Pays de Brisach. Ce projet concerne une phase de conception et de maîtrise d'œuvre en vue de l'élaboration d'un Avant-Projet Définitif.

Aire géographique de rayonnement du projet :

local, départemental et transfrontalier

Public visé :

Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **400 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25,0%**
- ▶ Montant de la subvention : **100 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Grand Pays de Colmar				INTERREG	
	100 000 €	100 000 €	100 000 €				100 000 €	400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Etapas du concours d'idées, choix des candidats, choix du maître d'œuvre, rendu et approbation de l'APD

Remarques éventuelles :



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 421

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Poursuivre le développement des services à la population

Intitulé du projet : Création d'une Maison des Services.

Maîtrise d'ouvrage : CC de la Vallée de Munster

Localisation du projet : MUNSTER.

Description du projet :

Requalification complète de 2400 m² de bâtiment pour rassembler différents services de la CC de la Vallée de Munster, du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster, de l'Ecole de Musique Intercommunale et de différentes associations partenaires.

Création d'une synergie et mutualisation des moyens entre ces différents services à la population.

Implantation à proximité de la gare SNCF et des établissements scolaires du secondaire.

Mise en valeur d'un bâtiment à forte valeur patrimoniale situé au coeur de la ville de Munster

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

Habitants, personnel des services concernés

Échéancier de réalisation du projet :

► date de démarrage des travaux : 2010

► date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	2 600 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 600 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **390 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat (PER)	Région				
	1 181 000 €	390 000 €	960 000 €	69 000 €				2 600 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Le Département installera sur le même site une Antenne Secondaire afin de renforcer les synergies fonctionnelles au profit des usagers de la Vallée.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°422**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Poursuivre le développement des services à la population

Intitulé du projet : aggrandissement de la crèche Pom' de Reinette

Maîtrise d'ouvrage : Commune de WINTZENHEIM

Localisation du projet : 9, rue Hertzog à LOGELBACH

Description du projet :

Dans le cadre de la démarche organisée par la commune pour favoriser le développement, optimiser l'accueil et contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, la commune souhaite agrandir les locaux de la crèche Pom'de Reinette qui portera sur la création d'un coin restauration, d'un local d'accueil, de réunion, deux locaux de stockage, deux dortoirs supplémentaires avec sanitaires et autres modifications. L'extension des locaux augmentera la capacité d'accueil de 7 enfants supplémentaires, passant ainsi de 35 à 42 enfants. L'accent sera également porté sur le bilinguisme.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communes de WINTZENHEIM et alentours

Public visé :

familles

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	670 500 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **670 500 €**
- ▶ Taux d'intervention : **16,6%**
- ▶ Montant de la subvention : **111 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CAF	Région	ERDF			
	282 500 €	111 000 €	187 000 €	70 000 €	20 000 €			670 500 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 431

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Favoriser la création d'un équipement sportif dédié à la pratique des sports martiaux sur l'Est Colmarien.

Intitulé du projet : Construction d'un équipement dédié à la pratique des arts martiaux.

Maîtrise d'ouvrage :
SUNDHOFFEN.

Localisation du projet :
SUNDHOFFEN.

Description du projet :

L'équipement dédié aux arts martiaux est intégré à un projet plus vaste répondant aux besoins associatifs de la Commune. L'équipement sportif à proprement parler comprend la réalisation d'une salle qualitative d'arts martiaux, une salle de musculation, des vestiaires et douches.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Est du Territoire de Vie.

Public visé :

Sportifs.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 2 154 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **833 334 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **250 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 904 000 €	250 000 €						2 154 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de pratiquants.
Nombre d'événements sportifs.

Remarques éventuelles :

Le soutien du Département ne porte que les surfaces dédiées à la pratique des arts martiaux, environ 40 % des surfaces totales de l'équipement.

Le club résidant devra mener une véritable politique d'ouverture vis-à-vis des autres clubs du Territoire.

Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 432

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.

Intitulé du projet : Rénovation du COSEC de la Cité Scolaire Lazare de Schwendi à INGERSHEIM.

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs.

Localisation du projet :

INGERSHEIM.

Description du projet :

Rénovation de la toiture du COSEC et travaux connexes d'isolation thermique et acoustique, remplacement de l'installation de chauffage, éclairage et sonorisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

INGERSHEIM et environs.

Public visé :

Collégiens et lycéens.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 805 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **474 950 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **189 980 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	615 020 €	189 980 €						805 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

La base subventionnable retenue par le Département représente le prorata des effectifs collégiens au regard de l'effectif total de la Cité Scolaire, soit 502 collégiens sur 850 élèves (59 % des effectifs).

Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 433

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les projets sportifs situés dans l'enceinte d'un collège.

Intitulé du projet : Restructuration du complexe sportif de la Montagne Verte

Maîtrise d'ouvrage :
Ville de COLMAR

Localisation du projet :
COLMAR

Description du projet :

Le complexe sportif de la Montagne Verte est utilisé par le Collège Victor Hugo, par d'autres scolaires ainsi que par des clubs sportifs. Le projet vise à pouvoir augmenter le nombre de spectateurs et étendre les locaux de convivialité. De plus, une mise aux normes de l'accessibilité, ainsi qu'une mise aux normes thermiques et acoustiques s'imposent pour cet établissement construit dans les années 70.

Aire géographique de rayonnement du projet :

COLMAR et son agglomération

Public visé :

Collégiens et lycéens.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 5 500 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **5 500 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **11,4%**
- ▶ Montant de la subvention : **629 027 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	4 870 973 €	629 027 €						5 500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

Remarques éventuelles :



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°441

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Mise en œuvre du GERPLAN - actions de préfiguration.

Maîtrise d'ouvrage :

CC Vallée de Munster

Localisation du projet :

Vallée de Munster.

Description du projet :

La CC de la Vallée de Munster procède actuellement aux différentes études nécessaires à la rédaction d'un GERPLAN. Les actions de préfiguration permettent de mettre en œuvre certaines actions prioritaires avant la validation définitive du GERPLAN.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

CC Vallée de Munster et communes.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	nc	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **nc**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **25 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	nc	25 000 €						25 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

Il s'agit d'un montant maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ; ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 442**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Restructuration de la déchetterie de l'III à HORBOURG-WIHR.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet :

HORBOURG-WIHR.

Description du projet :

La Communauté d'Agglomération de Colmar envisage de restructurer son réseau de déchetteries existantes, afin que les différents sites soient adaptés aux besoins d'aujourd'hui. En effet, ceux-ci ont plus de 20 ans et doivent être reconfigurés afin de répondre à la diversification des filières de tri et à l'accroissement de leur fréquentation. Aujourd'hui les week-end ces sites peuvent drainer jusqu'à 600 véhicules par jour.

Ces nouveaux sites devront répondre au cahier des charges suivant :

- augmentation du nombre de bennes à quai/ 14 à Horbourg-Wihr, 14 à 16 au Ladhof et idem à Wintzenheim.
- séparation de la circulation entre les camions de transport et les usagers.
- amélioration de la circulation sur quai afin d'éviter les files d'attente à l'entrée des déchetteries.
- sécurisation des aires de sorties et d'entrées des différents sites.
- mise sous rétention des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement.
- amélioration de la signalétique sur site.
- réalisation des aménagements nécessaires à la conformité à la législation des installations classées régissant les déchetteries.

Cette démarche de refonte générale de ce réseau de déchetteries répond aux préconisations du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés à savoir :

- assurer une bonne couverture du territoire en infrastructures
- développer les collectes de déchets ménagers spéciaux (DMS)
- permettre la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles en favorisant le tri amont des déchets, sachant que l'objectif départemental est fixé à 220 kg/an/habitant.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar - Est du Territoire de Vie.

Public visé :

Particuliers et entreprises

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :**1 270 000 €**

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 270 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **254 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 016 000 €	254 000 €						1 270 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.
Evolution des déchets traités.

Remarques éventuelles :



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 443

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Restructuration de la déchetterie du Ladhof.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet :

COLMAR.

Description du projet :

Réaménagement et extension de la déchetterie existante sur le site du Ladhof.

La Communauté d'Agglomération de Colmar envisage de restructurer son réseau de déchetteries existantes, afin que les différents sites soient adaptés aux besoins d'aujourd'hui. En effet, ceux-ci ont plus de 20 ans et doivent être reconfigurés afin de répondre à la diversification des filières de tri et à l'accroissement de leur fréquentation. Aujourd'hui les week-end ces sites peuvent drainer jusqu'à 600 véhicules par jour.

Ces nouveaux sites devront répondre au cahier des charges suivant :

- augmentation du nombre de bennes à quai/ 14 à Horbourg-Wihr, 14 à 16 au Ladhof et idem à Wintzenheim
- séparation de la circulation entre les camions de transport et les usagers,
- amélioration de la circulation sur quai afin d'éviter les files d'attente à l'entrée des déchetteries,
- sécurisation des aires de sorties et d'entrées des différents sites,
- mise sous rétention des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement.
- amélioration de la signalétique sur site,
- réalisation des aménagements nécessaires à la conformité à la législation des installations classées régissant les déchetteries.

Cette démarche de refonte générale de ce réseau de déchetteries répond aux préconisations du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés à savoir :

- assurer une bonne couverture du territoire en infrastructures,
- développer les collectes de déchets ménagers spéciaux (DMS),
- permettre la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles en favorisant le tri amont des déchets, sachant que l'objectif départemental est fixé à 220 kg/an/habitant.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Particuliers et entreprises

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 100 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 100 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **220 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	880 000 €	220 000 €						1 100 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.
Evolution des déchets traités.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°444**

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Restructuration de la déchetterie de Colmar Europe.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet :

COLMAR

Description du projet :

Réaménagement et extension de la déchetterie existante sur le site de Colmar Europe.

La Communauté d'Agglomération de Colmar envisage de restructurer son réseau de déchetteries existantes, afin que les différents sites soient adaptés aux besoins d'aujourd'hui. En effet, ceux-ci ont plus de 20 ans et doivent être reconfigurés afin de répondre à la diversification des filières de tri et à l'accroissement de leur fréquentation. Aujourd'hui les week-end ces sites peuvent drainer jusqu'à 600 véhicules par jour.

Ces nouveaux sites devront répondre au cahier des charges suivant :

- augmentation du nombre de bennes à quai/ 14 à Horbourg-Wihr, 14 à 16 au Ladhof et idem à Wintzenheim
- séparation de la circulation entre les camions de transport et les usagers,
- amélioration de la circulation sur quai afin d'éviter les files d'attente à l'entrée des déchetteries,
- sécurisation des aires de sorties et d'entrées des différents sites,
- mise sous rétention des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement,
- amélioration de la signalétique sur site,
- réalisation des aménagements nécessaires à la conformité à la législation des installations, classées régissant les déchetteries.

Cette démarche de refonte générale de ce réseau de déchetteries répond aux préconisations du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés à savoir :

- assurer une bonne couverture du territoire en infrastructures
- développer les collectes de déchets ménagers spéciaux (DMS)
- permettre la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles en favorisant le tri amont des déchets, sachant que l'objectif départemental est fixé à 220 kg/an/habitant.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar et Ouest du Territoire de Vie.

Public visé :

Particuliers et entreprises

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 150 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 150 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **230 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	920 000 €	230 000 €						1 150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site.
Evolution des déchets traités.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 445

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Mise en œuvre du GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

CC Vallée de Munster

Localisation du projet :

Vallée de Munster.

Description du projet :

Mise en œuvre d'un GERPLAN, suite aux actions de préfiguration

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Munster.

Public visé :

Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	380 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40% maximum en investissement, 50 % maximum en fonctionnement**
- ▶ Montant de la subvention : **80 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	300 000 €	80 000 €						380 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'actions entreprises ; nombre d'hectares reconquis sur la forêt ; développement des surfaces agricoles ; nombre de circuits courts développés.

Remarques éventuelles :

Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ; ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 446

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Reconstitution du GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays du Ried Brun

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Pays du Ried Brun

Description du projet :

Poursuite de la mise en oeuvre du GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays du Ried Brun

Public visé :

Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	50 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **50 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **25 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	25 000 €	25 000 €						50 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'actions entreprises

Remarques éventuelles :

Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ; ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°447

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Intitulé du projet : Reconduction du GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Brisach

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Pays de Brisach

Description du projet :

Poursuite de la mise en oeuvre du GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de Brisach

Public visé :

Tout public

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 451

Enjeu : Accompagner l'aménagement et le développement de Colmar, Fecht et Ried

Axe : Soutien aux politiques locales de l'habitat.

Intitulé du projet : Etude de définition d'un PLH.

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach

Localisation du projet : Pays de Brisach.

Description du projet :

La démarche PLH comporte un diagnostic, puis la définition des objectifs et principes, la définition des actions et des moyens notamment fonciers, le dispositif de suivi. Ces étapes seront suivies avec le concours d'un cabinet d'étude.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Brisach

Public visé :

Promoteurs, bailleurs, habitants du Territoire, partenaires institutionnels.

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	52 175 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **52 175 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **10 435 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	41 740 €	10 435 €						52 175 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Les services départementaux et les partenaires associés du Conseil Général devront être invités à participer aux travaux de la Communauté de Communes.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°461

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : Agents de Développement Généralistes

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Soutien du poste d'un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste d'Agent de Développement Généraliste :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- * Communauté de Communes du Pays de Brisach,
- * Communauté de Communes du Pays du Ried Brun

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

► date de démarrage des travaux : 2010

► date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

571 160 €

~~HT ou TTC~~

~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **571 160 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **285 580 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
CCVM	96 000 €	96 000 €						192 000 €
CCPB	96 000 €	96 000 €						192 000 €
CCPRB	93 580 €	93 580 €						187 160 €
Total	285 580 €	285 580 €						571 160 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les postes étant soumis aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants pourront ne pas être atteint sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°462

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : 1ers Agents de Développement Spécialisés.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Description du projet :

Soutien d'un premier poste d'Agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un premier poste d'Agent de Développement Spécialisé :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- * Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Public visé :

- * Communauté de Communes,
- * Agent de développement,
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

▸ date de démarrage des travaux : 2010

▸ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

256 000 €

~~HT ou TTC~~

~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **256 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **76 800 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
CCVM	89 600 €	38 400 €						128 000 €
CCPB	89 600 €	38 400 €						128 000 €
Total	179 200 €	76 800 €						256 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les postes étant soumis aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants pourront ne pas être atteint sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 463

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet : 2 nds Agents de Développement Spécialisés

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Description du projet :

Soutien d'un second poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un second poste d'Agent de Développement Spécialisé :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- * Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 256 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **256 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **51 200 €**

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
CCVM	102 400 €	25 600 €						128 000 €
CCPB	102 400 €	25 600 €						128 000 €
Total	204 800 €	51 200 €						256 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les postes étant soumis aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Le taux de participation du Département au poste de 2ème agent de développement spécialisé est de 20 %. Ce taux peut être de 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°464

Enjeu : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried.

Axe : Soutenir le développement local.

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du contrat de Territoire de Vie.
Cet appel à projet a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie.

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Porteurs de projets de développement local

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **à définir**
- ▶ Taux d'intervention : **max 40%**
- ▶ Montant de la subvention : **103 854 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
2010	13 836 €	9 224 €						23 060 €
2011	21 945 €	14 630 €						36 575 €
2012	à définir	40 000 €						à définir
2013	à définir	40 000 €						à définir
Total	à définir	103 854 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont développées dans le "vademecum du développement local".

La participation départementale maximale pour chaque appel à projet annuel est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant maximum, les actions de développement local étant soumises aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants ne pourront être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d’ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux						

- Le maître d’ouvrage remettra chaque année deux tableaux :
- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l’année,
 - un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l’année suivante.

Chaque maître d’ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu’il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l’objet d’une présentation et d’échanges en comité technique et d’une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté d'Agglomération de Colmar
- ▶ Communauté de Communes du Pays de Brisach
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de Munster
- ▶ Communauté de Communes du Pays du Ried Brun
- ▶ SIVOM des Trois Epis
- ▶ Syndicat du Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster
- ▶ Syndicat Mixte des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim
- ▶ Commune de BREITENBACH
- ▶ Commune de COLMAR
- ▶ Commune d'EGUISHEIM
- ▶ Commune de HEITEREN
- ▶ Commune de MUNSTER
- ▶ Commune de NEUF-BRISACH
- ▶ Commune de SUNDHOFFEN
- ▶ Commune de TURCKHEIM
- ▶ Commune de WINTZENHEIM

Contrat de Territoire de Vie **Florival – Vignoble – Plaine du** **Rhin** **2010 - 2013**

Version révisée à mi-parcours

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Cette philosophie qui a guidé l'élaboration de nos 7 Contrats de Territoire de Vie est aujourd'hui largement partagée par tous et c'est une grande fierté pour tous les Conseillers Généraux que d'avoir pu, à vos côtés, élaborer et faire vivre ce nouveau partenariat.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis la finalisation des premiers Contrats de Territoire de Vie et nous arrivons aujourd'hui à leur révision. Nous avons souhaité rester souples et évolutifs dans notre approche de vos projets, et l'écho très favorable que vous avez réservé à cette première génération de Contrats, ainsi que la qualité et le nombre des projets que vous avez proposés pour cette étape de révision nous confortent aujourd'hui dans notre envie de faire de ces Contrats, de plus en plus, l'outil majeur de notre politique d'appui aux Territoires.

Pour les années à venir, nous continuerons toujours de conjuguer nos projets pour que ces Contrats demeurent la rencontre de nos priorités réciproques.

Car c'est dans la proximité et le partenariat que nous pourrons le mieux répondre aux attentes des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois.

Sincèrement à vos côtés,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3

SOMMAIRE	p. 5

LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 7

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE	p. 9

LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2010-2013.....	p. 11

LE CONTRAT	p. 17

Article 1 : Objet de la révision à mi-parcours	p. 20
Article 2 : Durée du contrat	p. 20
Article 3 : Contenu du contrat	p. 20
Article 4 : Engagements financiers du Département	p. 20
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 20
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 20
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 21
Article 5.3 : Versement des subventions	p. 22
Article 6 : Gestion et suivi	p. 23
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 23
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 23
Article 7 : Evaluation	p. 24
Article 8 : Publicité et communication	p. 24
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 24
Article 9.1 : Cessation	p. 24
Article 9.2 : Modification	p. 25
Article 9.3 : Résiliation	p. 25
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 25

LES SIGNATAIRES	p. 27

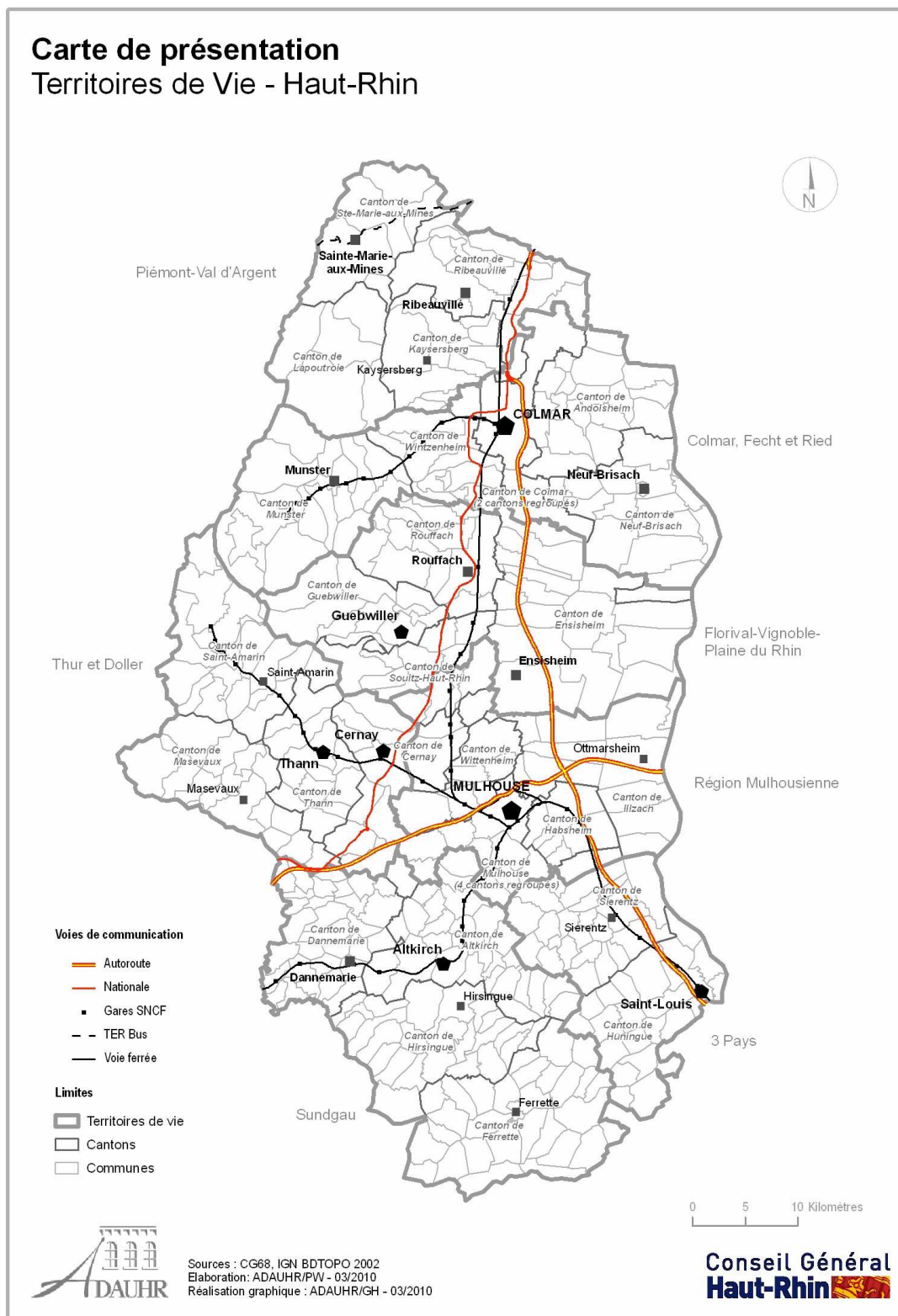
ANNEXES	p. 30

Tableau de synthèse des projets
Fiches descriptives des projets
Autres annexes

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**

Carte de présentation
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les Conseillers Généraux en charge du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin

Canton de ENSISHEIM



Michel HABIG

3^{ème} Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission Actions et Relations Internationales

16 communes sur 17 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie

BILTZHEIM | BLODELSHEIM | ENSISHEIM | FESSENHEIM | HIRTZFELDEN | MEYENHEIM | MUNCHHOUSE | MUNWILLER | NIEDERENTZEN | NIEDERHERGHEIM | OBERENTZEN | OBERHERGHEIM | REGUISHEIM | ROGGENHOUSE | RUMERSHEIM-LE-HAUT | RUSTENHART |

(

22 465 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **257,70 Km²**

Canton de GUEBWILLER



Alain GRAPPE

Conseiller Général

11 communes

BERGHOLTZ | BERGHOLTZ ZELL | BUHL | GUEBWILLER | LAUTENBACH | LAUTENBACH ZELL | LINTHAL | MURBACH | ORSCHWIHR | RIMBACH PRES GUEBWILLER | RIMBACH ZELL |

(

21 135 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **102,38 Km²**

Canton de ROUFFACH



Jean-Paul DIRINGER

Vice-Président du Conseil Général

8 communes

GUEBERSCHWIHR | GUNDOLSHEIM | HATTSTATT | OSENBACH | PFAFFENHEIM | ROUFFACH | SOULTZMATT | WESTHALTEN

12 426 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **113.88, Km²**

Canton de SOULTZ



Etienne BANNWARTH

Conseiller Général

7 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie

HARTMANNSWILLER | ISSENHEIM | JUNGHOLTZ | MERXHEIM | RAEDERSHEIM | SOULTZ | WUENHEIM

15 222 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **67,52 Km²**

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondant.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en mai 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu transversal :

Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

Cette préoccupation sera présente dans tous les projets accompagnés par le Département, tant pour les projets relevant des aides classiques départementales du Guide des Aides que pour les projets retenus dans le Contrat de Territoire de Vie.

Enjeu 1 :

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe 1.1 :

Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Bien réparties sur l'ensemble du Territoire de Vie et bénéficiant d'une certaine dynamique de développement, il apparaît judicieux de permettre que les zones d'activité existantes se développent plutôt que de créer de nouvelles zones ex nihilo dans un environnement à préserver.

Axe 1.2 :

Relancer la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM)

Il s'agit de conforter et améliorer le tissu économique local constitué principalement d'entreprises artisanales et locales aux activités traditionnelles et à la clientèle essentiellement locale.

La future Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menée à l'échelle de deux communautés de communes doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale pour lutter contre l'évasion commerciale.

Le soutien départemental portera prioritairement sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants »

Axe 1.3 :

Développer les atouts touristiques du territoire

D'Est en Ouest, le territoire possède une palette importante de sites touristiques d'une grande diversité qui constituent autant de lieux qui méritent d'être valorisés.

Enjeu 2 :

Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire devront être présents dans toutes les actions qui seront entreprises.

Axe 2.1

Soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale.

Il s'agit dans ce domaine de parfaire un système de collecte des déchets déjà performant mais qui peut être encore amélioré.

Axe 2.2

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)

Le Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin souhaite mener une réflexion sur l'ensemble du Territoire dans le domaine environnemental et agricole.

Axe 2.3

Soutenir le Développement local à l'échelle des communautés de communes

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie.

Enjeu 3 :

Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population

Axe 3.1 :

Compléter la palette des services à la population

Des équipements adaptés aux personnes âgées en situation de dépendance ainsi que des structures d'accueil pour jeunes enfants (multi-accueil) sont à prévoir sur ce Territoire.

Axe 3.2 :

Développer les services de transports à la demande

Valoriser les initiatives soutenues dans le cadre des Contrats Thématiques Transport du Conseil Général

Enjeu 4 :

Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population

Axe 4.1. :

La construction de nouveaux équipements sportifs

Il s'agit de conforter l'offre existante en piscines couvertes en accompagnant la remise à niveau des infrastructures devenues obsolètes.

Par ailleurs quelques grands équipements spécialisés seront soutenus pour répondre à une forte demande de la population locale.

Axe 4.2 :

La mise en valeur des équipements socio-culturels

Cet axe consiste d'une part à consolider le patrimoine culturel important du territoire et de créer d'autre part de nouveaux équipements dans des secteurs qui en sont dépourvus.

LE CONTRAT

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Plénière en date du 25 juin 2010,

d'une part

et

- La Communauté de communes de la Région de GUEBWILLER, représentée par Denis REBMANN, 1^{er} Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} juillet 2010 et du xxxx
- La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin, représentée par Michel HABIG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juillet 2010 et du xxxx
- La Communauté de communes Essor du Rhin représentée par André ONIMUS, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mai 2010 ;
- La Communauté de communes du Pays de Rouffach, représentée par Jean-Jacques FELDER, Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2010 et du xxxx
- La Communauté de communes de la Vallée Noble, représentée par Jean-Paul DIRINGER, 1^{er} Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2010 et du xxxx
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Markstein – Grand Ballon, représenté par Jean-Jacques WEBER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du XX XXXXXX 2011,
- Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch représenté par Nicole ERNY, Vice-Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 28 juin 2010,
- La commune de GUEBWILLER représentée par Denis REBMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2010 et du xxxx
- La commune de SOULTZ, représentée par Thomas BIRGAENTZLE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2010 et du xxxx
- La commune de NIEDERENTZEN, représentée par Jean-Pierre WIDMER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXX 2011 ;
- La commune d'ENSISHEIM représentée par Michel HABIG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2010 et du xxxx
- La commune de ROUFFACH représentée par Jean-Pierre TOUCAS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2010 et du xxxx
- La commune de FESSENHEIM représentée par Fabienne STICH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2010 et du xxxx
- La commune de SOULTZMATT représentée par Jean-Marc BICKEL, 1^{er} Adjoint au Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010 et du xxxx
- La commune de BODELSHEIM représentée par Francis BERINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2010 ;

- La commune de HIRTZFELDEN représentée par Agnès MATTER-BALP, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 1er juillet 2010 ;
- La commune de JUNGHOLTZ représentée par Raymonde KUPECK, 1ère Adjointe au Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2010 ;
- La commune de PFAFFENHEIM représentée par André SPECKER, Adjoint au Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010 ;
- La commune de WUENHEIM représentée par Roland MARTIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2010 ;
- La commune de WESTHALTEN représentée par Gérard SCHATZ, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010 ;
- L'Office National des Forêts représenté par Patrick KUBLER, délégué du directeur territorial pour le Haut-Rhin ;
- La SARL SG Cinéma le Florival, représentée par M. Claude BRASSEUR, gérant,

Est conclu un contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin et a été convenu ce qui suit pour la période 2010-2013

Article 1 :

Objet de la révision à mi-parcours du contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie Florival – Vignoble - Plaine du Rhin.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également retracer l'engagement du Département sur des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale en partenariat avec d'autres partenaires locaux.

Le présent contrat annule et se substitue au contrat signé le 9 juillet 2010.

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin

Le présent Contrat du Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Enjeu 1 :

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe 1.1 :

Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Axe 1.2 :

Relancer la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM)

Axe 1.3 :

Développer les atouts touristiques du territoire

Enjeu 2 :

Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire devront être présents dans toutes les actions qui seront entreprises.

Axe 2.1

Soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale.

Axe 2.2

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)

Axe 2.3

Soutenir le Développement local à l'échelle des communautés de communes

Enjeu 3 :

Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population

Axe 3.1 :

Compléter la palette des services à la population

Axe 3.2 :

Développer les services de transports à la demande

Enjeu 4 :

Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population

Axe 4.1. :

La construction de nouveaux équipements sportifs

Axe 4.2 :

La mise en valeur des équipements socio-culturels

Article 4 :

Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et détaillé dans chaque fiche descriptive d'action figurant en annexe. Les montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Article 5 :

Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- Taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois, en investissement, à 40 % ou en fonctionnement à 50% du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- Non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- Dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- Dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,

- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'information donnée par la Commission Thématique sera valable un an après réception du courrier d'information rédigé suite à la Commission.

Sur production d'un ordre de service ou d'une lettre de commande, l'engagement des aides du Département sera réalisé par la Commission Permanente action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation établie dans la limite des Autorisations de Programme et crédits de paiement votés par l'assemblée départementale annuellement.

Article 5.3 : Versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- O pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- O pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vade-mecum du développement local », au « vade-mecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les autorisations de programme et crédits de paiement afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat pourront ne pas être inscrits pour l'année N+1 et les dossiers du maître d'ouvrage ne pourraient alors pas être engagés par la Commission Permanente.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner *les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat*.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent Contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués sur une période ultérieure.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

A ..., le

Fait en 27 exemplaires

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Vice Président Délégué
du Conseil Général

Le Vice Président du Conseil Général

Michel HABIG

Jean-Paul DIRINGER

Le Conseiller Général

Le Conseiller Général

Alain GRAPPE

Etienne BANNWARTH

Le 1^{er} Vice-Président de la
Communauté de Communes
de la Région de GUEBWILLER

Le Président de la
Communauté de Communes
du Centre Haut-Rhin

Denis REBMANN

Michel HABIG

Le Président de la
Communauté de Communes
Essor du Rhin

Le Vice-Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Rouffach

André ONIMUS

Jean-Jacques FELDER

Le 1^{er} Vice-Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée Noble

La Vice-Présidente du Syndicat
Intercommunal d'Eau Potable
de la Lauch

Gérard SCHATZ

Nicole ERNY

Le Président du Syndicat Mixte pour
L'Aménagement du Massif du
Markstein – Grand BallonR

Le Maire de
la Commune de NIEDERENTZEN

Jean-Jacques WEBER

Jean-Pierre WIDMER

Le Maire de
la Commune de GUEBWILLER

Denis REBMANN

Le 1^{er} Adjoint au Maire de
la Commune de ROUFFACH

Maurice SUHR

Le Maire de
la Commune de FESSENHEIM

Fabienne STICH

Le Maire de
la Commune de BLODELSHEIM

François BERINGER

La 1^{ère} Adjointe au Maire de
la Commune de JUNGHOLTZ

Raymonde KUPECK

Le Maire de
la Commune de WUENHEIM

Roland MARTIN

Le Représentant de l'Office National
des Forêts

Patrick KUBLER

Le Maire de
la Commune d'ENSISHEIM

Michel HABIG

Le Maire de
la Commune de SOULTZ

Thomas BIRGAENTZLE

Le 1^{er} Adjoint au Maire de
la Commune de SOULTZMATT

Jean-Marc BICKEL

Le Maire de
la Commune de HIRTZFELDEN

Agnès MATTER-BALP

Le Maire de
la commune de PFAFFENHEIM

Romain SIRY

Le Maire de
la Commune de WESTHALTEN

Gérard SCHATZ

Le Représentant de la SARL SG
Cinéma Florival

Claude BRASSEUR

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin
Programmation 2010-2013

Programme 2020-2013

N° fiche	Projet	Maître d'Ouvrage	Coût du projet	Échéancier		Participation départementale		
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Axe 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique et touristique du Territoire qui présente de nombreux atouts								
1-1- soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales								
101	Zone d'activités de la Hardt (3ème tranche)	Communauté de Communes Essor du Rhin	633 000€	2010	2011	633 000€	15%	94 950 €
102a	Extension de la zone d'activités intercommunale à Rouffach (1ère tranche)	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	180 000€	2010	2012	180 000€	15%	27 000 €
102b	Extension de la zone d'activités intercommunale à Rouffach (2ème tranche)	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	550 000€	2011	2013	550 000€	15%	82 500 €
102c	Zone d'activités de Hattstatt	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	275 000€	2013	2014	270 000€	15%	40 500 €
103	Extension de la ZAID Ensisheim - Réguisheim (1ère tranche)	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	800 000€	2012	2013	800 000 €	15%	120 000 €
104	Aménagement de la friche Sudrad France (étude)	Soultzmatt	20 000€	2010	2011	20 000€	40%	8 000 €
120	Aménagement d'un Ecoparc	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	800 000€	2012	2013	800 000€	20%	160 000 €
121	Aménagement de la friche Sudrad France (1ère tranche)	Soultzmatt	626 300€	2011	2013	626 300€	13%	81 419 €
122	Création d'une zone artisanale	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	272 000€	2012	2012	272 000€	15%	40 800 €
1-2- relancer la dynamique artisanale et commerciale								
105a	Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services - 1ère tranche	Ensisheim	250 000€	2010	2011	250 000€	15%	37 500 €
105b	Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services - 2ème tranche	Ensisheim	250 000€	2012	2013	250 000€	15%	37 500 €
107	Maintien du commerce local par la création d'une boulangerie et d'un commerce de proximité	Hirtzfelden	443 500€	2010	2010	443 500€	15%	66 525 €
1-3- développer les atouts touristiques du Territoire								
108	Aménagement des Iles du Rhin	Communauté de Communes Essor du Rhin	1 755 150€	2013	2013	1 755 150€	15%	263 273 €
109	Aménagement d'espaces naturels au plan d'eau Gerteis	Ensisheim	2 000 000€	2013	2014	1 000 000 €	15%	150 000 €
110	Aménagement touristique en forêt	Soultzmatt	210 000€	2010	2013	150 000€	15%	22 500 €
111	Création d'une Maison du Rhin à vocation culturelle sur l'île du Rhin	Communauté de Communes Essor du Rhin	500 000€	2013	2013	300 000€	15%	45 000 €
112	Réfection de la route touristique du Col Amic	Soultz	153 864€	2010	2010	153 860€	25%	38 465 €
113	Réfection de la route touristique du Col Amic	Jungholtz, Wuenheim	32 000€	2010	2010	32 000€	25%	8 000 €
114	Aménagement de la route touristique du Bollenberg	Westhalten	60 000€	2010	2010	60 000 €	25%	15 000 €
115a	Aménagement de la route touristique du Bollenberg - 1ère tranche	Rouffach	60 000€	2012	2012	60 000 €	25%	15 000 €
115b	Aménagement de la route touristique du Bollenberg - 2ème tranche	Rouffach	30 000€	2012	2012	30 000 €	25%	7 500 €
116	Aménagement de la route touristique du Schauenberg	Pfaffenheim	76 000€	2010	2010	60 000 €	25%	15 000 €
119	Aménagement de la route touristique du Boenlesgrab	ONF	145 000€	2011	2012	145 000 €	25%	36 250 €
117	Réaménagement du refuge du Sudel	Wuenheim	170 000€	2012	2013	170 000 €	10%	17 000 €
118	Travaux d'aménagement des abords de la Basilique de Thierenbach	Jungholtz	170 000€	2010	2011	170 000 €	29%	50 000 €
123	Aménagement d'une trame verte dans Guebwiller	Guebwiller	900 000€	2011	2012	900 000 €	11%	99 990 €
Total Axe 1							1 579 672 €	

N° fiche	Projet	Maître d'Ouvrage	Coût du projet	Échéancier		Participation départementale		
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Axe 2 - Territoire riche et sensible du point de vue agricole, naturel et paysager, les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire devront être présents dans toutes les actions qui seront entreprises								
2-1- soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale								
201	Extension des déchetteries intercommunales	Communauté de Communes Essor du Rhin	200 000€	2011	2013	200 000€	15%	30 000 €
202	Création d'une déchetterie intercommunale entre Ensisheim et Réguisheim	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	400 000€	2013	2013	300 000€	15%	45 000 €
207	Construction d'une nouvelle déchetterie à Soultz	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	550 000€	2012	2013	220 000€	24%	52 800 €
203	Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau potable de Wuenheim à Hartmannswiller	Syndicat intercommunal d'eau potable de la Lauch	96 720€	2010	2010	96 720€	15%	14 508 €
2-2- préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN								
206a	Gerplan	Communauté de Communes Essor du Rhin	à définir	2010	2013	à définir	Inv : 40% max Fonct : 50% max	35 000 €
206b	Gerplan	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	à définir	2011	2013	à définir	Inv : 40% max Fonct : 50% max	205 722 €
206c	Gerplan	Communauté de communes de la Vallée Noble	à définir	2010	203	à définir	Inv : 40% max Fonct : 50% max	43 935 €
206d	Gerplan	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	à définir	2010	2013	à définir	Inv : 40% max Fonct : 50% max	44 147 €
206c	Gerplan	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	à définir	2012	2013	à définir	Inv : 40% max Fonct : 50% max	27 196 €
2-3- soutenir le développement local (DL) à l'échelle des communautés de communes								
204	Actions de développement local	les 4 ComCom menant une politique de DL	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	101 000€
205	Agents de développement généralistes et spécialisés	4 ComCom menant une politique de DL	à définir	2010	2013	à définir	variable	536 600€
							Total Axe 2	1 135 908 €
Axe 3 - Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services à la population								
axe 3-1- compléter la palette des services à la population								
301	Création d'un accueil de jour pour personnes âgées en situation de dépendance notamment les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	45 000 €	2013	2013	45 000 €	15%	6 750 €
302	Construction d'une structure Multi-Accueil avec Relais d'Assistances Maternelles	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	1 900 000 €	2013	2013	1 000 000€	15%	150 000 €
303	Construction d'une nouvelle structure multi-accueil à Soultzmatt	Communauté de Communes de la Vallée Noble	1 300 000 €	2012	2012	1 000 000 €	15%	150 000 €
305	Aménagement d'un périscolaire à Rouffach	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	1 320 000 €	2012	2013	1 320 000 €	10%	132 000 €

Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin
 Programmation 2010-2013

N° fiche	Projet	Maître d'Ouvrage	Coût du projet	Échéancier		Participation départementale		
				Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
3-2- développer les services de transport à la demande								
304a	Service de transports à la demande	Communauté de Communes Essor du Rhin	53 822€	2010	2013	53 822€	50%	26 911 €
304b	Service de transports à la demande	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	530 700€	2010	2013	530 700€	50%	265 350 €
304c	Service de transports à la demande	Communauté de communes de la Vallée Noble	35 798€	2010	2013	35 798€	50%	17 899 €
304d	Service de transports à la demande	Communauté de Communes du Pays de Rouffach	20 000 €	2012	2013	20 000 €	50%	10 000 €
						Total Axe 3		
758 910 €								
Axe 4 - Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs et socio culturels qui répondent aux besoins de la population								
4-1- accompagner la construction de nouveaux équipements sportifs								
401	Construction d'un centre nautique intercommunal et démolition de l'ancienne piscine à Fessenheim	Communauté de Communes Essor du Rhin	4 000 000€	2011	2012	4 000 000€	10%	400 000 €
402	Etudes pour la reconstruction du centre nautique intercommunal à Guebwiller	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	200 000€	2012	2013	200 000€	10%	20 000 €
404	Construction d'une salle de gymnastique spécialisée	Soultz	2 800 000€	2012	2013	1 150 000€	15%	172 500 €
405	Construction d'une salle des sports spécialisée (gymnastique et arts martiaux)	Soultzmatt	2 593 000 €	2011	2013	1 150 000 €	15%	172 500 €
406	Aménagement d'un stade de football	Blodelsheim	200 000€	2011	2012	200 000€	15%	30 000 €
408	Rénovation du Centre Sportif du Florival	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	760 000€	2012	2013	760 000€	15%	114 000 €
403	Rénovation de la couverture de deux courts de tennis	Soultz	205 500€	2012	2012	120 000€	15%	18 000 €
409	Eclairage du terrain de football d'honneur	Fessenheim	114 200€	2011	2011	40 000€	15%	6 000 €
4-2- mettre en valeur les équipements socio-culturels								
407	Réaménagement et mise aux normes du Théâtre Municipal	Guebwiller	650 000€	2010	2011	650 000€	15%	97 500 €
410	Restauration de l'orgue Rabiny / Callinet de l'Eglise Ste Agathe	Niederentzen	108 892€	2011	2012	108 892€	15%	16 333 €
411a	Réaménagement du Palais de la Régence - 1ère tranche	Ensisheim	390 000€	2010	2011	390 000€	15%	58 500 €
411b	Réaménagement du Palais de la Régence - 2ème tranche	Ensisheim	400 000€	2012	2013	400 000€	15%	60 000 €
412	Aménagement d'une maison médiévale pour accueillir le Musée Schoelcher	Fessenheim	1 673 000€	2012	2013	750 000€	15%	112 500 €
414	Aménagement du site des Récollets (musée lapidaire, d'art sacré et archives)	Rouffach	3 000 000€	2012	2013	2 000 000€	15%	300 000 €
415	Etude de l'extension de l'IEAC sur la friche industrielle Cartorhin	Guebwiller	25 605€	2011	2011	25 605€	30%	7 682 €
416	Construction d'un complexe de cinéma à Guebwiller	SARL SG Cinéma Florival	1 800 000€	2012	2013	1 800 000€	15.6%	280 000 €
417	Rénovation de la retenue colinaire au Grand Ballon	SM du Markstein Grand Ballon	147 260€	2012	2012	147 260€	40%	58 904 €
						Total Axe 4		
1 924 419 €								

Fiches descriptives des projets

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 101**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Travaux d'extension de la zone d'activités de la Hardt (3ème tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Blodelsheim

Description du projet :

Engagée dans une stratégie de développement économique, la communauté de communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière. Pour ce faire, des travaux de viabilisation de la dernière tranche de la zone d'activités (réseaux secs, humides, etc) en extension des installations existantes sont programmés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Plaine du Rhin

Public visé :

Entreprises locales ou extérieures souhaitant s'implanter dans le secteur

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :

633 000 €

Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **633 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **94 950 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	65%	15%			20%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'implantations d'entreprises dans la zone d'activités
Nombre de création d'emplois

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°102a**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Extension de la zone d'activités intercommunale à Rouffach (1ère tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Zone économique déclarée d'intérêt communautaire, aux lieux dits Hochsteinfeld et Wachtmeisteracker

Description du projet :

Acquisitions foncières :

- aménagement et viabilisation
- commercialisation et valorisation
- consolidation du pôle de formation et recherche / développement du pôle excellence en neurosciences

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Public visé :

Entrepreneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	180 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	180 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	27 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	50%	15%			35%			100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Installation de nouvelles entreprises dans les zones d'activités intercommunales

<u>Remarques éventuelles :</u>

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°102b**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Extension de la zone d'activités intercommunale à Rouffach (2ème tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Zone économique déclarée d'intérêt communautaire, aux lieux dits Hochsteinfeld et Wachtmeisteracker

Description du projet :

Acquisitions foncières :

- aménagement et viabilisation
- commercialisation et valorisation
- consolidation du pôle de formation et recherche / développement du pôle excellence en neurosciences

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Public visé :

Entrepreneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	550 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **550 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **82 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	50%	15%			35%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Installation de nouvelles entreprises dans les zones d'activités intercommunales

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°102c**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Extension de la zone d'activités intercommunale à Hattstatt

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Zone économique déclarée d'intérêt communautaire, au lieu dit Landerzug

Description du projet :

Acquisitions foncières :

- aménagement et viabilisation
- commercialisation et valorisation
- consolidation du pôle de formation et recherche / développement du pôle excellence en neurosciences

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Public visé :

Entrepreneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2013
- date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	270 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	270 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	40 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	50%	15%			35%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Installation de nouvelles entreprises dans les zones d'activités intercommunales

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°103**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire .

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Extension de la ZAID à Ensisheim-Réguisheim (1ère tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Localisation du projet :

Ensisheim, Réguisheim

Description du projet :

Extension de la Zone d'Activités d'Intérêt Départemental Ensisheim-Réguisheim sélectionnée au plan de revitalisation économique du Haut Rhin. Cette zone se développera sur une superficie de 100 hectares de réserve foncière, principalement à vocation industrielle pour moyennes et grandes entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régionale

Public visé :

Moyennes et grandes entreprises

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	800 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	800 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	120 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	65%	15%			20%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Projet structurant stratégique pour l'avenir économique du territoire, pour l'emploi et la diversification des activités.

Remarques éventuelles :
Etudes 2009-2010, acquisitions foncières 2010-2011, viabilisation partielle par tranche à partir de 2011 en fonction des demandes d'implantation.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°104**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire.

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Etude de l'aménagement de la friche S.R.F

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Soultzmatt

Localisation du projet :

Soultzmatt

Description du projet :

Aménagement du site de l'ancienne usine Sudrad

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la CC de la Vallée Noble et au-delà

Public visé :

Actifs et tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude : 2010
- ▶ date de fin de l'étude: 2011

<u>Coût du projet :</u>	20 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
‣ Base subventionnable retenue :	20 000 €
‣ Taux d'intervention :	40%
‣ Montant de la subvention :	8 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	60%	40%					100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>
Tractations actuellement en cours avec le mandataire judiciaire pour l'acquisition du terrain.

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 120

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire.

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Aménagement d'un Ecoparc

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Site de l'ancienne tôlerie des établissements Schlumberger - Buhl

Description du projet :

Regrouper sur un même lieu des entreprises (industrielles, prestataires de service ou d'ingénierie, commerciales) dont la vocation serait de s'insérer dans l'éco-économie. Développement des métiers et de la production de biens et services liés au Développement durable et aux énergies renouvelables.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Public visé :

Entreprises exerçant principalement leurs activités dans le domaine de l'environnement

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	800 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **800 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **160 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL	
			Europe	Etat	Région	EDF			
	61,25%	20,00%			12,50%	6,25%		100,00%	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

revitalisation économique de la vallée du Florival, création d'emplois, possibilité d'accueil d'entreprises issues de la pépinière

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°121**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire.

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Aménagement de la friche Sudrad France (1ère tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Soultzmatt

Localisation du projet :

Soultzmatt

Description du projet :

reconversion du site de l'ancienne usine Sudrad, acquis par la commune en 2011

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la CC de la Vallée Noble et au-delà

Public visé :

Actifs et tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	2 290 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	626 300 €
▶ Taux d'intervention :	13%
▶ Montant de la subvention :	81 419 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	47%	13%			40%			100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°122**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique du territoire.

Axe : Soutenir les extensions de zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Création d'une zone artisanale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Aire d'activités du Florival Guebwiller, Issenheim et Soultz

Description du projet :

Création d'une voirie et viabilisation de 8 parcelles réservées à l'artisanat

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Public visé :

Artisans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	272 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **272 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **40 800 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°105a**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Relancer la dynamique artisanale et commerciale

Intitulé du projet :

Opération de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM (1ère tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Ensisheim

Localisation du projet :

Description du projet :

Modernisation commerciale et artisanale des communes, renforcement et développement de l'attractivité.
Soutien aux opérations d'aménagement individuel et réalisation d'un programme d'aménagement public et de manifestations.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Zone de chalandise autour d'Ensisheim

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	1 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	37 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	Association des commerçants		
	50%	15%		15%		20%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Maintien des commerces, actions de modernisation individuelle des commerçants, réduction des friches, installations

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°105b**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Relancer la dynamique artisanale et commerciale

Intitulé du projet :

Opération de modernisation de l'artisanat du commerce et des services OCM (2ème tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Ensisheim

Localisation du projet :

Description du projet :

Modernisation commerciale et artisanale des communes, renforcement et développement de l'attractivité.
Soutien aux opérations d'aménagement individuel et réalisation d'un programme d'aménagement public et de manifestations.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Zone de chalandise autour d'Ensisheim

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	37 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	Association des commerçants		
	50%	15%		15%		20%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Maintien des commerces, actions de modernisation individuelle des commerçants, réduction des friches, installations

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 107

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Relancer la dynamique artisanale et commerciale

Intitulé du projet :

Réhabilitation d'un bâtiment existant en boulangerie et commerce de proximité

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Hirtzfelden

Localisation du projet :

Hirtzfelden

Description du projet :

Création d'une boulangerie viennoiserie
Création d'un commerce de proximité (produits alimentaires courants, point poste, point presse)
Intégration d'un espace dégustation/snacking

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune et villages environnants

Public visé :

Tous les administrés et plus particulièrement les personnes âgées, les habitants des villages voisins, les chauffeurs routiers, les livreurs, transporteurs qui transitent par la commune.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	443 500 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	443 500 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	66 525 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	70%	15%		15%				100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Forte demande de la part de la population
Pas de commerce alimentaire dans la commune (seulement un coiffeur et un garage automobile)

Remarques éventuelles :
Par ce projet, la municipalité souhaite réhabiliter un bâtiment devenu vacant en répondant à une demande de la population en continuelle augmentation (deux nouveaux lotissements achevés et un troisième en création).
La commune espère par ce biais favoriser les échanges et les contacts humains, dynamiser le village et encourager la venue d'autres commerces.
L'emplacement est en outre idéalement situé au centre du village, sur un axe de trafic routier important, à hauteur des arrêts de bus scolaires et réguliers et avec un parking de 80 places à proximité immédiate.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 108**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Accessibilité des Iles du Rhin

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Fessenheim, Blodelsheim et Rumersheim-le-Haut

Description du projet :

Engagée dans une politique de développement touristique, la Communauté de Communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation du territoire.
Aussi, l'aménagement cohérent de voiries (à destination des personnes autorisées) et la création de pistes cyclables sur l'île du Rhin est souhaitée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Espace du Rhin supérieur

Public visé :

Habitants, touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 755 150 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	1 755 150 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	263 273 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site

<u>Remarques éventuelles :</u>
Projet réalisé de manière concomitante avec la Communauté de Communes Porte de France - Rhin Sud

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 109**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement d'espaces naturels au plan d'eau GERTEIS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'Ensisheim

Localisation du projet :

Ensisheim

Description du projet :

Aménagements touristiques et de loisirs des abords du plan d'eau GERTEIS. Réalisation d'infrastructures nécessaires à la pratique d'activités nautiques, embarcadères, pontons, réalisation d'une aire de stationnement, aménagement des rives, construction d'équipements et d'aménagements touristiques. Renaturation du site.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départemental

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	2 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Développement touristique - fréquentation

Remarques éventuelles :
Programme d'équipements touristiques et de valorisation des espaces naturels intégré à la création d'un nouveau quartier GERTEIS.

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 110

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement touristique en forêt

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Soultzmatt

Localisation du projet :

Commune de Soultzmatt

Description du projet :

Renforcer les 3 pôles touristiques principaux de Soultzmatt, les relier entre eux ainsi qu'au village par des liaisons pour piétons ou cyclistes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Soultzmatt - Wintzfelden

Public visé :

Tous publics (scolaires, touristes,...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	210 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	22 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de personnes utilisant les installations qui seront réalisées (piétons, cyclistes)

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°111

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Création d'une maison du Rhin à vocation culturelle sur l'Ile du Rhin

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Commune de Blodelsheim

Description du projet :

Engagée dans une politique de développement touristique, la Communauté de Communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière.

La réhabilitation d'une ancienne maison éclusière et de son hangar, propriétés des Voies Navigables de France, en gîte de pêche et local à vocation culturelle sur l'Ile du Rhin est programmée.

Le bâtiment sera un bâtiment BBC avec utilisation des énergies renouvelables.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Espace du Rhin Supérieur

Public visé :

Habitants et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	45 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site
Sorties pédagogiques, éducatives et scolaires

Remarques éventuelles :
Projet transfrontalier

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°112**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Réfection de la route touristique du Col Amic

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Soultz

Localisation du projet :

Route du Col Amic

Description du projet :

L'opération entre dans le cadre de redynamisation du massif vosgien et du développement des sites de loisirs de montagne.

Cette voie touristique relie la Vallée de Thann au versant Soultzien via le Grand Ballon.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le rayon d'action porte sur une distance de 15 km.

Public visé :

touristes
cyclistes
randonneurs
fermes auberges
exploitants forestiers

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	240 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	153 864 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	38 465 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	75%	25%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Un tronçon de 1 km situé en amont de la voirie commune de Soultz sera également réalisé par les communes de Jungholtz et Wuenheim.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 113**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Réfection de la route touristique du Col Amic

Maîtrise d'ouvrage :

Communes de Jungholtz et Wuenheim

Localisation du projet :

Route du Col Amic

Description du projet :

Travaux de réfection de la chaussée en amont du ban de Soultz sur 1 km

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communes de Jungholtz et Wuenheim

Public visé :

touristes
cyclistes
randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	32 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	32 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	8 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	75%	25%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 114**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Travaux d'aménagement de la route touristique du Bollenberg

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Westhalten

Localisation du projet :

Voie d'accès au Bollenberg

Description du projet :

Remise en état de la route du Bollenberg (décapage, reprofilage et enrobé).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régionale

Public visé :

touristes
randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	60 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	75%	25%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
La commune de Westhalten a classé l'accès du Bollenberg en voirie communale puis voirie touristique. Il est nécessaire d'effectuer ces travaux pour des raisons de sécurité.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°115a**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Travaux d'aménagement de la route touristique du Bollenberg (1ère tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Rouffach

Localisation du projet :

Voie d'accès au Bollenberg

Description du projet :

Remise en état de la route du Bollenberg (découpage, reprofilage et enrobé).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régionale

Public visé :

touristes
randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	60 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **60 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **15 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	75%	25%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°115b

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Travaux d'aménagement de la route touristique du Bollenberg (2ème tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

ville de Rouffach

Localisation du projet :

Voie d'accès au Bollenberg

Description du projet :

Remise en état de la route du Bollenberg sur une largeur de 4 mètres (2ème tranche)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régionale

Public visé :

touristes
randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	30 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	30 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	7 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	75%	25%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°116**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement touristique du territoire

Axe : Développer les atouts touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement de la route touristique du Schauenberg

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Pfaffenheim

Localisation du projet :

Pfaffenheim

Description du projet :

Réfection de la chaussée fortement dégradée sur une longueur de 1,5 Km

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional

Public visé :

Touristes et locaux

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

<u>Coût du projet :</u>	76 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	75%	25%					100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site du Schauenberg

<u>Remarques éventuelles :</u>

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°119**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement touristique du territoire

Axe : Développer les atouts touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement de la route touristique du Boenlesgrab

Maîtrise d'ouvrage :

Office National des Forêts

Localisation du projet :

Route forestière du Boenlesgrab - forêt domaniale de Guebwiller - territoire communal de Lautenbach

Description du projet :

Réfection généralisée du revêtement de la route forestière du Boenlesgrab sur 5,2 km. Route forestière revêtue, ouverte à la circulation publique depuis les années 1960.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional

Public visé :

Touristes et locaux

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012-2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

<u>Coût du projet :</u>	145 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	145 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	36 250 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	communes - EPCI concernés	autres	
	25%	25%				25%	25%	100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site

<u>Remarques éventuelles :</u>
La participation du Département du Haut-Rhin est subordonnée à une participation totale au moins équivalente des communes et/ou EPCI concernés.

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°117

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement touristique du territoire

Axe : Développer les atouts touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Réaménagement du refuge du Sudel

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Wuenheim

Localisation du projet :

Massif du Grand Ballon

Description du projet :

Les travaux consistent en une extension mesurée du refuge, la mise aux normes des accès du bâtiment et des sanitaires ainsi que la réfection de la toiture

Aire géographique de rayonnement du projet :

Massif du Grand Ballon

Public visé :

Touristes et Randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	170 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

<u>Participation départementale :</u>	
‣ Base subventionnable retenue :	170 000 €
‣ Taux d'intervention :	10%
‣ Montant de la subvention :	17 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	87%	10%		3%				100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du refuge avant et après aménagement

<u>Remarques éventuelles :</u>

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°118**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement économique et touristique du territoire qui présente de nombreux atouts.

Axe : Développer les attraits touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Travaux d'aménagement des abords de la basilique de Thierenbach

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Jungholtz

Localisation du projet :

Jungholtz

Description du projet :

Aménagement des abords : parking, parvis...

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

touristes, pèlerins et population locale

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	170 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	170 000 €
▶ Taux d'intervention :	29,41%
▶ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	33%	29%			38%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
évolution du nombre de pèlerins accueillis et accroissement de l'attractivité du site

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°123**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement touristique du territoire

Axe : Développer les atouts touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement d'une trame verte dans Guebwiller

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Guebwiller

Localisation du projet :

Traversée de Guebwiller

Description du projet :

Création d'une trame verte, liaison sécurisée concernant plusieurs usages : cyclistes, piétons, rollers... permettant la desserte d'équipements publics et des commerces et reliée aux communes situées en amont et en aval de la ville

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée du Florival et piémont

Public visé :

Habitants et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	900 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	900 000 €
▶ Taux d'intervention :	11%
▶ Montant de la subvention :	99 990 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	42%	11%			47%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 201**

Enjeu : Développement durable

Axe : soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale

Intitulé du projet :

Extension des déchetteries intercommunales

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Les sites de la Communauté de Communes

Description du projet :

Engagée dans une politique volontariste de protection de l'environnement, la communauté de communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière. Pour ce faire, des travaux d'extension et de meilleure accessibilité des déchetteries sont envisagés, pour :

- répondre aux besoins de nouvelles filières de collecte
- améliorer le service à la population

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Public visé :

Habitants de la communauté de communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Performance de tri sélectif. Evolution des tonnages de la collecte

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 202**

Enjeu : Développement durable

Axe : soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale

Intitulé du projet :

Construction d'une déchetterie intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Localisation du projet :

Entre Ensisheim et Régisheim

Description du projet :

Les déchetteries d'Ensisheim et de Régisheim sont devenues obsolètes et trop petites. Un agrandissement n'étant pas envisageable, la CCHR souhaite construire une déchetterie intercommunale regroupant ses 2 sites afin d'adapter et d'optimiser la collecte en déchetterie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ce projet s'adresse au territoire de la Communauté de Communes en particulier les communes d'Ensisheim à Munwiller

Public visé :

Habitants de la communauté de communes utilisatrices du service déchets

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	45 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
L'évaluation de l'action pourra être déterminée en fonction de la fréquentation de la déchetterie, de la nature et du volume des déchets collectés

<u>Remarques éventuelles :</u>

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 203

Enjeu : Développement durable

Axe : soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale

Intitulé du projet :

Réalisation d'une conduite d'alimentation en eau potable de Wuenheim à Hartmannswiller

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch

Localisation du projet :

Le projet se situe entre les communes de Wuenheim et Hartmannswiller

Description du projet :

Pose d'une canalisation polyéthylène de diamètre 125 mm sur une longueur de 1 050 mètres

Aire géographique de rayonnement du projet :

Entre les deux communes

Public visé :

Population de la commune d'Hartmannswiller

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	144 600 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	96 720 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	14 508 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Qualité de l'eau potable et volume d'eau suffisant en période d'été pour la commune d'Hartmannswiller

<u>Remarques éventuelles :</u>

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°207**

Enjeu : Développement durable

Axe : soutenir les actions environnementales de développement durable en optimisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale

Intitulé du projet :

Construction d'une nouvelle déchetterie à Soultz

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Rue de l'abattoir prolongée - Soultz

Description du projet :

Dans le cadre de la gestion des déchets, la CCRG projette de construire une nouvelle déchetterie plus fonctionnelle et répondant aux besoins des usagers. Elle permettra aussi de répondre aux attentes de la collectivité lors du passage à la redevance incitative.

Aire géographique de rayonnement du projet :

CCRG

Public visé :

Habitants de la CCRG

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **550 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **220 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **24%**
- ▶ Montant de la subvention : **52 800 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	ADEME	D3E	
	60,27%	9,60%				30,00%	0,13%	100,00%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°206a**

Enjeu : Développement durable

Axe : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Communauté de communes

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes Essor du Rhin

Public visé :

Agriculteurs, habitants, institutions, associations...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude 2010
- ▶ date de fin du contrat : 2013

<u>Coût du projet :</u>	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
‣ Base subventionnable retenue :	à définir
‣ Taux d'intervention :	40% max en investissement, 50% max en fonctionnement
‣ Montant de la subvention :	35 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>
Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°206b**

Enjeu : Développement durable

Axe : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Communauté de communes

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller

Public visé :

Agriculteurs, habitants, institutions, associations...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin du contrat : 2013

Coût du projet :	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	40% max en investissement, 50% max en fonctionnement
▶ Montant de la subvention :	205 722 € maximum, selon les projets

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Le montant prend en compte une augmentation de 100 000 € de l'aide départementale sollicitée par la CC. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°206c**

Enjeu : Développement durable

Axe : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la Vallée Noble

Localisation du projet :

Communauté de communes

Description du projet :

étude et mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes de la Vallée Noble

Public visé :

Agriculteurs, habitants, institutions, associations...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude : 2010
- ▶ date de fin du contrat : 2013

Coût du projet :	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	40% max en investissement, 50% max en fonctionnement
▶ Montant de la subvention :	43 935 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
L'aide se décompose en une aide maximale de 8 935 € pour les études et de 35 000 € maximale pour les actions. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°206d**

Enjeu : Développement durable

Axe : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Communauté de communes

Description du projet :

Etude et mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes du Pays de Rouffach

Public visé :

Agriculteurs, habitants, institutions, associations...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude : 2010
- ▶ date de fin du contrat : 2013

Coût du projet :	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	40% max en investissement, 50% max en fonctionnement
▶ Montant de la subvention :	44 147 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
L'aide se décompose en une aide maximale de 9 147 € pour les études et de 35 000 € maximale pour les actions. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°206e**

Enjeu : Développement durable

Axe : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes du Centre Haut Rhin

Localisation du projet :

Communauté de communes

Description du projet :

Etude et mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes du Centre Haut Rhin

Public visé :

Agriculteurs, habitants, institutions, associations...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude : 2012
- ▶ date de fin du contrat : 2013

Coût du projet :	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	40% max en investissement, 50% max en fonctionnement
▶ Montant de la subvention :	27 196 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
L'aide se décompose en une aide maximale de 12 196 € pour les études et de 15 000 € maximale pour les actions. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°204**

Enjeu : Développement durable

Axe : Soutenir les actions environnementales de développement durable

Intitulé du projet :

Actions de développement local

Maîtrise d'ouvrage :

Quatre Communautés de Communes menant une politique de développement local.
Communautés de Communes : Essor du Rhin, Centre Haut-Rhin, Pays de Rouffach et Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Territoire des quatre Communautés de Communes

Description du projet :

Actions figurant dans la Charte de développement

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de chaque Communauté de Communes

Public visé :

Population de chaque Communauté de Communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
‣ Base subventionnable retenue :	à définir
‣ Taux d'intervention :	40% maximum
‣ Montant de la subvention :	101 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	60%	40%						100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le montant de 101 000 € prend en compte les engagements des années 2010 et 2011 qui ont été en deça de l'enveloppe maximale.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°205**

Enjeu : Développement durable

Axe : Soutenir les actions environnementales de développement durable

Intitulé du projet :

Agents de développement généralistes et spécialisés

Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de communes de la Région de Guebwiller
Communautés de communes du Centre Haut-Rhin
Communautés de communes Essor du Rhin
Communautés de communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Description du projet :

Aide aux agents de développement généraliste (50 % d'un montant maximum de 48 000 €) et spécialistes (30 % d'un montant de 32 000 € et 20 % d'un montant maximum de 32 000 € (30 % si mutualisé))

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
Communauté de Communes Essor du Rhin
Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 536 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 536 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50 %, 30 % et 20 % (cf vademecum)**
- ▶ Montant de la subvention : **536 600 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	50 % à 80 %	50 % à 20 %						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fonctionnement de l'ingénierie des Communautés de Communes dans le domaine du développement local se traduisant par la réalisation de nouveaux projets.

Remarques éventuelles :

Le montant de 536 600 € prend en compte les engagements réalisés sur les années 2010 et 2011

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 301**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Création d'un accueil de jour pour personnes âgées en situation de dépendance, notamment les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Rouffach (ancienne école)

Description du projet :

Le projet consiste à accueillir les personnes âgées vivant à domicile dans le cadre d'un accompagnement visant à préserver leurs acquis, développer leur vie relationnelle. Cet accueil, à raison de 1 à 3 jours par semaine permet un répit aux aidants familiaux, leur propose des temps de rencontre et d'échanges.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Rouffach et les communes de la Communautés de Communes

Public visé :

Personnes âgées en situation de dépendance, notamment atteintes de la maladie d'Alzheimer

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	45 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	45 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	6 750 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activité annuel transmis à la DDASS et au Conseil Général
Tableaux de bords mensuel de suivi d'activité
Enquêtes de satisfaction

Remarques éventuelles :
Autres partenaires sollicités : Lion's Club, caisses de retraite

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°302**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Construction d'une structure multi-accueil avec relais d'assistantes maternelles et jardin d'enfants

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Description du projet :

Construction d'une structure Multi-Accueil

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Public visé :

Enfants âgés de 0 à 6 ans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 900 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	65%	15%			20%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Evaluation, autorisation d'ouverture PMI :
- taux d'occupation
- satisfaction des familles (réponse aux besoins)

Remarques éventuelles :
Sous réserve d'obtention d'un financement de la CAF

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°303**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Extension ou construction d'un multi-accueil

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée Noble

Localisation du projet :

Commune de Soultzmatt

Description du projet :

Multi-accueil : Construction d'une nouvelle structure.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée Noble

Public visé :

Petite enfance

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre d'enfants accueillis

<u>Remarques éventuelles :</u>

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 305**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Construction d'un périscolaire

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Rouffach

Localisation du projet :

Rouffach

Description du projet :

Réalisation d'un bâtiment avec une capacité d'accueil de 100 enfants de 3 à 12 ans pendant le temps périscolaire et extrascolaire.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ville de Rouffach et intercommunalité

Public visé :

Enfants de 3 à 12 ans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 320 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 320 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	132 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	90%	10%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Autorisation d'ouverture par les organismes de tutelle / taux d'occupation / satisfaction des familles (réponse aux besoins)

Remarques éventuelles :
Projet qui peut être soutenu à travers le Contrat car la ville de Rouffach n'est pas éligible à la DETR.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°304a**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Service de transports à la demande

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Communauté de communes Essor du Rhin

Description du projet :

Assurer des services de transports à la demande

Aire géographique de rayonnement du projet :

Aire de la communauté de communes

Public visé :

Habitants de la communauté de communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	53 822 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	53 822 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	26 911 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	50%	50%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
montant versé en 2010 : 5511 € montant prévisionnel 2011 : 6800 € montant prévisionnel 2012 : 7100 € montant prévisionnel 2013 : 7500 € Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Les montants postérieurs à 2011 sont évalués sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice de référence et du coût des services et constituent des maxima susceptibles d'ajustement à la baisse en cas d'évolution moindre de cet indice ou du coût du service.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°304b**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Service de transports à la demande

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller

Description du projet :

Assurer des services de transports à la demande

Aire géographique de rayonnement du projet :

Aire de la communauté de communes

Public visé :

Habitants de la communauté de communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	530 700 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	265 350 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	50%	50%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
montant versé en 2010 : 64 350 € montant prévisionnel 2011 : 65 000 € montant prévisionnel 2012 : 67 000 € montant prévisionnel 2013 : 69 000 € Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Les montants postérieurs à 2011 sont évalués sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice de référence et du coût des services et constituent des maxima susceptibles d'ajustement à la baisse en cas d'évolution moindre de cet indice ou du coût du service.

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Service de transports à la demande

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la Vallée Noble

Localisation du projet :

Description du projet :

Assurer des services de transports à la demande

Aire géographique de rayonnement du projet :

Aire de la communauté de communes

Public visé :

Habitants de la communauté de communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	35 798 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	17 899 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	50%	50%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
montant versé en 2010 : 3799 € montant prévisionnel 2011 : 4500 € montant prévisionnel 2012 : 4700 € montant prévisionnel 2013 : 4900 € Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Les montants postérieurs à 2011 sont évalués sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice de référence et du coût des services et constituent des maxima susceptibles d'ajustement à la baisse en cas d'évolution moindre de cet indice ou du coût du service.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°304d**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population

Axe : Compléter les services à la personne

Intitulé du projet :

Service de transports à la demande

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays de Rouffach

Localisation du projet :

Communauté de communes du Pays de Rouffach

Description du projet :

Assurer des services de transports à la demande

Aire géographique de rayonnement du projet :

Aire de la communauté de communes

Public visé :

Habitants de la communauté de communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
								100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
montant prévisionnel 2012 : 5000 € montant prévisionnel 2013 : 5000 € Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Les montants postérieurs à 2011 sont évalués sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice de référence et du coût des services et constituent des maxima susceptibles d'ajustement à la baisse en cas d'évolution moindre de cet indice ou du coût du service.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 401**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Construction d'une nouvelle piscine intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Fessenheim

Description du projet :

Engagée dans une politique de développement culturel, sportif et socio-culturel, la communauté de communes entend poursuivre et développer la mise en œuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière.

La construction d'une nouvelle piscine intercommunale doit remédier à la vétusté de la piscine municipale de Fessenheim. Le bâtiment sera BBC avec utilisation des énergies renouvelables. L'implantation se fera à proximité du collège Félix Eboué.

La vocation de l'établissement : scolaire, associative et familiale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Plaine du Rhin

Public visé :

Habitants, touristes, comités d'entreprises, scolaires

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	4 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	4 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	400 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	90%	10%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la piscine

Remarques éventuelles :
Nombre d'adhérents au club de natation (302 licenciés actuels) dont : 36 bébés nageurs 117 aquagym adultes 122 natation enfants jeunes -18 ans 15 natations adultes 12 comités / encadrement

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 402

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Reconstruction du centre nautique - études

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Guebwiller

Description du projet :

Etudes relatives à une reconstruction à neuf du Centre Nautique Intercommunal

Aire géographique de rayonnement du projet :

Intégralité des 17 communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Communes et intercommunalités périphériques du territoire

Public visé :

Scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)
Associations (natation sportive, club de plongée, etc...)
Public ciblé (3ème âge, bébés nageurs, etc...)
Grand Public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage de l'étude : 2012
- ▶ date de fin de l'étude : 2013

Coût du projet :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	20 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	90%	10%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Il s'agit de la seule prise en charge des frais d'études, la décision quant à une aide à la réalisation étant quant à elle à prendre ultérieurement.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 404**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Construction d'une salle de gymnastique spécialisée

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Soultz

Localisation du projet :

Soultz (à côté du Collège Beltz)

Description du projet :

Construction d'une salle de gymnastique

Aire géographique de rayonnement du projet :

Soultz

Public visé :

Le projet porte sur la réalisation d'une salle de gymnastique spécialisée, destinée à accueillir la société de gymnastique locale la Vosgienne, forte de plus de 300 membres. Cette installation dédiée à l'entraînement sera utilisée tous les jours de la semaine jusqu'à 22 heures.

La réalisation comprend la construction de la salle d'entraînement (25 x 35 ml), de gradins, de vestiaires, de sanitaires, d'un bureau, d'une salle de réunion, d'un local médecin, de locaux techniques et de rangement, d'un logement. 50 places de stationnement seront aménagées pour les utilisateurs. Une chaufferie bois avec son silo assurera la mise en température des locaux et la production d'eau chaude sanitaire (couplage avec l'énergie solaire).

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **2 800 000 €** HT ~~ou TTC~~ Invest ~~ou Forêt~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 150 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **172 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	93,84%	6,16%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Le montant des autres subventions éventuelles n'est pas connu à ce stade du projet.
L'estimation budgétaire est établie sur la base de l'étude ADAUHR, assistant à maître d'ouvrage.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 405**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Construction d'une salle de sports spécialisée

Maîtrise d'ouvrage :

Soultzmatt

Localisation du projet :

Soultzmatt

Description du projet :

Construction d'une salle de sports avec des zones spécialisées pour la gymnastique et les arts martiaux d'une surface d'environ 2 300 m².

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de Soultzmatt et Vallée Noble

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	2 593 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 150 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	172 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	93,35%	6,65%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
Projet dans l'attente de l'acquisition de 2 parcelles - tractations en cours, devraient aboutir début 2012.

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 406

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Aménagement d'un stade de football

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Blodelsheim

Localisation du projet :

Blodelsheim

Description du projet :

Création d'un stade de football d'honneur

Aire géographique de rayonnement du projet :

Blodelsheim et environs

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **30 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°408**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Rénovation du centre sportif du Florival

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller

Localisation du projet :

Centre sportif du Florival - rue de la Piscine - Guebwiller

Description du projet :

Remplacement de la couverture y compris l'installation d'une isolation thermique

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la communauté de communes

Public visé :

Collège Mathais Grünwald, Lycée Storck et associations du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	760 000 €	HT ou ~~TTG~~	Invest ou ~~Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **760 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **114 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85%	15%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°403**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Rénovation de la couverture de deux courts de tennis

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Sultz

Localisation du projet :

Route de Jungholtz - Sultz

Description du projet :

Les deux courts de tennis couverts sont utilisés au quotidien et par tous temps pour l'enseignement et l'entraînement de la discipline à différents niveaux. La construction bâtie dans les années 1980 présente des désordres importants de couverture qu'il n'est plus possible de traiter dans le cadre d'une maintenance courante. Le projet consiste à engager une action curative essentiellement ciblée sur le traitement de la charpente et le remplacement de la couverture fuyarde qui rendent la structure impraticable par temps de pluie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

le tennis club du Grand Ballon compte actuellement 164 membres domiciliés dans 27 communes alentour. Le projet rayonne sur 20 km environ.

Public visé :

. les jeunes de 5 à 18 ans
. les adultes, de 18 ans à 65 ans et plus
les cours sont dispensés sous forme d'initiation "mini-tennis", "initiation adultes", tennis loisirs et entraînement à la compétition.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **205 500 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **120 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **18 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	91%	9%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°409**

Enjeu : Gérer l'adaptation et la remise à niveau de quelques grands équipements sportifs

Axe : La construction de nouveaux équipements sportifs

Intitulé du projet :

Eclairage du terrain de football d'honneur

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Fessenheim

Localisation du projet :

Description du projet :

Remise à niveau du terrain d'honneur suite à l'abandon du projet de terrain synthétique - pose de 4 pylônes de 25 mètres et 16 projecteurs 200 watts. Reclassement du terrain en catégorie E5.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes Essor du Rhin, collège Felix Eboué, scolaires.

Public visé :

Associations sportives, scolaires

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	114 200 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
‣ Base subventionnable retenue :	40 000 €
‣ Taux d'intervention :	15%
‣ Montant de la subvention :	6 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	85%	15%					100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
homologation par la LAFA

<u>Remarques éventuelles :</u>

Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 407

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Réaménagement du théâtre municipal

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Guebwiller

Localisation du projet :

Guebwiller

Description du projet :

Réaménagement et mise aux normes du théâtre municipal pour pouvoir disposer d'un équipement culturel moderne.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional

Public visé :

Amateurs de théâtre, tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	650 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	650 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	97 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	50%	15%			35%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de spectateurs
Nombre de représentations dans l'année

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 410**

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Restauration de l'orgue Rabiny/Callinet de l'Eglise Ste Agathe

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Niederentzen

Localisation du projet :

Eglise Ste Agathe - Niederentzen

Description du projet :

Restauration complète de l'orgue classé Rabiny / Callinet

Aire géographique de rayonnement du projet :

Public visé :

Usagers, touristes, visiteurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	108 892 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	108 892 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	16 333 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	DRAC	Région			
	45%	15%		40%				100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide du Conseil de Fabrique n'est pas connue à ce jour, en tout état de cause la participation du Département ne pourra excéder celle de la commune.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°411a**

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Valorisation du Palais de la Régence à Ensisheim (1ère tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Ville d'Ensisheim

Localisation du projet :

Ensisheim

Description du projet :

Amélioration du fonctionnement et de l'accessibilité - conservation du patrimoine historique -
renforcement de l'attractivité touristique du territoire - 1ère tranche

Aire géographique de rayonnement du projet :

Nationale et transfrontalière

Public visé :

Public du bassin de vie et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	390 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	58 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	Fondation de France		
	73%	15%		10%		2%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation - développement activités culturelles nouvelles

Remarques éventuelles :
Projet structurant fondé sur une valorisation patrimoniale associée à un renforcement des propositions culturelles et touristiques

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Valorisation du Palais de la Régence à Ensisheim (2ème tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

Ville d'Ensisheim

Localisation du projet :

Ensisheim

Description du projet :

Amélioration du fonctionnement et de l'accessibilité - valorisation du patrimoine local - renforcement de l'attractivité touristique du territoire (installation d'un ascenseur, déplacement de la chaufferie) - aménagement accueil du Musée - réorganisation des salles du premier étage

Aire géographique de rayonnement du projet :

Nationale et transfrontalière

Public visé :

Public du bassin de vie et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	Fondation de France		
	70%	15%		15%				100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
nombre de visites - manifestations organisées

Remarques éventuelles :
Projet structurant réalisé en plusieurs phases valorisant un patrimoine architectural et historique exceptionnel au niveau régional significatif de l'histoire et de l'identité du territoire.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°412**

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Aménagement d'une maison médiévale destinée à accueillir le musée Victor Schoelcher.

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Fessenheim

Localisation du projet :

Rue de la Libération à Fessenheim

Description du projet :

Aménagement d'une maison médiévale de 300 m² en espace musée afin d'accueillir le musée Victor Schoelcher.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional, national et inter-national.
Fessenheim fait partie de la route des abolitions de l'esclavage et des droits de l'homme

Public visé :

Tourisme, culturel et scolaire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 673 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	750 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	112 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	93%	7%						100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de visites par an

<u>Remarques éventuelles :</u>
Donner une nouvelle dimension au musée (expo, conférence) Affirmer le rang de la commune au niveau de la route des Abolitions de l'esclavage et des droits de l'homme.

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°414**

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Aménagement du site des Récollets

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Rouffach

Localisation du projet :

Rouffach

Description du projet :

Aménagement d'un musée lapidaire, d'un musée d'art sacré et archives de la Ville

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'Alsace

Public visé :

Habitants et Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	3 000 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	2 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	300 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	55%	15%			30%			100%

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de visiteurs

<u>Remarques éventuelles :</u>

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°415**

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

Etude de faisabilité relative à l'extension de l'IEAC sur le site de la friche industrielle Carto-Rhin

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Guebwiller

Localisation du projet :

Guebwiller

Description du projet :

La ville de Guebwiller souhaite mener une étude de faisabilité qui a pour objectif d'étudier les modalités techniques, économiques et organisationnelles de la requalification du site Carto-Rhin. Le but est d'y accueillir et installer l'Institut Européen des Arts Céramiques sur une surface plus étendue. Pour permettre la mise en oeuvre ce projet, la ville de Guebwiller a besoin d'une expertise professionnelle afin de réaliser les choix les plus judicieux en matière de requalification de ce site et pour y intervenir d'une manière cohérente en optimisant la réutilisation de ce patrimoine bâti.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Europe

Public visé :

usagers de l'institut

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	25 605 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 605 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	7 682 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	30%	30%			30%			100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
nombre d'élèves, nombre d'usagers

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 416**

Enjeu : Gérer de manière concertée les équipements sportifs et socio-culturels

Axe : Les équipements socio-culturels

Intitulé du projet :

construction d'un petit complexe de cinéma à Guebwiller

Maîtrise d'ouvrage :

SARL SG Cinéma Florival

Localisation du projet :

Ancienne friche Cartorhin au centre ville de Guebwiller

Description du projet :

La salle actuelle du Florival dont l'activité a été relancée (plus de 40 000 entrées en 2010) ne répondra rapidement plus aux enjeux de programmation et d'accueil du public surtout en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite. Le projet est de construire trois salles de plein pied (200, 150 et 80 places) équipées en numérique et 3D avec un hall permettant diverses animations. La situation au centre ville de Guebwiller est un atout attractif pour le public de la zone à qui un tel équipement proposera une offre et une exposition très diversifiée de la production cinématographique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

La zone de chalandise se compose essentiellement de la vallée et de son débouché sur la plaine à laquelle s'ajoute la zone de Rouffach. L'étude de marché qui a été menée a mis en évidence une zone primaire à moins de 10 minutes du centre de 34 800 habitants sur 14 communes et une zone secondaire à moins de 20 minutes de 21 000 habitants de 14 communes supplémentaires.

Public visé :

Jeunes, familles, cinéphiles, seniors...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 800 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 800 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15,6%**
- ▶ Montant de la subvention : **280 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	ville de Guebwiller		
	39%	16%		31%	7%	8%		100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de visiteurs

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°417**

Enjeu : Maintenir les emplois existants en favorisant le développement touristique du territoire

Axe : Développer les atouts touristiques du Territoire

Intitulé du projet :

Rénovation de la retenue colinaire au Grand Ballon

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand Ballon

Localisation du projet :

Grand Ballon (commune de Soultz)

Description du projet :

Située dans le périmètre de captage d'eau potable de la ville de Soultz, la retenue colinaire du Grand Ballon nécessite une mise en conformité par des travaux de consolidation de la digue, de protection. Ces travaux, réalisés par le délégataire feront l'objet d'une indemnisation dans le cadre de leur reprise conformément aux dispositions de la DSP. L'alimentation doit également être modifiée par des travaux de captage sur le ruisseau en aval des prises d'eau de la ville de Soultz.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallées de Guebwiller et de Thann-Saint-Amarin

Public visé :

Skieurs en provenance des vallées et occasionnellement du massif des Vosges

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : mai-12
- ▶ date de fin des travaux : juil-12

Coût du projet :**147 260 €**

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **147 260 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **58 904 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	60%	40%						100%

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

mise en fonction pour l'hiver 2012/2013. Evolution du chiffre d'affaires annuel

Remarques éventuelles :

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d’ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux						

- Le maître d’ouvrage remettra chaque année deux tableaux :
- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l’année,
 - un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l’année suivante.

Chaque maître d’ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu’il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l’objet d’une présentation et d’échanges en comité technique et d’une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE FLORIVAL – VIGNOBLE – PLAINE DU RHIN 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER
- ▶ Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes Essor du Rhin
- ▶ Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée Noble
- ▶ Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein – Grand Ballon
- ▶ Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch
- ▶ Commune de BLODELSHEIM
- ▶ Commune d'ENSISHEIM
- ▶ Commune de FESSENHEIM
- ▶ Commune de GUEBWILLER
- ▶ Commune d'HIRTZFELDEN
- ▶ Commune de JUNGHOLTZ
- ▶ Commune de NIEDERENTZEN
- ▶ Commune de PFAFFENHEIM
- ▶ Commune de ROUFFACH
- ▶ Commune de SOULTZ
- ▶ Commune de SOULTZMATT
- ▶ Commune de WUENHEIM
- ▶ Commune de WESTHALTEN
- ▶ SARL SG Cinéma Florival
- ▶ Office National des Forêts

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex

tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010 - 2013

DOCUMENT DE TRAVAIL

Version révisée à mi-parcours

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Cette philosophie qui a guidé l'élaboration de nos 7 Contrats de Territoire de Vie est aujourd'hui largement partagée par tous et c'est une grande fierté pour tous les Conseillers Généraux que d'avoir pu, à vos côtés, élaborer et faire vivre ce nouveau partenariat.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis la finalisation des premiers Contrats de Territoire de Vie et nous arrivons aujourd'hui à leur révision. Nous avons souhaité rester souples et évolutifs dans notre approche de vos projets, et l'écho très favorable que vous avez réservé à cette première génération de Contrats, ainsi que la qualité et le nombre des projets que vous avez proposés pour cette étape de révision nous confortent aujourd'hui dans notre envie de faire de ces Contrats, de plus en plus, l'outil majeur de notre politique d'appui aux Territoires.

Pour les années à venir, nous continuerons toujours de conjuguer nos projets pour que ces Contrats demeurent la rencontre de nos priorités réciproques.

Car c'est dans la proximité et le partenariat que nous pourrons le mieux répondre aux attentes des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois.

Sincèrement à vos côtés,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

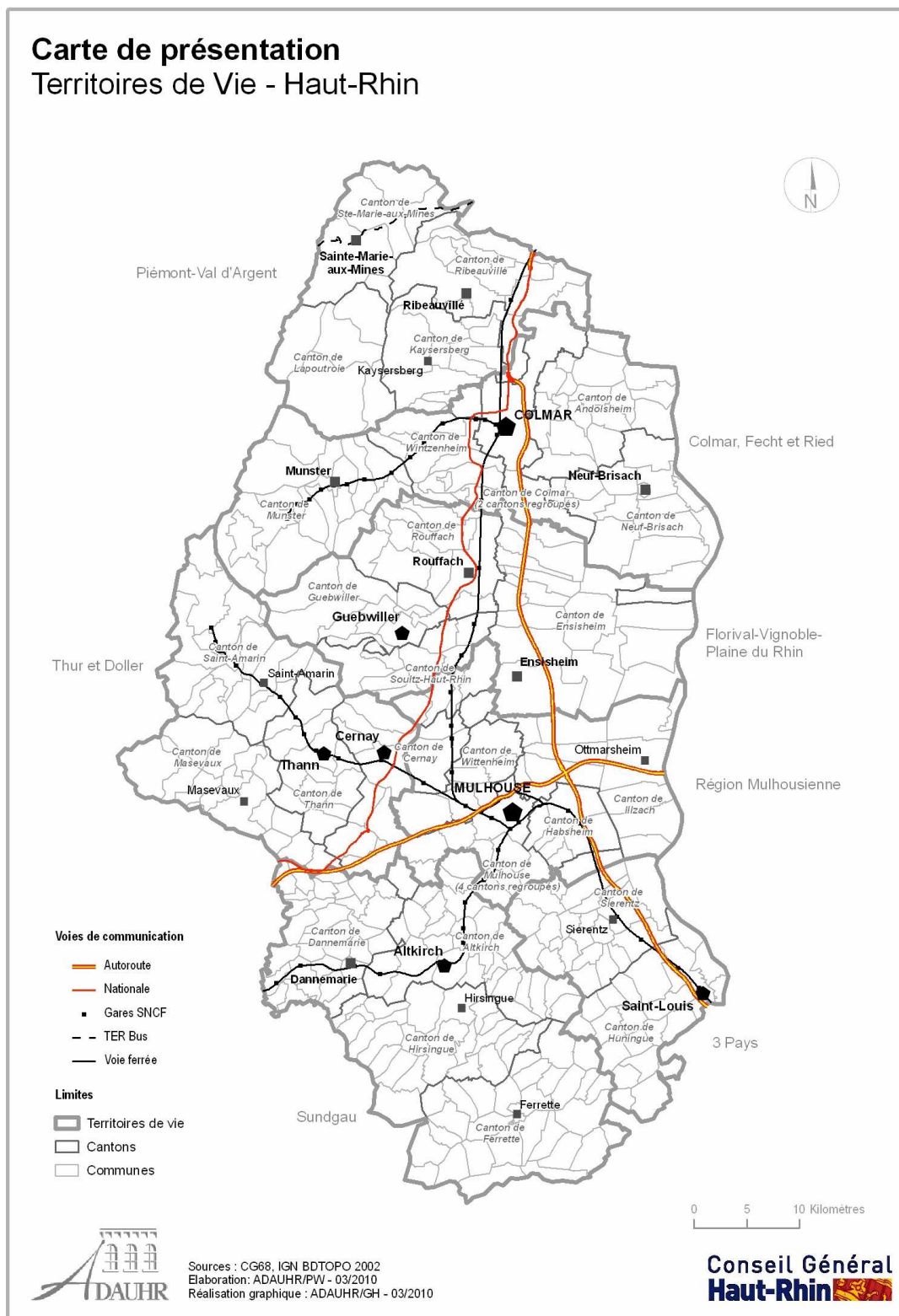
Sommaire

EDITORIAL	p. 3
SOMMAIRE	p. 5
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie.....	p. 6
LES CONSEILLERS GENERAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA REGION MULHOUSIENNE.....	p. 7
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE 2010-2013.....	p. 11
LE CONTRAT.....	p. 17
Article 1 : Objet de la révision à mi-parcours du contrat	p. 20
Article 2 : Durée du contrat	p. 20
Article 3 : Contenu du contrat	p. 20
Article 4 : Engagements financiers du Département	p. 21
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 21
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 21
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 22
Article 5.3 : Versement des subventions	p. 23
Article 6 : Gestion et suivi	p. 23
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 23
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 24
Article 7 : Evaluation	p. 24
Article 8 : Publicité et communication	p. 25
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 25
Article 9.1 : Cessation.....	p. 25
Article 9.2 : Modification	p. 25
Article 9.3 : Résiliation	p. 25
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 25
LES SIGNATAIRES	p. 26
ANNEXES	p. 29
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes (Bilan annuel et évaluation du Contrat)	

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**

Carte de présentation Territoires de Vie - Haut-Rhin



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE

Canton d'HABSHEIM



Charles BUTTNER

Président du Conseil Général

5 communes

ESCHENTZWILLER | HABSHEIM | RIEDISHEIM | RIXHEIM | ZIMMERSHEIM

32 343 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 48,46 km²

Canton d'ILLZACH



Bernard NOTTER

Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports

11 communes

BALDERSHEIM | BANTZENHEIM | BATTENHEIM | CHALAMPE | HOMBURG | ILLZACH | NIFFER | OTTMARSHEIM | PETIT-LANDAU | RUELISHEIM | SAUSHEIM

33 437 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 154,53 km²

Canton de MULHOUSE SUD



Francis FLURY

Vice-Président

Président de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole

9 communes

BRUEBACH | BRUNSTATT | DIDENHEIM | FLAXLANDEN | GALFINGUE | HEIMSBRUNN | MORSCHWILLER-LE-BAS | MULHOUSE | ZILLISHEIM

40 228 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 62,62 km²

Canton de MULHOUSE EST



Marc SCHITTLY

Conseiller Général

Président de la Commission du Sport et de la Vie Associative

1 commune

MULHOUSE

29 771 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 4,75 km²

Canton de MULHOUSE OUEST



Pierre FREYBURGER

Conseiller Général

1 commune

MULHOUSE

25 799 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 5,58 km²

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE

Canton de MULHOUSE NORD



Gilbert BUTTAZZONI

Conseiller Général

1 commune
MULHOUSE

33 810 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 6,32 km²

Canton de WITTENHEIM



Joseph SPIEGEL

Conseiller Général

6 communes
KINGERSHEIM | LUTTERBACH | PFASTATT | REININGUE | RICHWILLER | WITTENHEIM

47 091 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 63,60 km²

Canton de SOULTZ



Etienne BANNWARTH

Conseiller Général

4 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie
BERRWILLER | BOLLWILLER | FELDKIRCH | UNGERSHEIM

7 610 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 34,01 km²

Canton de CERNAY



Pierre VOGT

Conseiller Général

2 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie
STAFFELFELDEN | WITTELSHEIM

14 206 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 31,05 km²

Canton d'ENSISHEIM



Michel HABIG

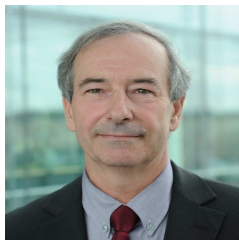
3^{ème} Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission des Actions et des Relations Internationales

1 commune sur 17 du Canton est située dans ce Territoire de Vie
PULVERSHEIM

2 819 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 8,54 km²

Canton de SIERENTZ



Daniel ADRIAN

Conseiller Général

**1 commune sur 21 du Canton est située dans ce Territoire de Vie
DIETWILLER**

1 315 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 11,06 km²

Les Enjeux et les Axes structurants du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu 1 :

Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est confronté à une perte de dynamisme de la Ville-centre et concentre des disparités sociales et économiques tout en étant le Territoire le plus peuplé du Département.

L'objectif est de contribuer à l'attractivité du Territoire de Vie en confortant la Ville-centre, MULHOUSE, tout en assurant une qualité de vie aux habitants de l'ensemble des communes du Territoire en offrant les équipements nécessaires.

Axe 1.1 :

Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Il s'agit de cibler l'intervention du Département sur les opérations de rénovation urbaine et sur les initiatives concourant à l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre, MULHOUSE.

Les opérations des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) sont jugées prioritaires dans la mesure où elles contribuent à diversifier l'offre de logements, à améliorer les espaces publics et à créer de nouveaux services et équipements offrant une nouvelle qualité de vie aux habitants.

Axe 1.2 :

Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le Territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose du plus grand nombre d'équipements mais son taux d'équipement est faible rapporté à sa densité de population.

C'est pourquoi le Département axera son soutien sur la création d'équipements sportifs afin de contribuer à une meilleure répartition des installations sur le Territoire de Vie d'une part et à une modernisation de l'existant d'autre part.

Le soutien du Département portera prioritairement sur les équipements sportifs bénéficiant aux collégiens.

Enjeu 2 :

Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne possède de nombreux sites et équipements structurants qu'il convient de conforter dans les domaines économique, touristique et culturel.

Axe 2.1 :

Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Le développement économique et touristique constitue un enjeu majeur pour la Région Mulhousienne.

Le Département, qui s'est déjà beaucoup investi à travers le Programme de Revitalisation Economique, souhaite à l'avenir soutenir le développement des sites structurants, stratégiques pour favoriser la compétitivité du Territoire.

Axe 2.2 :

Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

La Région Mulhousienne bénéficie de la présence de plusieurs salles de spectacles réparties sur le Territoire et pour certaines soutenues par le Département dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Il s'agit pour le Département de conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins identifiés sur le Territoire et s'inscrivant dans une recherche de complémentarité entre les structures existantes et celles qui se créent.

Enjeu 3 :

Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Le Département affiche sa volonté d'être l'acteur privilégié des partenaires du Territoire afin de les accompagner dans leurs initiatives en faveur du Développement durable, notamment dans les domaines des déplacements des habitants et de l'agriculture.

Axe 3.1 :

Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

La problématique des déplacements, notamment en modes doux, constitue un enjeu important pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Le soutien du Conseil Général sera dirigé vers la création d'itinéraires cyclables favorisant la mobilité territoriale tout en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable poursuivis par les partenaires du Territoire.

Axe 3.2 :

Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dispose de surfaces agricoles qu'il convient de préserver et de valoriser dans un contexte d'extension de l'urbanisation tandis qu'une demande croissante de la population porte sur l'accès à des circuits courts de vente de produits locaux ou biologiques.

Au travers du dispositif GERPLAN, le Conseil Général accompagne le maintien d'une activité agricole respectueuse du développement durable et pérenne.

En complément de ce soutien, le Département souhaite favoriser les initiatives en matière d'agriculture durable, de vente directe de produits locaux et de valorisation des atouts environnementaux de la Région Mulhousienne.

Enjeu 4 :

Accompagner les initiatives de développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Axe 4.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Le Département continuera à soutenir l'animation locale et l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialistes.

Axe 4.2 : Favoriser les actions de développement local

Cet axe tend à favoriser la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire sous forme d'un appel à projets annuel.

Les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Le Contrat

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Général réunie en assemblée plénière des 7 et 8 décembre 2011,

d'une part,

et

- La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Jean-Marie BOCKEL, Président, agissant en vertu d'une décision du bureau en date du XX/11/2011 ;
- La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, représentée par Martine LAEMLIN-DELMOTTE, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XX/11/2011 ;
- Le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon, représenté par Bernard NOTTER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 17/11/2010 ;
- La Commune de MULHOUSE, représentée par Jean ROTTNER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX/11/2011 ;
- La Commune de BERRWILLER, représentée par Fabian JORDAN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2010 ;
- La commune de BRUNSTATT, représentée par Bernadette GROFF, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 18/11/2010 ;
- La commune de HABSHEIM, représentée par Gérard LAMY, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX/11/2011 ;
- La commune d'ILLZACH, représentée par Daniel ECKENSPIELLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15/11/2010 ;
- La Commune de KINGERSHEIM, représentée par Joseph SPIEGEL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX/11/2011 ;
- La Commune de LUTTERBACH, représentée par André CLAD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15/11/2010 ;
- La Commune de PULVERSHEIM, représentée par Jean-Claude EICHER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29/11/2010 ;
- La commune de RIEDISHEIM, représentée par Monique KARR, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28/10/2010 ;
- La Commune de SAUSHEIM, représentée par Daniel BUX, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26/10/2010 ;
- La Commune de WITTENHEIM, représentée par Antoine HOME, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX/11/2011 ;

- La commune de WITTELSHEIM, représentée par Denis RIESEMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX/11/2011 ;
- La commune de ZILLISHEIM, représentée par Joseph GOERSTER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX/11/2011 ;
- L'association du Tennis Club de HABSHEIM, représenté par Jean-Jacques ANHEIM, Président, agissant en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale du 26/11/2010.

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet de la révision à mi-parcours du contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également retracer l'engagement du Département sur des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale en partenariat avec d'autres partenaires locaux.

Le présent contrat annule et se substitue au contrat signé le 10 janvier 2011 à HABSHEIM.

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Le présent Contrat du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe 1.1 : Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le Territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Enjeu 2 : Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Axe 2.2 : Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Axe 3.2 : Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Enjeu 4 : Accompagner les initiatives de développement local

Axe 4.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Axe 4.2 : Favoriser les actions de développement local.

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et détaillé dans chaque fiche descriptive d'action figurant en annexe. Les montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois, en investissement, à 40 % ou en fonctionnement à 50% du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'information donnée par la Commission Thématique sera valable un an après réception du courrier d'information rédigé suite à la Commission.

Sur production d'un ordre de service ou d'une lettre de commande, l'engagement des aides du Département sera réalisé par la Commission Permanente action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation établie dans la limite des Autorisations de Programme et crédits de paiement votés par l'assemblée départementale annuellement.

Article 5.3 : Versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- o pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- o pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vade-mecum du développement local », au « vade-mecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les autorisations de programme et crédits de paiement afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat pourront ne pas être inscrits pour l'année N+1 et les dossiers du maître d'ouvrage ne pourraient alors pas être engagés par la Commission Permanente.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,

- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner *les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat*.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent Contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués sur une période ultérieure.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 28 exemplaires

ILLZACH, le 19 décembre 2011

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général du
Canton d'ILLZACH

Le Conseiller Général du
Canton de WITTENHEIM

Bernard NOTTER

Joseph SPIEGEL

Le Conseiller Général du
Canton de MULHOUSE Sud

Le Conseiller Général du
Canton MULHOUSE Est

Francis FLURY

Marc SCHITTLY

Le Conseiller Général du
Canton de MULHOUSE Nord

Le Conseiller Général du
Canton MULHOUSE Ouest

Gilbert BUTTAZZONI

Pierre FREYBURGER

Le Conseiller Général du
Canton de SOULTZ

Le Conseiller Général du
Canton de CERNAY

Etienne BANNWARTH

Pierre VOGT

Le Conseiller Général du
Canton d'ENSISHEIM

Le Conseiller Général du
Canton de SIERENTZ

Michel HABIG

Daniel ADRIAN

La Présidente de la
Communauté de Communes
Porte de France Rhin Sud

Le Président du
Syndicat de Communes de
l'Ile Napoléon

Le Président de Mulhouse
Alsace Agglomération

Martine LAEMLIN-DELMOTTE

Bernard NOTTER

Jean-Marie BOCKEL

Le Maire de la
Commune de MULHOUSE

Le Maire de
la Commune de BERRWILLER

Le Maire de
la Commune de BRUNSTATT

Jean ROTTNER

Fabian JORDAN

Bernadette GROFF

Le Maire de
la Commune de HABSHEIM

Le Maire de
la Commune de ILLZACH

Le Maire de
la Commune de KINGERSHEIM

Gérard LAMY

Daniel ECKENSPIELLER

Joseph SPIEGEL

Le Maire de
la Commune de LUTTERBACH

Le Maire de la
Commune de PULVERSHEIM

Le Maire de
la Commune de RIEDISHEIM

André CLAD

Jean-Claude EICHER

Monique KARR

Le Maire de
la Commune de SAUSHEIM

Le Maire de la
Commune de WITTENHEIM

Le Maire de
la Commune de WITTELSHEIM

Daniel BUX

Antoine HOME

Denis RIESEMANN

Le Maire de
la Commune de ZILLISHEIM

Le Président de l'Association du
tennis Club de HABSHEIM

Joseph GOESTER

Jean-Jacques ANHEIM

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier prévisionnel		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 1 : Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire									
Axe 1.1 : Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre									
111	Réalisation d'un parking public en ouvrage - Gare de Mulhouse - 1ère phase	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	6 900 000 €	2011	2012	3 500 000 €	43,0%	1 500 000 €
112	PRU - Création de voiries nouvelles et rénovation de rues existantes (Brossolette) - 2e tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	574 605 €	2011	2012	574 605 €	20,0%	114 921 €
113	PRU - Réfection de 2 rues sur le programme de cinq rues (Franklin) - rues Gaz et Hellmann (2 tranches)	MULHOUSE	MULHOUSE	438 544 €	2011	2012	438 544 €	20,0%	87 709 €
114	PRU - Réhabilitation de la place Franklin	MULHOUSE	MULHOUSE	3 009 727 €	2010	2012	2 824 067 €	30,0%	847 220 €
115	Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre-ville (voiries) - 1ère tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	2 640 841 €	2010	2012	1 550 000 €	20,0%	310 000 €
116	Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre-ville (voiries) - 2ème tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	2 900 000 €	2012	2014	1 450 000 €	20,0%	290 000 €
117	PRU - Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) du Markstein - Partie aménagements publics	WITTENHEIM	WITTENHEIM	8 216 974 €	2012	2013	263 000 €	20,0%	52 600 €
axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le Territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens									
121	Construction d'un centre nautique	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	OTTMARSHEIM	9 903 711 €	2012	2013	9 200 000 €	10,0%	920 000 €
122	Construction d'un complexe sportif (quartier de l'île Napoléon)	SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON	RIKHEIM	5 000 000 €	2012	2013	2 000 000 €	60,0%	1 200 000 €
123	Réaménagement du centre-village : extension et rénovation de la salle de sport	BERRVILLER	BERRVILLER	1 547 568 €	2012	2013	750 000 €	40,0%	300 000 €
124	Création d'un espace de loisirs (deux terrains de football synthétique, terrain multisports, jeux pour enfants, ...)	KINGERSHEIM	KINGERSHEIM	2 944 156 €	2011	2011	1 400 000 €	40,0%	560 000 €
125	Réfection du COSEC	KINGERSHEIM	KINGERSHEIM	62 803 €	2011	2011	62 803 €	60,0%	37 682 €
126	Restructuration et extension du COSEC	LUTTERBACH	LUTTERBACH	2 089 100 €	2010	2011	2 000 000 €	35,0%	693 000 €
127	PRU - Aménagement de la Plaine de la Doller - Terrain de football synthétique - 1ère Tranche	MULHOUSE	MULHOUSE	1 500 000 €	2013	2014	700 000 €	43,0%	300 000 €
128	Construction d'un terrain de football synthétique à Brustlein	MULHOUSE	MULHOUSE	1 268 600 €	2011	2012	700 000 €	43,0%	300 000 €
129	Restructuration du complexe sportif	PULVERSHEIM	PULVERSHEIM	3 895 922 €	2012	2013	750 000 €	30,0%	225 000 €
129a	Création d'un terrain de football synthétique	SAUSHEIM	SAUSHEIM	700 000 €	2011	2011	700 000 €	60,0%	420 000 €
129b	Création et rénovation d'équipements sportifs (Rénovation de la salle Pierre de Coubertin, aménagement d'une salle d'arts martiaux et création d'un terrain de football synthétique)	WITTENHEIM	WITTENHEIM	1 277 000 €	2012	2013	900 000 €	50,0%	450 000 €
129c	Réfection du tennis couvert	ASSOCIATION TENNIS CLUB DE HABBSHEIM	HABBSHEIM	41 967 €	2010	2010	41 967 €	14,0%	5 800 €
130	Création d'un terrain de football synthétique au stade municipal à proximité du Collège Henri Ulrich	HABBSHEIM	HABBSHEIM	780 000 €	2012	2012	700 000 €	60,0%	420 000 €
131	Construction d'un club d'aviron	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	NIFFER	1 600 000 €	2013	2014	1 600 000 €	10,0%	160 000 €
132	Construction d'un gymnase au stade Hippolyte Hardy	WITTELSHEIM	WITTELSHEIM	2 865 700 €	2012	2013	2 000 000 €	60,0%	1 200 000 €
133	Rénovation de la piscine de l'Ilberg - 2ème phase	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	1 642 000 €	2011	2011	1 642 000 €	10,0%	164 200 €
134	Rénovation de la piscine de l'Ilberg - 3ème phase	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	824 500 €	2012	2012	824 500 €	10,0%	82 450 €
Total Enjeu 1								10 640 582 €	

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier prévisionnel		Participation départementale		Subvention proposée
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	
Enjeu 2 : Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire									
Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique									
211	Projet intercommunautaire de valorisation de l'île du Rhin entre Fessenheim et Ottmarsheim	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	OTTOMARSHHEIM à CHALAMPE	1 145 000 €	2012	2013	1 145 000 €	10,0%	114 500 €
212	Réhabilitation du pôle holarctique du parc zoologique	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	2 000 000 €	2011	2012	2 000 000 €	25,0%	500 000 €
213	Implantation de l'Office de Tourisme avenue de Colmar à Mulhouse	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE	1 414 000 €	2011	2012	600 000 €	25,0%	150 000 €
214	Réalisation de la deuxième tranche de viabilisation de la zone sud de la ZAC du Carreau Marie-Louise	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	FELDKIRCH PULVERSHEIM STAFFELFELDEN UNGERSHEIM	555 818 €	2013	2014	555 818 €	15,0%	83 373 €
215	Etude préalable à l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur le secteur de l'île Napoléon	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	ILZACH RIEDISHEIM RINHEIM	70 000 €	2011	2012	70 000 €	15,0%	10 500 €
216	Création d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	MULHOUSE	MULHOUSE	572 000 €	2012	2013	572 000 €	20,0%	114 400 €
217	Réalisation d'études pré-opérationnelles pour la reconversion du site DMC	MULHOUSE	MULHOUSE	1 283 000 €	2011	2013	1 283 000 €	15,0%	192 450 €
218	Mise en place d'une navette de Noël entre la Gare de Mulhouse et l'Ecomusée	CONSEIL GENERAL DU HAUT- RHIN	MULHOUSE PULVERSHEIM	8 000 €	2011	2011	8 000 €	35,0%	2 800 €
Axe 2.2: Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant									
221	Création d'un espace culturel, espace d'expression pour les artisans d'art	BRUNSTATT	BRUNSTATT	987 105 €	2011	2013	987 105 €	20,0%	197 421 €
222	Rénovation de la salle de spectacles de l'Espace 110	ILZACH	ILZACH	117 145 €	2011	2011	117 145 €	20,0%	23 429 €
223	Restructuration du centre socioculturel	RIEDISHEIM	RIEDISHEIM	4 560 000 €	2011	2013	3 500 000 €	20,0%	700 000 €
224	Création d'un centre de loisirs social et familial	WITTENHEIM	WITTENHEIM	3 500 000 €	2012	2014	1 200 000 €	20,0%	240 000 €
225	Création d'une Maison de la Musique	WITTENHEIM	WITTENHEIM	500 000 €	2012	2013	500 000 €	20,0%	100 000 €
226	Mise en œuvre du Contrat Culturel de Territoire 2008-2013 (prolongation de 2 ans)	MULHOUSE	MULHOUSE	1 670 000 €	2012	2013	1 670 000 €	25,0%	420 000 €
				Total Enjeu 2 2 848 873 €					
Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme									
Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire									
311	Aménagement d'une piste cyclable "industrielle" desservant les entreprises sur la RD 52	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	CHALAMPE et HOMBURG	1 945 625 €	2011	2012	1 945 625 €	20,0%	389 125 €
312	Piste cyclable sur le chemin de Gallingue à Morschwiller-Le-Bas	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MORSCHWILLER-LE-BAS	91 000 €	2010	2011	91 000 €	20,0%	18 200 €
313	Liaison cyclable Richwiller-Wittenheim	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	RICHWILLER et WITTENHEIM	519 110 €	2010	2012	519 110 €	20,0%	103 822 €
314	Piste cyclable le long du Canal Rhin-Rhône entre rue de la Libération et rue de Domach	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE et BRUNSTATT	91145	2011	2011	91 145 €	20,0%	18 229 €
315	Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 2011 entre Ruellisheim et Battenheim	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	BATTENHEIM et RUELLISHEIM	210 000 €	2013	2013	210 000 €	20,0%	42 000 €
316	Réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service (Bus Express)	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	2 000 000 €	2012	2013	2 000 000 €	20,0%	400 000 €
317	Création d'une desserte routière à l'arrière du Collège	ZILLISHEIM	ZILLISHEIM	2 160 260 €	2012	2013	2 000 000 €	20,0%	400 000 €

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier prévisionnel		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
axe 3.2 : Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne									
321	GERPLAN Transfrontalier - Ingénierie 2011-2013	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	84 000 €	2011	2013	84 000 €	30,0%	25 200 €
322	GERPLAN Transfrontalier - Etude et actions de préfiguration	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	180 000 €	2011	2012	180 000 €	30,0%	54 000 €
322a	GERPLAN Transfrontalier - Programme d'actions 2012-2013	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	360 000 €	2012	2013	180 000 €	30,0%	54 000 €
323	GERPLAN - Ingénierie 2010-2013	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	322 184 €	2010	2013	227 200 €	26,0%	58 240 €
324	GERPLAN - Programme d'actions 2010-2013	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	4 291 131 €	2010	2014	à définir	à définir	527 206 €
325	Réhabilitation d'une friche industrielle avec point de vente de produits locaux, restaurant et café-théâtre	KINGERSHEIM	KINGERSHEIM	1 000 000 €	2012	2013	400 000 €	40,0%	160 000 €
Total Enjeu 3							2 250 022 €		
Enjeu 4 : Accompagner les initiatives de développement local									
Axe 4.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local									
411	Développement local - Agent de développement généraliste	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	192 000 €	2010	2013	192 000 €	50,0%	96 000 €
axe 4.2 : Favoriser les actions de développement local									
421	Développement local - Actions sous la forme d'un appel à projets annuel	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD	à définir	2010	2013	à définir	à définir	40 000 €
Total Enjeu 4							136 000 €		

Fiches descriptives des projets

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet :

Réalisation d'un parking public en ouvrage - Gare de Mulhouse - 1ère phase

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

La réalisation du parking public s'inscrit dans l'opération d'urbanisme projetée aux abords de la gare centrale de Mulhouse, sur le « site de la gare TGV ». Cette dernière, fruit de plusieurs années de réflexions et de concertations, prévoit, en sus du pôle d'échanges aujourd'hui quasi achevé, la réalisation d'une opération immobilière sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC) à dominante tertiaire et de services, d'une durée de 10 à 15 ans, d'un parking en ouvrage de plusieurs centaines de places et d'une voirie urbaine permettant de desservir le quartier gare et de contourner le centre-ville par le Sud et en passant au nord du site ferroviaire de la gare de Mulhouse Ville.

Afin d'asseoir cette opération, une première phase sera réalisée pour l'arrivée du TGV Rhin Rhône, en décembre 2011, comportant entre autres la réalisation d'un parking public en ouvrage, qui comprend environ 450 places pour la clientèle ferroviaire, loueurs compris. Il sera réalisé sous forme de socle et sera surmonté à terme d'un parvis et d'immeubles de bureaux. Une première phase sera réalisée en 2011 et consistera à construire un parking/parvis.

Le programme global des travaux pour 2011 se décompose comme suit :

- libération des sols,
 - démolition de la rampe actuelle d'accès au secteur 2,
 - réalisation de 300 places environ en ouvrage sur deux niveaux, l'un calé sur le niveau des voies ferrées afin d'exploiter la différence altimétrique entre lesdites voies et l'avenue du Général Leclerc et l'autre en infrastructure,
 - création de 150 places environ en stationnement provisoire de surface au niveau des voies ferrées.
- L'accès au parking se fera à partir du nouveau tronçon de la voie sud qui sera mis en service au premier semestre 2011, entre le giratoire externe Est et le secteur 2.

La tarification proposée devra permettre de répondre aux différents usages générés par la gare :

- stationnement gratuit de courte durée pour l'achat de billets et le dépôt de voyageurs,
- stationnement de type pendulaire pour les déplacements domicile-travail vers Bâle, Colmar ou Strasbourg,
- stationnement occasionnel ou régulier de longue durée pour les voyageurs TGV et grandes lignes.

Le parking situé Quai d'Alger sera mis à disposition des travailleurs frontaliers gratuitement ou à un tarif symbolique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le parking gare TGV est un lieu stratégique d'échanges et de flux : rayonnement minimum au niveau du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Public visé :

Usagers des transports ferroviaires

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **6 900 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **3 500 000 €**
- Taux d'intervention : **43%**
- Montant de la subvention : **1 500 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat					
	4 528 000 €	1 500 000 €	872 000 €					6 900 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du parking. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

La participation départementale d'un montant de 1 500 000 € est conditionnée à une gratuité significative du stationnement pour les usagers du parking.

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet :

**PRU - Création de voiries nouvelles et rénovation de rues existantes -
quartier Brossolette - 2ème tranche**

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Le projet, inscrit au PRU, porte sur l'aménagement ou le réaménagement des voiries de l'ensemble du quartier.

La 1ère tranche d'aménagement, qui concerne la rue de la Fraternité et la rue Jean Grimont, a déjà fait l'objet d'un cofinancement du Conseil Général au titre d'un partenariat antérieur.

La 2ème tranche, objet de la présente fiche, concerne le réaménagement partiel des voies existantes qui constituent les limites du quartier : rue de la Rochelle, rue du Progrès et rue de St Dié.

Les aménagements portent sur le déplacement ou la création de réseaux, la réalisation des voiries, des espaces verts d'accompagnement et des noues, ainsi que la mise en place d'éclairage public et de mobilier urbain.

Les objectifs de l'opération sont :

- * améliorer la desserte et l'accès du nouveau quartier (création de logements, de surfaces d'activités et d'équipements sportifs et de loisirs),
- * adapter l'accès aux types d'habitats et clarifier les statuts des voiries,
- * participer au changement d'image du quartier par l'effet d'adresse (nouvelles rues, nouvel adressage).

Le projet s'interface avec les autres aménagements du quartier, à savoir :

- la création du nouveau quartier Fraternité (ex-420) : logements neufs, résidence sociale, parc public, etc.,
- l'aménagement du parc sportif et de loisirs de la Doller,
- le prolongement de la ligne de tramway et la création d'une station à moins de 500 m,
- la rénovation du parc social.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le projet est inscrit au Programme de Renouvellement Urbain de la Ville de Mulhouse. Il participe non seulement à l'amélioration de l'image de Mulhouse, ville-centre de la Région Mulhousienne, mais également au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du Territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **574 605 €** HT ou TTC Invest ou Fenet

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **574 605 €**
- Taux d'intervention : **20%**
- Montant de la subvention : **114 921 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			ANRU					
	172 381 €	114 921 €	287 303 €					574 605 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Indicateurs d'évolutions des quartiers prévus à la convention ANRU.

Remarques éventuelles :

Projet inscrit dans la convention initiale du Programme de Rénovation Urbaine de MULHOUSE. Plan de financement actualisé.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°113**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet :

**PRU - Réfection de deux rues sur le programme de cinq rues (Franklin) -
rues Gaz et Heilmann (2 tranches)**

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Descriptif précis du projet / de l'action :

L'objet de l'opération, inscrite au PRU, consiste en la requalification de l'espace public bordant les îlots en réhabilitation en complément des opérations d'aménagement de la ZAC Casquettes Franklin, afin de :

- Crédibiliser la mobilisation de l'investissement privé dans l'OPAH et l'ORI par une intervention publique forte,
- Réorganiser l'offre de stationnement,
- Améliorer les cheminements.

Les rues concernées sont les rues Runtz, Filature, Vosges (pour lesquelles le CG a antérieurement apporté sa participation) et les rues Gaz et Heilmann, objet de la présente fiche.

Les travaux consistent en :

- Mise aux normes pompiers des voiries, remise en état des chaussées et trottoirs, amélioration de l'éclairage, réorganisation du stationnement (limitation du stationnement sauvage), végétalisation.

L'opération se décompose en 2 tranches :

- rue Gaz (2011) : coût de 212 026 € HT,
- rue Heilmann (2012) : coût de 226 518 € HT.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le projet est inscrit au Programme de Renouvellement Urbain de la Ville de Mulhouse. Il participe non seulement à l'amélioration de l'image de Mulhouse, ville-centre de la Région Mulhousienne, mais également au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du Territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **438 544 €** HT ou TTC Invest ou Finet

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **438 544 €**
- Taux d'intervention : **20%**
- Montant de la subvention : **87 709 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			ANRU					
	131 563 €	87 709 €	219 272 €					438 544 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Indicateurs d'évolutions des quartiers prévus à la convention ANRU.

Remarques éventuelles :

Projet inscrit dans la convention initiale du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse. Plan de financement actualisé.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°114**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet :

PRU - Réhabilitation de la Place Franklin

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

MULHOUSE, quartier Franklin

Description du projet :

L'opération, inscrite au PRU, participera à la redynamisation du quartier Franklin, en déclin économique, par la requalification de l'espace public de la place la plus spacieuse de la ville, en entrée de centre ville et des quartiers anciens d'habitats dégradés.

Le périmètre des travaux portera sur la place Franklin, ainsi que sur les rues : Franklin, Dolfus, Heilmann, Filature et Schlumberger.

La place Franklin se décomposera en deux parties :

- parking payant de 46 places de stationnement (exclu de la demande d'inscription au Contrat de Territoire),
- espace de vie pour accueillir les manifestations et terrasses.

Un cheminement transversal devrait séparer ces deux espaces. Au milieu de la place, la « roue de Mulhouse » sera réimplantée avec les pavés d'époque repositionnés.

Un jet d'eau central sera également installé. Les mosaïques seront repositionnées en périphérie de la place, avec l'installation de mobilier urbain (bancs, etc.).

La place sera mise en valeur par l'illumination des arbres avec des candélabres de type totem à leds.

Les bâtiments seront également mis en valeur avec des éclairages spécifiques.

L'organisation spatiale des arbres devrait être conservée et l'installation de grilles.

S'agissant des voiries, des aménagements seront apportés aux rues Heilmann, Filature et Franklin afin de sécuriser les traverses piétonnes entre le quartier Fridolin et la rue Schlumberger (la rue de la Filature prolongée ne sera, entre autres, plus traversante).

La rue Dollfus sera modifiée avec la mise en place d'un plateau surélevé.

La rue Schlumberger verra son sens de circulation modifié et le boulevard Roosevelt (tronçon rue Franklin-rue Dollfus) sera mis à double sens de circulation.

Tous les aménagements de voiries veilleront à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Les trottoirs seront élargis sur les rues Dollfus (3m), Heilmann (6,5m) et Franklin (3m).

La présence du vélo sera renforcée par la mise en place d'arceaux supplémentaires et le repositionnement de la station Vélo Cité.

Enfin, la collecte et le tri des ordures ménagères sont pris en compte avec la mise en place de bacs enterrés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'amélioration de l'attractivité du centre ville de Mulhouse contribuera au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Public visé :

Habitants de la Région Mulhousienne et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **3 009 727 €** HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 824 067 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **847 220 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			ANRU	Région				
	974 069 €	847 220 €	1 012 000 €	176 438 €				3 009 727 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Surface de voiries rénovées. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Plan de financement actualisé (participation FEDER retirée).

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°115**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet :

Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre ville (voiries) - Tranche 1

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

Centre-ville de MULHOUSE

Description du projet :

Le projet a pour objectif de renforcer la zone piétonne afin de faciliter les flux vers les commerces, et de dégager les perspectives afin d'améliorer l'attractivité du centre ville.

Le réaménagement de la rue du Sauvage (plateau piéton, arbres, luminaires, etc) réalisé en 2009 et financé par le CG, constitue une première étape du programme qui sera suivi du réaménagement des rues suivantes :

2010 : Réunion et Preiss.

2011 : Justice, Halles, Pl. Paix, Trois Rois (1ère partie), Lyon et Synagogue (1ère partie).

Le programme de travaux doit s'étendre de 2010 à 2013. Il participera intégralement au projet "Grand Centre Ville" .

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'amélioration de l'attractivité du centre ville de Mulhouse contribuera au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

► date de démarrage des travaux : 2010

► date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **2 640 841 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 550 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **310 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	2 330 841 €	310 000 €						2 640 841 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Actualisation du programme de travaux sur les rues et du plan de financement.

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet :

**Valorisation des espaces publics pour le renforcement de l'attractivité du centre ville (voiries) -
Tranche 2**

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

Centre- ville de MULHOUSE

Description du projet :

Le projet a pour objectifs de renforcer la zone piétonne afin de faciliter les flux vers les commerces, et de dégager les perspectives afin d'améliorer l'attractivité du centre ville.

Le réaménagement de la rue du Sauvage (plateau piéton, arbres, luminaires, etc) réalisé en 2009 et financé par le CG, constitue une première étape du programme qui sera suivi du réaménagement des rues suivantes en deux parties (2012 et 2013) :

2012 : Mittelbach, Lucelle (1ère partie).

2013 : Bonbonnière, Lorraine, Passage Central, Sinne, Passage Hôtel de Ville, Guillaume Tell, Wicky, Place G. Tell, Engel, Fleurs, Raisin, Trois Rois (2ème partie), Synagogue (2ème partie), Loi, Lucelle (2ème partie), Rabbins.

Le programme de travaux doit s'étendre de 2010 à 2013. Il participera intégralement au projet "Grand Centre Ville".

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'amélioration de l'attractivité du centre ville de Mulhouse contribuera au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	2 900 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :			
‣ Base subventionnable retenue :	1 450 000 €		
‣ Taux d'intervention :	20%		
‣ Montant de la subvention :	290 000 €		

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	2 610 000 €	290 000 €						2 900 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :
Programme de travaux sur les rues actualisé. La tranche 2 est divisée en 2 parties (2012 et 2013).

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.1 - Poursuivre la dynamique en faveur de la rénovation urbaine et de l'attractivité de la Ville-centre

Intitulé du projet :

Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de la Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) Markstein à Wittenheim - Partie aménagements publics

Maîtrise d'ouvrage :

WITTENHEIM

Localisation du projet :

Zone de redynamisation Urbaine (ZRU) du Markstein à WITTENHEIM

Description du projet :

Démolition de 140 logements appartenant au bailleur DOMIAL - Reconstruction sur site de 85 logements - **Réalisation d'un programme d'aménagements publics (voiries et divers aménagements)** - Déménagement du lieu de culte musulman hors du quartier - Mise en place d'un programme d'accompagnement social lourd - Réhabilitation des 43 logements du bailleur SOMCO et résidentialisation.

Pour permettre sa réalisation, ce projet a été phasé : la phase 1 est prévue de 2008 à 2013, et la seconde démarrera à compter de 2013.

Aire géographique de rayonnement du projet :

ZRU Markstein et au-delà renforcement de l'image de la ville et de son attractivité.

Public visé :

Les habitants du quartier en termes d'amélioration des conditions de vie, et habitants de la commune.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

8 216 974 €

HT ou TTC

Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **263 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **52 600 €**

Plan de financement prévisionnel :

Ville de Wittenheim	Bailleurs	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CG 68 (logement)	ANRU	M2A	FEDER, Région et CAF		
1 232 485 €	4 538 489 €	52 600 €	252 000 €	1 570 000 €	230 000 €	341 400 €		8 216 974 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Satisfaction des habitants
Amélioration des conditions de vie dans le quartier
Amélioration de l'image du quartier et renforcement de son attractivité.

Remarques éventuelles :

Ce projet, en complément de celui de requalification du quartier "La Forêt" situé en proximité immédiate et de celui de développement de logements adaptés pour les Aînés, contribuera à revaloriser le centre de Wittenheim et à renforcer son attractivité.
Ce projet bénéficie également d'une aide du Conseil Général au titre de la politique du logement. La dépense subventionnable retenue ne porte que sur les aménagements publics. Echancier actualisé.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°121**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Construction d'un centre nautique

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

OTTMARSHEIM

Description du projet :

Construction d'un centre nautique communautaire en remplacement de la piscine tournesol localisée à Ottmarsheim trop ancienne et ne répondant plus aux besoins actuels des usagers. Le nouvel équipement sera implanté dans le parc actuel de la piscine et présentera les caractéristiques suivantes : 705 m² de plans d'eau, dont un bassin sportif (6 couloirs), un bassin d'apprentissage (250 m²) et une pataugeoire de 80 m² ; un accueil de spectateurs dans le hall bassins (200 personnes assises) ; les éléments de complémentarité et de détente (un centre de remise en forme composé de sauna / hammam) et une salle de sports.

Aire géographique de rayonnement du projet :

CC Porte de France et Région Mulhousienne

Public visé :

Scolaires, habitants, associations

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **9 903 711 €** HT ou TTC Invest ou Finet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **9 200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **920 000 €**

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
	8 983 711 €	920 000 €					9 903 711 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement (avec les communes d'origine), Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :
Ce centre nautique rayonne au-delà du territoire communautaire, sur une grande partie de la Région Mulhousienne. Coût du projet et échéancier actualisés.

Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°122

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Construction d'un gymnase multisports

Maîtrise d'ouvrage :

SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON

Localisation du projet :

Rue de la Forêt Noire à RIXHEIM

Description du projet :

Le Gymnase Saint-Jean de Rixheim est devenu vétuste et devra être abandonné. Le COSEC du collège de Rixheim ne répond plus aux normes fixées par les fédérations sportives pour faire évoluer des équipes en championnat. Il est donc nécessaire d'envisager la construction d'une nouvelle salle de sport (50x30x9m) et une salle annexe (40x20) pouvant éventuellement servir de dojo avec l'ensemble des vestiaires, gradins, salles de réunion et locaux inhérents à ce type d'équipement.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Situé à l'île Napoléon, ce terrain est en accès direct depuis l'autoroute et les communes d'Illzach, Sausheim, Habsheim et Riedisheim via les routes départementales D201 et D66.

Public visé :

Le public Rixheimois et celui de l'ensemble des communes voisines qui évoluent dans les clubs locaux, les collégiens.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

5 000 000 €

HT ou TTC

Invest ou Forêt

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- Taux d'intervention : **60%**
- Montant de la subvention : **1 200 000 €**

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
	3 800 000 €	1 200 000 €					5 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement, Résultats des clubs sportifs, Satisfaction des usagers, Capacité à prendre le relais des équipements vétustes qui seront fermés (gymnase Saint Jean).

Remarques éventuelles :
Cet équipement est indispensable pour conserver une infrastructure de qualité sur le ban de Rixheim au service des équipes locales (dont la dimension dépasse la commune : Hand Ball, Volley en nationale 2, Basket ...).



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°123

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Réaménagement du centre-village : extension et rénovation de la salle de sport

Maîtrise d'ouvrage :

BERRWILLER

Localisation du projet :

BERRWILLER

Description du projet :

Réaménagement du centre-village : extension et rénovation de la salle de sport. Il est prévu également la construction d'un périscolaire et la réalisation d'une chaufferie-bois desservant plusieurs bâtiments communaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

BERRWILLER et communes environnantes.

Public visé :

Habitants, scolaires, associations, clubs sportifs (basket, football,...).

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	1 547 568 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **750 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **300 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région	CNDS	FEDER	DETR	Réserve parlem.	
	660 919 €	300 000 €	104 240 €	193 200 €	110 000 €	149 209 €	30 000 €	1 547 568 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :
Le calcul de la subvention du Conseil Général ne porte que sur l'équipement structurant salle de sport. Plan de financement actualisé.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°124**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Création d'un espace de loisirs

Maîtrise d'ouvrage :

KINGERSHEIM

Localisation du projet :

Quartier Gounod au Nord de la commune de KINGERSHEIM

Description du projet :

Dans le cadre de la réflexion engagée par la municipalité sur le développement de la pratique sportive, la construction de nouveaux équipements dédiés au foot et à la pratique de loisirs est programmée au Nord de la Commune, à l'espace Gounod à proximité de la salle de sports du collège Joliot Curie. Ce projet sera tout naturellement utilisé par les collégiens et les scolaires en journée, par les enfants du site périscolaire du Village des enfants après l'école, par le FCK et ses 230 jeunes licenciés. Ce projet comprendra notamment : deux terrains de football synthétiques, un terrain multisports, des vestiaires et des locaux techniques et d'accueil adaptés, un espace de jeux pour enfants et des aménagements paysagers et des places de stationnement. Cette plaine de foot aura compte tenu de son emplacement au Nord de la commune une vocation intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Au Nord de la commune à proximité du collège Irène Joliot Curie, ce projet rayonnera au-delà de Kingersheim.

Public visé :

Collégiens, jeunes, familles avec enfants et seniors, associations sportives avec pour objectif de développer les échanges intergénérationnels et la mixité sociale sur un espace d'activités.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **2 944 156 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 400 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **560 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	2 384 156 €	560 000 €						2 944 156 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Mise en place d'un conseil participatif durant toute la durée du projet qui sera transformé en conseil d'évaluation.

Remarques éventuelles :

La Ville de Kingersheim se caractérise par la mise en place d'une démarche fortement intégrée de démocratie participative qui vise à renforcer l'implication citoyenne des habitants et contribuer ainsi à refonder un esprit de solidarité et de responsabilité. Pour favoriser l'implication du plus grand nombre, ce projet - comme tous les projets structurants de la Ville- sera lancé sous forme d'un forum à la maison de la citoyenneté, qui marquera la constitution d'un conseil participatif. Il s'agira de réunir élus, techniciens, partenaires, usagers et citoyens. Ensemble, ils réfléchiront à la manière de monter ce projet qui satisfera à la fois les utilisateurs, conviendra aux citoyens, sera faisable techniquement dans le cadre du budget défini et ce dans l'esprit des Etats généraux permanents de la démocratie chers à Kingersheim. Le collège des habitants qui participera au conseil participatif sera composé d'1/3 de riverains (dont des habitants du quartier du Béarn), d'1/3 de volontaires issus du forum et 1/3 de personnes tirées au sort. A terme, après réalisation du projet, le conseil participatif sera transformé en conseil d'évaluation. Ce projet aura un impact sur l'emploi et les charges de fonctionnement : création d'un poste d'agent d'entretien et de conciergerie. Le coût annuel de fonctionnement est estimé à 50 000 €. Le coût du projet a été actualisé.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°125**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Réfection du COSEC

Maîtrise d'ouvrage :

KINGERSHEIM

Localisation du projet :

KINGERSHEIM

Description du projet :

Les travaux consistent en la transformation et la rénovation de la salle de sport du COSEC de la Ville de Kingersheim, afin d'améliorer les conditions d'accueil des associations sportives et des collégiens. Il s'agit de travaux de maçonnerie, carrelage, menuiserie, plâtrerie et travaux sanitaires (transformation d'un vestiaire en local de rangement, réfection de 2 vestiaires et des blocs sanitaires, pose d'un sol en périphérie du plateau sportif).

Aire géographique de rayonnement du projet :

KINGERSHEIM.

Public visé :

associations sportives, collégiens.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 62 803 € HT ou TTC Invest ou Forêt

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **62 803 €**
- Taux d'intervention : **60%**
- Montant de la subvention : **37 682 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	25 121 €	37 682 €						62 803 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°126**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Restructuration et extension du COSEC

Maîtrise d'ouvrage :

LUTTERBACH

Localisation du projet :

LUTTERBACH

Description du projet :

Le COSEC a été construit en 1976. Malgré quelques opérations de rénovation, le bâtiment présente un fort vieillissement et surtout ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins de ses utilisateurs que sont le collège du Nonnenbruch (63 % de l'occupation) et les associations locales. Le programme se compose de 3 volets. Un volet réhabilitation : grande salle avec installation d'une tribune repliable, locaux de chaufferie, rangement et vestiaires existants. Un volet extension : construction au nord de vestiaires/sanitaires pour les scolaires et les sportifs (complétés par des locaux pour les enseignants), construction au sud d'un hall d'accès principal, construction d'une salle de réunion avec locaux de rangement complémentaire destinée à un usage associatif. Un volet équipements : buts (basket, volley, tennis), protections, mur d'escalade, tribune amovible (272 places) et vestiaires.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Au-delà de la commune.

Public visé :

Collégiens et associations sportives.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **2 089 100 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- Taux d'intervention : **35%**
- Montant de la subvention : **693 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 396 100 €	693 000 €						2 089 100 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

La subvention accordée par le Conseil Général correspond à celle demandée par le maître d'ouvrage.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°127

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

PRU - Aménagement de la Plaine sportive de la Doller - Terrain de football synthétique - 1ère Tranche

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

Quartier Bourtzwiller à MULHOUSE

Description du projet :

L'aménagement d'une Plaine sportive et de loisirs de la Doller sur le foncier libéré par la démolition de la tranche Est de la cité des 420, répond aux problématiques et enjeux de mixité fonctionnelle et de désenclavement du quartier avec une réponse à un besoin en équipements sportifs variés. Cet équipement répondra simultanément aux besoins du public scolaire, du mouvement sportif compétitif et des pratiques individuelles de loisirs : il offrira aux associations sportives du quartier très dynamiques et aux mulhousiens plus généralement un équipement sportif de qualité, il sera également dédié à l'éducation physique et sportive du collège, écoles et associations du quartier.

> Aménagement d'un terrain de football synthétique de 105 x 68 m avec éclairage du terrain, clôture pare-ballon côté voie rapide, main courante, structure complète et drainage
 > Aménagement d'un terrain d'échauffement synthétique 35x20 m
 > Locaux annexes : 4 vestiaires de 25 m², 2 espaces sanitaires et 4 espaces douches de 60 m², 1 espace sanitaire public de 10 m², 1 local rangement de 20 m², 1 local préposé de 10 m², 2 locaux arbitres de 12 m² chacun, 1 local infirmerie de 16 m², circulation et hall d'entrée de 36 m² pour un coût "bâtiment" de 331 200 € TTC (ratio de 1200 € TTC/m²) + 20 000 € TTC pour les branchements.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le projet est inscrit au Programme de Renouvellement Urbain de la Ville de Mulhouse. Il participe non seulement à l'amélioration de l'image de Mulhouse, ville centre de la Région Mulhousienne, mais également au renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Public visé :

Habitants Mulhousiens et visiteurs.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet : **1 500 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **700 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **43%**
- ▶ Montant de la subvention : **300 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			ANRU	FEDER				
	300 000 €	300 000 €	750 000 €	150 000 €				1 500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Indicateurs d'évolutions des quartiers prévus à la convention ANRU. Fréquentation de l'équipement.
Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Echéancier actualisé.



Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Construction d'un terrain de foot synthétique à Brustlein

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

Quartier Brustlein à MULHOUSE

Description du projet :

Le quartier Brustlein est à la veille d'importantes transformations avec, entre autres, la reconversion prochaine des terrains libérés par le recentrage des activités de DMC. Le projet de création d'un terrain de football synthétique à proximité du stade s'intégrera dans cette évolution et permettra d' étoffer et de compléter l'offre d'équipements sportifs sur le quartier.

Les principes d'aménagements sont en cours d'étude mais l'aménagement comporterait, entre autres, un terrain de football en synthétique de 105x68 en remplacement de la surface engazonnée existante avec un terrain réduit d'entraînement en synthétique (35x20) dont l'usage sera mixte : jeunes du quartier / clubs sportifs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Quartier et agglomération.

Public visé :

Licenciés de clubs, public scolaire, etc.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :

1 268 600 €

HT ou TTC

Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **700 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **43%**
- ▶ Montant de la subvention : **300 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			FFF	CNDS				
	773 682 €	300 000 €	30 000 €	164 918 €				1 268 600 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Plan de financement actualisé.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°129**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Restructuration du complexe sportif

Maîtrise d'ouvrage :

PULVERSHEIM

Localisation du projet :

PULVERSHEIM

Description du projet :

L'ensemble sportif de Pulversheim a été inauguré en 1966. Il est aujourd'hui vieillissant et vétuste. Le bâtiment de la salle des sports est fortement endommagé (étanchéité, huisseries, sol,...).

Le projet prévoit l'agrandissement et la rénovation de la salle des sports et le réaménagement avec mise aux normes des équipements sportifs extérieurs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

PULVERSHEIM et autres communes du Département.

Public visé : Sportifs régionaux, scolaires, périscolaires et associations

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 3 895 922 € HT ~~ou~~ TTC Invest ~~ou~~ Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 750 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 225 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CNDS	Région	M2A	Réserve P.	Autres	
	2 726 449 €	225 000 €	300 000 €	450 000 €	164 473 €	30 000 €		3 895 922 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :
Plan de financement et échéancier actualisés.



Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Création d'un terrain de football synthétique

Maîtrise d'ouvrage :

SAUSHEIM

Localisation du projet :

SAUSHEIM à proximité du Collège de ILLZACH

Description du projet :

Création d'un terrain de football synthétique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

SAUSHEIM et communes environnantes

Public visé :

Scolaires (dont les collégiens), habitants et associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **873 841 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **700 000 €**
- Taux d'intervention : **60%**
- Montant de la subvention : **420 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	453 841 €	420 000 €						873 841 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Equipement prévu dans le programme spécifique des terrains de football synthétiques en 2007.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013**

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°129b

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Création et rénovation d'équipements sportifs

Maîtrise d'ouvrage :

WITTENHEIM

Localisation du projet :

Complexe sportif Léo Lagrange et Pierre de Coubertin à WITTENHEIM

Description du projet :

Le pôle sportif existant comprend : deux salles de sport multidisciplinaires (avec salles d'haltérophilie et d'escrime), un complexe tennistique (3 courts couverts et 3 courts extérieurs), quatre terrains de football synthétiques. Le projet prévoit la rénovation de la salle Pierre de Coubertin, la création d'un terrain de football synthétique et l'aménagement d'une salle des arts martiaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin Potassique, M2A

Public visé : Scolaires (dont collégiens), habitants, associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

1 277 000 €

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **900 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **450 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	827 000 €	450 000 €						1 277 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :
Equipements sportifs bénéficiant aux collégiens. Echancier actualisé.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°129c**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Réfection du Tennis couvert à Habsheim

Maîtrise d'ouvrage :

ASSOCIATION TENNIS CLUB DE HABSHEIM

Localisation du projet :

HABSHEIM

Description du projet :

Réalisation de travaux de réfection du court couvert de tennis car la surface de jeu présente des déformations de plus en plus importantes sur toute la moitié du terrain. Les conditions de jeu deviennent difficiles pour la compétition et présentent des risques potentiels d'accidents.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région Mulhousienne et Canton de Sierentz.

Public visé : licenciés du tennis club.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

<u>Coût du projet :</u>	41 967 €	HT ou TTC	Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **41 967 €**
- ▶ Taux d'intervention : **14%**
- ▶ Montant de la subvention : **5 800 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			HABSHEIM					
	30 367 €	5 800 €	5 800 €					41 967 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement.
Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

La subvention départementale accordée correspond au montant de la participation communale.
L'opération est achevée. Le dossier est soldé depuis août 2011.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°130**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Création d'un terrain de football synthétique au stade municipal à proximité du Collège Henri Ulrich

Maîtrise d'ouvrage :

HABSHEIM

Localisation du projet :

HABSHEIM, rue de Kembs.

Description du projet :

Création d'un terrain de football en gazon synthétique de dimensions 105 m x 68 m, homologué catégorie 5, avec mise en place de mâts d'éclairage.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Aire de rayonnement du Collège (Habsheim, Eschentzwiller, Zimmersheim et Dietwiller).

Public visé : Elèves du Collège, écoles primaires de Habsheim, associations sportives.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	780 000 €	HT	Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **700 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **60%**
- ▶ Montant de la subvention : **420 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			LAFA	Fonds de concours				
	309 000 €	420 000 €	25 000 €	26 000 €				780 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement.
Critères de développement durable (économie d'eau, engrais,...).
Optimisation du coût d'entretien.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013****FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°131**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Construction d'un club d'aviron

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

NIFFER, Chemin rural Grosse Aeckerweg, à proximité du Canal Rhin-Rhône.

Description du projet :

Le plan d'eau du Canal du Rhône au Rhin offre de Niffer à Mulhouse, des conditions exceptionnelles pour la pratique de l'aviron. De par ses dimensions, il est adapté à l'entraînement des compétiteurs, à la promenade pour le loisir ou de longues sorties pour les randonneurs.

En 2005, la Communauté de Communes a installé à Niffer, dans le cadre du projet Interreg, un ponton qui a été mis à la disposition de la Société d'Aviron Union Regio, une association à vocation transfrontalière trinationale. La société comptait 13 membres en 2005, 34 en 2006, 41 en 2007 et 62 membres en 2008.

Jusqu'à présent le Club ne possède ni vestiaires, ni installations sanitaires pour accueillir les membres et les stagiaires dans le cadre de la base trinationale d'aviron. Le hangar n'est relié à aucun réseau.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment (400 m²) accueillant les espaces de vie du Club d'Aviron (espaces de convivialité, vestiaires, salle de musculation, espace de soins), d'un local matériel (420 m²) (garage à bateaux, atelier) et d'espaces extérieurs (1 200 m²) (cour, aire de manœuvre, aire de lavage et stationnement). En option, il est envisagé à proximité la construction d'un gîte d'étape dont la gestion pourrait être prise en charge par l'Association.

Les installations répondront aux exigences techniques liées à une installation sportive de référence dans le Sud Alsace qui sera couplée à une démarche de tourisme sportif engagé dans le développement d'une activité durable, respectueuse de l'environnement et complémentaire à d'autres démarches comme les projets touristiques "Rhin vivant", "Rhena Tour" et le réseau d'itinéraires cyclables "2 rives, 3 ponts, 1 000 choses à découvrir".

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région Mulhousienne et Trois Frontières (France, Allemagne, Suisse).

Public visé : Public français, allemand et suisse. Ecoles, associations et toute personne intéressée par la découverte ou la pratique de l'aviron.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014

Coût du projet : 1 600 000 € HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 600 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 160 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région	CNDS				
	1 200 000 €	160 000 €	160 000 €	80 000 €				1 600 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement (avec les communes d'origine).
Satisfaction des usagers.
Développement de la pratique du sport, retombées sur les commerces locaux.

Remarques éventuelles : Ce centre nautique rayonne au-delà de la Région Mulhousienne sur toute la zone frontalière (Suisse et Allemagne). Lancement des études fin 2012. Le gîte d'étape n'est pas compris dans les dépenses éligibles.

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
		1 665 700 €	1 200 000 €					

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement.
Satisfaction des usagers.
Adaptation de l'outil aux besoins des élèves.

Remarques éventuelles : La subvention est accordée sous réserve que la commune de Wittelsheim reste dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne .



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°133**

Enjeu : 1 - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la Ville-centre et de la qualité de vie des habitants des communes du Territoire

Axe : 1.2 - Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs structurants pour le territoire bénéficiant prioritairement aux collégiens

Intitulé du projet :

Rénovation de la piscine de l'Illberg - 2e tranche

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Construite en 1977, la piscine de l'Illberg de Mulhouse doit faire l'objet d'un programme de rénovation des vestiaires et des espaces du personnel comprenant la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que le renforcement de l'isolation thermique.

L'équipement est utilisé par le public scolaire avec des créneaux réservés, ainsi que par certains clubs sportifs.

La première phase de travaux a été réalisée en 2010 avec la réhabilitation des locaux douches et sanitaires ainsi que ceux du personnel pour une surface de 296 m².

La deuxième phase de travaux doit être réalisée en 2011 avec :

- la rénovation des vestiaires de l'entrée
- la réfection de la toiture et des façades de l'immeuble des vestiaires / douches, comprenant également le renforcement de l'isolation.

Bien que les piscines ne soient pas concernées par la réglementation thermique, les travaux d'isolation seront réalisés dans un esprit BBC : ils devraient permettre, d'une part, de générer une économie de consommation de l'ordre de 10 à 15 % et, d'autre part, de limiter la quantité de CO2 avec une estimation de 127 tonnes de rejets évités.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération Mulhousienne

Public visé : Habitants, scolaires, clubs sportifs.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **1 642 000 €** HT Invest

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **1 642 000 €**
- Taux d'intervention : **10%**
- Montant de la subvention : **164 200 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 477 800 €	164 200 €						1 642 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement.
Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Coût du projet :	824 500 €	HT	Invest

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **824 500 €**
- Taux d'intervention : **10%**
- Montant de la subvention : **82 450 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	742 050 €	82 450 €						824 500 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement.
Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Projet intercommunautaire de valorisation de l'île du Rhin entre Fessenheim et Ottmarsheim

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

Île du Rhin, d'OTTMARSHEIM à CHALAMPE

Description du projet :

L'île du Rhin est un espace privilégié connu pour son environnement préservé, la richesse et la diversité de la faune et de la flore. Un projet de valorisation de l'île du Rhin entre Ottmarsheim et Fessenheim est instruit depuis plusieurs années dans un cadre intercommunautaire (CC Porte de France Rhin Sud et CC Essor du Rhin) et transfrontalier. L'objectif est de réaliser sur l'île du Rhin entre Ottmarsheim et Fessenheim des aménagements respectueux du cadre de l'environnement afin de valoriser le site comme lieu de loisirs et de découverte. Le projet d'aménagement global comporte différentes facettes : la mise en sécurité de l'accès au Golf du Rhin (depuis le pont de Chalampe), la réalisation d'un sentier de découverte nature, la réalisation d'un jardin pédagogique, la création de trois postes d'observation sur le vieux Rhin, la création d'une aire de pique nique, la mise en place d'une signalétique d'information ad'hoc.

Il est à noter que ce projet global s'inscrit dans une démarche plus large qui prévoit des aménagements importants des berges du Rhin sur la rive allemande.

Le projet pourrait être mis en oeuvre dans le cadre d'une démarche de GERPLAN Transfrontalier.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Les territoires des deux Communautés de Communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin ainsi que la ville de Neuenburg am Rhein (D).

Public visé :

Habitants, scolaires, visiteurs (randonneurs, cyclistes, pêcheurs, golfeurs) et touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 145 000 €** HT ~~ou TTC~~ Invest ~~ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 145 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **114 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 030 500 €	114 500 €						1 145 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation des aménagements projetés, qualité du partenariat.
Indicateurs de résultat : fréquentation du site.

Remarques éventuelles :

La subvention accordée correspond à la demande formulée par le maîtrise d'ouvrage. Echancier actualisé.

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Réhabilitation du pôle holarctique du parc zoologique de Mulhouse

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Le complexe pour animaux de la zone holarctique date de 1974, et accueille 2 ours polaires âgés de 24 et 22 ans. Cet enclos est aujourd'hui obsolète par sa conception et les conditions désuètes de présentation des animaux.

Il devient impératif d'améliorer l'habitat des ours afin qu'ils disposent d'un environnement digne de l'intérêt que l'on doit leur accorder et de nature à permettre la préservation de l'espèce, en danger du fait du réchauffement climatique et de la réduction de l'arc polaire.

Suite à une étude de faisabilité, le projet s'orienterait vers une réhabilitation et un réaménagement complet, intérieur et extérieur, du pôle holarctique. Cette réhabilitation permettra également de respecter les objectifs du Plan Climat territorial en matière d'économie d'énergie et de développement durable, les installations étant grandes consommatrices d'énergie et d'eau.

Parallèlement, cette zone holarctique sera très axée sur la pédagogie à destination des visiteurs (adultes et scolaires). En effet, le projet porte sur une amélioration des conditions de vie des ours ainsi que sur une mise en scène qui offrira matière à discours pédagogique à dominante environnementale.

Aire géographique de rayonnement du projet : Région Mulhousienne et au niveau régional.

Public visé : Tout public et scolaires.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 2 000 000 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **500 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 500 000 €	500 000 €						2 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du zoo.

Remarques éventuelles :

Le parc zoologique et botanique de Mulhouse est un site touristique Alsacien d'importance avec l'accueil d'environ 340 000 visiteurs par an. Il est, à ce titre, le premier site touristique du Haut-Rhin.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°213

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Implantation de l'Office du Tourisme Avenue de Colmar à MULHOUSE

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Le projet prévoit le déplacement de l'Office du Tourisme, actuellement situé avenue Foch à Mulhouse, au début de l'avenue de Colmar, à proximité du centre commercial Porte Jeune.

L'Office du Tourisme sera implanté dans les anciens locaux de Logial, réhabilités. L'opération sera réalisée via une VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).

Le projet permettra de supprimer le point noir urbain que représentent les locaux non occupés de Logial et permettra également une implantation plus accessible et visible de l'Office du Tourisme.

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'Office du Tourisme et des Congrès assure la promotion de l'ensemble des activités du Territoire.

Public visé : Visiteurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **1 414 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **600 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **150 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	967 060 €	150 000 €			296 940 €			1 414 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'Office de Tourisme. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Plan de financement actualisé.

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Réalisation de la deuxième tranche de viabilisation de la zone sud de la ZAC du Carreau Marie-Louise

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

FELDKIRCH, PULVERSHEIM, STAFFELFELDEN et UNGERSHEIM

Description du projet :

Le Conseil Général a contribué à hauteur de 204 519 € à la première tranche de travaux de viabilisation du secteur sud de la ZAC au titre du Plan de Revitalisation Economique (PRE). Sur cette tranche, des négociations sont avancées avec deux entreprises pour un total de 9 000 m² de cessions sur les 47 500 m² aménagés.

Pour la deuxième tranche de travaux, les marchés peuvent être notifiés sans procédure supplémentaire (tranches conditionnelles) jusqu'au deuxième trimestre 2013, avec une durée prévisionnelle de travaux d'un an au maximum.

Le Conseil Général est sollicité sur les postes de dépenses suivants :

- Voirie et assainissement
- Alimentation en eau potable
- Espaces verts
- Etudes et conduites opérationnelles.

Aire géographique de rayonnement du projet : Région Mulhousienne

Public visé : Entreprises.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2013
- date de fin des travaux : 2014

Coût du projet : 555 818 € HT ou TTC Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **555 818 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **83 373 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	472 445 €	83 373 €						555 818 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Taux de commercialisation de la zone sud de la ZAC.

Remarques éventuelles :



Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Etude préalable à l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur le secteur de l'Ile Napoléon

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

ILLZACH, RIEDISHEIM et RIXHEIM

Description du projet :

Cette étude s'inscrit dans la perspective d'aménager et de valoriser les terrains situés dans le secteur de l'Ile Napoléon sur la rive sud du Canal du Rhône au Rhin (11 ha), qui disposent d'un potentiel remarquable pour l'implantation de certaines activités économiques, compte tenu de la présence de la voie d'eau et de la voie ferrée, et ce dans un secteur bien situé au sein de la première couronne de l'agglomération mulhousienne.

L'étude vise à déterminer les contraintes techniques, juridiques et financières liées à l'état des sols et au statut foncier des terrains. Une première phase de recherche et de diagnostic permettra de préciser l'ampleur de la seconde phase d'étude (sondages, mesures techniques et procédures juridiques). L'étude contribuera ainsi globalement à déterminer dans quelles conditions la collectivité peut acquérir et aménager des terrains concernés en vue de pouvoir accueillir à terme des activités économiques.

Le soutien du Conseil Général est sollicité pour la première phase de l'étude qui se compose d'une tranche ferme (60 000 €) et d'une tranche conditionnelle portant sur l'analyse de terrains RFF (sur 8 ha, 10 000 €).

Aire géographique de rayonnement du projet : Région Mulhousienne

Public visé : Entreprises

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	70 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **70 000 €**
- Taux d'intervention : **15%**
- Montant de la subvention : **10 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CCI					
	49 000 €	10 500 €	10 500 €					70 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**



Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

MULHOUSE, 5 rue Lambert.

Description du projet :

La Ville de Mulhouse dispose d'un patrimoine important témoignant de son histoire et de son évolution. En reconnaissance de cette richesse patrimoniale, le Ministère de la Culture a attribué à la ville le label "Ville d'Art et d'Histoire" en mars 2009.

L'obtention de ce label représente un enjeu social, éducatif, culturel et touristique fort. Il doit contribuer à renforcer l'attractivité de la ville pour ceux qui y vivent, ceux qui projettent de s'y installer ou ceux qui souhaitent y passer un moment de découverte. Ce label engendre toute une série d'actions et doit permettre à la ville centre d'accroître sa visibilité face à l'extérieur avec, par exemple, une implication dans les réseaux touristiques régionaux facilitée.

Le CIAP est amené à jouer un rôle central dans le dispositif "Mulhouse, Ville d'Art et d'Histoire". Il a pour objectif de mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire, tout en contribuant à compléter le maillage culturel existant.

Lieu d'information et de pédagogie, il s'adresse à un public très large : aux habitants de la ville ou de la région, mais également aux touristes en leur permettant d'enrichir de façon autonome leurs connaissances pour la découverte ultérieure de sites patrimoniaux et architecturaux.

Le CIAP constituera un véritable outil de médiation qui renverra les visiteurs vers la Ville dont il donnera les clés de lecture ainsi que vers d'autres équipements culturels complémentaires, tout particulièrement les musées.

Le choix d'implantation du CIAP s'est porté sur l'ancien bâtiment des archives municipales de la ville de Mulhouse, sis 5 rue Lambert, inoccupé depuis le déménagement desdites archives en 2007. Le bâtiment qui sera rénové est une maison de caractère, classée comme construction à protéger, et située à proximité immédiate du Temple St-Etienne, de la place de la Réunion et de l'ancien Hôtel de Ville.

Le site dispose d'une situation privilégiée au coeur de la Ville, qui constitue un passage obligé pour les touristes et les mulhousiens.

Aire géographique de rayonnement du projet : Le projet contribue à l'attractivité touristique de l'ensemble du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Public visé : Touristes mais également les habitants du Territoire avec un atelier pédagogique pour les enfants

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 572 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 572 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 114 400 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	343 200 €	114 400 €		114 400 €				572 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Taux de fréquentation. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Participation financière du Conseil Général alignée sur celle de l'Etat (20 %).

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Réalisation d'études pré-opérationnelles pour la reconversion du site DMC

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

MULHOUSE, site de la friche DMC

Description du projet :

En mars 2003, le groupe DMC a informé la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération qu'une pérennisation de ses activités nécessiterait une restructuration de son unité de production, dont l'organisation était pénalisée par la dimension du site et la configuration des bâtiments. L'entreprise a ainsi décidé de recentrer ses activités sur 7 hectares du site existant, libérant 10 hectares pour de potentielles nouvelles affectations.

En 2007, la SERM a procédé, via une convention publique d'aménagement conclue avec la M2A, à l'acquisition de cette emprise de 10 hectares.

Une première phase de réhabilitation a été décidée avec la reconversion d'un bâtiment industriel de 3 674 m² en hôtel d'entreprises dont les travaux ont été achevés en 2010. Les perspectives d'aménagement du reste du site ont conduit la ville de Mulhouse à lancer fin 2008 une consultation pour la conclusion de marchés de définition, qui a abouti, en avril 2009, au choix de trois équipes d'architectes-urbanistes.

Après analyse, le projet retenu est celui du Cabinet Reichen et Robert et associés qui comporte, entre autres, les éléments suivants :

- conservation du patrimoine bâti, des espaces minéral et paysager
- réalisation d'un quartier à usage mixte avec des secteurs possédant leur propre typologie et fonctionnalité : économique, culturelle, sportive et associative, logements...
- affirmer le quartier DMC comme "un pôle de qualité de vie" en privilégiant les modes de déplacements doux et en intégrant les critères de développement durable et des économies d'énergie.

Les études pré-opérationnelles nécessaires et préalables aux aménagements du site consisteront en :

- Etudes de définition : 395 000 € HT (novembre 2011 à juin 2012)
- Etude environnementale : 150 000 € HT (novembre 2011 à avril 2013)
- Etude pour le dossier de création de ZAC : 190 000 € HT (septembre 2012 à décembre 2013)
- Etude pour le dossier de réalisation de ZAC : 498 000 € HT (janvier à avril 2013)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 50 000 € (juillet 2011 à juin 2012).

Aire géographique de rayonnement du projet : Agglomération Mulhousienne

Public visé : habitants

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011 (novembre)
- ▶ date de fin des travaux : 2013 (décembre)

Coût du projet : **1 283 000 €** HT ou TTC Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 283 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **192 450 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 090 550 €	192 450 €						1 283 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Le rendu de l'étude doit être un véritable outil d'aide à la décision.

Remarques éventuelles :

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°218

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.1 - Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Intitulé du projet :

Mise en place d'une navette de Noël entre la Gare de Mulhouse et l'Ecomusée

Maîtrise d'ouvrage :

CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

Localisation du projet :

MULHOUSE ET PULVERSHEIM

Description du projet :

Mise en place d'une navette de Noël entre la gare de Mulhouse et l'Ecomusée lors des animations de Noël 2011. Le service serait rattaché à la ligne existante 454 Mulhouse - Guebwiller du Conseil Général, qui en assurerait la maîtrise d'ouvrage. Il est prévu 2 allers (9h55 et 14h55) et 2 retours (15h09 et 18h09) sur 19 jours, hors dimanche où la desserte est assurée par la ligne régulière et en correspondance avec les arrivées et départs du TGV à partir du 11 décembre et du TER 200. Le tarif proposé aux utilisateurs serait d'un montant de 2 € pour l'aller-retour, avec gratuité pour les moins de 12 ans et accessibilité aux tickets combinés Alsa+ 24h et groupe journée et Soléa.

Aire géographique de rayonnement du projet :

REGION MULHOUSIENNE

Public visé :

habitants et touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 8 000 € TTC Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **8 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **35%**
- ▶ Montant de la subvention : **2 800 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage CG 68	m2A	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Recettes	Région			
	2 800 €	1 400 €	2 000 €	400 €	1 400 €			8 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Indicateurs de résultat : fréquentation de la navette. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Le budget communication est compris.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°221**

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Création d'un espace culturel : espace d'expression pour les artisans d'art et les artistes, doté d'une salle d'expositions et d'une salle de spectacles.

Maîtrise d'ouvrage :

BRUNSTATT

Localisation du projet :

301, avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT

Description du projet :

La transformation d'un immeuble au centre de Brunstatt en espace culturel doté de l'ensemble des fonctionnalités nécessaires permet la création des œuvres, leur présentation au public et un lieu de rencontre et de convivialité.

A cet effet, les ateliers d'artistes comprenant un espace adapté à la création sont proches de la salle de conférence et d'exposition et permettent de mettre en place la dynamique nécessaire à l'éclosion d'une véritable appropriation de la culture pour les usagers. Ces derniers, des ateliers en activité permanente à la salle d'exposition, comprennent le processus de création.

Il s'agit d'un outil pédagogique par nature qui sera à la disposition des scolaires de tous niveaux, à proximité des écoles primaires mais aussi du collège de Brunstatt et des collèges du sud de l'agglomération mulhousienne.

Ce projet novateur permettant la cohabitation d'artistes et d'artisans d'art présents sur le site en permanence, est également rehaussé de manifestations événementielles assurant la diffusion culturelle à plus large échelle.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sud de l'agglomération mulhousienne au quotidien, ensemble de l'agglomération mulhousienne lors des manifestations particulières.

Public visé : Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 987 105 € HT ou TTC Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 987 105 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 197 421 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	789 684 €	197 421 €						987 105 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :

Echéancier actualisé.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°222**

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Rénovation de la salle de spectacles de l'Espace 110.

Maîtrise d'ouvrage :

ILLZACH

Localisation du projet :

Espace 110 - 1 avenue des rives de l'Ill 68110 ILLZACH

Description du projet :

Réaménagement intégral de l'auditorium (éclairage, fauteuils, sols...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération Mulhousienne

Public visé : Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	117 145 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **117 145 €**
- Taux d'intervention : **20%**
- Montant de la subvention : **23 429 €**

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
	93 716 €	23 429 €					117 145 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation de l'équipement.

<u>Remarques éventuelles :</u>



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°223**

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Restructuration du centre socioculturel

Maîtrise d'ouvrage :

RIEDISHEIM

Localisation du projet : 20 rue d'Alsace 68400 RIEDISHEIM

Description du projet :

Le Centre Culturel et des Loisirs (CCL) est un bâtiment municipal original achevé en 1973. Son élégante et sobre coupole de béton abrite 3 niveaux de salles se développant sur une surface de 3.416 m². Ces salles permettent l'organisation, tout au long de l'année, de nombreuses activités culturelles ou socio-culturelles dont le rayonnement dépasse largement Riedisheim. A ce titre, le CCL constitue un pivot essentiel de l'animation et de la vie sociale.

Ce bâtiment nécessite aujourd'hui des adaptations rendues en grande partie nécessaires par l'évolution des normes et réglementations, mais aussi par l'évolution des besoins des utilisateurs. L'objectif est d'aboutir à un fonctionnement plus aisé (mise en accessibilité) et plus économe (la norme BBC est visée). Des extensions, respectueuses de l'identité architecturale, sont souhaitées.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Aire géographique mulhousienne et au-delà (voir origine des membres des principales associations en annexe). Plus de 55 % des utilisateurs réguliers du CCL ne sont pas Riedisheimois : 49 % demeurent dans le Territoire de Vie "Région Mulhousienne" (hors Riedisheim), 6 % proviennent de communes extérieures à ce territoire et 45 % sont des Riedisheimois.

Public visé :

Toutes catégories. Les principales associations implantées sur ce site regroupent environ 1400 adhérents. Par ailleurs, le cumul des participants aux différentes manifestations/animations avoisine les 36 500 personnes/an.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

4 560 000 €

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **3 500 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **700 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			emprunt	Autres partenaires FEDER - Région - EDF				
	3 770 000 €	700 000 €		90 000 €				4 560 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'activités et de manifestations organisées à partir du CCL. Nombre de participants/spectateurs.

Remarques éventuelles :

Coût du projet actualisé.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 224**

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Création d'un centre de loisirs social et familial

Maîtrise d'ouvrage :

WITTENHEIM

Localisation du projet :

Suite à une étude conduite par l'AURM, la solution retenue pour les futurs locaux du centre social, de la Ludothèque et du pôle jeunesse, est la mise à disposition par la Paroisse de la Ville du Foyer Sainte-Marie situé au centre de Wittenheim, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Description du projet :

Le centre Social et Familial (CSF) et la ludothèque Pass' aux jeux disposent actuellement de locaux mis à disposition par la Ville. Ces locaux, initialement à usage d'habitation et exigus, ne sont pas adaptés en termes d'accueil du public et au regard du développement des activités. Par ailleurs, dans le cadre du développement de la politique jeunesse, la Ville entend mettre en place un Pôle Jeunesse avec une dimension "loisirs" et une dimension "prévention spécialisée".

L'objectif est d'adapter et d'étendre les locaux de l'actuel Foyer Sainte-Marie. Si toutefois l'étude de faisabilité indiquait que cette option n'est pas réalisable, une construction neuve pourrait être envisagée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de Wittenheim et communes environnantes. L'équipement prévu attirera un public au-delà des habitants de Wittenheim, car il n'existe pas dans les communes voisines de centre social ni de ludothèque, et ces équipements accueillent d'ores et déjà de nombreux adhérents des autres communes.

Public visé :

Enfants, jeunes, adultes et familles de Wittenheim et environs. Public des quartiers d'habitat social dans le cadre de la mission de développement social conduite par le Centre Social.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	3 500 000 €	HT ou ~~TTC~~	Invest ou ~~Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **240 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CAF					
	2 460 000 €	240 000 €	800 000 €					3 500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Enquêtes de satisfaction des usagers.
Augmentation du nombre d'adhérents.

Remarques éventuelles :

Echéancier actualisé.



Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°225

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Création d'une Maison de la Musique

Maîtrise d'ouvrage :

WITTENHEIM

Localisation du projet :

WITTENHEIM, rue du Vieil Armand

Description du projet :

La ville de Wittenheim mène une politique culturelle appuyée sur des axes forts, que sont la lecture publique (par le soutien à une médiathèque et au travers du festival RAMDAM), le cinéma (Cinéma Gérard Philippe géré en régie municipale directe) et la musique (soutien à une école municipale de musique devenue école centre par convention avec le CG), subventionnement d'associations oeuvrant dans le domaine musical, comme son orchestre d'harmonie Vogesia (plus de 130 ans d'existence et 60 musiciens), des chorales, une fanfare... et une programmation culturelle largement axée sur la musique.

Afin de donner une visibilité à cette action en direction de la musique, qui draine des publics extérieurs à Wittenheim, de se doter d'un outil capable de mieux recevoir les musiciens de ces formations et d'envisager des développements futurs (comme l'enseignement des musiques actuelles par l'école de musique), il est prévu le réaménagement du rez-de-chaussée d'une ancienne école (Jules Renard) de 330 m², comme annexe du futur grand équipement culturel de Wittenheim, en Maison de la Musique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin potassique et Agglomération Mulhousienne

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **500 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **100 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	400 000 €	100 000 €						500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation du projet conformément aux objectifs.
Satisfaction des associations musicales accueillies.
Développement de la pratique et de l'offre culturelle.
Animation du Territoire.

Remarques éventuelles :

Projet en liaison avec l'étude globale de structuration du territoire communal.
Projet entraînant la modification et l'amélioration des voies de communication.
Son implantation est située à proximité des complexes sportifs Léo Lagrange et Pierre de Coubertin, ainsi que dans le voisinage immédiat de la ZRU Quartier Markstein. Elle participe à la restructuration globale de cette zone.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 226**

Enjeu : 2 - Favoriser le développement, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe : 2.2 - Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant

Intitulé du projet :

Mise en œuvre du Contrat Culturel de Territoire 2008-2013 (prolongation de 2 ans)

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE

Localisation du projet :

MULHOUSE

Description du projet :

Le Contrat culturel vise à soutenir l'animation culturelle de la Ville de Mulhouse :

- Actions de sensibilisation à la musique dans les écoles,
- Concerts gratuits tous publics dans des structures d'accueil diverses,
- Festival Scènes de Rue,
- Les Jeudis du Parc Salvador,
- les ateliers pédagogiques d'arts plastiques de la Fonderie.

D'autre part, il s'agit d'accompagner l'Orchestre Symphonique de Mulhouse pour des spectacles décentralisés.

Le coût total des opérations est estimé à 835 000 € par an.

Le Contrat Culturel s'achevant en 2011, il est proposé de le prolonger de 2 ans (2012 et 2013) pour suivre le calendrier du Contrat de Territoire de Vie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Mulhouse et son agglomération.

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 670 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

Participation départementale :

▸ Base subventionnable retenue :	1 670 000 €
▸ Taux d'intervention :	24%
▸ Montant de la subvention :	420 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	1 250 000 €	420 000 €						1 670 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Critères existants dans le Contrat Culturel.

Remarques éventuelles :

La participation départementale est conditionnée à l'approbation conjointe par la Ville de Mulhouse et le Département d'une prolongation de 2 ans du Contrat Culturel de Territoire pour 2012 et 2013.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°311**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement d'une piste cyclable "industrielle" desservant les principales entreprises le long de la RD52.

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

Le long de la Route Départementale RD 52 entre CHALAMPE et HOMBOURG

Description du projet :

Aménagement d'une piste cyclable << industrielle >> desservant les principales entreprises le long de la RD52 entre Chalampé et Hombourg.

Aménagement de 7740m le long d'une route départementale située en pleine Zone Industrielle Mulhouse Rhin (ZIRM).

Desserte des usines suivantes : RHODIA (880 employés), ARCELOR (100), CLAIREFONTAINE (125), LAFARGE PLATRES (72), ORCOFA (50), PORT RHENAN (25), TECTA SA (45), GEODIS (35), TRANSPORT BUFFA (30), PEC RHIN (180), Centrale EDF (40), EUROGLAS (154).

La ZIRM compte environ 2000 employés, dont une bonne partie vivent dans les communes de la bande rhénane et seraient demandeurs d'une piste cyclable.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le territoire de la Communauté de Communes, l'espace transfrontalier dans un rayon de 30 km au cœur du projet d'itinéraire cyclables " 2 rives, 3 ponts, mille choses à découvrir ".

Public visé :

Habitants, employés des entreprises, touristes.

Echéancier de réalisation du projet :

▸ date de démarrage des travaux : 2011

▸ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 1 945 625 € HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 945 625 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **389 125 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 556 500 €	389 125 €						1 945 625 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

Plan de financement et échéancier actualisés.

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Piste cyclable sur le chemin de GALFINGUE à MORSCHWILLER-LE-BAS

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MORSCHWILLER-LE-BAS

Description du projet :

Il s'agit d'un itinéraire permettant de relier MULHOUSE (et notamment le Parc des Collines et le quartier des Coteaux) à MORSCHWILLER-LE-BAS et à l'itinéraire cyclable structurant qui relie ZILLISHEIM et DIDENHEIM à LUTTERBACH et RICHWILLER. Les travaux consistent en l'aménagement du chemin rural existant avec renforcement de la couche de fondation et réalisation d'un revêtement adéquat entre la passerelle du chemin de la Croix qui enjambe la N66 et la rue de Lugner à MORSCHWILLER-LE-BAS. La longueur de l'aménagement est de 1 310 m.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération mulhousienne.

Public visé :

Habitants.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	91 000 €	HT	Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **91 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **18 200 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	72 800 €	18 200 €						91 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°313**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Liaison cyclable RICHWILLER-WITTENHEIM

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

RICHWILLER et WITTENHEIM

Description du projet :

L'aménagement vise à créer un itinéraire de promenade dans la forêt du Nonnenbruch desservant notamment les étangs de Seeboden. Le projet se situe dans le prolongement d'un itinéraire cyclable continu reliant ZILLISHEIM à WITTENHEIM. Il comporte également l'amorce d'une liaison vers STAFFELFELDEN. Les travaux consisteront pour l'essentiel en l'aménagement de chemins forestiers, consistant à mettre en place une fondation et un revêtement adéquat respectant l'environnement forestier. Longueur de l'aménagement : 5 380 m.

Le projet se décompose en 2 tranches :

- tranche 1 (2010-2011) : dépenses subventionnables d'un montant de 80 988 € HT,
- tranche 2 (2012) : dépenses subventionnables d'un montant de 438 122 € HT.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération mulhousienne.

Public visé : Habitants.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **519 110 €** HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **519 110 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **103 822 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	415 288 €	103 822 €						519 110 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

Projet décomposé en deux tranches (2010-2011et 2012). Coût du projet actualisé.

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Piste cyclable le long du Canal Rhin-Rhône entre rue de la Libération et rue de Dornach

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE et BRUNSTATT

Description du projet :

Il s'agit de créer une liaison cyclable sécurisée entre la piste cyclable venant de Dannemarie (Eurovélo 6) et la piste cyclable réalisée sur le chemin des Cordiers par le Conseil Général qui mène vers le centre de Mulhouse (continuité réalisée dans le cadre de la mise en oeuvre du raccordement court du TGV). La continuité de la piste est notamment rendue possible par la réalisation en 2010 par le Conseil Général du Haut-Rhin de l'ouvrage inférieur de franchissement du canal et de la voie ferrée. Les travaux consistent en la réalisation d'un enrobé sur le chemin de halage avec renforcement ponctuel de la couche de fondation.
Longueur de l'aménagement : 1 470 m.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération mulhousienne.

Public visé : Habitants.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : 91 145 € HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **91 145 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **18 229 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	72 916 €	18 229 €						91 145 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

Coût du projet actualisé.

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 20 II entre Ruelisheim et Battenheim

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

BATTENHEIM et RUELISHEIM

Description du projet :

L'opération consiste en la création d'une liaison cyclable sécurisée entre Battenheim et Ruelisheim, notamment pour les élèves fréquentant le Collège Marcel Pagnol de Wittenheim. Il s'agit de créer une voie verte de 3 m de large longeant la départementale qui permettra aussi d'assurer la continuité cyclable entre Wittenheim et Ruelisheim et la piste cyclable longeant le Quatelbach (vers Sausheim) ainsi que vers les pistes cyclables de la forêt de la Hardt.
La longueur de l'aménagement est de 1 520 m.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération mulhousienne

Public visé :

Habitants

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2013
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	210 000 €	HT	Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **210 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **42 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	168 000 €	42 000 €						210 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la piste cyclable.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service (Bus Express)

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Description du projet :

L'opération vise à l'ouverture progressive de lignes de bus express permettant une amélioration de la qualité des dessertes des communes de Kingersheim et Wittenheim, ainsi que du quartier Drouot à Mulhouse et d'Illzach.

Le projet nécessitant des études, dès lors qu'elles ne sont pas finalisées, les investissements qui seront réalisés ne peuvent être précisés. Toutefois, ces derniers relèveront dans leur ensemble du concept de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dont l'objectif est d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de transport en commun en accroissant son attractivité et sa compétitivité par rapport aux véhicules.

Un BHNS est une ligne de bus conçue dans le but de garantir aux usagers un temps de parcours réduit et des intervalles de passages fréquents et réguliers ainsi qu'un accès aisé, sans discrimination, en particulier en direction des handicapés. Les caractéristiques de performance d'un BHNS sont obtenues par des aménagements spécifiques tel, par exemple, la prise en compte des bus aux carrefours à feux avec plusieurs options d'aménagements envisageables :

- détecteur par boucle ou radar : détection du bus et modification du cycle de feux afin de rendre le bus prioritaire et de limiter son attente ;
- sas bus : création d'une voie de bus à l'amont des carrefours afin que ce dernier puisse remonter la file des véhicules, avec un dispositif de reconnaissance de l'approche du bus.

Cette opération servira de référentiel pour un développement sur les autres lignes de bus structurantes de l'agglomération mulhousienne.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération Mulhousienne

Public visé : Habitants

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **2 000 000 €** HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **400 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 200 000 €	400 000 €		400 000 €				2 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation.

Remarques éventuelles :

A ce jour, les investissements précis ne sont pas connus puisque cela nécessite un diagnostic complet.
Notons que les dépenses suivantes seront exclues de la base subventionnable :
- les dépenses immatérielles et logiciels (la régulation des feux, l'information voyageurs,...),
- la mise en accessibilité des arrêts.

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.1 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Intitulé du projet :

Création d'une desserte routière à l'arrière du Collège

Maîtrise d'ouvrage :

ZILLISHEIM

Localisation du projet :

ZILLISHEIM, rue de Didenheim

Description du projet :

Aménagement de la rue de Didenheim comprenant :

- Elargissement de la voie à 6 mètres,
- Aménagement d'une piste cyclable,
- Aménagement d'un chemin piéton,
- Aménagement d'un dépose minute dédié aux véhicules légers,
- Création d'un pont routier pour le franchissement de l'III et du Canal du Moulin permettant l'accès au parking du collège.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région Mulhousienne et Sundgau

Public visé : Transports scolaires, élèves, parents, personnel du Collège Episcopal, véhicules de secours.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 2 160 260 € HT Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **400 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Evêché	M2A				
	1 260 260 €	400 000 €	500 000 €					2 160 260 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Satisfaction des usagers.

Remarques éventuelles :



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°321**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.2 - Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Intitulé du projet :

GERPLAN Transfrontalier - Ingénierie

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Description du projet :

GERPLAN Transfrontalier prévu sur le Territoire de deux Communautés de Communes : Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin. La demande porte sur l'ingénierie dédiée à ce GERPLAN : un agent mutualisé entre les deux Communautés de Communes. Le recrutement a eu lieu en juillet 2011.

Aire géographique de rayonnement du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD, COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN et ALLEMAGNE

Public visé :

Habitants et porteurs de projets de la zone frontalière (France et Allemagne).

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

84 000 €

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **84 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **25 200 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CC Eclair du Rhin					
	29 400 €	25 200 €	29 400 €					84 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activités de l'agent de développement.

Remarques éventuelles :
La CC Eclair du Rhin participe au financement de l'agent de développement spécialisé mutualisé à hauteur de 35 %. Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local". Le coût du projet a été actualisé.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°322**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.2 - Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Intitulé du projet :

GERPLAN Transfrontalier - Etude et actions de préfiguration

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Description du projet :

GERPLAN Transfrontalier prévu sur le Territoire de deux Communautés de Communes : Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin, avec quelques actions prévues avec des communes allemandes de l'autre côté du Rhin. La demande porte sur les études préalables au GERPLAN à réaliser en 2011 (coût estimé à 120 000 €) et les premières actions de préfiguration dès 2011 (coût prévisionnel estimé à 60 000 €).

Aire géographique de rayonnement du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD, COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN et ALLEMAGNE

Public visé : Habitants de la zone frontalière (France et Allemagne), agriculteurs, associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	180 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **180 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **54 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CC ESSOR DU RHIN					
	96 000 €	54 000 €	30 000 €					180 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de projets mis en œuvre et leur typologie. Qualité de l'étude rendue. Mobilisation des acteurs du Territoire autour du projet.

Remarques éventuelles :
Le taux des actions de préfiguration est modulé suivant les projets présentés. Les actions de préfiguration concernent des opérations de fonctionnement et d'investissement. Le maître d'ouvrage a sollicité une subvention auprès du programme INTERREG pour l'étude. L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Echancier actualisé.

**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°322a**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.2 - Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Intitulé du projet :

GERPLAN Transfrontalier - Programme d'actions 2012-2013

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Description du projet :

Le GERPLAN Transfrontalier est prévu sur le Territoire de deux Communautés de Communes : Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin, avec quelques actions prévues avec des communes allemandes de l'autre côté du Rhin. La demande porte sur le programme d'actions 2012-2013 de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, qui suivra l'achèvement de l'étude GERPLAN en 2012.

Aire géographique de rayonnement du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD, COMMUNAUTE DE COMMUNES
ESSOR DU RHIN et ALLEMAGNE

Public visé : Habitants de la zone frontalière (France et Allemagne), agriculteurs, associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	360 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **180 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **54 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	306 000 €	54 000 €						360 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de projets mis en œuvre et leur typologie. Mobilisation des acteurs du Territoire autour du projet.

Remarques éventuelles :
Les actions concernent des opérations de fonctionnement et d'investissement. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou à un transfert de l'aide sur un autre projet.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°323**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.2 - Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Intitulé du projet :

GERPLAN - Ingénierie 2010-2013

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Description du projet :

Soutien de 2 postes d'agents de développement spécialisés GERPLAN (1 poste à 100 % et 1 poste à 80 %).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération Mulhousienne.

Public visé : Habitants, agriculteurs, collectivités, associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	322 184 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **227 200 €**
- ▶ Taux d'intervention : **26%**
- ▶ Montant de la subvention : **58 240 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
		263 944 €	58 240 €					

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activités des agents de développement.

Remarques éventuelles :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local". Pour le premier agent de développement à temps plein, la subvention est calculée sur la base de 30 % d'une dépense subventionnable de 32 000 €, soit 9 600 € par an (28 800 € sur 3 ans). Pour le deuxième agent de développement à temps partiel (80 %), la subvention est calculée sur la base de 20 % d'une dépense subventionnable de 25 600 € (80 % de 32 000 €), soit 5 120 € par an (15 360 € sur 3 ans). Le soutien à l'ingénierie est prolongé d'un an sur l'année 2013 sous réserve de la signature d'un avenant au Contrat GERPLAN entre la M2A et le Conseil Général.



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°324**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.2 - Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Intitulé du projet :

GERPLAN - Programme d'actions 2010-2013

Maîtrise d'ouvrage :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Localisation du projet :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations d'investissement et de fonctionnement issues du volet environnemental du GERPLAN.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération Mulhousienne.

Public visé : Habitants, agriculteurs, collectivités, associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2014

<u>Coût du projet :</u>	4 291 131 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : à définir
- ▶ Taux d'intervention : à définir
- ▶ Montant de la subvention : **527 206 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68 (CTV)	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CG 68 hydraulique				
	2 972 024 €	527 206 €	791 901 €				4 291 131 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets. Indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou à un transfert de l'aide sur un autre projet. Notons que la participation départementale a été revue à la baisse à la demande de la m2A en COPIL du 25 août 2011. Afin d'achever les opérations inscrites dans le programme du GERPLAN, le Contrat est prolongé d'un an sur l'année 2013, ***sous réserve de la signature d'un avenant au Contrat GERPLAN entre la M2A et le Conseil Général.***



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°325**

Enjeu : 3 - Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe : 3.2 - Développer une agriculture durable pour les habitants de la Région Mulhousienne

Intitulé du projet :

Réhabilitation d'une friche industrielle avec point de vente de produits locaux, restaurant et café-théâtre

Maîtrise d'ouvrage :

KINGERSHEIM

Localisation du projet :

KINGERSHEIM, 2A rue d'Illzach

Description du projet :

Réhabilitation écologique d'une friche industrielle, témoignage du riche passé textile de la région mulhousienne. Cette ancienne usine, construite au 19ème siècle est située en plein cœur de Kingersheim. Le projet de l'Association "Les Sheds" que soutient la Ville s'inscrit dans un développement en plusieurs étapes avec primo la création et le développement d'un point de vente de paniers favorisant les filières courtes et les aliments biologiques, secundo la création d'un café-restaurant aux normes, lieu d'animations culturelles et de débats autour des thèmes de la citoyenneté, de la solidarité et de l'écologie. Suivront la réhabilitation écologique des bâtiments et la création d'un lieu d'animations sous forme de café-théâtre. Ce projet s'inscrit pleinement dans la réflexion sur la création et l'animation d'un centre-ville. Dans le cadre de cette réflexion, une étude de la SERM, diligentée par la ville, proposera différentes hypothèses. Par ailleurs, afin de mener à bien ce projet, une AMO sera lancée prestement.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Dimension locale et régionale.

Public visé : jeunes, familles avec enfants et seniors, producteurs locaux et artisans avec pour objectif la sensibilisation à la solidarité et au partage.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 000 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **400 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **160 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Mécénat	Les Sheds	Autres			
	690 000 €	160 000 €	30 000 €	15 000 €	105 000 €			1 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Création d'emplois et chiffre d'affaires.

Remarques éventuelles :

La demande porte sur la première tranche du projet (développement d'un point de vente de produits locaux, installation d'une cuisine aux normes et travaux d'accessibilité et de réhabilitation écologique).



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°411**

Enjeu : 4 - Accompagner les initiatives de développement local

Axe : 4.1 - Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Intitulé du projet :

Développement local - Agent de développement généraliste

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Description du projet :

Soutien du poste d'agent de développement généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Public visé :

Communauté de Communes, porteurs de projets sur le territoire intercommunal, agent de développement.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	192 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **192 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **96 000 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	96 000 €	96 000 €						192 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activités de l'agent de développement.

Remarques éventuelles :
Les modalités de l'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont développées dans le "vademecum du développement local".



**Contrat de Territoire de Vie
de la Région Mulhousienne 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°421**

Enjeu : 4 - Accompagner les initiatives de développement local

Axe : 4.2 - Favoriser les actions de développement local

Intitulé du projet :

Développement local - Actions sous la forme d'un appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Localisation du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du Contrat de Territoire de Vie. Cet appel à projets a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Public visé :

Communauté de Communes, porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :

à définir

HT ou TTC

Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **à définir**
- ▶ Taux d'intervention : **max 40 %**
- ▶ Montant de la subvention : **40 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	à définir	40 000 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir.

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont indiquées dans le "vademecum du développement local".
Subvention départementale actualisée.

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d’ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux						

- Le maître d’ouvrage remettra chaque année deux tableaux :
- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l’année,
 - un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l’année suivante.

Chaque maître d’ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu’il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l’objet d’une présentation et d’échanges en comité technique et d’une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
- ▶ Communauté de Communes Porte France Rhin Sud
- ▶ Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon
- ▶ Commune de MULHOUSE
- ▶ Commune de BERRWILLER
- ▶ Commune de BRUNSTATT
- ▶ Commune de HABSHEIM
- ▶ Commune de ILLZACH
- ▶ Commune de KINGERSHEIM
- ▶ Commune de LUTTERBACH
- ▶ Commune de PULVERSHEIM
- ▶ Commune de RIEDISHEIM
- ▶ Commune de SAUSHEIM
- ▶ Commune de WITTENHEIM
- ▶ Commune de WITTELSHEIM
- ▶ Commune de ZILLISHEIM
- ▶ Association du Tennis Club de HABSHEIM

Contrat de Territoire de Vie

thur doller

2010 - 2013

VERSION REVISION A MI-PARCOURS

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Cette philosophie qui a guidé l'élaboration de nos 7 Contrats de Territoire de Vie est aujourd'hui largement partagée par tous et c'est une grande fierté pour tous les Conseillers Généraux que d'avoir pu, à vos côtés, élaborer et faire vivre ce nouveau partenariat.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis la finalisation des premiers Contrats de Territoire de Vie et nous arrivons aujourd'hui à leur révision. Nous avons souhaité rester souples et évolutifs dans notre approche de vos projets, et l'écho très favorable que vous avez réservé à cette première génération de Contrats, ainsi que la qualité et le nombre des projets que vous avez proposés pour cette étape de révision nous confortent aujourd'hui dans notre envie de faire de ces Contrats, de plus en plus, l'outil majeur de notre politique d'appui aux Territoires.

Pour les années à venir, nous continuerons toujours de conjuguer nos projets pour que ces Contrats demeurent la rencontre de nos priorités réciproques.

Car c'est dans la proximité et le partenariat que nous pourrons le mieux répondre aux attentes des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois.

Sincèrement à vos côtés,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large 'C' and 'B' intertwined, followed by a horizontal line and a small flourish.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
SOMMAIRE	p. 5
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 6
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE THUR DOLLER	p. 7
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2010-2013.....	p. 9
LE CONTRAT	p. 17
Article 1 : Objet de la révision à mi-parcours du contrat	p. 19
Article 2 : Durée du contrat	p. 19
Article 3 : Contenu du contrat	p. 19
Article 4 : Engagements financiers du Département	p. 20
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 20
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 20
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 21
Article 5.3 : Versement des subventions	p. 22
Article 6 : Gestion et suivi	p. 23
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 23
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 23
Article 7 : Evaluation	p. 24
Article 8 : Publicité et communication	p. 24
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 24
Article 9.1 : Cessation	p. 24
Article 9.2 : Modification.....	p. 25
Article 9.3 : Résiliation	p. 25
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 25
LES SIGNATAIRES	p. 27
ANNEXES	p. 29
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER

Canton de CERNAY



Pierre VOGT

Conseiller Général

8 communes intégrées dans le Contrat de Territoire

ASPACH-LE-BAS | BURNHAUPT-LE-BAS | BURNHAUPT-LE-HAUT | CERNAY | SCHWEIGHOUSE-THANN | STEINBACH | UFFHOLTZ | WATTWILLER

20 278 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 49,6 Km²

Canton de MASEVAUX



Laurent LERCH

Conseiller Général – Vice-Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche

15 communes

BOURBACH-LE-HAUT | DOLLEREN | KIRCHBERG | LAUW | MASEVAUX | MORTZWILLER | NIEDERBRUCK | OBERBRUCK | RIMBACH-PRES-MASEVAUX | SENTHEIM | SEWEN | SICKERT | SOPPE-LE-BAS | SOPPE-LE-HAUT | WEGSCHEID

11 054 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 134,7 Km²

Canton de SAINT-AMARIN



Jean-Jacques WEBER

Conseiller Général – Président de la Commission Insertion et Logement

15 communes

FELLERING | GEISHOUSE | GOLDBACH-ALTENBACH | HUSSEREN-WESSERLING | KRUTH | MALMERSPACH | MITZACH | MOLLAU | MOOSCH | ODEREN | RANSBACH | SAINT-AMARIN | STORCKENSOHN | URBES | WILDENSTEIN

13 137 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 167,7 Km²

Canton de THANN



Michel HABIB

Conseiller Général

11 communes

ASPACH-LE-HAUT | BITSCHWILLER-LES-THANN | BOURBACH-LE-BAS | GUEWENHEIM | LEIMBACH | MICHELBACH | RAMMERSMATT | RODEREN | THANN | VIEUX-THANN | WILLER-SUR-THUR

19 890 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 91,8 Km²

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie Thur Doller pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie Thur Doller pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondant.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en mai 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie Thur Doller sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu 1 :

Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.1 :

Favoriser les reconversions des friches existantes

Le Territoire de Vie Thur Doller est celui où la part des emplois du secteur industriel reste la plus importante dans la répartition des emplois parmi les sept Territoires de Vie du Haut-Rhin.

Toutefois, il n'est pas épargné par le processus de désindustrialisation au profit d'une tertiarisation de l'économie et a dû faire face à de nombreuses fermetures ces dernières années.

Aussi, pour accompagner ces mutations en cours et pour faire face à l'accroissement du nombre de friches industrielles, il convient de réfléchir à un mode d'intervention adapté.

En effet, une intervention dans ce domaine doit satisfaire aux nouvelles exigences en matière de préservation du cadre de vie remarquable du territoire Thur Doller et d'atteinte des objectifs de développement durable.

Ainsi, les requalifications de friches existantes sont privilégiées afin de contenir l'étalement urbain et la consommation d'espace toujours plus accrus. Leurs reconversions en pôle tertiaire ou le maintien d'un tissu industriel sont synonymes de maintien des emplois sur site.

Toutefois, une attention particulière sera apportée afin de veiller à ce que le volume de surfaces réhabilitées soit en cohérence avec la demande existante sur le marché immobilier des entreprises.

Axe 1.2 :

Soutenir les zones d'activités intercommunales

Il s'agit, pour le Territoire Thur Doller, de tirer parti de son emplacement idéal par rapport aux principaux réseaux de transports et de communication en créant des zones d'activités modernes et adaptées à leur environnement existant.

En effet, il est attendu que les zones d'activités intercommunales se complètent à l'échelle du Territoire de Vie et l'emplacement de ces zones répond à un double objectif d'aménagement du territoire et de maintien équilibré d'emplois sur le territoire.

Axe 1.3 :

Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Face aux perpétuelles évolutions technologiques et techniques, les entreprises doivent pouvoir faire face à aux nouvelles exigences de leur clientèle.

Aussi, les partenaires du territoire se sont engagés dans une structuration du territoire à travers la création de pôles thématiques dédiés à ces nouvelles évolutions.

Ainsi, le Conseil Général entend à travers le contrat de Territoire de Vie Thur Doller apporter le soutien nécessaire à la création de ces pôles, parmi lesquels le pôle NTIC de la Vallée de la Doller ou encore le Pôle Energies Nouvelles et Renouvelables de CERNAY et environs.

Il souhaite également venir en appui des pôles thématiques existants comme celui du textile dans la Haute-Vallée de la Thur.

Axe 1.4 :

Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM)

Il s'agit de conforter et d'améliorer le tissu économique local constitué principalement d'entreprises artisanales et locales aux activités traditionnelles et à la clientèle essentiellement locale.

Deux communautés de communes sont engagées dans cette démarche à l'échelle du Territoire de Vie Thur Doller dans le but de limiter l'évasion commerciale tout en accompagnant la nécessaire adaptation du commerce local face aux enjeux actuels liés au développement de la grande distribution et du commerce électronique. Une troisième communauté de communes y réfléchit.

Le soutien départemental portera sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Parallèlement à l'OCM, la redynamisation du cœur des bourgs-centres dans le but de consolider, voire renouveler, l'offre commerciale et artisanale pourra être accompagnée de manière complémentaire à travers les aides classiques du Département.

Enjeu 2 :

Mettre à niveau les équipements sportifs du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 2.1 :

Encourager les pratiques sportives individuelles et scolaires par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Le Territoire Thur Doller possède un bon niveau d'équipement en matière d'infrastructures de sport. Il n'en demeure pas moins que certains équipements nécessitent une impérative mise à niveau dans le but de les rendre compatibles avec les nouvelles normes en matière de sécurité, mais aussi d'améliorer leurs performances énergétiques.

Nombre de ces équipements sont également utiles aux différents publics scolaires et le Département soutiendra de manière significative et prioritaire les équipements à destination des publics collégiens.

S'agissant des piscines, il a été convenu de mettre l'accent sur les aides à l'investissement permettant d'assurer les fonctions de base, à savoir la pratique sportive et l'accueil des publics scolaires. Le développement de nouveaux services ludiques et de loisirs « marchands » n'a pas été retenu dans le cadre du présent contrat.

Enjeu 3 :

Maintenir et développer les services à la population

Une étude menée par le Pays Thur Doller en 2008 sur les services à la population a permis de mettre en exergue un certain nombre de carences en matière de services dédiés à la population.
Les axes qui sont présentés ci-dessous entendent répondre à un certain nombre de points révélés par cette étude.

Axe 3.1 : Promouvoir l'accueil de la Petite Enfance

Un accent particulier sera porté sur la durée du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller aux opérations visant à promouvoir l'accueil de la Petite Enfance à travers le cofinancement de structures de type multiaccueil dans le respect du Schéma Départemental de la Petite Enfance actuellement en cours de réalisation.
Le soutien des projets intercommunaux liés à la petite enfance permet de diversifier le mode de garde des enfants.

Les projets pourront être étudiés sous réserve, d'une part, d'une création effective de places ou d'une extension du nombre de places déjà existantes et d'autre part de l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Axe 3.2 : Promouvoir l'accueil périscolaire

Ce contrat s'attachera également à permettre la mise à niveau du territoire en matière de répartition de structures périscolaires notamment dans le secteur en carence (Vallée de la Thur).

Axe 3.3 : Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Enfin, l'effort du Département sera poursuivi en faveur du développement de transport à la demande à l'échelle des bassins de vie dans le souci d'une parfaite complémentarité avec le Tram-Train Mulhouse – Thann – Kruth.

Enjeu 4 :

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à la mise en réseau des acteurs et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1. :

Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Sont priorisés dans cet axe de développement les projets permettant d'offrir à l'échelle des bassins de vie du territoire Thur Doller des activités socio-culturelles diversifiées et complémentaires avec les autres équipements déjà existants sur le Territoire de Vie.

Ainsi, que ce soit en matière d'enseignements artistiques, de lecture publique ou de création artistique ou culturelle, une attention particulière sera portée aux lieux qui en permettent la diffusion au plus grand nombre.

Axe 4.2 :

Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire

Cet axe consiste à conforter les musées existants dans le Territoire de Vie voire l'une ou l'autre création, qui contribuent à la fois au développement culturel du Territoire et à son développement touristique par la mise en valeur de son patrimoine particulier.

Axe 4.3 :

Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites et équipements emblématiques du territoire

Le Territoire Thur Doller jouit d'un patrimoine historique, culturel, industriel et environnemental remarquable qui lui a notamment valu d'être retenu par l'Europe à travers le programme LEADER.

Aussi, le présent axe a pour objet de souligner la qualité et la richesse du patrimoine existant à l'image de la Collégiale de Thann ou encore du Train touristique de la Doller.

Les sites patrimoniaux du territoire sont autant des destinations pour une clientèle touristique exigeante et éclairée que des sources d'identification et de fierté pour les populations qui y habitent.

Axe 4.4 :

Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Le Territoire Thur Doller est doté d'un cadre de vie attrayant et attractif qui en fait une destination touristique, à la fois de proximité mais aussi nationale et internationale.

Cet axe a vocation à encourager les mises en synergie des acteurs dans le domaine du tourisme et à contribuer ainsi à une meilleure lecture de l'offre touristique en Thur Doller par le touriste.

De même, le rapprochement des acteurs du tourisme doit permettre des économies d'échelle notamment dans le domaine de la promotion touristique.

Un effort particulier sera mené en direction des professionnels du tourisme à travers le soutien au projet structurant de constitution d'un réseau de gîtes d'étape de montagne, récemment labellisé « Pôle d'excellence rurale ».

Cet axe a vocation également à favoriser l'accueil de publics touristiques variés à l'image de la clientèle camping-caristes ou encore la clientèle de randonnée.

Enjeu 5 :

Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 :

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie Thur Doller. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels, mais il peut aussi connaître des conflits d'usages fréquents liés notamment à la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

Avec la signature prochaine du GERPLAN de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, la totalité du Territoire de Vie Thur Doller sera couverte par des programmes GERPLAN. Le présent volet du contrat vient organiser et permettre la mise en œuvre des actions qui en sont issues.

Axe 5.2 :

Encourager une gestion durable des ressources en eau

Si globalement la ressource en eau est abondante en Thur Doller, plusieurs communes sont susceptibles de connaître des difficultés d'approvisionnement en période de pointe (Haute Vallée de la Doller, certaines communes situées à l'aval de la vallée de la Thur et secteur de Cernay).

La qualité de l'eau distribuée est globalement bonne. Des problèmes liés à « l'agressivité » de l'eau existent pour les communes situées dans les Hautes Vallées de la Thur et de la Doller. La mise en place d'unités de neutralisation est prévue dans la Haute Vallée de la Doller.

Des travaux seront nécessaires dans les années à venir pour acheminer de nouvelles ressources en eau potable vers les communes en ayant besoin.

Le soutien aux maillages intercommunaux des réseaux d'adduction d'eaux potable est ainsi priorisé, sous réserve des résultats et préconisations d'études.

Enjeu 6 :

Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 :

Soutenir le Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie du Sundgau, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie Thur Doller,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller.

Axe 6.2 :

Soutenir les actions portées par le GAL Thur Doller

Le Pays Thur Doller s'est constitué en Groupe d'Action Local après avoir été retenu dans le cadre du projet européen LEADER 2007-2013.

La stratégie du GAL s'articule autour du thème « la valorisation économique des patrimoines : un nouveau modèle pour notre territoire » et se décline en cinq orientations :

- valorisation économique et préservation du patrimoine naturel et forestier,
- valorisation économique et préservation du patrimoine rural et agricole,
- valorisation économique et préservation du patrimoine culturel et médiéval,
- valorisation économique et préservation du patrimoine industriel, artisanal et des savoir-faire traditionnels,
- valorisation économique des sites multi-patrimoniaux.

Le Conseil Général mettra à la disposition du GAL Thur Doller une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de cofinancer des projets qui ne pourraient pas mobiliser de lignes classiques départementales.

De plus, au regard des axes du GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de sa cohérence avec les politiques menées par le Département, un soutien particulier du Conseil Général sera apporté pour un poste d'agent de développement LEADER chargé de l'animation, du suivi et de la gestion des dossiers LEADER. Le soutien se traduira selon les mêmes critères que ceux appliqués pour les postes d'agent de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

LE CONTRAT

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date des 7 et 8 décembre 2011,

d'une part,

et

- La Communauté de communes de CERNAY et environs, représentée par Jean-Paul OMEYER, Vice-Président, agissant en vertu des délibérations du conseil communautaire en date du 07/12/2010 et du XX/XX/XXXX ;
- La Communauté de communes du Pays de THANN, représentée par Michel HABIB, Vice-Président, agissant en vertu des délibérations du conseil communautaire en date du 30/10/2010 et du XX/XX/XXXX ;
- La Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, représentée par Roger GAUGLER, Président, agissant en vertu des décisions du Bureau de la Communauté en date du 17/11/2010 et du XX/XX/XXXX ;
- La Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN, représentée par François TACQUARD, Président, agissant en vertu des délibérations du conseil communautaire en date du 06/12/2010 et du XX/XX/XXXX ;
- Le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, représenté par Jean-Pierre BAEUMLER, Président, agissant en vertu des délibérations du Conseil syndical en date du 03/12/2010 et du XX/XX/XXXX ;
- La commune de DOLLEREN représentée par Claude TROMMENSCHLAGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XX/XX/XXXX ;
- La commune de MASEVAUX représentée par Laurent LERCH, Maire, agissant en vertu des délibérations du conseil municipal en date du 07/12/2010 et du XX/XX/XXXX ;
- La commune de MOLLAU représentée par Raymond NICKLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XX/XX/XXXX ;
- La commune de MOOSCH représentée par José SCHRUEFFENEGGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 29/11/2010 ;
- La commune de THANN, représentée par Jean-Pierre BAEUMLER, Maire, agissant en vertu des délibérations du conseil municipal en date du 17/11/2010 et du XX/XX/XXXX ;
- La commune de VIEUX-THANN représentée par Pierre MULLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XX/XX/XXXX ;
- La commune de WATTWILLER représentée par Jacques MULLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du XX/XX/XXXX ;
- La commune de WEGSCHEID représentée par Guy RICHARD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 28/09/2010 ;
- L'association Train Thur Doller Alsace représentée par Romain TRICOT, Président, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du XX/XX/XXXX ;
- L'association FC RODEREN 73 représentée par Sébastien CASTELS, Président, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du XX/XX/XXXX ;
- Le Ski Club Vosgien Thann, représenté par Fernand ARDIZIO, Président, agissant en vertu d'une décision du bureau directeur en date du XX/XX/XXXX ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet de la révision à mi-parcours du contrat de Territoire de Vie Thur Doller

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de Thur Doller.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également retracer l'engagement du Département sur des projets sous Maîtrise d'Ouvrage Départementale en partenariat avec d'autres partenaires locaux.

Le présent contrat annule et se substitue au contrat signé le 13 décembre 2010 à BURNHAUPT-LE-HAUT.

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie Thur-Doller

Le présent Contrat du Territoire de Vie Thur Doller prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat de Territoire de Vie Thur Doller

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

- Axe 1.1 : favoriser les reconversions de friches existantes
- Axe 1.2 : soutenir les zones d'activités intercommunales
- Axe 1.3 : soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques
- Axe 1.4 : soutenir les opérations de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Enjeu 2 : Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire

- Axe 2.1 : encourager les pratiques sportives individuelles et scolaires par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

- Axe 3.1 : promouvoir l'accueil de la petite enfance
- Axe 3.2 : promouvoir l'accueil périscolaire
- Axe 3.3 : profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions de mise en réseau et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : soutenir les lieux de diffusion culturelle

Axe 4.2 : soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire

Axe 4.3 : conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Axe 4.4 : assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 : préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Axe 5.2 : encourager une gestion durable des ressources en eau

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : soutenir le Développement local

Axe 6.2 : soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local Thur Doller

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et détaillé dans chaque fiche descriptive d'action figurant en annexe. Les montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois, en investissement, à 40 % ou en fonctionnement à 50% du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- évolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,

- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'information donnée par la Commission Thématique sera valable un an après réception du courrier d'information rédigé suite à la Commission.

Sur production d'un ordre de service ou d'une lettre de commande, l'engagement des aides du Département sera réalisé par la Commission Permanente action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation établie dans la limite des Autorisations de Programme et crédits de paiement votés par l'assemblée départementale annuellement.

Article 5.3 : Versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- o pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- o pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vade-mecum du développement local », au « vade-mecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- être informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- l'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les autorisations de programme et crédits de paiement afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat pourront ne pas être inscrits pour l'année N+1 et les dossiers du maître d'ouvrage ne pourraient alors pas être engagés par la Commission Permanente.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie ;
- une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale ;
- l'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner *les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat*.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent Contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués sur une période ultérieure.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

A ILLZACH, le 19 décembre 2011,
Fait en 21 exemplaires

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général du canton de
CERNAY

Le Conseiller Général du canton de
MASEVAUX

Pierre VOGT

Laurent LERCH

Le Conseiller Général du canton de
THANN

Le Conseiller Général du canton de
SAINT-AMARIN

Michel HABIB

Jean-Jacques WEBER

Le Vice-Président de la
Communauté de Communes
de CERNAY et environs

Le Vice-Président de la
Communauté de Communes
du Pays de THANN

Jean-Paul OMEYER

Michel HABIB

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de la Doller et du
Soultzbach

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de SAINT-AMARIN

Roger GAUGLER

François TACQUARD

Le Président du Syndicat Mixte du Pays
Thur Doller

Le Maire de
la Commune de DOLLEREN

Jean-Pierre BAEUMLER

Claude TROMMENSCHLAGER

Le Maire de
la Commune de MASEVAUX

Le Maire de
la Commune de MOLLAU

Laurent LERCH

Raymond NICKLER

Le Maire de
la Commune de MOOSCH

Le Maire de
la Commune de THANN

José SCHRUFFENEGGER

Jean-Pierre BAEUMLER

Le Maire de
la Commune de VIEUX-THANN

Le Maire de
la Commune de WATTWILLER

Pierre MULLER

Jacques MULLER

Le Maire de
la Commune de WEGSCHEID

Le Président de l'Association
Train Thur Doller Alsace

Guy RICHARD

Romain TRICOT

Le Président de l'Association
FC Roderen 73

Le Président du Ski Club Vosgien
Thann

Sébastien CASTELLS

Fernand ARDIZIO

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échancier prévisionnel		Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive									
Axe 1.1 : Favoriser les reconversions de friches existantes									
Axe 1.2 : Soutenir les zones d'activités intercommunales									
Soutenir le parc d'activités du Pays de THANN (2ème tranche)									
Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques									
131	Réalisation du Pôle ENR-BBC (Energies Renouvelables et Bâtiment Basse Consommation) - Création d'une pépinière d'entreprises	CC Cernay et environs	Cernay	3 523 970 €	2010	2013	2 400 000 €	30%	720 000 €
132	Réhabilitation du site de la Kleinau	CC Vallée de Saint-Amarin	Malmerspach / Saint-Amarin	2 000 000 €	2011	2013	2 000 000 €	20%	400 000 €
133	Equipement informatique du Pôle d'excellence rurale NTC	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Dolleren	316 500 €	2010	2011	350 000 €	30%	94 950 €
Axe 1.4 : Soutenir les opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)									
Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce de la Vallée de Saint-Amarin		CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	40 000 €	2010	2011	40 000 €	25%	10 000 €
				533 334 €	2011	2012	533 334 €	5%	26 667 €
142	Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce du Pays de Thann (tranche 1 et 2)	CC Pays de Thann	Pays de Thann	660 000 €	2011	2013	660 000 €	5%	33 000 €
Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération de modernisation de l'artisanat et du commerce de la Vallée de la Doller et du Soultzbach		CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	42 000 €	2011	2012	42 000 €	25%	10 500 €
				250 000 €	2012	2013	250 000 €	5%	12 500 €
				Total Enjeu 1					
				1 596 208 €					
Enjeu 2 : Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire Thur Doller									
Axe 2.1 : Encourager les pratiques sportives individuelles et scolaires par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire									
211	Réhabilitation de la piscine intercommunale de Masevaux	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	100 000 €	2011	2012	100 000 €	10%	10 000 €
212	Réhabilitation du Gymnase René Cassin	CC Cernay et environs	Cernay	1 962 919 €	2011	2013	1 100 000 €	40%	440 000 €
213	Aménagement du complexe sportif de Masevaux	Masevaux	Masevaux	700 000 €	2012	2013	600 000 €	16%	96 000 €
214	Eclairage du terrain de football de RODEREN	FC Roderen 73	Roderen	22 192 €	2011	2012	22 192 €	20%	4 438 €
				Total Enjeu 2					
				550 438 €					
Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population									
Axe 3.1 : Promouvoir l'accueil de la petite enfance									
311	Réaménagement du multiaccueil de Wesseling	CC Vallée de Saint-Amarin	Huseren-Wesseling	50 000 €	2010	2010	38 373 €	30%	11 512 €
312	Etude relative au réaménagement du multiaccueil "Les Marmousets"	CC Pays de THANN	Thann	10 000 €	2011	2011	10 000 €	40%	4 000 €
Axe 3.2 : Promouvoir l'accueil périscolaire									
321	Création d'un périscolaire à Moosch	Moosch	Moosch	350 000 €	2010	2011	295 000 €	30%	88 500 €
Axe 3.3 : Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande									
331	Transport à la demande sur Cernay et Environs (BOUGEN BUS)	CC Cernay et environs	Cernay et environs	281 574 €	2011	2013	281 574 €	50%	140 787 €
332	Transport à la demande sur le Pays de Thann	CC Pays de Thann	Pays de Thann	267 708 €	2012	2013	267 708 €	50%	133 854 €
333	Transports saisonniers : Navettes des neiges	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	60 000 €	2011	2013	60 000 €	50%	30 000 €
				Total Enjeu 3					
				408 633 €					

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier prévisionnel		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépenses subventionnables	Taux	Subvention proposée
Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions de mise en réseau et à quelques équipements emblématiques									
axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle									
411	Réhabilitation d'un ancien abri de guerre 1914-1918 en Abri-mémoire	CC Cernay et environs	Uffholtz	1 224 439 €	2010	2010	480 000 €	12,5%	60 000 €
412	Création d'une médiathèque (étude, travaux, équipements, acquisition livres)	CC Vallée de Saint-Amarin	Husseren-Wesserling	300 000 €	2011	2012	150 000 €	33,3%	50 000 €
413	Valorisation du site de l'Engelbourg - création d'un espace scénique	Thann	Thann	150 000 €	2012	2013	150 000 €	19%	28 500 €
414	Aménagement d'une maison de la musique intercommunale	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Masevaux	100 000 €	2011	2012	100 000 €	24%	24 000 €
415	Contrat Thématique Culture de Cernay et Environs	CC Cernay et environs	Cernay et environs	821 400 €	2012	2013	821 400€	14%	116 000 €
416	Travaux de rénovation du Relais Culturel Régional (THANN)	Thann	Thann	125 000 €	2012	2013	68 000€	21%	14 280 €
417	Rénovation de la chapelle Ste Odile et transformation en salle de concerts, spectacles, expositions (Tranche 1 : études, structures)	Vieux-Thann	Vieux-Thann	1 500 000 €	2012	2013	615 000 €	10%	61 500 €
418	Réhabilitation / Extension du Complexe Maurice et Kata KRAFFT	Wattwiller	Wattwiller	1 650 000 €	2012	2013	1 650 000 €	16%	264 000 €
axe 4.2 : Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire									
421	Création d'une maison du Patrimoine et de l'Environnement	Wegscheid	Wegscheid	200 000 €	2011	2011	108 000 €	20%	21 600 €
422	Mise en valeur de la Porte Sud de la Route des Vins	CC Pays de Thann	Thann	145 000 €	2012	2013	145 000 €	20%	29 000 €
axe 4.3 : Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques									
431	Travaux de sauvegarde à la Collégiale de Thann	Thann	Thann	631 435 €	2010	2011	571 954 €	20%	114 391 €
431b	Travaux de rénovation sur la Collégiale de Thann	Thann	Thann	340 000 €	2012	2013	340 000 €	20%	68 000 €
432	Train touristique Thur Doller Alsace - Programme annuel d'investissement	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Pays de Thann CC Cernay et environs Association Train Thur Doller Alsace	Pays Thur Doller	500 000 €	2010	2013	500 000 €	40%	200 000 €
432b	Restauration de matériel ferroviaire classé au titre des Monuments Historiques	Association Train Thur Doller Alsace	Pays Thur Doller	107 042 €	2011	2013	107 042 €	15%	16 056 €
433	Relevage de l'orgue Callinet de Mollau	Mollau	Mollau	33 895 €	2011	2011	33 895 €	25%	8 473 €
434	Aménagement de la grande Chauffage	CC Vallée de Saint-Amarin	Husseren-Wesserling	125 641 €	2011	2012	125 641 €	25%	31 410 €
435	Etude en vue de la restauration du Saint Sépulcre de Vieux-Thann	Vieux-Thann	Vieux-Thann	25 000 €	2012	2013	25 000 €	25%	6 250 €
axe 4.4 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes									
441	Création d'un réseau de gîtes d'étape en montagne (PER) - Tranches 1, 2 et 3	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	3 893 000 €	2011	2013	selon dossier		631 800 €
442	Création d'une aire d'accueil de Camping-cars	Thann	Thann	66 900 €	2011	2011	66 900 €	20%	13 380 €
443	Travaux de réparation d'une dameuse	Communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin	Frensch	40 000 €	2011	2012	38 990 €	40%	15 596 €
444	Acquisition d'une dameuse pour la station de ski du Schlumpf	Dolleren	Dolleren	45 000 €	2011	2011	45 000 €	40%	18 000 €
445	Acquisition d'une dameuse pour la station de ski du Thanner Hubel	Ski Club Vosgien Thann	Bitschwiller-lès-Thann	42 000 €	2011	2011	42 000 €	40%	16 800 €
Total Enjeu 4									1 809 036 €

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier prévisionnel Début des travaux	Fin des travaux	Depense subventionnable	Participation d'ap.réventementale Taux	Subvention proposée
Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage									
axe 5.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPIAN									
511	Programme GERPIAN de la CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (dont chemin du Bruckenwald à Niederbruck)	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	263 707 €	2010	2013	250 000 €	40%	100 000 €
512	Programme GERPIAN de la CC de la Vallée de Saint-Amarin	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	442 000 €	2011	2013	250 000 €	40%	100 000 €
513	Programme GERPIAN de la CC de Cernay et Environs	CC Cernay et environs	Cernay et environs	220 000 €	2012	2013	220 000 €	40%	88 000 €
514	Programme GERPIAN de la CC du Pays de Thann	CC Pays de Thann	Pays de Thann	250 000 €	2012	2013	250 000 €	40%	100 000 €
axe 5.2 : Encourager une gestion durable des ressources en eau									
521	Travaux d'interconnexion Lauw - Masevaux - Sierert - Niederbruck	Masevaux	Lauw-Masevaux-Sierert-Niederbruck	320 000 €	2011	2013	320 000 €	20%	64 000 €
Total Enjeu 5									
452 000 €									
Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller									
axe 6.1 : Soutenir le Développement local									
611	Agents de Développement Généralistes	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	736 146 €	2010	2013	736 146 €	50%	368 073 €
612	1ers Agents de Développement Spécialisés	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	512 000 €	2010	2013	512 000 €	30%	153 600 €
613	2ème Agents de Développement Spécialisés	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	407 890 €	2010	2013	407 890 €	20%	81 578 €
614	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC Cernay et environs CC Pays de Thann CC Vallée de la Doller et du Soultzbach CC Vallée de Saint-Amarin	Cernay et environs Pays de Thann Vallée de la Doller et du Soultzbach Vallée de Saint-Amarin	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	467 114 €
615	Elaboration d'une nouvelle charte de développement	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	55 000 €	2010	2012	55 000 €	50%	27 500 €
616	Elaboration charte de développement commune CCCE - CQPT	CC Cernay et Environs	Pays de Thann et Cernay et environs	45 000 €	2012	2013	45 000 €	50%	22 500 €
617	Réalisation et suivi d'un programme local de l'Habitat (PLH)	CC Vallée de Saint-Amarin	Vallée de Saint-Amarin	44 025 €	2011	2011	44 025 €	20%	8 805 €
axe 6.2 : Soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local THUR DOLLER									
621	Animation du programme LEADER Thur Doller - Poste de chargé de mission LEADER	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €
622	Accompagnement du programme LEADER Thur Doller - Valorisation du patrimoine Enveloppe spécifique pour des projets du GAL	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Pays Thur Doller	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	50 000 €
Total Enjeu 6									
1 217 570 €									

Fiches descriptives des projets

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°121

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.2 : Soutenir les zones d'activités intercommunales

Intitulé du projet :

Parc d'Activités du Pays de Thann (2ème Tranche)

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Thann

Localisation du projet :

ASPACH-LE-HAUT

Description du projet :

Aménagement de la 2^e tranche du Parc d'Activités du Pays de Thann sur 15 ha afin de disposer du foncier nécessaire à l'accueil d'entreprises de toutes tailles. Permettre la mise en œuvre de l'étude d'intelligence territoriale relative aux filières industrielles à promouvoir.

Aire géographique de rayonnement du projet :

CC du Pays de Thann et Pays Thur Doller dans sa globalité

Public visé :

- * Entreprises artisanales et industrielles
- * Investisseurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date d'achèvement des travaux : 2013

Coût du projet :	6 319 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonc

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 923 940 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	288 591 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Pays Thur Doller	
	4 858 484 €	288 591 €	82 800 €	877 000 €	112 125 €	100 000 €	6 319 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre d'emplois créés
* Nombre d'entreprises accueillies
* Typologie et activités des entreprises accueillies
* Etat de la commercialisation

Remarques éventuelles :
La base subventionnable retenue correspond aux travaux de voirie, d'assainissement, de bassin de rétention, d'eau potable, d'espaces verts, de signalétique ainsi qu'aux frais de maîtrise d'œuvre et d'étude.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°131

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Intitulé du projet :

Réalisation du Pôle ENR-BBC (Energies Renouvelables et Bâtiment Basse Consommation) - Création d'une pépinière d'entreprises

Maîtrise d'ouvrage :

CC Cernay et Environs

Localisation du projet :

CERNAY (en partie sud de la ZAC des Rives de la Thur à Cernay. En bordure directe de la RD83, à proximité du lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics)

Description du projet :

Volonté de la CCCE de soutenir les filières "efficacité énergétique" et "énergies renouvelables" à travers un projet qui réunira 3 coeurs de cible en un seul complexe immobilier.

1. un outil immobilier et une offre d'accompagnement technique: pépinière d'entreprises
2. une plateforme/centre de ressources portant sur les ENR et la basse consommation énergétique.
3. un concours au développement des formations dédiées à ces domaines, à travers la mise à disposition d'espaces formation.

Le futur pôle permettra donc l'accueil de créateurs d'entreprises dans les domaines ENR-BBC à travers la pépinière d'entreprises, mais aussi l'accueil de public en recherche d'informations dans ces domaines, par le biais du centre de ressources et de l'Espace Info Energie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de vie Thur Doller et au-delà. Aire de rayonnement régionale et transfrontalière (Suisse, Allemagne)

Public visé :

- * Entreprises en création dans le domaine des ENR-BBC
- * Grand public et collectivités en recherche d'informations et d'orientations dans ces domaines

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date d'achèvement des travaux : 2013

Coût du projet :	3 523 970 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	2 400 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	720 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
Maître d'ouvrage		CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
Fonds propres	Emprunt		Europe	Etat	Région	Pays Thur Doller	
383 370 €	1 000 000 €	720 000 €	0 €	720 600 €	600 000 €	100 000 €	3 523 970 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre d'emplois créés
- * Nombre de contacts établis
- * Nombre de personnes renseignées

Remarques éventuelles :

Ce projet s'inscrit et répond aux critères définis dans le cadre du dispositif harmonisé Région - Département du Bas-Rhin - Département du Haut-Rhin relatif aux pépinières d'entreprises.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°132

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Intitulé du projet :

Réhabilitation du site du Kleinau

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Malmerspach

Description du projet :

Travaux de réhabilitation de la friche industrielle sur la commune de Malmerspach, friche du Kleinau.

Le bâtiment anciennement dit « MSK » ou « SCHLUMPF » est destiné à devenir l'**hôtel d'entreprises**

HARTMANN : Le projet de réhabilitation de ce bâtiment prévoit la création de 13 lots de type « ateliers », de 20 m² à 525 m², et 5 lots de type « bureaux » d'environ 22m² et d'un complexe de bureaux de 249 m², et d'un hall de stockage de 1950.10 m² auxquels s'ajoutent les parties communes de 1 292 m².

Des travaux relatifs au clos et couvert, ainsi que d'aménagement intérieur sont à prévoir.

Le restant des surfaces fera l'objet d'un aménagement minimum permettant la location « en l'état ».

Le **bâtiment dit Dietrich**, verruie paysagère et présentant une menace d'écroulement doit impérativement être démolé. Un traitement paysager léger de ce secteur doit être effectué.

Réhabilitation du clos et couvert du local technique de la microcentrale hydroélectrique (mais pas de la microcentrale elle-même) et réhabilitation des abords du canal usinier (mais pas du canal lui-même).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes et territoires voisins

Public visé :

Acteurs du monde économique (entreprises existantes, créateurs d'entreprises...) et salariés potentiels

Echéancier de réalisation du projet :

► date de démarrage des travaux : 2011

► date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	2 000 000 €	HT	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	2 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	400 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Pays	
	400 000 €	400 000 €	310 000 €	350 000 €	460 000 €	80 000 €	2 000 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre d'entreprises accueillies sur site : objectif à moyen terme d'une vingtaine d'entreprises Nombre d'emplois créés : objectif à moyen terme d'environ 40 emplois

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le coût des travaux devra être affiné et la surface créée devra être précisée afin d'adapter, le cas échéant, la subvention départementale aux conditions du dispositif harmonisé entre la Région et des deux Départements. Les travaux relatifs au local technique de la microcentrale ne sont pas éligibles.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°133

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.3 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Intitulé du projet :

Equipement informatique du Pôle d'excellence Rurale à Dolleren

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

DOLLEREN

Description du projet : (voir annexe technique)

Equipement informatique permettant d'offrir sur le Pôle Numérique - Hôtel d'Entreprises des services innovants en matière de Très Haut-Débit (services IP, débit symétrique à la demande, télétravail sur mesure, téléphonie IP, sauvegardes, hébergement, réseaux, WiFi gratuit, ...). ***Cet équipement et l'architecture informatique qui l'organise sont la réelle plus-value de ce projet, ce qui en fait son originalité et son caractère innovant.***

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région Alsace

Public visé :

Créateurs d'entreprise, travailleurs nomades, indépendants, organismes de formation, entreprises locales et/régionales, télétravailleurs...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	316 500 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
‣ date de démarrage des travaux :	2010
‣ date de fin des travaux :	2011

<u>Coût du projet :</u>	316 500 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
‣ Base subventionnable retenue :	316 500 €
‣ Taux d'intervention :	30%
‣ Montant de la subvention :	94 950€

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	124 036 €	94 950 €		97 514 €			316 500 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* création d'entreprises locales

<u>Remarques éventuelles :</u>
Travaux achevés en 2011. Bâtiment inauguré le 9 avril 2011.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 141

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.4 : Soutenir les opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Intitulé du projet :

- * Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et commerce sur la Vallée de Saint-Amarin
- * 1ère Tranche de l'OCM

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Vallée de Saint-Amarin

Description du projet :

Réalisation d'une étude préalable à l'OCM :

La CCVSA souhaite s'attacher les services d'un prestataire pour conduire une analyse de la dynamique commerciale et artisanale sur son territoire et dégager des axes de développement du commerce et de l'artisanat, afin de permettre aux élus de décider de l'opportunité de s'engager dans une démarche FISAC (OCM).

Première tranche de l'OCM :

Selon les axes qui seront définis, la CCVSA sollicitera les partenaires financiers pour les accompagner dans le cadre des aides qui pourront être apportées aux commerçants-artisans engagés dans l'OCM. L'objectif est de maintenir et développer une offre de qualité à l'égard des consommateurs et habitants du territoire. La première tranche présentée à cofinancement départemental dans le cadre du présent Contrat de territoire ne concerne que le volet aide aux entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Saint-Amarin

Public visé :

Artisans
Commerçants
Consommateurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 306 667 € HT ou TTC Investissement

Etude : 40 000 € Aide aux entreprises (tranche 1) 266 667 €

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 40 000 € (étude) et 266 667 € (aides aux entreprises)
- ▶ Taux d'intervention : 25% (étude) et 5% (aides aux entreprises)
- ▶ Montant de la subvention : 10 000 € (étude) et 26 667 € (T1 et T2 aides aux entreprises)

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	entreprises	
Etude	20 000 €	10 000 €			10 000 €		40 000 €
Tranche 1 (2011-2012)	13 333 €	13 333 €		26 667 €	26 667 €	186 667 €	266 667 €
Tranche 2 (2012-2013)	13 333 €	13 333 €		26 667 €	26 667 €	186 667 €	266 667 €
Total Tranches 1 et 2	46 667 €	36 667 €		53 333 €	63 334 €	373 333 €	573 334 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Impact des mesures sur les bénéficiaires en termes de fréquentation, de chiffre d'affaires, d'image auprès des usagers...

Remarques éventuelles :

La 3ème tranche, prévue fin 2013-2014, pourra être analysée dans un prochain contrat (Pour mémoire : 266 666 €). Le projet global est de 845 000 €.

La participation départementale au titre des aides versées aux entreprises se fera sous la forme d'un fonds de concours versé à la Communauté de communes qui effectuera l'avance de la part départementale auprès de l'artisan ou du commerçant aidé.

Il appartient à la CC par tout moyen (lettre de notification, publications...) de bien informer le commerçant ou artisan que 50 % de l'aide versée par la CC correspondent à la part départementale.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°142

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.4 : Soutenir les opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Intitulé du projet :

Réalisation d'une OCM (volet aides aux entreprises)

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Thann

Localisation du projet :

Pays de Thann

Description du projet :

Les principaux axes définis par les résultats de l'étude visent à soutenir et pérenniser les activités commerciales et artisanales, structurer l'offre commerciale et artisanale et animer et valoriser le commerce et l'artisanat du Pays de Thann. Les actions présentées dans ce projet ne concernent que la partie relative à l'aide aux entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Thann

Public visé :

Artisans
Commerçants
Consommateurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	660 000 €	HT ou TTC	Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	660 000 €
▶ Taux d'intervention :	5%
▶ Montant de la subvention :	33 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage (Emprunt)	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autres (commerçants)	
Tranche 1 (2011-2012)	19 500 €	9 750 €		19 500 €	9 750 €	136 500 €	195 000 €
Tranche 2 (2012-2013)	46 500 €	23 250 €		46 500 €	23 250 €	325 500 €	465 000 €
Total Tranches 1 et 2	66 000 €	33 000 €	0 €	66 000 €	33 000 €	462 000 €	660 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Impact des mesures sur les bénéficiaires en termes de fréquentation, de chiffre d'affaires, d'image auprès des usagers...

<u>Remarques éventuelles :</u>
Seules les tranches 1 et 2 apparaissent dans la fiche projet car elles concernent le Contrat de territoire de vie. La 3ème tranche, prévue fin 2013-2014, pourra être analysée dans un prochain contrat (Pour mémoire : 185 000 €). Le projet global est de 845 000 €. La participation départementale au titre des aides versées aux entreprises se fera sous la forme d'un fonds de concours versé à la Communauté de communes qui effectuera l'avance de la part départementale auprès de l'artisan ou du commerçant aidé. Il appartient à la CC par tout moyen (lettre de notification, publications...) de bien informer le commerçant ou artisan que 50 % de l'aide versée par la CC correspondent à la part départementale.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°143

Enjeu 1 : Accompagner la structuration du territoire en pôles d'activités, favoriser la reconversion économique et maintenir une offre commerciale de proximité qualitative et attractive

Axe 1.4 : Soutenir les opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Intitulé du projet :

Réalisation d'une OCM (volet aides aux entreprises)

Maîtrise d'ouvrage :

CC Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Vallée de la Doller et du Soultzbach

Description du projet :

Réalisation d'une étude préalable à une OCM :

La CCVDS souhaite s'attacher les services d'un prestataire pour conduire une analyse de la dynamique commerciale et artisanale sur son territoire afin de définir des axes de développement dans la perspective de s'engager dans une démarche FISAC.

Première tranche de l'OCM (aides aux entreprises) :

Selon la définition des axes définis et retenus, la CCVDS sollicitera les différents partenaires financiers pour l'accompagner dans le cadre des aides qui pourraient être apportées aux artisans-commerçants s'engageant dans un OCM.

Les principaux objectifs de cette première tranche seront :

- Favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale et artisanale.
- Encourager, la modernisation et l'adaptation des entreprises
- Freiner l'évasion commerciale

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de la Doller et du Soultzbach

Public visé :

Artisans
Commerçants
Consommateurs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Etude (2011) - 1ère tranche (4ème trim. 2012)
- ▶ date de fin des travaux : Etude (2012) - 1ère tranche (début 2014)

Coût du projet :**292 000 €**

HT ou TTC

Fonctionnement

Etude :

42 000 €

Aide aux entreprises (tranche 1) 250 000 €

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **42 000 € (étude) et 250 000 € (aides aux entreprises)**
- ▶ Taux d'intervention : **25% (étude) et 5% (aides aux entreprises)**
- ▶ Montant de la subvention : **10 500 € (étude) et 12 500 € (T1 - aides aux entreprises)**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	entreprises	
Etude	21 000 €	10 500 €			10 500 €		42 000 €
Tranche 1 (2012-2014)	12 500 €	12 500 €		25 000 €	12 500 €	187 500 €	250 000 €
TOTAL	33 500 €	23 000 €		25 000 €	23 000 €	187 500 €	292 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Impact des mesures sur les bénéficiaires en termes de fréquentation, de chiffre d'affaires, d'image auprès des usagers...

Remarques éventuelles :

Seule la phase étude et la 1ère tranche apparaissent au Contrat de territoire de Vie 2010-2013. Les deux autres tranches (2 et 3) pourront être analysées dans un prochain contrat (les montants restent à définir).
La CCVDS s'engagera à informer par tout moyen (lettre de notification, publications...) le commerçant ou l'artisan que 50 % de l'aide versée par la CC correspondent à la part départementale.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°211

Enjeu 2 : Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire Thur Doller

Axe 2.1 : Encourager les pratiques sportives individuelles par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Intitulé du projet :

Réhabilitation de la piscine intercommunale de MASEVAUX

Maîtrise d'ouvrage :

CC Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Masevaux

Description du projet :

Engager la réhabilitation de la piscine intercommunale en améliorant la qualité du bâtiment, notamment en matière d'économie d'énergie. Travaux d'isolation des verrières de manière à rendre le site efficace du point de vue énergétique et plus attractif.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de la Doller

Public visé :

Particuliers, scolaires, touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date d'achèvement des travaux : 2012

Coût du projet : 100 000 € HT ou T.T.G Invest ou Fonct

Participation départementale :

► Base subventionnable retenue :	100 000 €
► Taux d'intervention :	10%
► Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
		Europe	Etat	Région	Pays Thur Doller	
90 000 €	10 000 €					100 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Evolution de la fréquentation
- * Satisfaction de la clientèle

Remarques éventuelles :

Enjeu 2 Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire Thur Doller

Axe 2.1 Encourager les pratiques sportives individuelles par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Intitulé du projet :

Réhabilitation du Gymnase du Collège CASSIN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de Cernay et Environs

Localisation du projet :

Cernay

Description du projet :

Cet équipement, mis en service en 1969, nécessite une réhabilitation avec mise aux normes. Un diagnostic énergétique et un diagnostic de solidité ont été réalisés. Les travaux concerneront la restructuration de la toiture, l'isolation du bâtiment, le remplacement des ouvertures, du chauffage et des sanitaires, la transformation des vestiaires existants et l'extension des vestiaires côté NORD.

Aire géographique de rayonnement du projet :

CC Cernay et Environs

Public visé :

Les élèves du Collège CASSIN et les clubs sportifs, en soirée et les week-end.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	1 962 919 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	1 100 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	440 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Autre	
	1 522 919 €	440 000 €			à confirmer		1 962 919 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 2 Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire Thur Doller

Axe 2.1 Encourager les pratiques sportives individuelles par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Intitulé du projet :

Aménagement du Complexe Sportif des Remparts - 2ème tranche

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de MASEVAUX

Localisation du projet :

Masevaux

Description du projet :

Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Coop.
Suite de la réhabilitation du bâtiment (tranche 1 : aménagement du DOJO - 400 m²) pour création d'espaces dédiés aux sports de combat déjà présents dans la commune : boxe, aikido, escrime...et adaptés aux niveaux sportifs de ces clubs (championnats régionaux et nationaux).
Aménagement des 700 m² encore disponibles pour la création de différentes zones d'évolution.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de la Doller - Structure référente à l'échelle de la Vallée.
Vocation communale et intercommunale.

Public visé :

Milieu sportif.
Jeunes et adultes - sportifs de haut-niveau.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	700 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	600 000 €
▶ Taux d'intervention :	16%
▶ Montant de la subvention :	96 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	CCVDS	
	480 000 €	96 000 €		50 000 €	24 000 €	50 000 €	700 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation de l'établissement
Taux de remplissage des créneaux horaires

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le coût du projet a été estimé par les services techniques de la Ville de Masevaux sur la base d'un ratio de 1 000 € HT/m².
Pour mémoire, le Département est déjà intervenu à hauteur de 61 200 € sur ce bâtiment (1ère Tranche) en 2005 pour un montant de travaux de 360 369 €.

Enjeu 2 : Mettre à niveau les équipements sportifs du territoire Thur Doller

Axe 2.1 : Encourager les pratiques sportives individuelles par une mise à niveau des équipements sportifs du territoire

Intitulé du projet :

Eclairage du terrain de football à RODEREN

Maîtrise d'ouvrage :

FC RODEREN 73

Localisation du projet :

Roderen - Stade Saint Michel

Description du projet :

Installation d'un éclairage afin de permettre une utilisation du stade (entraînements, matchs...) en nocturne.
Comprend les travaux de fouilles, de fondations, de câblage et d'installation de 6 projecteurs mais aussi une valorisation des heures de bénévolat.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Roderen et environs

Public visé :

Membres du club et visiteurs
Jeunes et adultes

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	22 192 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	22 192 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	4 438 €

Plan de financement prévisionnel :							
Maître d'ouvrage		CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
bénévolat	Fonds propres			Etat (CNDS)	LAFA	Commune de Roderen	
5 070 €	12 796 €	4 438 €		1 442 €	à prévoir	2 884 €	22 192 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation de l'équipement Evolution du nombre de licenciés (PM en 2011 : 149 licenciés dont 63 jeunes)

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le coût du projet tient compte d'une valorisation des heures de bénévolat à hauteur de 780 heures à 6,50 € soit 5 070 €. Il est demandé au club de solliciter une aide de la Ligue d'Alsace de Football Amateur (LAFA).

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°311

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.1 : Promouvoir l'accueil de la petite enfance

Intitulé du projet :

Réaménagement du multi-accueil de Wesserling

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Husseren-Wesserling

Description du projet :

Le multi-accueil de Wesserling partageait avec le Relais d'Assistantes Maternelles (le RAM) des locaux, d'une superficie totale de 263 m². Les locaux se révèlent trop étroits pour un bon fonctionnement du multi-accueil. La Communauté de Communes a souhaité déménager le RAM à Saint-Amarin (depuis le 1er juin 2010) afin de libérer l'espace pour le multi-accueil. Il est alors possible pour l'équipe encadrante d'assurer une meilleure prise en charge des enfants notamment en fonctionnant avec au moins deux groupes d'enfants :

* groupe des "petits", dans l'espace de vie actuel

* groupe des "moyens et des grands" dans l'espace de vie libéré par le RAM

Aire géographique de rayonnement du projet :

Canton de Saint-Amarin

Public visé :

Enfants de 0-6ans
Parents usagers

Echéancier de réalisation du projet :

▸ date de démarrage des travaux : 2010

▸ date de fin des travaux : 2010

<u>Coût du projet :</u>	50 000 €	HT	Invest

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	38 373 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	11 512 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	38 488 €	11 512 €					50 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* un service à la population de qualité
* nombre d'enfants accueillis

<u>Remarques éventuelles :</u>
Les dépenses relatives au matériel pédagogique et à l'équipement électroménager ne sont pas prises en compte dans la base subventionnable.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°312

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3-1 : Promouvoir l'accueil de la Petite Enfance

Intitulé du projet :

Etude relative au réaménagement du multiaccueil "Les Marmousets"

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Thann

Localisation du projet :

Thann

Description du projet :

Le multi-accueil "Les Marmousets" nécessite un réaménagement complet afin de permettre un meilleur accueil des enfants et de leurs parents (nouveaux espaces intérieurs, restructuration, amélioration de la sécurité, agrandissement de l'espace extérieur). La Communauté de Communes envisage également l'agrandissement de la surface dédiée à cet équipement en récupérant les locaux loués par le Conseil Général. En effet, cela permettrait de porter le nombre de places de 30 à 36, sous réserve que le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) le permette.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Thann

Public visé :

habitants du territoire
communauté de communes et communes membres

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	10 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	10 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	4 000 €

Plan de financement prévisionnel :						
Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
CCPT		Europe	Etat	Région	autre	
6 000 €	4 000 €					10 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Date de fin des études - Décision prise à l'issue

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.2 : Promouvoir l'accueil périscolaire

Intitulé du projet :

Restructuration du presbytère de Moosch pour le périscolaire

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Moosch

Localisation du projet :

40 rue du Général de Gaulle - 68690 MOOSCH

Description du projet :

La Commune de Moosch signataire d'un Contrat Enfance et Jeunesse accueille un site périscolaire. Actuellement situé à la résidence Jungck (située 18 rue du Général de Gaulle), l'accueil souffre d'une inadéquation des locaux aux besoins de fonctionnement de l'équipement. Par ailleurs la résidence Jungck voit d'un bon oeil un déménagement du périscolaire, ce qui permettra d'aménager des locaux destinés aux personnes dépendantes. Pour ces deux raisons, la Commune a pris la décision d'installer la structure périscolaire au rez-de-chaussée du presbytère (40 rue du Général de Gaulle) dans le cadre de la réhabilitation entière du bâtiment.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Canton de Saint-Amarin

Public visé :

Ce projet prévoit un effectif maximum de 26 enfants de 3 à 12 ans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : sept 2011

Coût du projet :	350 000 €	HT	Invest

<u>Participation départementale :</u>	
‣ Base subventionnable retenue :	295 000 €
‣ Taux d'intervention :	30%
‣ Montant de la subvention :	88 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	227 500 €	88 500 €				34 000 €	350 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* un service à la population de qualité
* nombre d'enfants accueillis
* nombre d'emploi créés

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'accueil périscolaire occupera tout le rez-de-chaussé de l'immeuble. L'immeuble comprendra également des espaces mis à disposition de la paroisse (cf Droit Local), une salle de catéchisme, un bureau pour le prêtre, un bureau pour le conseil de fabrique et des sanitaires. Le versement de l'aide est conditionné à la transmission par la commune d'un bilan de l'opération laissant apparaître une impossibilité d'amortir l'équipement sur une période de 15 ans malgré la perception de loyers permettant de réévaluer la base subventionnable en fonction du solde à charge de la commune.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°331

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.3 : Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Intitulé du projet :

Transport à la demande sur CERNAY et environs (Boug'en Bus)

Maîtrise d'ouvrage :

CC Cernay et environs

Localisation du projet :

Cernay et environs

Description du projet :

Le service de transport Boug'Enbus a été mis en place en septembre 2008. Il s'adresse autant aux résidents du territoire qu'aux personnes de passage, y venant pour diverses raisons. Ce service, après une année de fonctionnement sur la base de lignes et de grilles horaires, fonctionne en « point à point » et dessert plus de 74 arrêts à travers tout le territoire de la CCCE. Il est déclenché "à la demande", sur la base d'une réservation faite à l'avance auprès d'une centrale de réservation. Le service de transport fonctionne de 5h45 à 19h, du lundi au samedi. La plateforme de réservation fonctionne quant à elle du lundi au samedi de 8h à 18h non stop. Plusieurs formules d'accès au service sont proposés aux utilisateurs, allant du ticket simple à l'abonnement mensuel.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Cernay et environs

Public visé :

Toutes personnes résidant ou circulant sur le territoire de Cernay et Environs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2011
- ▶ date de fin : 2013

<u>Coût du projet :</u>	281 574 €	TTC	fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	281 574 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	140 787 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	140 787 €	140 787 €					281 574 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de voyageurs transportés, de courses effectuées, de tickets et/ou d'abonnements vendus.

<u>Remarques éventuelles :</u>
Une convention est passée entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales des bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine ou une gare. Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant. Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Les modalités de fonctionnement sont détaillées dans la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

Enjeu 3 : Maintenir et développer les services à la population

Axe 3.3 : Profiter de l'arrivée du Tram-Train pour développer une offre de transport complémentaire à travers les transports à la demande

Intitulé du projet :

Transport à la demande sur le Pays de Thann

Maîtrise d'ouvrage :

CC Pays de Thann

Localisation du projet :

Pays de Thann

Description du projet :

Mise en œuvre d'un Transport à la Demande pour l'ensemble des habitants des 13 communes membres

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Thann

Public visé :

Toutes personnes résidant ou circulant sur le territoire du Pays de Thann

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2012
- ▶ date de fin : 2013

Coût du projet :	267 708 €	TTC	fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	267 708 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	133 854 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	133 854 €	133 854 €					267 708 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de voyageurs transportés, de courses effectuées, de tickets et/ou d'abonnements vendus.

<u>Remarques éventuelles :</u>
Une convention est passée entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales des bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine ou une gare. Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant. Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Les modalités de fonctionnement sont détaillées dans la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°333

Enjeu : 3 - Maintenir et développer les services à la population

Axe : Profiter de l'arrivée du tram-train pour développer une offre de transports à la demande

Intitulé du projet :

Transports saisonniers : Navettes des neiges

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Territoire de la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin

Description du projet :

Durant la période hivernale, il existe une forte demande des habitants (notamment jeunes et familles) et des visiteurs (touristes, excursionnistes) pour se rendre à la station du Markstein par les transports en commun. Ces dernières années, un transport régulier en liaison avec la ligne TER, les mercredis, week-end et tous les jours des vacances scolaires en lien avec le Conseil Général. Cette expérience a permis de démontrer la pertinence d'une navette et la nécessité d'adapter le produit à la demande. Il est proposé de mettre en place un double système : à la fois d'une ligne régulière en liaison avec la ligne TER (durant les périodes de forte demande) mais également un système à la demande (sur réservation) en dehors de ces périodes. Ce système serait mis en place sur les 3 ans à venir soit les hivers 2011, 2012 et 2013.

Aire géographique de rayonnement du projet :

local et régional

Public visé :

Habitants de la vallée, notamment les jeunes ; touristes séjournant dans la vallée ou à proximité ; excursionnistes alsaciens empruntant la ligne TER / Tram-train Mulhouse-Kruth

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : hiver 2011/2012
- date de fin des travaux : hiver 2013/2014

Coût du projet : **60 000 €**

Fonct

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **60 000 €**
- Taux d'intervention : **50%**
- Montant de la subvention : **30 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
	30 000 €	30 000 €					60 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

nombre d'usagers - enquêtes de satisfaction

Remarques éventuelles :

Une convention est passée entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales des bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant. Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Les modalités de fonctionnement sont détaillées dans la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°411

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Réhabilitation d'un ancien abri de guerre 1914-1918 en Abri-mémoire

Maîtrise d'ouvrage :

CC Cernay et environs

Localisation du projet :

UFFHOLTZ

Description du projet :

En tant que centre de ressources et lieu de pratiques artistiques et culturelles en lien avec le site du Hartmannswillerkopf et le patrimoine de mémoire en général, l'Abri-mémoire représente un véritable atout pour le territoire.

Lieu vivant destiné à un public large, l'Abri-mémoire proposera un espace de rencontre et d'éducation sur l'histoire, la mémoire et la paix. Des missions de communication, d'animation et de sensibilisation seront donc menées pour développer l'attractivité culturelle et touristique du site (conception d'expositions temporaires accompagnées de manifestations culturelles ponctuelles faisant appel à des intervenants français et étrangers : conférences, spectacles vivants, sensibilisation à l'art, actions auprès des scolaires, etc.)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région Est / Allemagne

Public visé :

Scolaires, étudiants, chercheurs, historiens, seniors

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2010
- ▶ date de fin : 2010

<u>Coût du projet :</u>	1 224 439 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	480 000 €
▶ Taux d'intervention :	12,5%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	601 209 €	60 000 €		207 560 €	155 670 €	200 000 €	1 224 439 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de visiteurs accueillis, de scolaires encadrés, de manifestations et d'expositions organisées

<u>Remarques éventuelles :</u>
Site faisant partie du Programme global de valorisation du Hartmannswillerkopf (HWK - Vieil Armand).

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°412

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Création d'une médiathèque (étude et travaux)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Fellingering

Description du projet :

Au sein de Pavillon des Créateurs du Parc de Wesserling, et afin de combler le manque de lieu de lecture publique sur le territoire, il est prévu de créer dans une partie des locaux, une médiathèque. De l'ordre de 600 m² dans un premier temps, cette médiathèque aura pour vocation d'évoluer et de se développer pour, à terme, atteindre les critères habituels de la DRAC sur un autre site. Une mise en réseau avec les médiathèques de Thann et de Cernay sera étudiée. Les travaux ne seront que mineurs dans la mesure où seul l'aménagement des locaux sera nécessaire.

Cet équipement s'inscrit dans la vocation économique, culturelle et touristique du site de Wesserling.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes

Public visé :

Tous publics du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	300 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	33,3%
▶ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre : DRAC	
	250 000 €	50 000 €					300 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre d'abonnements

<u>Remarques éventuelles :</u>
Un simple aménagement des locaux sera pris en compte, l'essentiel de la dépense étant constitué de mobilier et d'acquisition d'ouvrages. Il est rappelé que le Département est déjà intervenu sur le bâti dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale Wesserling.

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et
Enjeu 4 poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Valorisation touristique du site de l'Engelbourg - création d'un espace scénique

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de THANN

Localisation du projet :

Ruines du Château de l'Engelbourg – 68 800 THANN

Description du projet :

En tant que site touristique structurant pour le Pays Thur Doller, l'Engelbourg fait l'objet d'un programme global de valorisation. Ce projet s'articule autour de trois axes interdépendants : la création d'un espace scénique, l'alimentation électrique du site ainsi que l'installation de mobilier de détente et d'information (bancs et totems).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Thur Doller

Public visé :

- * Habitants du Pays Thur Doller
- * Touristes
- * Artistes professionnels et amateurs
- * Scolaires

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	150 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention souhaité :	19%
▶ Montant de la subvention :	28 500 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	121 500 €	28 500 €	dossier déposé	DRAC	oui	PAIR, SDAP, AFPA, Mission Locale	150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Organisation d'animations culturelles
* Nombre de visiteurs accueillis
* Nombre d'entrées

Remarques éventuelles :
L'espace scénique pourrait prendre la forme d'un amphithéâtre de verdure et être réalisé au travers d'un chantier-formation (appel à projet de la Région Alsace). L'intérêt des différents partenaires (DRAC, SDAP, PAIR, AFPA) pour ce projet été confirmé lors de diverses réunions préalables.
Types de dépenses : Espace scénique, alimentation électrique du site et mobilier.
Le projet sera instruit selon les critères "bâtiment à vocation culturelle", il conviendra donc de préciser la surface du projet. Celle-ci servira de référence afin de calculer précisément la base subventionnable.

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Aménagement d'une Maison de la Musique Intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Masevaux

Description du projet :

Réaliser, en partenariat avec la Ville de Masevaux l'aménagement d'une ancienne école en Maison de la Musique, adaptée à la pratique de toutes les musiques et permettant l'enseignement, les concerts et les répétitions.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de la Doller

Public visé :

associations locales, particuliers

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	100 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000€
▶ Taux d'intervention :	24%
▶ Montant de la subvention :	24 000€

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	76 000 €	24 000 €			à définir		100 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de personnes et d'associations accueillies

<u>Remarques éventuelles :</u>

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°415

Enjeu : 4- Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux du territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions de mise en réseau et à quelques équipements emblématiques

Axe : 4.1 Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Culture de Cernay et environs

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de Cernay et environs
Espace Grün

Localisation du projet :

territoire de la Communauté de Communes de Cernay et environs

Description du projet :

5 axes prioritaires d'action culturelle ont été définis.

- renforcer la présence artistique, le soutien et la diffusion du travail des artistes, l'incitation à la création
- animer le réseau culturel sur le territoire
- proposer une politique d'accessibilité de tous les publics à l'offre culturelle
- développer une approche patrimoniale, scientifique, artistique et pédagogique de la Grande Guerre dans le massif du Hartmannswillerkopf, en Alsace et dans les Vosges
- valoriser, promouvoir et animer le patrimoine minier du Silberthal à Steinbach à travers ses dimensions pédagogiques, culturelles et scientifiques

Aire géographique de rayonnement du projet :

Grand Est, Suisse, Allemagne

Public visé :

grand public, public empêché, public de niche (spécialistes de 14-18, de la géologie, artistes, etc.), enfants, famille, scolaires, habitants du territoire, bénévoles

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 1er janvier 2012
- ▶ date de fin des travaux : 31 decembre 2013

Coût du projet : 821 400 €

Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 821 400 €
- ▶ Taux d'intervention : 14,12%
- ▶ Montant de la subvention : 116 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
CCCE	206 000 €	60 000 €	5 000 €	17 000 €	10 000 €		298 000 €
Espace Grün	367 400 €	56 000 €				100 000 €	523 400 €
TOTAL	573 400 €	116 000 €	5 000 €	17 000 €	10 000 €	100 000 €	821 400 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

fréquentation, nombre de demandes, avis recueillis, reconduction d'actions à la demande des bénéficiaires, notoriété

Remarques éventuelles :

Cette opération pourra être modifiée en fonction des résultats de l'évaluation (en cours) du précédent contrat culture.

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Travaux de rénovation du Relais Culturel Régional

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de THANN

Localisation du projet :

51 rue Kléber à THANN

Description du projet :

Agé de 30 ans, le Relais Culturel de Thann nécessite des travaux réguliers de rénovation et mise aux normes. La présente tranche de travaux concerne :

- le remplacement du système de désenfumage ,
- des travaux d'étanchéité en toiture ainsi que le remplacement de portes extérieures,
- la régulation du chauffage et du système de ventilation pour réduire les consommations d'énergie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Thur Doller

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 3ème trimestre 2012
- date de fin des travaux : 2ème trimestre 2013

<u>Coût du projet :</u>	125 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	68 000€
▶ Taux d'intervention :	21%
▶ Montant de la subvention :	14 280€

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	110 720 €	14 280 €					125 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du public
Programmation culturelle

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le plafond des dépenses subventionnables s'élève à 600 000 € pour 15 ans. Or, si l'on considère les travaux réalisés sur les 15 dernières années à savoir 532 000 € depuis 1998, la base subventionnable retenue s'élève à 68 000 €.

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Rénovation de la chapelle Sainte Odile et transformation en salle de concerts, spectacles, expositions (Tranche 1 : études, structures)

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Vieux-Thann

Localisation du projet :

Chapelle Sainte Odile à Vieux-Thann

Description du projet :

La Commune a racheté la chapelle à l'euro symbolique en mai 2011.
Le sous-sol est destiné à accueillir des activités sportives de diverses associations : tennis de table, gymnastique, ainsi que des espaces de rangement de chaises et de tables.
La nef, au rez-de-chaussée, sera transformée en salle de concerts, spectacles, et expositions, et équipée de gradins rétractables.
L'ancienne sacristie à l'arrière de la nef sera transformée en loges pour les artistes.
Le clocher a été démoli en juillet 2011, en raison de sa dangerosité.
Une étude de faisabilité a été réalisée en août 2011 par l'ADAUHR. Elle prévoit deux hypothèses de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, avec intégration d'un ascenseur. Les travaux comprendront : remplacement du chauffage, mise aux normes de l'électricité, amélioration acoustique interne, revêtements sols et murs, construction de sanitaires et d'un bloc ascenseur, création d'issues de secours, installation de gradins rétractables, restauration des vitraux endommagés, rideau de scène, dispositif d'occultation des vitraux, dispositif scénique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Thann

Public visé :

Habitants du Pays de Thann et environs

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	Coût estimatif 1ère tranche :	615 000 € H.T. (investissement)
	Coût estimatif 2ème tranche :	885 000 € H.T. (investissement)
	Coût global du projet :	1 500 000 € H.T. (Investissement)

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **615 000 € (1ère Tranche)**
- ▶ Taux d'intervention : **10,0%**
- ▶ Montant de la subvention : **61 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
	503 500 €	61 500 €		25 000 €	25 000 €		615 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Qualité du bâtiment après rénovation et transformation (aménagements, équipements, qualité acoustique...) - Satisfaction des utilisateurs - Possibilité pour la Commune d'assurer une programmation de quelques dates par an en plus des concerts, spectacles et expositions des associations locales

Remarques éventuelles :

Deux questions demeurent en suspens à l'issue de l'étude de faisabilité : la capacité de charge de la dalle béton de la nef, qui fera prochainement l'objet d'une étude par un bureau d'études structures, et la faisabilité de la transformation de type d'ERP, en discussion actuellement avec la Direction Départementale des Territoires.

C'est pourquoi, le projet est décomposé en 2 tranches. La première, d'un coût de 615 000 € concerne les études à mener et les structures à prévoir. La seconde tranche d'un coût de 885 000 € pourra, selon les résultats des études, être instruite au titre d'un futur Contrat de Territoire de Vie.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°418

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Réhabilitation - Extension du Complexe Maurice et Katia KRAFFT

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de WATTWILLER

Localisation du projet :

Complexe Maurice et Katia KRAFFT
1, rue du Général de Gaulle
68700 WATTWILLER

Description du projet :

- 1 - Réhabilitation des locaux existants en optimisant l'isolation thermique du bâtiment, les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables (solaire, photovoltaïque, bois-énergie).
- 2 - Adjonction de nouveaux locaux fonctionnels adaptés à la diversité des activités culturelles avec la même volonté d'optimiser la qualité environnementale de l'ouvrage

Aire géographique de rayonnement du projet :

Selon le type d'activité ou d'enseignement dispensé, les adhérents viennent des localités de la CC CERNAY et environs, du Pays de THANN, de la vallée de la Thur voire du Bassin Potassique ou du secteur du Florival.

Public visé :

Locaux adaptés pour des activités culturelles et sportives en direction de la jeunesse et des adolescents
Séniors
Tout public (théâtre, cinéma, concerts...).

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 650 000 € HT	Investissement

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	1 650 000 €
‣ Taux d'intervention :	16%
‣ Montant de la subvention :	264 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	EDF	
	1 361 000 €	264 000 €				25 000 €	1 650 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :
La participation du Département est un maximum et est conditionnée à l'attribution par la communauté de communes et/ou les communes voisines d'une aide au projet. Si l'aide totale de la Communauté de communes et/ou des communes voisines devait être inférieure à 10% du coût H.T. du projet, la participation départementale figurant au Contrat de Territoire pourrait être réduite par la Commission Permanente sur proposition de la Commission des Sports et de la Vie Associative.

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.2 : Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire

Intitulé du projet :

Construction d'un musée du Patrimoine et de l'Environnement

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de WEGSCHEID

Localisation du projet :

WEGSCHEID

Description du projet :

Ce projet complète l'ensemble bâtiment distillerie/pressoir, verger des enfants de l'école et mise en valeur d'une collection variée de plus de 40 cépages de plants de vignes (collection qui sera agrandie dans les prochaines années).

D'autre part, un verger d'essence fruitières forestières complète cet ensemble environnemental et une étude portant sur la mise en valeur des mines d'argent pourrait être menée (Wegscheid était le centre minier le plus important d'Alsace au XVIème siècle).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Public visé :

Public local, départemental, touristes de toutes régions et pays.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : fin septembre 2010
- ▶ date de fin des travaux : juin 2011

Coût du projet :	200 000 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	108 000 €
‣ Taux d'intervention :	20%
‣ Montant de la subvention :	21 600 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	117 400 €	21 600 €	0 €		1 000 €	60 000 €	200 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* nombre de visiteurs
* création d'un emploi à terme avec gestion du musée du patrimoine et de l'environnement et distillerie/presseoir.

Remarques éventuelles :
Finalisation d'un projet initié il y a 10 ans comprenant un bâtiment distillerie/presseoir (réalisé il y a 8 ans) complété par les éléments du présent projet par la construction d'un bâtiment musée et sanitaires. La base subventionnable tient compte des surfaces nouvelles créées (101,4 m² de SHON)

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°422

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.2 : Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire

Intitulé du projet :

Mise en valeur de la Porte Sud des Vins d'Alsace

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Thann

Localisation du projet : THANN

Description du projet :

Rénovation de l'espace muséographique, amélioration des conditions de travail et d'accueil, amélioration des abords.

Aire géographique de rayonnement du projet :

National et international

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	145 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	145 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	29 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	116 000 €	29 000 €						145 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation (touristes, locaux, scolaires, professionnels), élargissement des horaires d'ouverture

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le bâtiment appartient à un privé, la CCPT a un bail de location emphytéotique, le bâtiment est classé.
Autres participations (notamment viticulteurs) à détailler au moment du dépôt du dossier.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°431

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 : Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Travaux de sauvegarde à la collégiale de THANN

Maîtrise d'ouvrage : Ville de THANN

Localisation du projet : THANN

Description du projet :

Dans le cadre d'un programme global d'1 million d'euros de travaux urgents établi par l'architecte en chef des monuments historiques, le présent projet concerne une 2ème et une 3ème tranche de travaux.

- le rétablissement des étanchéités du pourtour de la nef et du chœur
- la restauration du couronnement du gouttereau Nord du vaisseau principal de la nef.

Aire géographique de rayonnement du projet :

La collégiale de Thann est sans conteste un des éléments forts et structurants d'une politique de développement touristique du Pays Thur-Doller

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	631 435 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	571 954 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	114 391 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
				Etat	Région			
	206 092 €	114 391 €		228 782 €	82 170 €			631 435 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation

<u>Remarques éventuelles :</u>
La base subventionnable ne prend en compte que les travaux de maçonnerie, pierres de taille, couverture et menuiserie ainsi que les notes d'honoraires et de coordination de santé et sécurité afférentes. Sont donc exclus les travaux relatifs aux vitraux et leurs honoraires.

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 : Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Travaux de rénovation à la collégiale de THANN

Maîtrise d'ouvrage : Ville de THANN

Localisation du projet : THANN

Description du projet :

Après un premier programme d'1 million d'euros consacrés plus particulièrement à des travaux de sauvegarde (rétablissement des étanchéités...), le présent projet vise à entreprendre des travaux de rénovation d'une partie de la façade nord.

Aire géographique de rayonnement du projet :

La collégiale de Thann est en matière de patrimoine, l'élément emblématique du territoire et un élément incontournable d'une politique touristique.

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 3ème trimestre 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	340 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	340 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	68 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
				Etat	Région			
	136 000 €	68 000 €		136 000 €				340 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation touristique

<u>Remarques éventuelles :</u>
Sont exclus de la base subventionnable les travaux relatifs aux vitraux et leurs honoraires.

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Train Thur Doller Alsace - Programme annuel d'investissement

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Pays Thur Doller
Association Train Thur Doller Alsace
CC Vallée de la Doller et du Soultzbach
CC Pays de Thann
CC Cernay et environs

Localisation du projet :

De Cernay à Sentheim, sur les propriétés départementales (voie ferrée et bâtiments)

Description du projet :

La propriété départementale relative au Train de la Doller, concernant tant la voie que les bâtiments, fera l'objet d'une vente vers les communautés de communes territorialement concernées. Le Département accompagnera financièrement les travaux d'entretien et de mise en valeur nécessaires au maintien et à l'amélioration du service proposé aux touristes/voyageurs. Dans l'attente de la vente de la voie et des bâtiments, le Département versera l'aide aux travaux d'entretien à l'association du Train Thur Doller Alsace qui exploite la ligne.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Locale, départementale, régionale

Public visé :

- * les touristes
- * les locataires des bâtiments
- * les habitants des communes concernées
- * l'association Train Thur Doller Alsace, utilisatrice des biens

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 500 000 €

Invest et Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 500 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 200 000 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	300 000 €	200 000 €					500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * nombre de bâtiments rénovés ou mis aux normes
- * m² rénovés
- * mètres linéaires renouvelés

Remarques éventuelles :

Période de travaux sur 4 ans : 2010 - 2013.
L'aide départementale accompagne le programme annuel de travaux.
Différents types de travaux seront progressivement réalisés.
Dans l'attente de la vente des voies et des bâtiments attenants, le Département versera son aide à la maintenance des installations directement à l'association TTDA. Une fois la vente opérée, le tiers bénéficiaire de l'aide sera la communauté de communes concernée territorialement par les travaux.
Il est également possible aux intercommunalités de s'organiser et de désigner une communauté de communes chef de file, laquelle pourra être alors bénéficiaire de l'aide.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 432b

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 : Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Restauration de matériel ferroviaire classé au titre des Monuments Historiques

Maîtrise d'ouvrage :

Association Train Thur Doller Alsace
BP 90192
68703 Cernay cedex

Localisation du projet :

Dépôt de Burnhaupt le Haut
49 rue de la gare
68520 Burnhaupt-le-haut

Description du projet :

Restauration complète intérieure et extérieure de 3 voitures métallisées Sud Est à 3 essieux et d'un wagon tombereau (80% du budget)
Restauration partielle des 4 voitures Palavas et de la locomotive à vapeur Mallet (20% du budget)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ligne ferroviaire Cernay - Senheim
Réseau Ferré National pour la locomotive Mallet lors de ses circulations en dehors du réseau du TTDA

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : janv-11
- date de fin des travaux : déc-13

<u>Coût du projet :</u>	107 042 €	Invest et Fonct

<u>Participation départementale :</u>		
▶ Base subventionnable retenue :	107 042 €	
▶ Taux d'intervention :	15%	
▶ Montant de la subvention :	16 056 €	

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	23 555 €	16 056 €		42 816 €	24 615 €		107 042 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>
Les conventions de financement ont d'ores et déjà été établies avec la DRAC et le Conseil Régional pour les montants repris dans le plan de financement ci-dessus.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 433

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 : Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Relevage de l'orgue Callinet de Mollau

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de MOLLAU

Localisation du projet :

Eglise Saint Jean-Baptiste de MOLLAU

Description du projet :

Relevage de l'orgue historique J.CALLINET datant de 1832, traitement des boiserie
anciennes

Aire géographique de rayonnement du projet :

Cet orgue, classé Monument Historique en 1991, est connu mondialement des organistes et
mélomanes avertis.

Public visé :

Tout public. Touristes musiciens ou intéressés par le patrimoine culturel.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : avr-11
- ▶ date de fin des travaux : sept-oct 2011

<u>Coût du projet :</u>	33 895 €	Invest et Fonct

<u>Participation départementale :</u>		
▶ Base subventionnable retenue :	33 895 €	
▶ Taux d'intervention :	25%	
▶ Montant de la subvention :	8 473 €	

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	11 864 €	8 473 €			13 558 €		33 895 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>
Les conventions de financement ont d'ores et déjà été établies avec la DRAC et le Conseil Régional pour les montants repris dans le plan de financement ci-dessus.

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Aménagement de la Grande Chaufferie de Wesserling (partie structurelle)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Commune d'Husseren-Wesserling

Description du projet :

Ancienne centrale thermique, propriété de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, la Grande Chaufferie est un témoignage unique de l'industrie énergétique du XX^{ème} siècle. Elle présente un intérêt patrimonial notoire, car si l'usage de telles machines n'était pas rare sur des sites industriels comme Wesserling, il est aujourd'hui exceptionnel d'avoir la possibilité de visiter pareille structure. Les chaudières, d'une quinzaine de mètres de hauteur, occupent quasiment tout l'espace intérieur tandis que se déploient autour d'elles une galaxie de tubulures, de tuyauteries, d'escaliers suspendus, de garde-corps et de passerelles. La Communauté de communes souhaite pouvoir faire découvrir ce site au public. C'est pourquoi elle souhaite réhabiliter et sécuriser l'ensemble. Différents travaux sont ainsi nécessaires : mise en sécurité du bâtiment et dispositions de nature à en assurer la pérennité ; sécurisation des circulations (renforcement traitements des sols et des garde-corps), condamnation des zones non accessibles au public, balisage des circulations et issues, éclairage de circulation et de mise en valeur du patrimoine technique, aménagement de sanitaires. Les travaux de gros oeuvre effectué, la Communauté de communes confiera le bâtiment à l'Association de Gestion et d'animation du Parc de Wesserling pour exploitation. Cette structure prendrait alors à sa charge l'aménagement muséographique du site puis son exploitation. Cette réalisation qui allie le pédagogique, le spectaculaire et le ludique s'inscrit dans le projet écomuséal du Parc de Wesserling. Il permettra d'augmenter l'attractivité du site, de lisser la fréquentation et par là-même contribuer à la pérennisation du site et des emplois culturels de Wesserling.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional, voire international (suisse, allemands).

Public visé :

Individuels : excursionnssites et touristes, locaux ; groupes : scolaires et autocaristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : sept-11
- ▶ date de fin des travaux : sept-12

Coût du projet : **125 641 €** H.T. Invest

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **125 641 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **31 410 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
	25%	25%		20%	30%		100%
	31 411 €	31 410 €		25 128 €	37 692 €		125 641 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de visiteurs - emploi(s) lié à cette nouvelle activité

Remarques éventuelles :

PM : l'aménagement muséographique est réalisé par l'Association de Gestion du Parc de Wesserling et financé par ailleurs par le Conseil Général dans le cadre de son financement de l'Association.

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.3 Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques

Intitulé du projet :

Etude en vue de la restauration du Saint Sépulcre de Vieux-Thann

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Vieux-Thann

Localisation du projet :

Eglise Saint Dominique à Vieux-Thann

Description du projet :

Réalisation d'une étude en vue de la restauration de l'ensemble sculptural dit "Saint Sépulcre" du XV^{ème} siècle situé au sein de l'Eglise Saint - Dominique. Cet édicule est mis en péril par des remontées d'humidité (l'église est située en bord de Thur) et nécessite une restauration qui sera compliquée techniquement par le fait que le Saint Sépulcre est entouré par une dalle de béton contenant un chauffage au sol, et qu'il sera nécessaire de protéger l'orgue récemment restauré par un enveloppement et une mise sous caisson. Une étude doit être réalisée par un Architecte en Chef des Monuments Historiques, qui devra instrumenter le Saint Sépulcre afin d'observer l'évolution du monument en fonction des variations d'hygrométrie et de température. La durée de cette observation est d'une année. A l'issue de cette année, l'Architecte devra rendre ses conclusions et préconiser la méthode de restauration la plus adaptée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays de Thann

Public visé :

Touristes, habitants du Pays de Thann, historiens et universitaires, promeneurs...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012 (étude)
- date de fin des travaux : 2013 (étude)

Coût du projet :	25 000 €	Investissement

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €	
▶ Taux d'intervention :	25%	
▶ Montant de la subvention :	6 250 €	

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
	11 250 €	6 250 €		7 500 €			25 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Eclairer le choix du maître d'ouvrage et permettre le choix d'une méthode de restauration adaptée

Remarques éventuelles :
Une étude a été réalisée en 2000 par un architecte en chef des Bâtiments de France. Au vu de l'évolution des dégradations et de l'évolution des techniques de restauration, cette étude doit être remise à jour. Suite à plusieurs rencontres avec le conservateur régional des monuments historiques de la DRAC, deux scientifiques du laboratoire de recherche des monuments historiques ont inspecté le Saint Sépulcre et vont produire un rapport contenant des préconisations. A la suite de ce rapport, il sera nécessaire de recruter un architecte en chef des monuments historiques pour une étude et une observation du monument avec instrumentation sur la durée d'un an pour analyser les réactions de l'édicule aux variations d'humidité de l'environnement et préconiser une méthode de restauration. A la suite de cette étude, un maître d'oeuvre sera recruté, afin de conduire des études en vue de la réalisation des travaux. Lors des travaux, le confinement de l'orgue sera indispensable (devis du facteur d'orgue de 10 000 €). Concernant le financement , outre la participation du Conseil Général, une subvention sera sollicitée auprès de la DRAC (40%), et il sera fait appel à la Fondation du Patrimoine pour un appel à des fonds privés et une souscription.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°441

Enjeu 4 : Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.4 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Intitulé du projet :

Réseau de Gîtes d'Etape de Montagne - Label PER

Maîtrise d'ouvrage :

- * Syndicat Mixte du Pays Thur Doller pour l'étude et la création d'outils de promotion
- * Partenaires privés, publics ou associatifs propriétaires de gîtes concernés pour la partie travaux sur gîtes

Localisation du projet :

Sur les crêtes sud vosgiennes, sur le massif du Rossberg en grande partie.
Thann, Bourbach le Haut, Bitschwiller-lès-Thann, Moosch/Husseren, Storckensohn, Oderen, Fellingring, Sewen, Oberbruck, Dolleren, Masevaux.

Description du projet :

L'objectif est de créer un produit touristique innovant en matière de randonnée sur les crêtes vosgiennes, en proposant des itinéraires de longueur moyenne (3 à 4 heures de marche/jour) associés à une offre d'hébergement en montagne de qualité. L'ensemble des acteurs se regroupent dans un réseau qui est doté d'une charte de qualité partagée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Alsace, National et International

Public visé :

- * les touristes, les randonneurs
- * les propriétaires et gestionnaires des bâtiments
- * les habitants des communes concernées
- * associations, entreprises

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :

3 893 000 €

Invest ou Fon

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **3 893 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **16,2% (taux moyen à affiner selon les dossiers)**
- ▶ Montant de la subvention : **631 800 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrages	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
Tranche 1 (2010-2011)	662 750 €	315 900 €	642 200		315 900 €	9 750 €	1 946 500 €
Tranche 2 et conditionnelle (2012-2013)	662 750 €	315 900 €	642 200		315 900 €	9 750 €	1 946 500 €
TOTAL	1 325 500 €	631 800 €	1 284 400		631 800 €	19 500 €	3 893 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * nombre de bâtiments rénovés ou mis aux normes
- * m² rénovés

Remarques éventuelles :

Ce projet se décompose en trois parties :

- 1- Etude et élaboration d'un groupement d'entreprises, création d'outils de promotion
- 2- Propriétaires privés (Maîtrise d'œuvre, travaux et aménagements divers)
- 3- Propriétaires publics ou associatifs (Maîtrise d'œuvre, travaux, et aménagements divers)

Cette opération concerne, à ce jour, 12 sites d'hébergement volontaires

La commercialisation pourra démarrer partiellement en 2012 et surtout en 2013

La participation départementale sera arrêtée dès lors que le Pays Thur Doller transmettra un plan de financement, un programme de travaux ainsi qu'un calendrier définitifs qui auront été validés par l'ensemble des partenaires du projet. Dans l'attente, il est prévu de scinder l'opération en trois tranches :

* la première tranche d'un montant de 1 946 500 € s'étend sur la première partie du contrat de territoire (2010-2011), la part départementale correspond à 16,2 %, soit 315 900 € ;

* pour la deuxième tranche du contrat le montant indiqué dans la maquette pour la participation départementale est de 210 111 € et correspond à une provision pour le projet dans l'attente de la fourniture d'un programme d'avancement et d'un plan de financement détaillés qui seront analysés à l'occasion de la révision à mi-parcours, au cours de laquelle la participation départementale pourra être réévaluée au besoin.

* la troisième tranche est une tranche conditionnelle qui a été validée à mi-parcours, selon les crédits disponibles.

Concernant les projets de réhabilitation des gîtes d'étape, la participation départementale sera attribuée en Commission Permanente, dossier par dossier, et versée directement à chaque porteur de projet.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°442

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.4 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Intitulé du projet :

Aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de THANN

Localisation du projet :

THANN

Description du projet :

Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars avec gestion technique (vidanges, eau potable, poubelles), information à destination des touristes

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes

Public visé :

- * touristes
- * commerce local

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	66 900 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	66 900 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	13 380 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	53 520 €	13 380 €					66 900 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* nombre de visiteurs accueillis
* suivi du commerce local

<u>Remarques éventuelles :</u>
Cet aménagement s'inscrit dans la politique d'accueil touristique de la Ville, afin d'améliorer les conditions de séjour des camping-caristes. L'aire de stationnement sera payante afin d'assurer le financement des charges (eau, poubelles) et de la maintenance (nettoyage, horodateurs,...).

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°443

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.4 Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Intitulé du projet :

Réparation de la dameuse du Frenz

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin

Localisation du projet :

site du FRENZ (commune de KRUTH)

Description du projet :

Réparation et remise en fonction d'une dameuse appartenant à la communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin, suite à un don de l'exploitant destinée à l'entretien des pistes de ski du site du Frenz.

Aire géographique de rayonnement du projet :

communes environnantes vallée de Saint Amarin

Public visé :

public débutant local

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : nov.-11
- date de fin des travaux : déc.-11

<u>Coût du projet :</u>	38 990 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct	Invest

<u>Participation départementale :</u>				
▶ Base subventionnable retenue :				38 990 €
▶ Taux d'intervention :				40%
▶ Montant de la subvention :				15 596 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	23 394 €	15 596 €						38 990 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.4 Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Intitulé du projet :

Acquisition d'une dameuse pour la station de ski du Schlumpf

Maîtrise d'ouvrage :

DOLLEREN (Régie Municipale des Téléskis)

Localisation du projet :

STATION SKI DU SCHLUMPF 68290 DOLLEREN

Description du projet :

Acquisition d'un engin de damage (avec treuil) d'occasion (marque Kasbohrer PB300) adapté au domaine en remplacement de l'actuel (PB200, sans treuil et qui nécessite une mise en conformité avec les nouvelles normes EUROMOT 3B pour limiter les émissions polluantes des moteurs à usage non routier).

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'aménagement hivernal des "petites" stations de ski et concoure à :

- permettre le développement de la pratique d'activités des sports de glisse en offrant une meilleure qualité de préparation et de sécurisation des pistes de ski de descente ;
- désenclaver des fermes d'altitude en facilitant leur accès et ravitaillement par fort enneigement (Fennematt, Graber) et en développant autour d'elles des activités de randonnée (raquettes, ski) ;
- faciliter les secours aux blessés ;
- valoriser l'exceptionnel cadre naturel ;
- accompagner l'aménagement et le développement du territoire de vie Thur Doller dans le domaine des loisirs de nature et du tourisme en hiver.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Thur Doller - Piemont - Région Mulhousienne

Public visé :

skieurs confirmés et familles ; randonneurs (raquettes) ; équipes secours en montagne

Echéancier de réalisation du projet :

date d'acquisition prévue nov/déc 2011 :

Coût du projet : **45 000 € H.T. (investissement)**

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **45 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **18 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
	27 000 €	18 000 €					45 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

L'accessibilité très facile de la station (à 45mn de Mulhouse) draine principalement des skieurs confirmés en demi journée, pour une pratique intensive du ski grâce à un faible temps d'attente. La remontée mécanique (La Verdure) est encore la plus longue du massif vosgien (1 250 m pour un dénivelé de 340 m, débit horaire 720 skieurs, durée du trajet environ 5mn) Le téléski dessert un vaste champs de neige offrant aux bons skieurs plusieurs variantes avec plus ou moins de difficultés. Des parcours balisés en forêt sont à l'étude. Cette nouvelle dameuse permettra un bon entretien du domaine.

Enjeu 4 Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.4 Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser l'accueil des touristes

Intitulé du projet :

Acquisition d'une dameuse pour la station du Thanner Hubel

Maîtrise d'ouvrage :

Ski Club Vosgien Thann

Localisation du projet :

Thanner Hubel à BITSCHWILLER-LES-THANN

Description du projet :

Acquisition et remise en fonction d'un engin de damage d'occasion adapté au domaine en remplacement de l'actuel.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Pays Thur Doller

Public visé :

skieurs confirmés et familles ; randonneurs (raquettes) ; équipes secours en montagne

Echéancier de réalisation du projet :

date d'acquisition prévue déc 2011 / janv 2012

Coût du projet : **42 000 € TTC (investissement)**

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **42 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **16 800 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (préciser)	
	25 200 €	16 800 €					42 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Remarques éventuelles :

Le Ski Club Vosgien de THANN est affilié à la Fédération Française de Ski et compte 329 membres.
Le matériel devra être affecté à la station pour une durée minimale de 10 ans.

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN de la CC Vallée de la Doller et du Soultzbach

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Vallée de la Doller et du Soultzbach

Description du projet :

Actions issues de l'étude GERPLAN.

A ce stade, il peut notamment être cité la réhabilitation du chemin du Bruckenwald de manière à pérenniser la présence des agriculteurs en montagne et leur assurer une meilleure qualité de vie et de meilleures conditions de travail et domestiques y compris pour les familles, ce qui facilite la transmission des activités.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de la Doller

Public visé :

- * Agriculteurs
- * communes
- * associations
- * particuliers
- * Communauté de communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	263 707 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000€
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	100 000€

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	150 000 €	100 000 €					250 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* mobilisation des acteurs du territoire

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°512

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN de la CC de la Vallée de Saint-Amarin

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Saint-Amarin

Description du projet :

Mise en œuvre du GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Public visé :

- * Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
- * communes
- * associations
- * particuliers

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	442 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autres (communes)	
	319 900 €	100 000 €				22 100 €	442 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* satisfaction du public visé

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°513

Enjeu 5 Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN de la CC Cernay et Environs

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de Cernay et Environs

Localisation du projet :

Communauté de Communes de Cernay et Environs

Description du projet :

AXE 1 : Préserver et valoriser la qualité paysagère et écologique du piémont

AXE 2 : Favoriser la diversité de l'agriculture et des paysages dans la plaine agricole

AXE 3 : Améliorer l'intégration paysagère et la fonctionnalité écologique des zones d'activité, des axes de communication et des gravières

AXE 4 : Préserver les espaces de grande qualité écologique, paysagère, ainsi que les espaces agricoles à travers les documents d'urbanisme

AXE 5 : Développer la biodiversité dans les villes et leurs abords/ Améliorer l'accueil en entrées de ville

AXE 6 : Sensibilisation à l'Environnement et valorisation du patrimoine naturel

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de Cernay et Environs

Public visé :

- * propriétaire de vergers, arboriculteurs
- * agriculteurs; AF
- * associations,
- * communes,

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **220 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **220 000 €**
- Taux d'intervention : **40%**
- Montant de la subvention : **88 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autres (associations...)	
	132 000 €	88 000 €			selon convention		220 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

nombre de fruitiers replantés / surface de vergers remises en état / surface des MAET/ linéaire de berges de cours d'eau évoluant en gestion plus écologique/ surface d'espaces évoluant en prairies fleuries

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°514

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Thann

Localisation du projet :

Pays de Thann

Description du projet :

Mise en œuvre des opérations GERPLAN, qu'elles soient associatives, agricoles, communales ou communautaires, dans le cadre d'un contrat Gerplan 2012-2014 suivant les axes du document cadre :

- 1- la maîtrise de l'enfrichement ;
- 2- Le maîtrise de l'urbanisation résidentielle ;
- 3- L'insertion des agriculteurs dans la communauté ;
- 4- Les paysages et les infrastructures ;
- 5- Les sites et le patrimoine ;
- 6- La requalification de l'entrée de la vallée de la Thur ;
- 7- L'eau ;
- 8- Le patrimoine naturel.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Thann en zones périurbaines et rurales.

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Début 2012
- ▶ date de fin des travaux : Fin 2013

Coût du projet :	250 000 €	HT	Invest

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :						
Maître d'ouvrage CCPT	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
		Europe	Etat	Région	autre	
150 000 €	100 000 €					250 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Le suivi et l'évaluation de chaque opération menée (qualitativement et quantitativement quand cela est possible).

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu 5 : Préserver et valoriser le cadre de vie par la mise en œuvre d'une politique environnementale partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du paysage

Axe 5.2 : Encourager une gestion durable des ressources en eau

Intitulé du projet :

Travaux d'interconnexion LAUW-MASEVAUX-SICKERT-NIEDERBRUCK

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de MASEVAUX

Localisation du projet :

LAUW - MASEVAUX - SICKERT - NIEDERBRUCK

Description du projet :

Programme pluriannuel d'amélioration et de sécurisation de la production et de la distribution en eau potable.

Le programme global prévoit la :

- la création d'un nouveau forage
- la construction d'une nouvelle station de pompage
- la construction d'unités de traitement
- la création de réseaux d'adduction
- la création de stations de surpression
- la réalisation de conduites de liaisons intercommunales

Seule la réalisation des liaisons intercommunales est inscrite au Contrat de Territoire de Vie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

LAUW - MASEVAUX - SICKERT - NIEDERBRUCK

Public visé :

Les habitants et entreprises des communes concernées.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	320 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	320 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	64 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre (communes)	
	256 000 €	64 000 €					320 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* réalisation du maillage

Remarques éventuelles :
Le montant du projet devra faire l'objet de précision car le chiffre actuel est établi sur la base d'une estimation. Une grande partie du projet semble éligible au Guide des Aides, le dépôt du dossier pour instruction permettra d'affiner la ventilation des dépenses entre le Contrat de Territoire de Vie et le Guide des Aides départementales.

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Agents de Développement Généralistes

Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de Communes du Territoire de Vie Thur Doller

Localisation du projet :

Communauté de Communes concernée

Description du projet :

Soutien du poste d'un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller, les structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste d'Agent de développement généraliste :

- * Communauté de Communes de Cernay et Environs
- * Communauté de Communes du Pays de Thann
- * Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- * Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin de vie de la Communauté de Communes concernée

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets de développement local sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **736 146 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **736 146 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **368 073 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	368 073 €	368 073 €						736 146 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activités de l'agent de développement
Participation au réseau des acteurs de l'intercommunalité
Participation au comité technique du Contrat de Territoire de Vie

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

1ers Agents de Développement Spécialisés

Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de Communes du Territoire de Vie Thur Doller

Localisation du projet :

Communauté de Communes concernée

Description du projet :

Soutien d'un premier poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller les structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste de 1er Agent de développement spécialisé :

- * Communauté de Communes de Cernay et Environs
- * Communauté de Communes du Pays de Thann
- * Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- * Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin de vie de la Communauté de Communes concernée

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	512 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	512 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	153 600 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	358 400 €	153 600 €					512 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Rapport d'activités de l'agent de développement
Participation au réseau des acteurs de l'intercommunalité ou au réseau des animateurs GERPLAN (si agent affecté au GERPLAN)

<u>Remarques éventuelles :</u>
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

2èmes Agents de Développement Spécialisés

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes

Description du projet :

Soutien d'un second poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller les structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste de 2ème agent de développement spécialisé :

- * Communauté de Communes de Cernay et Environs
- * Communauté de Communes du Pays de Thann
- * Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

S'agissant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, cette dernière prévoit le recrutement d'un 2ème agent spécialisé dans le cadre du CTV.

S'agissant de la Communauté de communes du Pays de Thann, cette dernière a supprimé le poste de 2ème agent spécialisé à compter de mars 2011.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Bassin de vie de la Communauté de Communes concernée

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets de développement local sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	407 890 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	407 890 €
▶ Taux d'intervention :	20% ou 30% (si mutualisé)
▶ Montant de la subvention :	81 578 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	326 312 €	81 578 €						407 890 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Rapport d'activités de l'agent de développement
Participation au réseau des acteurs de l'intercommunalité ou au réseau des animateurs GERPLAN (si agent affecté au GERPLAN)

<u>Remarques éventuelles :</u>
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes concernée

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du contrat de Territoire de Vie. Cet appel à projets a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie Thur Doller

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Porteurs de projets de développement local

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale</u> :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	max 40%
▶ Montant de la subvention :	467 114 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	467 114 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet</u> :
à définir par projet (se référer aux fiches-projets Développement Local déposées par les Communautés de communes).

<u>Remarques éventuelles</u> :
Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont développées dans le "vademecum du développement local".

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Elaboration d'une nouvelle charte de développement

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Localisation du projet :

Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Description du projet :

Une charte de développement doit être conçue comme une réflexion d'ensemble, un outil de stratégie globale sur le territoire, incluant toutes les actions envisagées sur le territoire, indépendamment de leur mode de financement.

L'élaboration d'une charte doit inclure :

- un bilan de la charte précédente, le cas échéant,
- un diagnostic du territoire,
- des objectifs prioritaires de stratégie pour le territoire pour les années à venir,
- un programme pluriannuel détaillé d'actions à mener pour atteindre ces objectifs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Public visé :

- * Communauté de Communes et communes membres
- * Habitants du territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **55 000 €** ~~HT ou TTC~~ ~~Invest ou Fonct~~

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **55 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **27 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	27 500 €	27 500 €						55 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Approbation de la nouvelle charte par le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Remarques éventuelles :

Les modalités de l'aide départementale sont développées dans le "vademecum du développement local".

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°616

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.1 : Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Elaboration d'une charte de Développement commune CCCE - CCPT

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de Cernay et Environs

Localisation du projet :

Cernay & Environs et Pays Thann

Description du projet :

En vue du projet de fusion des CC de Cernay et Environs et du Pays de Thann, il convient de réfléchir la politique du Développement Local à une échelle commune. Elaboration de la nouvelle charte de développement et d'aménagement, à l'échelle des communautés de Communes de Cernay et Environs et du Pays de Thann, pour les années 2012 à 2014, en cohérence avec le projet de développement du Territoire Thur-Doller, sur la base d'un bilan d'exécution de la précédente charte de développement. La rédaction de la Charte sera réalisée par un cabinet externe.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Cernay & Environs et Pays Thann

Public visé :

- * Communauté de Communes et communes membres
- * Habitants du territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :
45 000 €
HT ou TTC
Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **45 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **22 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

Maître d'ouvrage		CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
CCCE	CCPT		Europe	Etat	Région	autre	
11 250	11 250 €	22 500 €					45 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**Remarques éventuelles :**

Les modalités de l'aide départementale sont développées dans le "vademecum du développement local".

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°617

Enjeu : Accompagner l'aménagement et le développement du territoire de vie Thur Doller

Axe : Soutenir le développement local

Intitulé du projet :

Réalisation et suivi d'un programme local de l'habitat (PLH)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

L'ensemble des communes de la Communauté de communes

Description du projet :

Dans le cadre de la réalisation du plan local de l'urbanisme (PLU) intercommunal, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin souhaite se doter d'un programme local de l'habitat (PLH) recouvrant ce même périmètre. Cette stratégie de développement de l'habitat s'inscrit dans le cadre de l'articulation entre le PLU et le PLH, conformément à la loi MOLLE (article 30) et de la Loi dite « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

En se dotant d'un tel programme, la Communauté de communes pourra contractualiser avec les l'Etat et les organismes en charges du logement des crédits sur des opérations de renouvellement et de rénovation de l'habitat.

Une fois validé ce PLH sera animé et évalué en association avec le Conseil Général et plus particulièrement l'ADIL sur une période de six années

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes

Public visé :

L'ensemble des communes du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : juin-11
- ▶ date de fin des travaux : déc-11

Coût du projet : **44 025 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **44 025 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **8 805 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	35 220 €	8 805 €					44 025 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Qualité et quantité des opérations menées sur le logement
Evaluation par l'observatoire de l'habitat

Remarques éventuelles :

Les services du Conseil Général seront pleinement associés à l'élaboration, à l'animation, à la mise en œuvre du prgramme et à l'évaluation de ce PLH.

Enjeu 6 Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.2 Soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local Thur Doller

Intitulé du projet :

Animation du programme LEADER Thur Doller - Poste de chargé de mission LEADER

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Pays Thur Doller pour le GAL Thur Doller

Localisation du projet :

Territoire de Vie Thur Doller

Description du projet :

La mise en oeuvre du Programme Leader nécessite un travail d'animation de terrain soutenu. A travers sa stratégie "valorisation des patrimoines", de nombreux acteurs locaux sont potentiellement concernés. L'animation consiste à les mobiliser, les rencontrer, les accompagner afin que des projets puissent être menés à terme.
L'animation comprend aussi, le suivi financier de l'enveloppe, la gestion administrative de l'enveloppe.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie Thur Doller

Public visé :

* Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	128 000 €	Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	128 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	38 400 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	89 600 €	38 400 €					128 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Nombre de dossiers montés, instruits par l'animateur GAL
* Nombre de contacts, nombre de réunions

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est attribuée annuellement, selon les critères en vigueur pour les postes d'agents de développement spécialisés (vademecum du développement local).

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie Thur Doller

Axe 6.2 : Soutenir les actions portées par le Groupe d'Action Local Thur Doller

Intitulé du projet :

**Accompagnement du programme LEADER Thur Doller - Valorisation du patrimoine
Enveloppe spécifique pour des projets du GAL**

Maîtrise d'ouvrage :

Porteurs de projet éligibles aux axes retenus au titre du GAL

Localisation du projet :

Communes du Territoire de Vie Thur Doller

Description du projet :

L'aide du programme Feader dans le cadre du Programme Leader est conditionnée à des cofinancements publics.
Pour certains types d'actions relevant de la stratégie de valorisation du patrimoine, les cofinancements ne peuvent trouver place dans les aides sectorielles. Aussi, cette action vise à créer une enveloppe spécifique permettant de cofinancer ces actions à hauteur de 50 000 € soit 12 500 €/an en moyenne.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Peut concerner toutes les communes du Pays Thur Doller ou seulement certaines, selon le projet aidé.

Public visé :

* Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER : artisans, artistes, personnes individuelles, agriculteurs, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	à préciser	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale</u> :	
‣ Base subventionnable retenue :	à définir, selon le projet
‣ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)
‣ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre	
	à définir	50 000 €					à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet</u> :
* nombre de projets créés
* nombre d'emplois créés ou maintenus
* typologie et activités des entreprises

<u>Remarques éventuelles</u> :
Il s'agit de reconduire chaque année une enveloppe qui sera affectée en fonction des projets déposés et instruits au titre de la démarche Leader.

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d’ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux						

- Le maître d’ouvrage remettra chaque année deux tableaux :
- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l’année,
 - un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l’année suivante.

Chaque maître d’ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu’il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l’objet d’une présentation et d’échanges en comité technique et d’une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES

DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes de CERNAY et Environs
- ▶ Communauté de Communes du Pays de THANN
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
- ▶ Syndicat mixte du Pays Thur Doller
- ▶ Commune de DOLLEREN
- ▶ Commune de MASEVAUX
- ▶ Commune de MOLLAU
- ▶ Commune de MOOSCH
- ▶ Commune de THANN
- ▶ Commune de VIEUX-THANN
- ▶ Commune de WATTWILLER
- ▶ Commune de WEGSCHEID
- ▶ Football Club RODEREN 73
- ▶ Association Train Thur Doller Alsace
- ▶ Ski Club Vosgien Thann

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

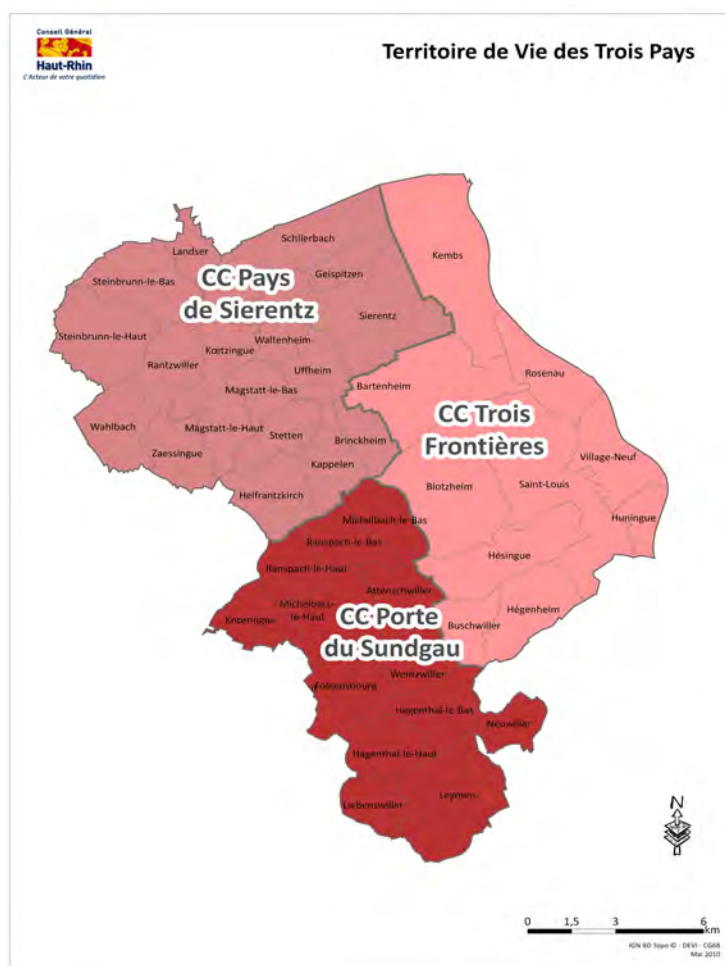
BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex

tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2010 - 2013



Version révisée à mi-parcours

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Cette philosophie qui a guidé l'élaboration de nos 7 Contrats de Territoire de Vie est aujourd'hui largement partagée par tous et c'est une grande fierté pour tous les Conseillers Généraux que d'avoir pu, à vos côtés, élaborer et faire vivre ce nouveau partenariat.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis la finalisation des premiers Contrats de Territoire de Vie et nous arrivons aujourd'hui à leur révision. Nous avons souhaité rester souples et évolutifs dans notre approche de vos projets, et l'écho très favorable que vous avez réservé à cette première génération de Contrats, ainsi que la qualité et le nombre des projets que vous avez proposés pour cette étape de révision nous confortent aujourd'hui dans notre envie de faire de ces Contrats, de plus en plus, l'outil majeur de notre politique d'appui aux Territoires.

Pour les années à venir, nous continuerons toujours de conjuguer nos projets pour que ces Contrats demeurent la rencontre de nos priorités réciproques.

Car c'est dans la proximité et le partenariat que nous pourrons le mieux répondre aux attentes des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois.

Sincèrement à vos côtés,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a small flourish.

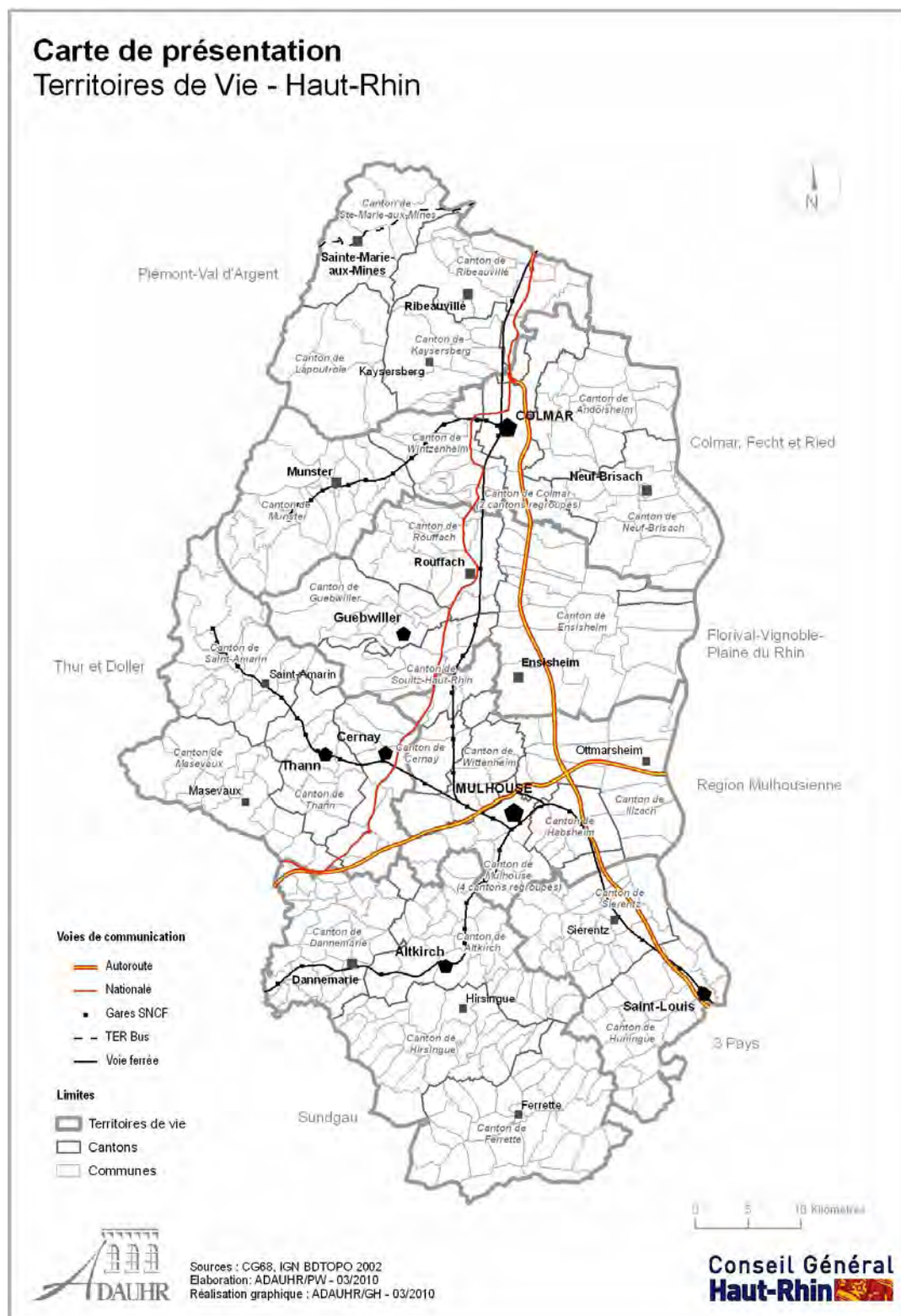
Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3
SOMMAIRE	p. 5
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 7
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DES TROIS PAYS	p. 9
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2010-2013.....	p. 10-15
LE CONTRAT	p. 17
Article 1 : Objet du contrat	p. 21
Article 2 : Durée du contrat	p. 21
Article 3 : Contenu du contrat	p. 21
Article 4 : Engagements financiers du Département	p. 22
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 22
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 22
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 23
Article 5.3 : Versement des subventions	p. 24
Article 6 : Gestion et suivi	p. 24
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 24-25
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 25
Article 7 : Evaluation	p. 25
Article 8 : Publicité et communication	p. 26
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 26
Article 9.1 : Cessation	p. 26
Article 9.2 : Modification	p. 26
Article 9.3 : Résiliation	p. 26
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 26
LES SIGNATAIRES	p. 27-28
ANNEXES	p. 30-s
Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS

Canton de SIERENTZ



Dany ADRIAN

Conseiller Général

20 communes sur 21 sont situées dans le Territoire de Vie des Trois Pays

BARTENHEIM | BRINCKHEIM | GEISPITZEN | HELFRANTZKIRCH | KAPPELEN | KEMBS | KOETZINGUE | LANDSER | MAGSTATT-LE-BAS | MAGSTATT-LE-HAUT | RANTZWILLER | SCHLIERBACH | SIERENTZ | STEINBRUNN-LE-BAS | STEINBRUNN-LE-HAUT | STETTEN | UFFHEIM | WAHLBACH | WALTENHEIM | ZAESSINGUE

20 904 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 136,20 Km²

Canton de HUNINGUE



Max DELMOND

Conseiller Général

21 communes

ATTENSCHWILLER | BLOTZHEIM | BUSCHWILLER | FOLGENSBOURG | HAGENTHAL-LE-BAS | HAGENTHAL-LE-HAUT | HEGENHEIM | HESINGUE | HUNINGUE | KNOERINGUE | LEYMEN | LIEBENSWILLER | MICHELBACH-LE-BAS | MICHELBACH-LE-HAUT | NEUWILLER | RANSPACH-LE-BAS | RANSPACH-LE-HAUT | ROSENAU | SAINT-LOUIS | VILLAGE-NEUF | WENTZWILLER

50 509 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / 140,32 Km²

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie des Trois Pays pour 2010-2013

Le diagnostic partagé a permis de dégager les enjeux stratégiques du Territoire de Vie des Trois Pays pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondant.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de rencontres de travail qui se sont déroulées depuis la présentation du diagnostic de territoire en juin 2009.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie des Trois Pays sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu 1 :

Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 :

Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays attendent une offre de proximité et de qualité en matière de périscolaires. La demande est importante et les structures existantes ne suffisent pas à couvrir les besoins actuels.

Aussi, le soutien financier du Département sera dirigé vers la création de nouvelles structures périscolaires ainsi que le développement des périscolaires existants qui répondent aux besoins des populations du Territoire.

Axe 1. 2 :

Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à certains besoins spécifiques

Les projets tournés vers la synergie et la mutualisation des moyens existants en matière d'infrastructures culturelles et sportives seront encouragés.

Il s'agit de soutenir la mise en réseau de l'ingénierie culturelle et sportive du Territoire afin de permettre le développement des structures existantes ainsi qu'une meilleure identification de celles-ci par les habitants du Territoire.

Compte tenu de l'excellence de l'équipement existant en la matière, la création de nouveaux équipements culturels et sportifs ne fera pas l'objet d'un soutien financier du Département, sauf si l'existence d'un besoin spécifique est démontré.

Enjeu 2 :

Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Le Territoire des Trois Pays se caractérise par un nombre important d'atouts économiques méritant d'être développés.

Aussi, les projets tournés vers le développement et l'optimisation des structures économiques existantes seront encouragés.

Les nouvelles zones d'activités sont susceptibles d'être aidées, au cas par cas et de manière limitée, dans la mesure où celles-ci ont un caractère intercommunal et sont installées dans un secteur dépourvu de ce type d'équipement ou pour lequel il existe une saturation de l'offre existante. Leurs pertinence et viabilité économiques devront en outre être démontrées.

Par ailleurs, le soutien départemental bénéficiera aux projets dont l'impact se définit à l'échelle du Territoire des Trois Pays et pour lesquels le Contrat de Territoire constitue un cadre de discussion adapté.

Enjeu 3 :

Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.1 :

Poursuivre le développement des modes de transports doux et collectifs

La mobilité constitue un enjeu essentiel pour les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays. Celle-ci doit être facilitée tout en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable poursuivis par les partenaires du Territoire.

Le soutien du Conseil Général sera dirigé vers le renforcement et l'amélioration du réseau des itinéraires cyclables du Territoire ainsi que des transports collectifs.

Les initiatives en faveur de modes de déplacement non polluants bénéficieront également d'une aide départementale.

Le renforcement du maillage des réseaux des lignes de bus régulières et des transports à la demande sera encouragé.

Axe 3.2 :

Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Le Territoire des Trois Pays dispose de plusieurs infrastructures de transports d'importance et de haute qualité. Les infrastructures routières situées dans le pôle urbain de ST-LOUIS/HUNINGUE sont aujourd'hui saturées car empruntées par de nombreux travailleurs frontaliers.

En outre, les mesures de restriction en matière de stationnement récemment entrées en vigueur à BALE renforcent les besoins de développement des réseaux de bus et de train.

Il s'agit donc de soutenir les dispositifs devant inciter les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays à utiliser de façon plus fréquente les transports collectifs et à permettre le développement de ceux-ci.

Seront ainsi aidées les infrastructures favorisant l'intermodalité entre les différents modes de transports, et notamment les parkings-relais gratuits.

Axe 3.3 :

Améliorer la mobilité des personnes âgées dans le Territoire

Certaines catégories de population ont un accès plus restreint aux infrastructures de transports du Territoire. C'est le cas en particulier des personnes âgées dont la mobilité est réduite en raison de l'éloignement de leur domicile des réseaux de transports collectifs, principalement dans la frange sundgauvienne du Territoire, ainsi que des faibles revenus dont ils disposent.

Une attention particulière sera ainsi accordée au développement et au renforcement des transports à la demande dirigés vers les personnes âgées.

Enjeu 4 :

Accompagner les actions innovantes en faveur du développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1. :

Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie des Trois Pays. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux mais qui demeurent malgré tout fragiles, en raison notamment de la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

L'élaboration de GERPLAN pour couvrir l'ensemble du Territoire de Vie est ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent, en particulier pour limiter les inondations causées par les orages et préserver la qualité de la nappe phréatique rhénane.

Axe 4.2 :

Soutenir une agriculture viable dans le cadre du développement durable

Le Territoire de Vie des Trois Pays dispose de nombreuses surfaces agricoles. Au travers du dispositif GERPLAN, le Conseil Général du Haut-Rhin soutient le maintien d'une activité agricole respectueuse du développement durable et pérenne.

En complément de ce soutien, le Territoire des Trois Pays peut s'appuyer sur le programme « LEADER » auquel le Conseil Général apportera son concours.

En effet, le Pays du Sundgau et le Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières se sont associés en 2009 à travers un Groupe d'Action Locale (GAL) pour porter ensemble la démarche du programme européen LEADER 2007-2013.

Le GAL a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgavienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire élargi, qui rassemble les Territoires de Vie du Sundgau et des Trois Pays.

La priorité est ainsi donnée aux projets s'inscrivant dans les 3 axes prioritaires du GAL du Sundgau 2009-2013 :

- Les mesures agro-environnementales territorialisées comme outil de promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- Le renforcement des liens socio-économiques entre monde agricole et monde rural à travers le développement de nouvelles formes de valorisation des ressources agricoles locales ;
- Les richesses naturelles, patrimoniales et culturelles : des éléments déterminants pour l'attractivité touristique du territoire et la qualité de vie des résidents.

Le Conseil Général mettra à la disposition du GAL du Sundgau une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de cofinancer des projets qui ne pourraient pas mobiliser de lignes classiques départementales (notamment les mesures 311 et 323-E).

De plus, au regard des axes du GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de sa cohérence avec les politiques menées par le Département, un soutien particulier du Conseil Général sera apporté pour un poste d'agent de développement LEADER chargé de l'animation, du suivi et de la gestion des dossiers LEADER présentés pour les deux Territoires de Vie concernés. Le soutien se traduira selon les mêmes critères que ceux appliqués pour les postes d'agent de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

Axe 4.3 :

Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat

Cet axe tend à mettre l'accent sur la nécessité de diversifier et d'étoffer l'offre en matière d'habitat sur le Territoire de Vie des Trois Pays.

Le Département sera attentif à la création de logements sociaux supplémentaires avec une répartition plus homogène sur l'ensemble du Territoire, ainsi qu'à l'amélioration du parc locatif public existant.

L'aide du Conseil Général favorisera en outre la mise en place d'une politique de l'habitat à l'échelle des intercommunalités au travers des Plans Locaux de l'Habitat, dans le cadre des orientations dégagées au sein du Plan Départemental de l'Habitat.

Enjeu 5 :

Développement local

Axe 5.1 :

Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généraliste et spécialisés.

Axe 5.2 :

Soutenir les actions en faveur de développement local

Cet axe tend à soutenir les actions de développement local à l'échelle du Territoire de Vie, sous forme d'un appel à projets.

LE CONTRAT

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil général réuni en assemblée plénière des 7 et 8 décembre 2011,

d'une part

et

- La Communauté de communes des Trois Frontières, représentée par Roland IGERSEIM, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2010 et du XXXXXX 2011 ;
- La Communauté de communes de la Porte du Sundgau, représentée par Denis WIEDERKEHR, Président, agissant en vertu d'une délibération du conseil Communautaire en date du 5 juillet 2010 et du XXXXXX2011 ;
- La Communauté de communes du Pays de SIERENTZ, représentée par Jean-Marie BELLIARD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2010 et du XXXXXX2011 ;
- Le Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de HEGENHEIM, représenté par Catherine TROENDLE, Présidente et Sénatrice-Maire de RANSPACH-LE-BAS ;
- La Commune de ATTENSCHWILLER, représentée par Denis WIEDERKEHR, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXXX2011 ;
- La Commune de BARTENHEIM, représentée par Jacques GINTHER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2010 ;
- La Commune de FOLGENSBOURG, représentée par Max DELMOND, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2010 ;
- La Commune de HEGENHEIM représentée par Patricia SCHILLINGER, Sénatrice-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXXX2011 ;
- La Commune de HESINGUE représentée par Roland IGERSEIM, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2011 ;
- La Commune de HUNINGUE représentée par Jean-Marc DEICHTMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXXX2011 ;
- La Commune de KEMBS, représentée par Gérard KIELWASSER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2010 ;
- La Commune de LANDSER, représenté par Daniel ADRIAN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2010 ;
- Commune de MAGSTATT-le –HAUT représentée par Bernard SUTTER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXX 2011;
- La Commune de LEYMEN représentée par Danielle OTT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010 ;
- La Commune de SAINT-LOUIS, représentée par Jean-Marie ZOELLE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2010 et du XXXXXXXX2011 ;

- La Commune de SIERENTZ, représentée par Jean-Marie BELLIARD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010 ;
- La Commune de VILLAGE-NEUF, représentée par Bernard TRITSCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2010 ;
- L'Association l'Oreille Absolue, représentée par Julien LINDECKER, Président.

Est conclu un Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays et a été convenu ce qui suit pour la période 2010-2013 :

Article 1 : Objet du contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie des Trois Pays.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également retracer l'engagement du Département sur des projets sous maîtrise d'ouvrage directe en partenariat avec d'autres partenaires locaux.

Le présent contrat annule et se substitue au contrat signé le 12 juillet 2010 à SIERENTZ.

Article 2 : Durée du contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

Le présent Contrat du Territoire de Vie des Trois Pays prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 : Contenu du contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 : Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à certains besoins spécifiques

Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.1 : Poursuivre le développement des modes de transports doux et collectifs

Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Axe 3.3 : Améliorer la mobilité des personnes âgées dans le Territoire

Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du développement durable

Axe 4.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat

Enjeu 5 : Développement local

Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local

Axe 5.2 : Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Article 4 :

Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et détaillé dans chaque fiche descriptive d'action figurant en annexe. Les montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Article 5 :

Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- Taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois, en investissement, à 40 % ou en fonctionnement à 50% du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- Non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- Dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- Dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'information donnée par la Commission Thématique sera valable un an après réception du courrier d'information rédigé suite à la Commission.

Sur production d'un ordre de service ou d'une lettre de commande, l'engagement des aides du Département sera réalisé par la Commission Permanente action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation établie dans la limite des Autorisations de Programme et crédits de paiement votés par l'assemblée départementale annuellement.

Article 5.3 : Versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- o pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- o pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vade-mecum du développement local », au « vade-mecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les autorisations de programme et crédits de paiement afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat pourront ne pas être inscrits pour l'année N+1 et les dossiers du maître d'ouvrage ne pourraient alors pas être engagés par la Commission Permanente.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,

- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner *les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat*.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent Contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués sur une période ultérieure.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 21 exemplaires

A Altkirch , le 12 décembre 2011

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général du canton
de SIERENTZ

Daniel ADRIAN

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de SIERENTZ

Jean-Marie BELLIARD

Le Président de la
Communauté de Communes
des Trois Frontières

Roland IGERSHHEIM

Le Maire de
la Commune de ATTENSCHWILLER

Denis WIEDERKEHR

Le Conseiller Général du canton
de HUNINGUE

Max DELMOND

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Porte du Sundgau

Denis WIEDERKEHR

La Sénatrice-Maire
de RANSPACH-LE-BAS
Présidente du SICES de HEGENHEIM

Catherine TROENDLE

Le Maire de la Commune
de BARTENHEIM

Jacques GINTHER

Le Maire de
la Commune de FOLGENSBOURG

La Sénatrice-Maire de HEGENHEIM

Max DELMOND

Patricia SCHILLINGER

Le Maire de
la Commune de HESINGUE

Le Maire
de la Commune de HUNINGUE

Roland IGERSCHEIM

Jean-Marc DEICHTMANN

Le Maire
de la Commune de KEMBS

Le Maire de
la Commune de LANDSER

Gérard KIELWASSER

Daniel ADRIAN

Le Maire de
la Commune de LEYMEN

Le Maire de
la Commune de MAGSTATT- le - HAUT

Danièle OTT

Bernard SUTTER

Le Maire de
la Commune de SAINT-LOUIS

Le Maire de la Commune
de SIERENTZ

Jean-Marie ZOELLE

Jean-Marie BELLARD

Le Maire de la Commune
de VILLAGE-NEUF

Le Président de
l'association « L'Oreille Absolue »

Bernard TRITSCH

Julien LINDECKER

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention validée 1ère partie	Subvention proposée
Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux										
Axe 1.1 : Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité										
111	Extension du multi-accueil Tom Pouce	CC Porte du Sundgau	HAGENTHAL-LE-BAS	150 000 €	2012	2013	150 000 €	30,0%	3 750 €	45 000 €
112	Restructuration scolaire et périscolaire Victor Hugo / La Cigogne	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	1 800 000 €	2010	2012	468 000 €	forfait	150 000 €	150 000 €
113	Création d'un périscolaire dans l'ancienne Auberge de Jeunesse	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	575 000 €	2010	2011	393 000 €	forfait	150 000 €	150 000 €
114	Création d'une structure périscolaire à Saint-Louis / Neuweg	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	400 000 €	2012	2013	400 000 €	forfait	150 000 €	150 000 €
115	Création d'une mini-crèche à SAINT-LOUIS/NEUWEG	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	500 000 €	2012	2013	500 000 €	forfait		150 000 €
116	Rénovation de la toiture du Bâtiment Communal abritant un périscolaire	MAGSTATT LE HAUT	MAGSTATT LE HAUT	25 124 €	2010	2011	25 124 €	20,0%		5 025 €
117	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	700 000 €	2012	2013	700 000 €	20,0%		140 000 €
Axe 1.3 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)										
131	Extension du pôle sportif scolaire intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de Hégenheim	SICES de HEGENHEIM	HEGENHEIM	861 376 €	2011	2012	861 376 €	60,0%	480 000 €	516 826 €
132	Restructuration du Gymnase Municipal	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	210 000 €	2010	2011	168 840 €	15,0%	25 326 €	25 326 €
134	Construction d'un court de tennis couvert	KEMBS	KEMBS	400 000 €	2010	2010	246 533 €	15,0%	60 000 €	36 980 €
135	Construction d'une salle de sport pour le groupe scolaire	LANDSER	LANDSER	1 050 000 €	2012	2013	1 050 000 €	20,0%	210 000 €	210 000 €
136	Installation d'un générateur rayonnant pour le chauffage de la salle spécialisée de gymnastique	BARTENHEIM	BARTENHEIM	25 450 €	2010	2010	25 450 €	15,0%	3 818 €	3 375 €
137	Restructuration-extension d'une ancienne salle de gymnastique en salle sportive dédiée principalement à la pratique de la Boxe Anglaise	VILLAGE-NEUF	VILLAGE-NEUF	900 000 €	2012	2013	600 000 €	15,0%	90 000 €	90 000 €
138	Aménagement d'une zone de loisirs et terrain de football	FOLGENSBOURG	FOLGENSBOURG	160 841 €	2010	2012	150 000 €	15,0%	22 500 €	22 500 €
139	Festival "Le Rock de l'Est"	Association "L'Oreille Absolue"	MICHELBAACH-LE-HAUT	57 600 €	2010	2013	57 600 €	forfait	6 000 €	6 000 €
140	Construction d'équipements pour la pratique du Rugby - Terrain	SAINT-LOUIS	ST-LOUIS	60 000 €	2011	2012	60 000 €	15,0%		9 000 €
141	Construction d'un complexe sportif	HESINGUE	HESINGUE	5 810 000 €	2012	2013	3 369 000 €	10,0%		336 900 €
142	Construction d'un site de foire-expositions et de spectacles	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	12 918 000 €	2012	2013	5 713 000 €	11,1%		633 300 €
143	Gazon Synthétique Court de Tennis Couvert	HEGENHEIM	HEGENHEIM	44 130 €	2011	2011	44 130 €	15,0%		6 620 €
144	Construction d'une bibliothèque/médiathèque intercommunale et trinationale	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	1 500 000 €	2012	2013	1 500 000 €	29,4%		441 000 €
									Total Enjeu 1	3 127 851 €

N° Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention validée 1ère partie	Subvention proposée
Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire										
201	Création de la zone d'activités intercommunale à Attenschwiller	CC Porte du Sundgau	ATTENSCHWILLER	1 160 416 €	2009	2011	1 160 416 €	15,0%	174 062 €	174 062 €
202	Création de la Pépinière d'entreprises SCHLIERBACH-DIETWILLER	CC Pays de SIERENTZ	SCHLIERBACH-DIETWILLER	1 833 750 €	2011	2012	1 519 250 €	15,6%	236 968 €	236 842 €
203	Création d'une cité des Métiers d'Art	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	2 400 000 €	2012	2013	2 400 000 €	12,5%	300 000 €	300 000 €
204	Création d'un réseau de sentiers de découverte	CC Porte du Sundgau	Sud CC Porte du Sundgau	63 000 €	2011	2011	63 000 €	15,0%	9 450 €	9 450 €
205	Création d'un sentier pédestre et cyclable le long de la Birsig à Leymen - Projet transfrontalier	CC Porte du Sundgau	RODERSDORF, LEYMEN, BENKEN	200 000 €	2012	2013	200 000 €	15,0%	30 000 €	30 000 €
206	Amélioration de l'accès au château du Landskron	LEYMEN	LEYMEN	69 936 €	2010	2010	69 936 €	15,0%	10 490 €	10 490 €
207	Création d'un Commerce de Proximité	Attenschwiller	CC Porte du Sundgau	600 000 €	2012	2013	450 000 €	15,0%		67 500 €
208	Aménagement de la Place Abbattu (Remodelage de la Place)	HUNINGUE	HUNINGUE	3 991 344 €	2010	2013	3 991 344 €	5,0%		199 567 €
Total Enjeu 2									1 027 912 €	

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention validée 1ère partie	Subvention proposée
Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports										
Axe 3.1 : Poursuivre le développement des modes de transports doux et collectifs										
311	Contrat Thématique Transports - participation au déficit d'exploitation	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	80 000 €	2010	2013	80 000 €	50,0%		40 000 €
Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements										
321	Plateforme plurimodale de la gare : création d'un parking en surface et voirie d'accès	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	530 672 €	2010	2012	530 672 €	forfait	250 000 €	250 000 €
322	Démolition d'un ancien silo agricole et aménagement d'aires de stationnement aux abords de la gare	SIERENTZ	SIERENTZ	600 000 €	2010	2011	502 000 €	32,5%	162 986 €	162 986 €
323	Itinéraires Cyclables - Liaison Koetzingue/Rantzwiller	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	225 000 €	2012	2013	225 000 €	32,5%		73 058 €
									Total Enjeu 3	526 044 €
Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité										
Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN										
412	Réhabilitation du site du Baggerloch	CC 3 FRONTIERES	HESINGUE	2 500 000 €	2012	2013	2 500 000 €	15,0%	375 000 €	375 000 €
413	Création d'une plate-forme de dépôt de déchets verts	CC Porte du Sundgau	LEYMEN	30 000 €	2010	2011	30 000 €	15,0%	4 500 €	3 351 €
414	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	983 245 €	2010	2013	983 245 €	max 40%	400 000 €	280 000 €
415	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	991 320 €	2011	2013	991 320 €	max 40%	400 000 €	400 000 €
416	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC 3 FRONTIERES	CC 3 FRONTIERES	à définir	2012	2013	à définir	max 40%		80 000 €
417	Création site déchets verts clôturés	CC Pays de SIERENTZ	CC Pays de SIERENTZ	21 000 €	2011	2011	21 000 €	30,0%		6 300 €
Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable										
421	Programme d'actions LEADER / GAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières :	TV Trois Pays / TV Sundgau	TV Trois Pays / TV Sundgau	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	10 000 €	10 000 €
									Total Enjeu 4	1 154 651 €

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention validée 1ère partie	Subvention proposée
Enjeu 5 : Développement Local										
Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local										
511	Agents de Développement Généraliste	CC Porte du Sundgau CC Pays de SIERENTZ	CC Porte du Sundgau	175 128 €	2010	2013	175 128 €	50,0%	96 000 €	87 564 €
			CC Pays de SIERENTZ	157 414 €	2010	2013	157 414 €	50,0%	96 000 €	78 707 €
512	1er Agent de Développement Spécialisé	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30,0%	76 800 €	38 400 €
513	2e Agent de Développement Spécialisé	CC Porte du Sundgau	CC Porte du Sundgau	128 000 €	2010	2013	128 000 €	20,0%	51 200 €	25 600 €
Axe 5.2 : Soutenir les actions en faveur du Développement Local										
521	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC ou association de CC	CC ou association de CC	à définir	2010	2013	à définir	max 40%	160 000 €	160 900 €
									Total Enjeu 5	391 171 €

Fiches descriptives des projets

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Extension du multi-accueil Tom Pouce

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Hagenthal-le-Bas

Description du projet :

Extension de la capacité d'accueil de 10 places portant la capacité totale à 30 places au sein des locaux actuels du RAM en modifiant les espaces actuels des salles de vie afin de permettre un fonctionnement de l'établissement sur trois niveaux. Le programme des travaux comprend également des travaux d'isolation thermique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

L'extension de ce service sera prioritairement réservée aux habitants de la CCPSu, les habitants des alentours pouvant également en bénéficier sous réserve de places disponibles.

Public visé :

Familles ayant des enfants de 0 à 5 ans révolus

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	150 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	45 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	CAF		
	60 000 €	45 000 €				45 000 €		150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant du service de garde crèche. Création d'emplois

Remarques éventuelles :
Le soutien du Département est conditionné à l'obtention par la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau des financements de la CAF (fonctionnement et investissement).

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Restructuration scolaire et périscolaire Victor Hugo / La Cigogne

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

44 b, rue de Mulhouse / rue de Vieux Brisach à Saint-Louis

Description du projet :

- 1/ Site de l'Ecole Victor Hugo (bâtiments des sœurs)
 - création d'une structure périscolaire d'une capacité de 50 places
 - restructuration de la ludothèque
 - restructuration des locaux scolaires existants
- 2/ Site de l'école maternelle La Cigogne
 - création de deux nouvelles salles de classe pour élèves de maternelle.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Saint-Louis

Public visé :

Scolaires et petite enfance

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 800 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	468 000 €
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	1 650 000 €	150 000 €					1 800 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire

Remarques éventuelles :
Le montant de la dépense subventionnable a été déterminé sur la base d'un nombre de places occupées par la structure périscolaire.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°113

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Création d'un périscolaire dans l'ancienne Auberge de Jeunesse

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Saint-Louis

Description du projet :

Création d'une structure périscolaire destinée à accueillir 30 enfants âgés de 7 à 12 ans.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Saint-Louis

Public visé :

Scolaire et petite enfance

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	575 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	393 000 €
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	425 000 €	150 000 €						575 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le montant de la dépense subventionnable a été déterminé sur la base d'un nombre de places occupées par la structure périscolaire.

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Création d'une structure périscolaire à Saint-Louis / Neuweg

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Saint-Louis

Description du projet :

Création d'une structure périscolaire (capacité environ 20 places) pour le quartier de Neuweg dans un immeuble à restructurer appartenant à la Ville.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Saint-Louis

Public visé :

Enfants scolarisés

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	A définir	HT ou TTC	Invest ou Finet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	250 000 €	150 000 €						400 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre d'enfants bénéficiant du service de garde crèche

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le soutien du Département est conditionné à l'obtention par la Ville de St-Louis des financements de la CAF. Coût de la réhabilitation et de l'extension du bâtiment : 900 000 € dont 400 000 € pour la partie périscolaire et 500 000 € pour la partie mini-crèche.

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Création d'une mini-crèche à Saint-Louis/Neuweg

Maîtrise d'ouvrage :

Saint-Louis

Localisation du projet :

21, rue de Strasbourg à Saint-Louis

Description du projet :

Réhabilitation et extension d'un bâtiment pour la création d'un périscolaire et d'une mini-crèche de 15 places (environ 250 m²).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Habitants de Saint-Louis

Public visé :

Enfants de 0 à 3 ans

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	500 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	350 000 €	150 000 €						500 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fonctionnalité des locaux, fréquentation des infrastructures par les collégiens et associations

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le montant de la dépense subventionnable a été déterminé sur la base d'un nombre de places occupées par la structure périscolaire.

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Rénovation d'un bâtiment communal abritant un périscolaire

Maîtrise d'ouvrage :

MAGSTATT-le-HAUT

Localisation du projet :

6, rue de la France

Description du projet :

Rénovation totale de la toiture

Aire géographique de rayonnement du projet :

Centre du village

Public visé :

Habitants

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	25 124 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	25 124 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	5 025 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	20 099 €	5 025 €						25 124 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation de la structure

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.1. Favoriser le développement des structures périscolaires de proximité

Intitulé du projet :

Création d'une Maison de santé pluridisciplinaire

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Attenschwiller ou Folgenschwiller

Description du projet :

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire regroupant différents professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentiste, pharmacie.....) de manière à pérenniser et renforcer la présence médicale (réponse à l'isolement des nouveaux praticiens, mettre en place des gardes alternées et mutualisation des moyens)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et communes hors périmètre

Public visé :

Habitants

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	700 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	700 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	140 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			DETR					
	420 000 €	140 000 €	140 000 €					700 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fonctionnalité des locaux, fréquentation des infrastructures par les collégiens et associations

<u>Remarques éventuelles :</u>
Une extension non programmée à ce jour est envisagée. La participation départementale est liée à l'obtention de la labellisation par l'Agence Régionale de Santé. En l'absence de labellisation, aucune aide départementale ne pourra être accordée. Plafond de la subvention à raison de 1000 €/HT par m². Surface de l'équipement : 700 m²

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Extension du pôle sportif scolaire intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de Hégenheim

Maîtrise d'ouvrage :

SICES de Hégenheim

Localisation du projet :

Collège d'Enseignement Secondaire des Trois Pays à Hégenheim

Description du projet :

Adjonction de nouveaux vestiaires, de WC handicapés, salles de rangement et local technique pour le gestionnaire. Remplacement de la piste d'athlétisme en tartan. Mise aux normes de sécurité des équipements sportifs et travaux complémentaires.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le COSEC concerne 17 communes

Public visé :

En période scolaire les élèves du CES de Hégenheim.
En soirée et le week-end, les associations sportives des 16 communes

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	861 376 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	861 376 €
▶ Taux d'intervention :	60%
▶ Montant de la subvention :	516 826 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	344 550 €	516 826 €					861 376 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fonctionnalité des locaux, fréquentation des infrastructures par les collégiens et associations

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Restructuration du Gymnase Municipal

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Saint-Louis

Description du projet :

Création de sanitaires mixtes accessibles aux personnes à mobilité réduite, création d'une nouvelle entrée et réhabilitation thermique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Gymnase occupé à 53 % pour les activités sportives du collège Schickelé et du lycée Jean Mermoz

Public visé :

Scolaires et sportifs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	210 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	168 840 €
▶ Taux d'intervention :	15,0%
▶ Montant de la subvention :	25 326 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	128 514 €	25 326 €			15 000 €			168 840 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fonctionnalité des locaux, fréquentation par les collégiens, lycéens et associations

<u>Remarques éventuelles :</u>

OPERATION SOLDEE

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Construction d'un court de tennis couvert

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Kembs

Localisation du projet :

Plaine Sportive du "Neuweg" - Allée Moser

Description du projet :

Création d'un tennis couvert par un bâtiment "Polygonale" isolé de 18 x 36 m venant s'accoler à un "Toilsurbois" existant grâce à un chéneau ainsi que la réfection totale du revêtement en résine du court couvert existant

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ce second court de tennis couvert permettrait d'accueillir plus de membres des communes voisines (Rosenau, Sierentz, Bartenheim, Niffer) sachant qu'à ce jour 35 % des membres du club sont issus de ces villages.

Public visé :

Des joueurs issus des villages voisins mais surtout des jeunes qui sont actuellement refusés à l'école de tennis par manque de locaux et de disponibilité au niveau des créneaux.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2010

Coût du projet :	400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	246 533 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	36 980 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	209 553 €	36 980 €					246 533 €
OPERATION SOLDEE							

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
*Augmentation du nombre de licenciés du club de tennis / augmentation de la pratique du tennis
*Libération de créneaux supplémentaires de la salle polyvalente en faveur des associations
*Développement des résultats sportifs du club

Remarques éventuelles :
Le Tennis Club de Kembs est actuellement le club phare de la région frontalière : 4ème club dans le Haut-Rhin au niveau des équipes engagées (26 équipes) après Colmar et 2 clubs mulhousiens, le 2ème meilleur club d'Alsace (catégorie 1 salle) au niveau de l'école de tennis et le 7ème meilleur club formateur d'Alsace toutes catégories confondues. Il a absolument besoin de ce second court de tennis pour évoluer et travailler dans de meilleures conditions et pour libérer ainsi, pour la commune, les créneaux qui lui ont été affectés à la salle polyvalente ce qui permettra d'attribuer ces derniers aux autres associations locales (actuellement au nombre de 50 pour toute la commune).

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Construction d'une salle de sport pour le groupe scolaire

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Landser

Localisation du projet :

Groupe Scolaire les Trois Cygnes

Description du projet :

Cette opération répond au triple besoin de la population, des écoles et des associations en matière de pratique sportive, d'accueil périscolaire et de centre de loisirs sans hébergement.

Ce projet structurant, dont les demandes sont en constante progression, est dédié, certes à la commune de Landser mais aussi aux communes limitrophes, telles que Schlierbach, Steinbrunn, Bruebach...

Ce bâtiment BBC, label minergie, énergie positive sera d'une surface d'environ 600 m². Il dispose d'une grande salle de sport de 15 x 28 m, d'un hall d'accueil (30 m²), d'une entrée abritée, de 2 vestiaires douches, sanitaires garçons et filles, Equipements sportifs (basket, hand, volley, gym, danses athlétisme...), 2 gradins intégrés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Dietwiller, Schlierbach, Steinbrunn, Bruebach et environs

Public visé :

Enfants, personnel d'encadrement, danseurs et sportifs

Echéancier de réalisation du projet :

▶ date de démarrage des travaux : 2012

▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	1 050 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	1 050 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	210 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	ADEME	Région		
	832 000 €	210 000 €		8 000 €	A définir		1 050 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation par les élèves de l'école, les enfants du périscolaire et les associations

<u>Remarques éventuelles :</u>

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 136

OPERATION SOLDEE

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Installation d'un générateur rayonnant pour le chauffage de la salle spécialisée de gymnastique

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Bartenheim

Localisation du projet :

Bartenheim - Espace 2000

Description du projet :

Remplacement du générateur rayonnant existant par un générateur "Sunflower" avec système de régulation pour chauffer la salle spécialisée de gymnastique d'une superficie de 794 m². Objectif: avoir une meilleure régulation du chauffage, économiser l'énergie gaz et sécuriser l'installation qui fonctionne actuellement soit à 0% soit à 100%.

Aire géographique de rayonnement du projet :

La salle de gymnastique accueille des compétitions de gymnastique de niveau départemental et régional.

Public visé :

Public sportif, accompagnants, moniteurs, parents, médias

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2010

<u>Coût du projet :</u>	25 450 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	22 500 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	3 375 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	19 125,00 €	3 375,00 €					22 500,00 €
OPERATION SOLDEE							

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Baisse de la consommation énergétique, fréquence des interventions de maintenance d'urgence

<u>Remarques éventuelles :</u>
Opération soldée

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

La restructuration-extension d'une ancienne salle de gymnastique en salle sportive dédiée principalement à la pratique de la Boxe Anglaise

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Village-Neuf

Localisation du projet :

25, rue de Belfort à Village-Neuf

Description du projet :

Restructuration d'une ancienne salle de gymnastique de 400 m² en une salle sportive de 600 m² dédiée à la pratique de la Boxe anglaise. Cette pratique est actuellement exercée dans la salle de gymnastique dans des conditions inadaptées au regard du développement de l'activité sur le moyen terme pour répondre à un potentiel important à l'échelon du territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Région des 3 Frontières

Public visé :

Enfants et adolescents prioritairement, adultes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	900 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	600 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	90 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	670 000 €	90 000 €		140 000 €				900 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Evolution des effectifs des pratiquants

<u>Remarques éventuelles :</u>
La pratique de la boxe anglaise est gérée par le Ring Club de Village-Neuf

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Aménagement d'une zone de loisirs et terrain de football

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Folgensbourg

Localisation du projet :

Folgensbourg

Description du projet :

Aménagement d'une zone de loisirs à proximité de l'école qui a une vocation intercommunale (site bilingue). Terrain de football qui accueille des enfants et activités issus de 25 communes.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communautés de Communes de la Porte du Sundgau et de l'Ill et Gersbach et Communes de Bettlach et Werentzhouse

Public visé :

Adultes et jeunes de moins de 18 ans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	160 841 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	22 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	115 341 €	22 500 €		23 000 €				160 841 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation quotidienne : mardi, jeudi, dimanche : adultes mercredi et samedi : enfants

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Festival "Le Rock de l'Est"

Maîtrise d'ouvrage :

Association "L'Oreille Absolue"

Localisation du projet :

Plateau sportif de Michelbach-le-Haut

Description du projet :

L'Oreille absolue est composée d'une vingtaine de bénévoles et a pour but de promouvoir et développer la création artistique sous toutes ses formes et plus particulièrement le développement des musiques actuelles à travers des concerts.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays et Sundgau

Public visé :

Enfants, habitants du secteur des Trois Frontières et secteur Sud Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	57 600 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	57 600 €
▶ Taux d'intervention :	10,42%
▶ Montant de la subvention :	6 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CC Porte du Sundgau	Région	Recettes	Sponsors	
	8 000 €	6 000 €	10 000 €	4 800 €	20 000 €	8 800 €	57 600 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site lors de la manifestation. Soucieuse de son dynamisme, l'association, via son site internet et de l'affichage sur site, propose aux festivaliers de devenir membres actifs dans le projet. Le nombre de personnes intéressées est un indicateur.

<u>Remarques éventuelles :</u>
Un bilan financier annuel de la manifestation devra être transmis au Département.

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Construction d'équipements sportifs pour la pratique du Rugby - Terrain de Rugby

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Plaine sportive de l'Au

Description du projet :

Construction d'un terrain de rugby

Aire géographique de rayonnement du projet :

Saint-Louis

Public visé :

Scolaires et sportifs licenciés (90 adultes et 80 jeunes)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	60 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	9 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	51 000 €	9 000 €					60 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation et fonctionnalité du site. Nombres de licenciés/jeunes/scolaires

<u>Remarques éventuelles :</u>
Prise en compte du terrain uniquement. 5e Club d'Alsace

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Construction d'un complexe sportif

Maîtrise d'ouvrage :

HESINGUE

Localisation du projet :

rue Heichmaten

Description du projet :

Construction d'une salle de sport 22x44m avec mur d'escalade et vestiaires-douches (joueurs et arbitres) avec gradins latéraux et salle d'entraînement de 225 m². Salle de réunion pour les associations ainsi que 4 autres salles de réunion. SHON totale : 3 369 m²

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays et Sundgau

Public visé :

Sportifs, habitants du secteur des Trois Frontières et secteur Sud Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	5 810 000 €	HT	Invest

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	3 369 000 €
▶ Taux d'intervention :	10,00%
▶ Montant de la subvention :	336 900 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région					
	5 473 100 €	336 900 €						5 810 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site lors des manifestations y compris par les autres utilisateurs provenant des communes limitrophes.

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le montant de la dépense subventionnable a été déterminé à raison d'un plafond de 1000 € HT le m ² pour une surface de 3 369 m ² .

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Construction d'un site de foire-exposition et de spectacles

Maîtrise d'ouvrage :

Saint-Louis

Localisation du projet :

Place Gissy

Description du projet :

Création d'un équipement associatif, évènementiel et sportif destiné à remplacer l'actuelle salle des Fêtes et la halle sportive "Nusser" installée sur le même site.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays

Public visé :

Habitants du secteur des Trois Frontières et secteur Sud Alsace, tous publics dont collégiens

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	12 918 000 €	HT	Invest

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	5 713 000 €
‣ Taux d'intervention :	11,09%
‣ Montant de la subvention :	633 300 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Région	CNDS			
	9 284 700 €	633 300 €	500 000 €	2 000 000 €	500 000 €			12 918 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site lors des manifestations. Nombre de manifestations

Remarques éventuelles :
SHON : 5 713 m² plafonnée à 1 000 € HT/m². Equipement utilisé par des collégiens

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Remplacement du revêtement synthétique du Tennis Club

Maîtrise d'ouvrage :

HEGENHEIM

Localisation du projet :

Zone de sports - Tennis Club - Chemin des Prés

Description du projet :

Remplacement du revêtement synthétique

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays

Public visé :

Scolaires et sportifs licenciés

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	44 130 €	HT	Invest

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	44 130 €
▶ Taux d'intervention :	15,00%
▶ Montant de la subvention :	6 620 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	37 510 €	6 620 €						44 130 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site.

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu : 1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe : 1.3. Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation)

Intitulé du projet :

Construction d'une bibliothèque/médiathèque intercommunale et internationale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Localisation du projet :

SIERENTZ - Domaine Haas

Description du projet :

En partenariat avec la Commune de SIERENTZ, la Communauté de Communes souhaite construire une bibliothèque/médiathèque intercommunale. Cette réalisation a pour objectif de répondre à un besoin de la population de Sierentz et des Communes comprises dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz. D'autre part la Communauté de Communes du Pays de Sierentz étant située dans l'agglomération trinationale, ce projet s'inscrit dans un processus de labélisation IBA BASEL 2020. A ce titre il est prévu la mise en place de collections de livres et de médias en langue allemande et anglaise en plus des collections françaises. Sur le plan intercommunal ce projet participera à mettre en réseau les différents équipements existants et offrira à la population du canton de Sierentz et de l'agglomération des trois frontières un lieu ouvert à la connaissance sous toutes ses formes (livres, multimédias) et pourra être le support d'animations autour du livre et des multimédias.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays, Allemagne et Suisse

Public visé :

Habitants de la Communauté de Communes et du secteur des Trois Frontières, Suisse et Allemagne

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	1 500 000 €	HT	Invest

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	1 500 000 €
▶ Taux d'intervention :	29,40%
▶ Montant de la subvention :	441 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Région					
		1 059 000 €	441 000 €					

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation du site, nombre de lecteurs (habitants du secteur et autres)

<u>Remarques éventuelles :</u>
Projet s'inscrivant dans la politique départementale de lecture publique.

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création de la zone d'activités intercommunale à Attenschwiller

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Entrée d'Attenschwiller - RD 16 IV

Description du projet :

Création d'une zone d'activités économique intercommunale à Attenschwiller avec instauration d'une taxe professionnelle de zone (ou sa remplaçante) - 15 lots ont été créés, soit 487 hectares vendables. Zone inscrite au Schéma Directeur ayant vocation à accueillir des activités artisanales, tertiaires et des services et commerces de proximité. Présence sur le site de l'entreprise Bubendorff qui souhaite acquérir du terrain pour le développement de son centre de recherches. Une partie de la zone est également réservée à des activités de service : commerces de proximité, services de santé.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoires de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et des Trois Pays

Public visé :

Entreprises en rapport avec la métrologie et celles issues de filières d'excellence.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2009
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	1 160 416 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 160 416 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	174 062 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	811 354 €	174 062 €		175 000 €				1 160 416 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
*Nombre d'emplois et d'entreprises sur la zone
*Augmentation des ressources financières de la Communauté de Communes par la perception de la TPZ qui permettra le financement de nouveaux équipements et services utiles pour le territoire.

Remarques éventuelles :
Premier projet économique de la Porte du Sundgau, le souhait est de créer une zone d'activités à son échelle pour permettre aux habitants de trouver des services et des artisans de proximité. Développement de l'emploi sur le territoire pour limiter les déplacements vers l'agglomération et l'aspect territoire d'ortoir -développement des ressources fiscales - Attractivité de la zone renforcée avec sa meilleure connexion aux infrastructures d'activités à un coût raisonnable qui permette aux artisans de s'installer tout en conciliant le développement durable et le respect de l'environnement. La zone n'est pas concurrentielle de celles déjà existantes sur le Territoire des Trois Pays mais complémentaire.

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création de la Pépinière d'entreprises SCHLIERBACH-DIETWILLER

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Localisation du projet :

Zone d'activités intercommunale de SCHLIERBACH-DIETWILLER

Description du projet :

Le projet de la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Général du Haut-Rhin en faveur des pépinières et hôtels d'entreprises. A cette occasion, la Communauté de communes a organisé une réflexion à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie du Pays de Saint Louis et des Trois Frontières.
L'opération est réalisée sur le site de la zone d'activités de SCHLIERBACH-DIETWILLER et doit permettre de favoriser le développement économique local en facilitant la création d'entreprises.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays, Sud de la Région Mulhousienne

Public visé :

Entreprises et artisans

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	1 684 488 €	HT ou TTC	Invest ou Fonet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	1 684 488 €
▶ Taux d'intervention :	14,06%
▶ Montant de la subvention :	236 842 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			DETR	Région	Pays de St-Louis	FNADT		
	357 028 €	236 842 €	178 360 €	418 560 €	90 000 €	403 698 €		1 684 488 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
*Taux de remplissage de la pépinière
*Nombre d'emplois et d'entreprises sur la zone
*Taux de sortie
*Capacité à s'intégrer au réseau des pépinières.

<u>Remarques éventuelles :</u>
Coût du projet avec acquisition : 1 833 750 € HT. Subvention départementale sur la part travaux uniquement.

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création d'une cité des métiers d'art et rares

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :

Friche Danzas, entre la rue de Mulhouse et la rue Théo Bachmann

Description du projet :

Requalification d'une ancienne friche industrielle située en centre ville pour y créer des ateliers destinés à accueillir diverses activités relevant de la nomenclature des métiers d'art ou des métiers rares.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Transfrontalier, départemental, bassin de vie

Public visé :

Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	2 400 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	2 400 000 €
▶ Taux d'intervention :	12,5%
▶ Montant de la subvention :	300 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	FISAC	Région			
	880 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	620 000 €			2 400 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre d'artisans et métiers rares accueillis sur le site

<u>Remarques éventuelles :</u>
Ce projet sera soumis aux conditions du dispositif "friches" ou "hôtel d'entreprise" en vigueur au moment du dépôt du dossier complet.

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création d'un réseau de sentiers de découverte

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Folgensbourg, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut et Wentzwiller

Description du projet :

La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau souhaite valoriser son environnement et favoriser le tourisme de proximité en créant un réseau de sentiers de randonnée pédestre et VTT. A l'heure actuelle, il existe déjà des chemins ruraux sur le territoire mais il n'y a pas de plans les illustrant, ni de balisage sur place et il manque des jonctions entre ces différents sentiers. Il s'agit donc d'organiser et d'améliorer l'offre existante.

Toutes les politiques stratégiques de développement afférentes au Territoire des Trois Pays identifient ce territoire comme un lieu de respiration. Bon nombre de citoyens venant de Bâle et de Saint-Louis viennent sur le territoire pour des promenades dominicales. La création de sentiers et la diffusion d'une information claire et organisée auprès des offices de tourisme et des mairies permettront d'améliorer la fréquentation. Il convient également de souligner que l'afflux de ces personnes sur le territoire procure une source de revenus complémentaires pour les restaurants et les commerces locaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Trois Pays, Bâle

Public visé :

Habitants du secteur des Trois Frontières, Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	63 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	63 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	9 450 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	40 550 €	9 450 €		13 000 €				63 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Hausse de la fréquentation des sentiers, développement touristique du territoire

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Intitulé du projet :

Création d'un sentier pédestre et cyclable le long de la Birsig à Leymen - Projet transfrontalier

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Rodersdorf, Leymen, Benken

Description du projet :

Depuis quelques années des contacts existent entre les municipalités de Leymen, Rodersdorf et Biel-Benken pour relier leurs villages via un chemin pédestre et cyclable. Le projet consiste à créer une jonction entre les réseaux suisses existants pour permettre un cheminement des piétons et des cyclistes en toute sécurité sur un site dédié. Il convient de souligner que la commune de Leymen est déjà très fréquentée en raison de la présence du Château du Landskron. Il s'agit de structurer encore davantage l'offre en matière de tourisme et de découverte de proximité.

Le chemin à créer se situerait le long du ruisseau "La Birsig". Ce chemin permettrait de relier les pistes cyclables du "Leimental" et éviterait ainsi aux cyclistes les nuisances et les risques du trafic sur les routes départementales. La longueur totale à aménager est de l'ordre de 4 kilomètres.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Trois Pays, Bâle

Public visé :

Habitants du secteur des Trois Frontières - Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	200 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Fonds de concours Leymen	Etat	Région		
	135 000 €	30 000 €	10 000 €	25 000 €			200 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Hausse de la fréquentation des sentiers / des restaurants et commerces du secteur

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Axe :

Intitulé du projet :

Amélioration de l'accès au château du Landskron

Maîtrise d'ouvrage :

Leymen

Localisation du projet :

Château du Landskron à Leymen

Description du projet :

Réalisation d'un escalier d'accès au château.
Création d'une rampe d'accès en béton.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Département du Haut-Rhin et proche région Suisse

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	69 936 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	69 936 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	10 490 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	59 446 €	10 490 €						69 936 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Développement et fréquentation touristiques du site

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'organisation de manifestations dans l'enceinte du château a permis de mettre en évidence que ces réalisations permettraient d'étendre les diverses manifestations à l'ensemble du site et de recevoir un public plus large.

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Axe :

Intitulé du projet :

Création d'un commerce de proximité

Maîtrise d'ouvrage :

ATTENSCHWILLER

Localisation du projet :

ZAE "Les Forêts"

Description du projet :

Construction d'un local destiné à accueillir un commerce de détail alimentaire et non alimentaire au sein de la ZAE "Les Forêts" située à proximité immédiate de la RD 419. Le projet comprend une boulangerie, un point poste, un point presse et proposera la vente par les agriculteurs de produits locaux à circuit court.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Département du Haut-Rhin et proche région Suisse

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	600 000 €	HT ou TTC	Invest ou Finet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	450 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	67 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	FISAC	Région			
	352 500 €	67 500 €		180 000 €				600 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Renforcement de l'attractivité de la ZAE et du village. Création de nouveaux emplois et par effets induits installation de nouveaux habitants

<u>Remarques éventuelles :</u>
Plafond de 450 000 € de Dépense Subventionnable déterminé à raison de 1 000 €/HT le m². Surface prise en compte : 450 m².

Enjeu : 2. Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Axe :

Intitulé du projet :

Aménagement de la Place Abbattucci (remodelage de la Place)

Maîtrise d'ouvrage :

HUNINGUE

Localisation du projet :

Place Abbattucci

Description du projet :

Réfection complète de la place située à proximité immédiate de la Passerelle des Trois Frontières afin de redynamiser la zone et le centre ville et attirer le chaland national et frontalier par la réfection de la place (dallage, pavage, ...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Zone frontalière

Public visé :

Tout public : population transfrontalière

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	3 991 345 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	3 991 345 €
▶ Taux d'intervention :	5%
▶ Montant de la subvention :	199 567 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	3 791 778 €	199 567 €					3 991 345 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Attractivité du centre-ville et augmentation de l'activité commerciale du centre-ville et de la zone située à proximité

Remarques éventuelles :
Quote-part du projet complexe de 12 M€ HT. Montant des travaux pris en compte : 3 333 845 € HT. Part Travaux annexes : 98 590 € HT. Prestations immatérielles : 558 909 € HT

Enjeu : 3. Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe : 3.1. Poursuivre le développement des modes de transports doux et collectifs

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Transports - participation au déficit d'exploitation

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Territoire de la Porte du Sundgau et extension à Altkirch et Saint-Louis

Description du projet :

Contrat Thématique Transport signé le 1er janvier 2008 définissant les modalités d'organisation et de financement du service de Transport à la demande s'adressant prioritairement aux personnes âgées, aux jeunes non motorisés et aux personnes à mobilité réduite. Tarification par zone

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte du Sundgau - Altkirch et Saint-Louis

Public visé :

Prioritairement aux personnes âgées, jeunes non motorisés et personnes à mobilité réduite

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	80 000 €	TTC	Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	80 000 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	40 000 €

Plan de financement prévisionnel (la participation du maître d'ouvrage est susceptible d'évoluer en fonction du coût des voiries) :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	40 000 €	40 000 €						80 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquence et Nombre de trajets

<u>Remarques éventuelles :</u>
Population prise en compte (convention à effet au 1er janvier 2008) : 7 784 habitants. Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du contrat thématique transport ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu : 3. Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe : 3.2. Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Intitulé du projet :

Plateforme plurimodale de la gare : création d'un parking en surface et voirie d'accès

Maîtrise d'ouvrage :

Saint-Louis

Localisation du projet :

Ouest de la Gare de Saint-Louis

Description du projet :

L'opération consiste en la création d'un parking de surface, la réalisation des aménagements d'intermodalité et l'aménagement des accès pour VL et bus, à savoir :

- réalisation d'un parking en surface de 187 véhicules
- construction d'un garage à vélos de 18 places
- création de quais de bus
- réaménagement des voiries connexes (y compris section entre le giratoire de la rue A. Freund et la voie dénommée "le barreau" assurant la liaison avenue du Général de Gaulle et la RD 105)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sud du Département et territoire transfrontalier

Public visé :

Tous les déplacements : piétons, vélos, bus, trains

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	1 785 779 € (parking & voiries)	HT ou TTC	Invest ou Finet

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	1 785 779€ (parking & voiries)
▶ Taux d'intervention :	forfait maximum
▶ Montant de la subvention :	250 000 € (162 986 € pour le parking et 87 014 € pour les voiries)

Plan de financement prévisionnel (la participation du maître d'ouvrage est susceptible d'évoluer en fonction du coût des voiries) :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			CC3F et autres partenaires	SNCF	Région			
	769 629 €	250 000 €	162 986 €	156 246 €	446 918 €			1 785 779 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Taux d'occupation du parking, fréquentation, utilisateurs

<u>Remarques éventuelles :</u>
Reste à réaliser : voie d'accès programmée en 2012. Coût du parking : 1 255 107 €. Voie d'accès : 530 672 €.

Enjeu : 3. Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe : 3.2. Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

OPERATION SOLDEE

Intitulé du projet :

Démolition d'un ancien silo agricole et aménagement d'aires de stationnement aux abords de la gare (véhicules et cycles)

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Sierentz

Localisation du projet :

Sierentz

Description du projet :

Les parkings de la gare de Sierentz sont actuellement saturés et insuffisants par rapport à l'utilisation croissante du train par les populations des communes du canton de Sierentz. Le projet prévoit après démolition d'un ancien silo la réalisation de 80 places de stationnements supplémentaires, de garages à vélos et d'une aire d'arrêt de bus.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Canton de Sierentz

Public visé :

Population du canton de Sierentz utilisatrice du train pour se rendre vers les pôles urbains de Saint-Louis / Bâle / Mulhouse / Strasbourg

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	502 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	502 000 €
▶ Taux d'intervention :	32,47%
▶ Montant de la subvention :	162 986 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	139 014 €	162 986 €			200 000 €		600 000 €
OPERATION SOLDEE							

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Taux d'occupation du parking, fréquentation, utilisateurs

<u>Remarques éventuelles :</u>

Enjeu : 3. Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe : 3.2. Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Intitulé du projet :

Liaison cyclable KOETZINGUE-RANTZWILLER

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Sierentz

Localisation du projet :

KOETZINGUE-RANTZWILLER

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre KOETZINGUE et RANTZWILLER

Aire géographique de rayonnement du projet :

Canton de Sierentz

Public visé :

Tout Public

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	225 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	225 000 €
▶ Taux d'intervention :	32,47%
▶ Montant de la subvention :	73 058 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	151 943 €	73 058 €					225 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation de l'itinéraire

<u>Remarques éventuelles :</u>
Application du taux moyen des communes de KOETZINGUZE et RANTZWILLER. Configuration de l'itinéraire en impasse suite à la décision de la Communauté de Communes de modifier le tracé initialement prévu par le Département.

Enjeu : 4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe : 4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Réhabilitation du site du Baggerloch

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes des Trois Frontières

Localisation du projet :

Hésingue

Description du projet :

Le projet prévoit le remodelage et la recouverte d'une toiture végétalisée, la création d'un fossé périphérique imperméable recueillant les eaux pluviales, ainsi que des études complémentaires destinées à évaluer la pertinence d'un dispositif de rabattement de la nappe par pompage.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Entrée de la ville de Saint-Louis, à partir de l'échangeur A35/RD105

Public visé :

Population du Territoire des Trois Pays

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **2 500 000 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 500 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **375 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	2 125 000 €	375 000 €						2 500 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- *Création d'un Comité de Pilotage rassemblant les partenaires financiers et institutionnels
- *Réseau de surveillance de l'impact sur la nappe par piézomètres

Remarques éventuelles :

Etudes environnementales non abouties à la révision à mi-parcours. Echancier (fin des travaux au 31 décembre 2013) confirmé par la Communauté de Communes des Trois Frontières.

OPERATION SOLDEE

Enjeu : 4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe : 4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Création d'une plate-forme de dépôt de déchets verts

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Leymen

Description du projet :

La production de déchets verts étant importante et en constante évolution sur le territoire intercommunal, la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau a créé depuis 10 ans un site de déchets verts dans chaque commune membre, hormis Leymen qui possède une déchetterie. Aujourd'hui, la plupart des sites sont dégradés et ne suffisent plus à répondre aux besoins des habitants. En outre, la déchetterie de Leymen est sous-dimensionnée face à l'augmentation du nombre de filières de recyclage. Afin de renforcer les sites de déchets verts sur le territoire intercommunal, un site de déchets verts va être réalisé à Leymen. Il permettra de remplacer la benne à déchets verts existante sur la déchetterie par une autre benne plus adaptée.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sud du Territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Public visé :

Habitants du sud du Territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	30 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	22 340 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	3 351 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	18 989 €	3 351 €					22 340 €
			OPERATION SOLDEE				

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Mesure de la fréquentation, des quantités de déchets verts, de l'impact sur l'environnement

<u>Remarques éventuelles :</u>
Opération soldée

Enjeu : 4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe : 4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Localisation du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	983 245 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	983 245 €
‣ Taux d'intervention :	40% maxi en investissement et 50% en fonctionnement
‣ Montant de la subvention :	320 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	663 245 €	320 000 €					983 245 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mise en œuvre / typologie des projets
* indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Initialement contractualisée à 400 000 €, la participation a été réajustée par la Communauté de Communes au vu des prévisions de réalisation à l'échéance 2013. Un avenant au contrat GERPLAN devra être signé pour officialiser le réajustement. A défaut la participation du Département aux autres projets sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau pourra être diminuée à concurrence après avis de la Commission Actions et Territoires. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu : 4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe : 4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	991 320 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	991 320 €
▶ Taux d'intervention :	40% maxi en investissement et 50% en fonctionnement
▶ Montant de la subvention :	400 000 € maximum

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	591 320 €	400 000 € maximum						991 320 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Nombre de projets mise en œuvre / typologie des projets
* indicateurs qualitatifs

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Signature du contrat en octobre 2011. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Enjeu : 4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe : 4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes des Trois Frontières

Localisation du projet :

Communauté de Communes des Trois Frontières

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes des Trois Frontières

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	maximum 40%
▶ Montant de la subvention :	80 000 € maximum

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	A définir	80 000 € maximum						A définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Nombre de projets mise en œuvre / typologie des projets
* indicateurs qualitatifs

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°417

Enjeu : 4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe : 4.1. Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

Intitulé du projet : Création de sites déchets verts clôturés

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Sierentz

Localisation du projet : Helfrantzkirch, Koetzingue, Magstatt-le-Bas, Rantzwiller, Wahlbach

Description du projet :

La production de déchets verts est en constante augmentation sur le territoire intercommunal. Les dépôts communaux de déchets verts nécessitent un encadrement adéquat afin d'enrayer les abus qui peuvent être constatés (dépose de déchets autres que verts, apport par des professionnels, etc.). Parmi les sites existants, cinq sont ouverts en libre accès et ne permettent pas un contrôle des apports. La Communauté de Communes du Pays de Sierentz va donc mettre en place clôtures, enrochement et portails.

Aire géographique de rayonnement du projet : Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Public visé : Habitants de la Communauté de Communes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : été 2011
- ▶ date de fin des travaux : automne 2011

Coût du projet :	21 000 €	HT ou TTC	Invest ou Forêt

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **21 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **6 300 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	14 700 €	6 300 €						21 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Evolution des tonnages, nombre d'enlèvements.

Remarques éventuelles :

Enjeu : 4. Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe : 4.2. Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable

Intitulé du projet :

Programme d'actions LEADER / GAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières :
Enveloppe spécifique pour des projets du GAL

Maîtrise d'ouvrage :

Selon porteurs de projets autorisés au titre des axes retenus du GAL

Localisation du projet :

- * Territoire de Vie des Trois Pays
- * Territoire de Vie du Sundgau

Description du projet :

Enveloppe spécifique permettant de cofinancer des projets présentés dans le cadre du GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS et Trois Frontières qui ne pourraient pas mobiliser de lignes d'aides classiques départementales et s'inscrivant dans les axes suivants :

- * Axe 311 : Diversification vers des mesures non agricoles
- * Axe 323-E : Conservation et mise en valeur du Patrimoine culturel.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie des Trois Pays
- * Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, particuliers, associations, institutions locales...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	10 000 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Nombre de projets soutenus
* Typologie des projets soutenus

<u>Remarques éventuelles :</u>
Enveloppe spécifique totale de 30 000 €, abondée à 2/3 au titre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau (20 000€) et 1/3 au titre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays (10 000€).

Enjeu : 5. Développement Local

Axe : 5.1. Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local

Intitulé du projet :
 Agent de Développement Généraliste

Maîtrise d'ouvrage :
 Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :
 Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :
 Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
 Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Aire géographique de rayonnement du projet :
 Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :
 ▶ date de démarrage des travaux 2010
 ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **332 542 €** HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale : (montant pour deux agents)
 ▶ Base subventionnable retenue : **332 542 €**
 ▶ Taux d'intervention : **50%**
 ▶ Montant de la subvention : **166 271 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
GLOBAL dont :	166 271 €	166 271 €						332 542 €
CCPSundgau	87 564 €	87 564 €						175 128 €
CCPSierentz	78 707 €	78 707 €						157 414 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activités de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°512

Enjeu : 5. Développement Local

Axe : 5.1. Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local

Intitulé du projet :

1er Agent de Développement Spécialisé

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	128 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale</u> :	(montant pour deux agents)
▶ Base subventionnable retenue :	128 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	38 400 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	89 600 €	38 400 €					128 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet</u> :
Rapport d'activités de l'agent de développement

<u>Remarques éventuelles</u> :

Enjeu : 5. Développement Local

Axe : 5.1. Soutenir l'ingénierie nécessaire au Développement Local

Intitulé du projet :

2ème Agent de Développement Spécialisé

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	128 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale</u> :	(montant pour deux agents)
▶ Base subventionnable retenue :	128 000 €
▶ Taux d'intervention :	20% ou 30% si mutualisé
▶ Montant de la subvention :	25 600 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	102 400 €	25 600 €					128 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet</u> :
Rapport d'activités de l'agent de développement

<u>Remarques éventuelles</u> :

Enjeu : 5. Développement Local

Axe : 5.2. Soutenir les actions en faveur du Développement Local

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de Développement Local

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de Développement Local

Description du projet :

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire des Trois Pays

Public visé :

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale</u> :	(montant global à l'échelle du Territoire)		
▶ Base subventionnable retenue :	à définir		
▶ Taux d'intervention :	max 40%		
▶ Montant de la subvention :	160 900 €		

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	160 900 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet</u> :

<u>Remarques éventuelles</u> :
Eligibilité déterminée dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d’ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux						

- Le maître d’ouvrage remettra chaque année deux tableaux :
- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l’année,
 - un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l’année suivante.

Chaque maître d’ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu’il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l’objet d’une présentation et d’échanges en comité technique et d’une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES

DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes des Trois Frontières
- ▶ Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
- ▶ Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ
- ▶ Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de HEGENHEIM
- ▶ Commune de ATTENSCHWILLER
- ▶ Commune de BARTENHEIM
- ▶ Commune de FOLGENSBOURG
- ▶ Commune de HEGENHEIM
- ▶ Commune de HESINGUE
- ▶ Commune de HUNINGUE
- ▶ Commune de KEMBS
- ▶ Commune de LANDSER
- ▶ Commune de LEYMEN
- ▶ Commune de MAGSTATT-LE-HAUT
- ▶ Commune de SAINT-LOUIS
- ▶ Commune de SIERENTZ
- ▶ Commune de VILLAGE-NEUF
- ▶ Association l'Oreille Absolue

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex

tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

[WWW.cg68.fr](http://www.cg68.fr)

Contrat de Territoire de Vie du **Sundgau** 2010 - 2013

Version révisée à mi-parcours

Conseil Général



Haut-Rhin

Conjuguons nos projets

Editorial



**« En conjuguant nos projets,
nous oeuvrons ensemble pour le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires ».**

Cette philosophie qui a guidé l'élaboration de nos 7 Contrats de Territoire de Vie est aujourd'hui largement partagée par tous et c'est une grande fierté pour tous les Conseillers Généraux que d'avoir pu, à vos côtés, élaborer et faire vivre ce nouveau partenariat.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis la finalisation des premiers Contrats de Territoire de Vie et nous arrivons aujourd'hui à leur révision. Nous avons souhaité rester souples et évolutifs dans notre approche de vos projets, et l'écho très favorable que vous avez réservé à cette première génération de Contrats, ainsi que la qualité et le nombre des projets que vous avez proposés pour cette étape de révision nous confortent aujourd'hui dans notre envie de faire de ces Contrats, de plus en plus, l'outil majeur de notre politique d'appui aux Territoires.

Pour les années à venir, nous continuerons toujours de conjuguer nos projets pour que ces Contrats demeurent la rencontre de nos priorités réciproques.

Car c'est dans la proximité et le partenariat que nous pourrons le mieux répondre aux attentes des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois.

Sincèrement à vos côtés,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 3

SOMMAIRE	p. 5

LE HAUT-RHIN : 377 communes, 31 cantons, 7 territoires de vie	p. 7

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU SUNDGAU	p. 8

LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2010-2013.....	p. 11

LE CONTRAT	p. 21

Article 1 : Objet de la révision à mi-parcours	p. 25
Article 2 : Durée du contrat	p. 25
Article 3 : Contenu du contrat	p. 25
Article 4 : Engagements financiers du Département	p. 26
Article 5 : Modalités d'exécution du contrat	p. 26
Article 5.1 : Conditions particulières	p. 26
Article 5.2 : Procédure administrative	p. 27
Article 5.3 : Versement des subventions	p. 28
Article 6 : Gestion et suivi	p. 29
Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi	p. 29
Article 6.2 : Bilan financier annuel	p. 29
Article 7 : Evaluation	p. 30
Article 8 : Publicité et communication	p. 30
Article 9 : Modification et rupture du contrat	p. 30
Article 9.1 : Cessation	p. 30
Article 9.2 : Modification	p. 31
Article 9.3 : Résiliation	p. 31
Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges	p. 31

LES SIGNATAIRES	p. 32

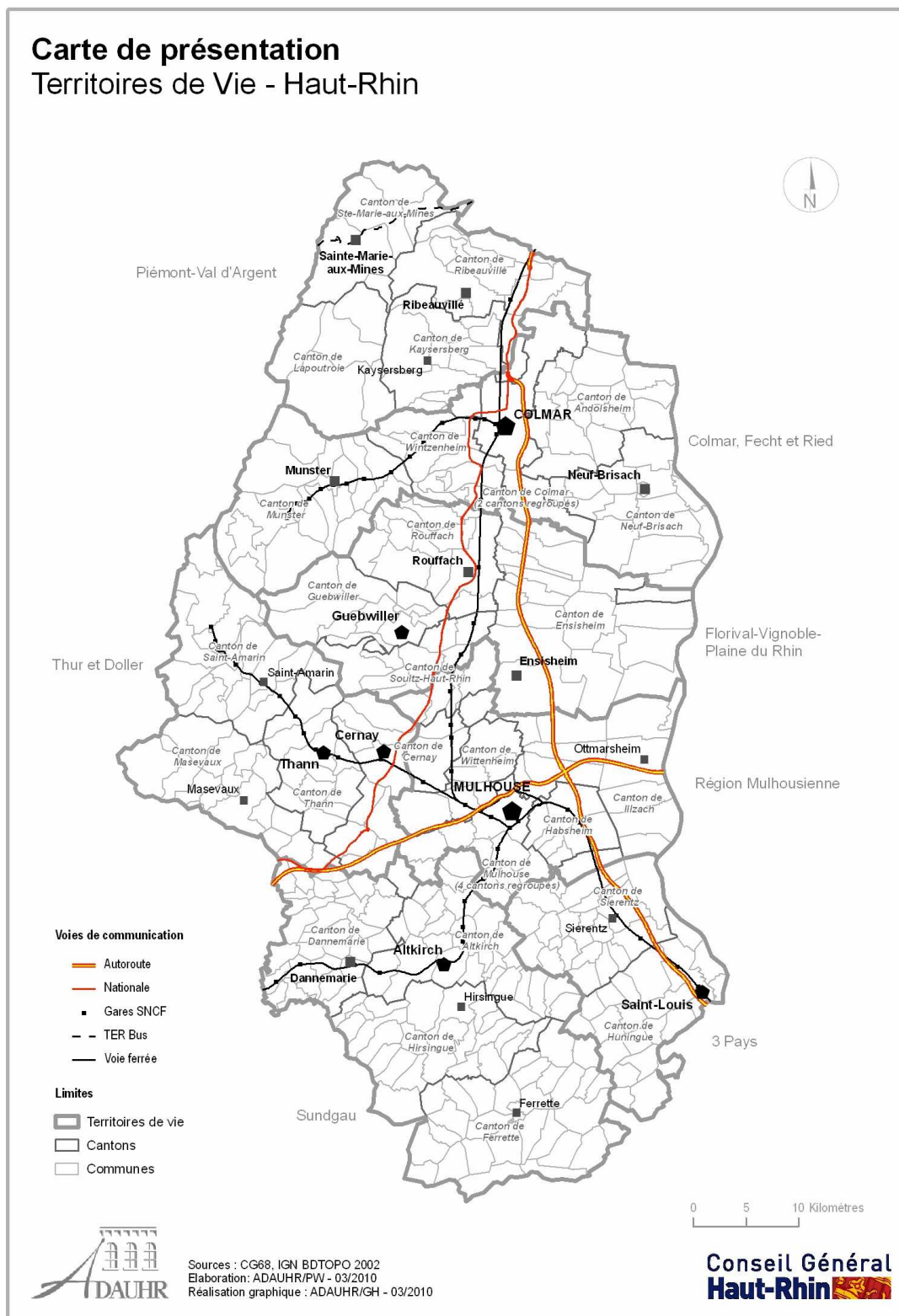
ANNEXES	p. 35

Tableau de synthèse des projets	
Fiches descriptives des projets	
Autres annexes	

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**

Carte de présentation
Territoires de Vie - Haut-Rhin



Les Conseillers Généraux en charge du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Canton d'ALTKIRCH



Alphonse HARTMANN

Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche

27 communes

ALTKIRCH | ASPACH | BALLERSDORF | BERENTZWILLER | SAINT-BERNARD | CARSPACH | EGLINGEN | EMLINGEN | FRANKEN | FROENINGEN | HAUSGAUEN | HEIDWILLER | HEIWILLER | HOCHSTATT | HUNDSBACH | ILLFURTH | JETTINGEN | LUEMSCHWILLER | OBERMORSCHWILLER | SCHWOBEN | SPECHBACH-LE-BAS | SPECHBACH-LE-HAUT | TAGOLSHEIM | TAGSDORF | WALHEIM | WILLER | WITTERSDORF

23 963 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **156,2 Km²**

Canton de DANNEMARIE



Rémy WITH

1er Vice-Président du Conseil Général

Président de la Commission Actions et Territoires

30 communes

ALTENACH | AMMERTZWILLER | BALSCHWILLER | BELLEMAGNY | BRECHAUMONT | BRETTEIN | BUETHWILLER | CHAVANNES-SUR-L'ETANG | DANNEMARIE | DIEFMATTEN | ELBACH | ETEIMBES | FALKWILLER | GILDWILLER | GOMMERSDORF | GUEVENATTEN | HAGENBACH | HECKEN | VALDIEU-LUTRAN | MAGNY | MANSPACH | MONTREUX-JEUNE | MONTREUX-VIEUX | RETZWILLER | ROMAGNY | SAINT-COSME | STERNENBERG | TRAUBACH-LE-BAS | TRAUBACH-LE-HAUT | WOLFERSDORF

13 223 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **132,3 Km²**

Canton de FERRETTE



Dominique DIRRIG

Président de la Commission Education, Jeunesse, Collèges, Langue et Culture Régionales

30 communes

BENDORF | BETTLACH | BIEDERTHAL | BOUXWILLER | COURTAVON | DURLINS DORF | DURMENACH | FERRETTE | FISLIS | KIFFIS | KOESTLACH | LEVONCOURT | LIEBSDORF | LIGSDORF | LINS DORF | LUCELLE | LUTTER | MOERNACH | MOOSLARGUE | MUESPACH | MUESPACH-LE-HAUT | OBERLARG | OLTINGUE | RAEDERS DORF | ROPPE NTZWILLER | SONDE RS DORF | VIEUX-FERRETTE | WERENTZHOU SE | WINKEL | WOL SCHWILLER

14 103 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **212,7 Km²**

Canton de HIRSINGUE



Armand REINHARD

Conseiller Général

24 communes

BETTENDORF | BISEL | FELDBACH | FRIESEN | FULLEREN | GRE NTZINGEN | HEIMERS DORF | HENFLINGEN | HINDLINGEN | HIRSINGUE | HIRTZBACH | LARGITZEN | MERTZEN | OBERDORF | PFETTERHOUSE | RIESPACH | RUEDERBACH | SAINT-ULRICH | SE PPOIS-LE-BAS | SE PPOIS-LE-HAUT | STEINSOULTZ | STRUETH | UEBERSTRASS | WALDIGHOFFEN

15 605 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **154,3 Km²**

Canton de CERNAY



Pierre VOGT

Conseiller Général

1 commune intégrée dans le Territoire de Vie

BERNWILLER

621 habitants (pop municipale INSEE RP 2007) / **7,6 Km²**

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie du Sundgau pour 2010-2013

Le diagnostic partagé du Territoire de Vie a permis de dégager les enjeux stratégiques du Sundgau pour la période 2010-2013 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Ces axes de développement ont été collégialement repérés et définis entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie du Sundgau sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

La démarche du Contrat de Territoire est innovante dans le sens où elle est partagée, négociée et partenariale dans l'objectif de retenir des projets structurants correspondant aux priorités majeures pour le Territoire en complément des autres dispositifs d'aides départementaux, ayant vocation à accompagner les équipements de base dans une logique de péréquation et de maillage du Territoire Départemental, fondés sur l'éligibilité technique des projets présentés dans le cadre du guide des aides.

Enjeu transversal :

Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

Cette préoccupation doit être présente dans tous les projets accompagnés par le Département, tant pour les projets relevant des aides classiques départementales du Guide des Aides que pour les projets retenus dans le Contrat de Territoire de Vie.

Enjeu 1 :

Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe 1.1 :

Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Il s'agit d'améliorer l'offre foncière économique à travers la création ou l'extension de zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales dans le Territoire de Vie du Sundgau. Ces zones doivent permettre de pérenniser voire de créer des emplois sur le Territoire.

L'emplacement de ces zones intercommunales doit être défini en fonction de l'armature viaire existante (présence d'un axe structurant).

Une répartition géographique équitable de ces zones sur l'ensemble du Territoire du Sundgau doit être recherchée.

Les requalifications de friches sont à privilégier et à encourager afin de contenir l'étalement urbain et la consommation d'espace toujours plus accrus.

Axe 1.2 :

Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Il s'agit de conforter et d'améliorer le tissu économique local constitué principalement d'entreprises artisanales et locales aux activités traditionnelles et à la clientèle essentiellement locale.

L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menée à l'échelle du Sundgau doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale sundgauvienne pour lutter contre l'évasion commerciale.

Le soutien départemental portera prioritairement sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Parallèlement à l'OCM, la redynamisation du cœur des bourgs-centres dans le but de consolider, voire renouveler, l'offre commerciale et artisanale est également privilégiée. La question de l'attractivité et de la centralité assurée par les bourgs-centres sundgauviens est au cœur de cette démarche.

Axe 1.3 :

Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Les projets présentés doivent être en adéquation avec le Plan Départemental de l'Habitat.

La nécessité d'une meilleure adéquation et diversification en termes d'habitat face à la demande des populations à fixer durablement est soulignée.

L'habitat collectif et l'offre locative publique aidée doivent être privilégiés.

La priorité est donnée aux projets de réhabilitation du patrimoine villageois existant dans un objectif de maîtrise de la consommation d'espace. Exemple : réfections d'anciens bâtiments communaux (écoles, presbytères...).

Par ailleurs, les projets plus économes en énergie ou plus écologiques (recours aux énergies renouvelables...) seront privilégiés.

Les projets présentés dans cet axe seront prioritairement soutenus dans le cadre des lignes classiques départementales.

Enjeu 2 :

Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe 2.1 :

Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

En 2007, le Conseil Général a missionné le cabinet d'étude SOMIVAL pour réaliser une expertise touristique du Pays du Sundgau, dans l'objectif d'accompagner le Territoire de Vie dans la définition d'une stratégie touristique globale.

Depuis juillet 2008, un Contrat Thématique Tourisme a été conclu entre le Conseil Général et les acteurs locaux de développement touristique sur la base des conclusions de l'expertise touristique.

Il s'agit, ici, de valoriser le Contrat Thématique Tourisme et ses 4 axes stratégiques qui ont été définis :

- Développer une image et un positionnement touristique pour communiquer et vendre le territoire.
- Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles ciblées.
- Conforter les acteurs et le système touristique local, en lien avec l'ADT.
- Garantir l'appropriation locale du « fait touristique » en développant la bonne gouvernance et la culture touristique.

Axe 2.2 :

Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Des projets touristiques complémentaires à ceux mis en œuvre dans le cadre du Contrat thématique tourisme peuvent apparaître comme intéressants pour le développement de l'attractivité touristique du Territoire.

Ces actions complémentaires doivent être obligatoirement en cohérence avec les préconisations de l'étude tourisme du Sundgau et du Contrat thématique Tourisme pour être étudiées dans cet axe de développement du Contrat de Territoire de Vie.

Enjeu 3 :

Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe 3.1 :

Accompagner la diversification agricole du Territoire

En 2009, le Pays du Sundgau et le Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières se sont associés à travers un Groupe d'Action Locale (GAL) pour porter ensemble la démarche du programme européen LEADER 2007-2013.

Le GAL a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire élargi, qui rassemble le Territoire de Vie du Sundgau et le Territoire de Vie des 3 Pays.

La priorité est ainsi donnée aux projets s'inscrivant dans les 3 axes prioritaires du GAL du Sundgau 2009-2013 :

- Les mesures agro-environnementales territorialisées comme outil de promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- Le renforcement des liens socio-économiques entre monde agricole et monde rural à travers le développement de nouvelles formes de valorisation des ressources agricoles locales ;
- Les richesses naturelles, patrimoniales et culturelles : des éléments déterminants pour l'attractivité touristique du territoire et la qualité de vie des résidents.

Le Conseil Général met à la disposition du GAL du Sundgau une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de cofinancer des projets qui ne peuvent pas mobiliser de lignes classiques départementales (notamment les mesures 311 et 323-E).

De plus, au regard des axes du GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de sa cohérence avec les politiques menées par le Département, un soutien particulier du Conseil Général est apporté pour un poste d'agent de développement LEADER chargé de l'animation, du suivi et de la gestion des dossiers LEADER présentés pour les deux Territoires de Vie concernés. Le soutien se traduit selon les mêmes critères que ceux appliqués pour les postes d'agent de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

Axe 3.2 :

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Sundgau. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels, mais il peut aussi connaître des conflits d'usages fréquents liés notamment à la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

L'élaboration de GERPLAN pour couvrir l'ensemble du Territoire de Vie est ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent.

Axe 3.3 :

Finaliser les infrastructures d'assainissement collectif à l'échelle du Sundgau

Le Sundgau demeure le Territoire de Vie le plus en retard en matière d'assainissement.

Il s'agit d'encourager les collectivités locales sundgauviennes à s'engager dans les années à venir dans une démarche volontaire d'assainissement.

A ce titre, le Département intégrera cette problématique particulière dans le cadre de l'élaboration d'un programme pluriannuel en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Axe 3.4 :

Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations

L'approvisionnement en eau de plusieurs collectivités sundgauviennes pose problème sur le plan qualitatif (teneurs excessives en pesticides) ou quantitatif.

Des travaux seront nécessaires dans les années à venir pour acheminer de nouvelles ressources en eau potable vers les communes en ayant besoin.

Le soutien aux maillages intercommunaux des réseaux d'adduction d'eaux potable est ainsi priorisé, sous réserve des résultats et préconisations de l'étude ressource en eau du Sundgau menée par le Conseil Général.

Les projets consistants à la création, la mise aux normes ou l'amélioration de réseaux de distribution d'eau potable ne sont pas intégrés dans cet axe de développement.

Axe 3.5 :

Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Les actions menées dans le domaine du développement durable sont ici encouragées, afin de promouvoir une gestion durable du Territoire de Vie et respectueuse de l'environnement (promotion des énergies renouvelables...).

Les projets intercommunaux de déchetterie et de plateformes de déchets peuvent s'inscrire dans cet axe de développement.

Enjeu 4 :

Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe 4.1. :

Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Sont priorisés dans cet axe de développement les projets permettant d'offrir à l'échelle des bassins de vie du Sundgau des activités socio-culturelles diversifiées et étant complémentaires avec les autres équipements déjà existants sur le Territoire de Vie.

La démarche d'élaboration d'un Contrat Thématique Culturel s'inscrit également dans cet axe.

Axe 4.2 :

Conforter le réseau de lecture publique dans le Sundgau

La valorisation de la Médiathèque Départementale territorialisée dans le sud Haut-Rhin à ALTKIRCH est le cœur de cet axe de développement.

La déclinaison du réseau de lecture publique en bibliothèques communales sera soutenue dans le Guide des Aides du Département.

Le Médiabus sera maintenu pour les périmètres du Territoire de Vie non pourvus d'une bibliothèque.

Axe 4.3 :

Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Cet axe consiste à conforter les musées existants dans le Territoire de Vie, qui permettent de participer à la fois au développement culturel du Territoire (affirmer l'identité et la tradition sundgaulienne) et à son développement touristique (mise en valeur du patrimoine et amélioration de l'offre).

Par ailleurs, cet axe confortera le patrimoine particulier, authentique et unique du Sundgau, qui pourrait présenter un intérêt historique, patrimonial et touristique pour le Territoire de Vie.

Enjeu 5 :

Poursuivre le développement des services à la population

Axe 5.1 :

Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Il s'agit de conforter en priorité l'offre existante en piscines couvertes permettant l'apprentissage de la natation et de s'adapter aux nouveaux besoins de la population.

Une réflexion sur l'opportunité de renforcer l'offre pour un meilleur maillage du territoire est possible mais non prioritaire.

Enfin, des projets d'amélioration d'équipements sportifs structurants peuvent être étudiés au cas par cas dans cet axe, si leur réalisation est justifiée par une mise aux normes imposée par la fédération sportive concernée.

Axe 5.2 :

Encourager le développement des services à la personne

Les projets relevant des thématiques suivantes peuvent être étudiés au titre de cet axe :

- Création de maisons médicales intercommunales :

Une répartition géographique équitable de ces maisons médicales sur l'ensemble du Territoire du Sundgau doit être observée. 2 à 3 projets peuvent être inscrits au maximum dans cet axe.

L'opportunité de ce type de projet est jugée par le Département selon des critères établis (ex : plages d'ouverture élargies, présence d'un panel suffisant de professionnels, non concurrence avec d'autres professionnels déjà établis dans le secteur, carence avérée de professionnels de la santé dans le secteur...).

- Soutien aux projets intercommunaux liés à la petite enfance et au périscolaire, afin de diversifier le mode de garde des enfants.

Les projets liés à la petite enfance peuvent être étudiés sous réserve, d'une part, d'une création effective de places ou d'une extension du nombre de places déjà existantes et d'autre part de l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les projets doivent être en compatibilité avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance.

- Encourager la mise en réseau des structures existantes ou en projet pour personnes âgées (EHPAD), afin de disposer d'une capacité d'accueil suffisante à l'échelle du Territoire de Vie et de diversifier les modes de prise en charge.

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre du Schéma Départemental Gérontologique et du Programme Pluriannuel d'Investissement du Conseil Général.

Axe 5.3 :

Concrétiser les actions liées à la problématique « Transport »

Les projets relevant des thématiques suivantes peuvent être étudiés au titre de cet axe :

- Poursuite du développement des itinéraires cyclables dans le cadre du schéma départemental référent pour les itinéraires structurants et aux abords des collèges et soutien aux itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal (création ou rénovation).
- Valorisation des initiatives soutenues dans le cadre des Contrats Thématiques Transport du Conseil Général.

Enjeu 6 :

Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe 6.1 :

Soutenir l'urbanisme et l'aménagement

Le Département soutient financièrement l'élaboration du SCOT du Sundgau et apporte une assistance technique et administrative via sa régie, l'ADAUHR.

Le Département soutient également financièrement, dans le cadre de ses aides classiques, l'élaboration des premiers PLU et premières cartes communales, dans l'objectif de couvrir au mieux le Territoire de Vie de documents d'urbanisme locaux et/ou intercommunaux.

Axe 6.2 :

Soutenir le Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie du Sundgau, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie du Sundgau,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions doivent être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes de la charte de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau.

LE CONTRAT

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Général réuni en assemblée plénière des 7 et 8 décembre 2011,

d'une part,

et

- La Communauté de Communes d'ALTKIRCH, représentée par Jean-Luc REITZER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE, représentée par Bernard LEY, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XX XXXXX 2011 ;
- La Communauté de Communes Ill et Gersbach, représentée par André BOHRER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XX XXXXX 2011 ;
- La Communauté de Communes du Jura Alsacien, représentée par Dominique DIRRIG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XX XXXX 2011 ;
- La Communauté de Communes de la Largue, représentée par Francis DEMUTH, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 14 juin 2010 ;
- La Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, représentée par Gérard LENDEMAINE, Président, agissant en vertu d'une délibération du Bureau Communautaire par délégation en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH, représentée par Helmuth BIHL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH, représentée par René DANESI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XX XXXXX 2011 ;
- Le Syndicat Mixte pour le Sundgau, représenté par René DANESI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du XX XXXXX 2011 ;
- Le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH, représenté par Michel RANDE, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du XX XXXXXX 2011 ;
- L'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau , représenté par François COHENDET, Président, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune d'ALTKIRCH, représentée par Jean-Luc REITZER, Député-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune d'ASPACH, représentée par Antoine REICHLIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2010 ;

- La Commune de BALLERSDORF, représentée par Bernard BOLORONUS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune de BISEL, représentée par Robert ZIPPER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune de DANNEMARIE, représentée par Paul MUMBACH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune de FERRETTE, représentée par François COHENDET, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune de FRANKEN, représentée par Hubert SCHERTZINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010 ;
- La Commune de HEIMERSDORF, représentée par Michel DESSERICH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune de HIRTZBACH, représentée par Arsène SCHOENIG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXX 2011 ;
- La Commune de JETTINGEN, représentée par Jean-Claude COLIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2010 ;
- La Commune de MERTZEN, représentée par Charles SCHWARTZENTRUBER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune de MONTREUX-VIEUX, représentée par André TRABOLD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune d'OLTINGUE, représentée par André SCHERRER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La Commune de PFETTERHOUSE, représentée par Jean-Rodolphe FRISCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX 2011 ;
- La commune de RAEDERSDORF, représentée par André SONTAG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2010 ;
- La commune de WOLFERSDORF, représentée par Christophe WEBER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010 ;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet de la révision à mi-parcours du contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés relevant des priorités départementales et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie du Sundgau.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également retracer l'engagement du Département sur des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale en partenariat avec d'autres partenaires locaux.

Le présent contrat annule et se substitue au contrat signé le 29 juin 2010 à ALTKIRCH.

Article 2 :

Durée du contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Le présent Contrat du Territoire de Vie du Sundgau prend effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera au 31 décembre 2013.

Le Contrat de Territoire de Vie fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

- Axe 1.1 : Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
- Axe 1.2 : Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau
- Axe 1.3 : Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Enjeu 2 : Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

- Axe 2.1 : Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau
- Axe 2.2 : Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Enjeu 3 : Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

- Axe 3.1 : Accompagner la diversification agricole du Territoire
- Axe 3.2 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
- Axe 3.3 : Finaliser les infrastructures d'assainissement collectif à l'échelle du Sundgau
- Axe 3.4 : Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations
- Axe 3.5 : Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Enjeu 4 : Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe 4.1. : Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Axe 4.2 : Conforter le réseau de lecture publique dans le Sundgau

Axe 4.3 : Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Enjeu 5 : Poursuivre le développement des services à la population

Axe 5.1 : Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Axe 5.2 : Encourager le développement des services à la personne

Axe 5.3 : Concrétiser les actions liées à la problématique « Transport »

Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe 6.1 : Soutenir l'urbanisme et l'aménagement

Axe 6.2 : Soutenir le développement local

Enjeu transversal : Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées

Article 4 : Engagements financiers du Département

Le Département s'engage à financer les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et détaillé dans chaque fiche descriptive d'action figurant en annexe. Les montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.

L'attribution des aides par la Commission Permanente se fera dans la limite des crédits votés annuellement par l'Assemblée Départementale.

Article 5 : Modalités d'exécution du contrat

Article 5.1 : Conditions particulières

Les actions inscrites au présent contrat sont soumises aux conditions particulières suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

- Taux d'intervention du Département :

Les subventions départementales ne seront pas, par opération, supérieures à la fois, en investissement, à 40 % ou en fonctionnement à 50% du montant total de l'action (sauf dispositifs spécifiques dûment validés par le Conseil Général), et à l'effort net du Maître d'ouvrage. Celui-ci devra informer le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel et fournir un plan de financement définitif pour obtenir le versement du solde. En cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata.

- Non fongibilité des aides :

Le montant de la subvention départementale est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre par rapport au plan de financement prévisionnel, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût de l'action, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à cette opération fera l'objet d'une diminution au prorata.

- Dégagement d'office :

Afin de favoriser un rythme régulier de mise en oeuvre des projets inscrits au contrat, tout engagement budgétaire au titre d'une année « n » n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement recevable avant la fin de la deuxième année suivante (« n+2 ») est dégagé d'office.

Toute somme non affectée à l'issue de la période contractuelle, soit le 31 décembre 2013, ne pourra être reportée sur une période ultérieure.

Afin de pouvoir être votées en Commission Permanente dans les délais, les demandes (dossiers complets) devront être déposées au plus tard le 1er septembre 2013.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2014.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique.

Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires « financiers » (ADT68...) au titre du Guide des Aides ou de tout autre dispositif.

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou celui au titre du Guide des Aides du Département ou de tout autre dispositif n'est possible.

- Dispositions spécifiques au développement local :

Les dispositions relatives au soutien des postes d'agent de développement et des actions relevant du développement local seront appliquées conformément au vade-mecum du développement local en vigueur au moment de l'engagement financier du projet par le Département.

Article 5.2 : Procédure administrative (instruction)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation par le maître d'ouvrage d'un dossier complet.

Chaque dossier devra être adressé au Président du Conseil Général avant le commencement de l'exécution de l'action.

Le dossier devra comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- la lettre de demande de subvention du maître d'ouvrage,
- des devis estimatifs et quantitatifs,
- des plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,

- un échéancier de réalisation,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement,
- un plan de financement,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier sera réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Thématique compétente du Conseil Général sera chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur.

L'information donnée par la Commission Thématique sera valable un an après réception du courrier d'information rédigé suite à la Commission.

Sur production d'un ordre de service ou d'une lettre de commande, l'engagement des aides du Département sera réalisé par la Commission Permanente action par action conformément aux pièces transmises et prendra rang dans une programmation établie dans la limite des Autorisations de Programme et crédits de paiement votés par l'assemblée départementale annuellement.

Article 5.3 : Versement des subventions

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants et conformément au règlement financier en vigueur au moment de la demande de paiement :

- O pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le receveur, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises,
 - plan de financement définitif de l'opération,
 - remise d'une attestation d'accessibilité pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- O pour les associations :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises ainsi qu'un certificat justifiant du versement de la contrepartie communale.

Les versements s'effectueront sous la forme d'un solde en fin d'opération, à l'exception des aides soumises au « vade-mecum du développement local », au « vade-mecum GERPLAN » et aux contrats thématiques (transport, culture et tourisme) qui seront versées selon les dispositions spécifiques prévues dans ces documents.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Article 6 : Gestion et suivi

Article 6.1 : Instances de pilotage et de suivi

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est chargé de :

- valider le bilan financier annuel des opérations du Contrat.
- valider les évaluations du Contrat.
- proposer les dégagements d'office d'actions non réalisées
- examiner les éventuelles propositions du comité de suivi technique.

Sa composition est la suivante :

- un élu de chaque structure signataire du Contrat (EPCI, communes, Associations...), désigné librement par la structure signataire, qui pourra être accompagné d'un technicien référent ;
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie ;
- le président de la Commission Aménagement et Territorialité ;
- le Vice-Président référent du Conseil Général ;
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité de pilotage est assurée par l'Animateur-Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de :

- Examiner l'avancement des opérations inscrites dans le contrat (tableaux de suivi) et ainsi alimenter le dispositif d'évaluation du contrat,
- Etre informé des éventuelles demandes d'ajustements du Contrat formulées par les signataires,
- Analyser le bilan financier annuel proposé par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant technique de chaque structure signataire du Contrat,
- L'Animateur Coordonnateur territorialement compétent,
- Des représentants des services en fonction de l'ordre du jour et de la thématique des projets étudiés.

Le Comité technique se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative du Conseil Général.

L'animation de ce comité technique est assurée par l'Animateur Coordonnateur référent du Territoire de Vie.

Article 6.2 : Bilan financier annuel

Les signataires du Contrat de Territoire de Vie s'engagent à adresser au Conseil Général chaque année pour le 1^{er} juillet au plus tard :

- Un bilan annuel d'exécution avec description de l'état d'avancement physique, administratif et financier des opérations réalisées ou en cours le concernant et inscrites au contrat.
Le bilan indiquera également les modifications éventuelles apportées aux opérations engagées.
Les retards dans la conduite des projets devront être justifiés.
- Un programme prévisionnel d'exécution pour l'année N +1.

En cas de non fourniture de ce bilan, les autorisations de programme et crédits de paiement afférents aux projets du maître d'ouvrage dans le contrat pourront ne pas être inscrits pour l'année N+1 et les dossiers du maître d'ouvrage ne pourraient alors pas être engagés par la Commission Permanente.

Un bilan annuel type est annexé au présent contrat.

Article 7 : Évaluation

Le présent contrat sera évalué au terme de la période contractuelle.

Selon le décret n°90-82 du 22 janvier 1990, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie.
- Une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale.
- L'amélioration de nos relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- Une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les partenaires s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 8 : Publicité et communication

Le maître d'ouvrage de l'action inscrite au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication,
- dans leurs relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Un tirage photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent Contrat et une copie des publications afférentes sont demandés à nos partenaires.

Le maître d'ouvrage devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet.

Article 9 : Modification et rupture du contrat

Article 9.1 : Cessation

Le présent contrat cessera de plein droit le 31 décembre 2013.

Les derniers versements de solde pourront toutefois être effectués sur une période ultérieure.

Article 9.2 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre deux ou plusieurs parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 9.3 : Résiliation

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 9.4 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en 28 exemplaires

ALTKIRCH, le 12 décembre 2011

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général
du Canton d'ALTKIRCH

Le Conseiller Général
du Canton de DANNEMARIE

Le Conseiller Général
du Canton de FERRETTE

Alphonse HARTMANN

Rémy WITH

Dominique DIRRIG

Le Conseiller Général
du Canton de HIRSINGUE

Le Conseiller Général
du Canton de CERNAY

Le Président de la
Communauté de Communes
d'ALTKIRCH

Armand REINHARD

Pierre VOGT

Jean-Luc REITZER

Le Président de la
Communauté de Communes
du Canton de HIRSINGUE

Le Président de la
Communauté de Communes
Ill et Gersbach

Le Président de la
Communauté de Communes
du Jura Alsacien

Bernard LEY

André BOHRER

Dominique DIRRIG

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Largue

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Porte d'Alsace

Le Président de la
Communauté de Communes
du Secteur d'ILLFURTH

Francis DEMUTH

Gérard LENDEMAINE

Helmuth BIHL

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de HUNDSBACH

Le Président du
Syndicat Mixte pour le Sundgau

Le Président du
Syndicat Intercommunal pour
les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH

René DANESI

René DANESI

Michel RANDE

Le Président de
l'Office de Tourisme
Intercommunautaire du Sundgau

Le Député-Maire de
la Commune d'ALTKIRCH

Le Maire de la
Commune d'ASPACH

François COHENDET

Jean-Luc REITZER

Antoine REICHLIN

Le Maire de la
Commune de BALLERSDORF

Le Maire de la
Commune de BISEL

Le Maire de la
Commune de DANNEMARIE

Bernard BOLORONUS

Robert ZIPPER

Paul MUMBACH

Le Maire de
la Commune de FERRETTE

Le Maire de
la Commune de FRANKEN

Le Maire de
la Commune de HEIMERSDORF

François COHENDET

Hubert SCHERTZINGER

Michel DESSERICH

Le Maire de
la Commune de HIRTZBACH

Le Maire de
la Commune de JETTINGEN

Le Maire de
la Commune de MERTZEN

Arsène SCHOENIG

Jean-Claude COLIN

Charles SCHWARTZENTRUBER

Le Maire de
la Commune de MONTREUX-VIEUX

Le Maire de
la Commune d'OLTINGUE

Le Maire de
la Commune de PFETTERHOUSE

André TRABOLD

André SCHERRER

Jean-Rodolphe FRISCH

Le Maire de
la Commune de RAEDERSDORF

Le Maire de
la Commune de WOLFERSDORF

André SONTAG

Christophe WEBER

ANNEXES

Tableaux de synthèse des projets

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau
Programmation 2010-2013 révisée à mi-parcours

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 1 :									
Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises									
Axe 1.1 :									
Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes									
111	Complément à l'offre de service en matière d'accueil des entreprises au quartier Plessier	CC Altkirch	CARSPACH	490 500 €	2010	2011	490 500 €	15%	73 575 €
112	Etude de faisabilité économique et environnementale pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	40 000 €	2011	2012	40 000 €	29%	11 600 €
113	Aménagement de la 2ème tranche de la zone d'activités des Tuilliers à RETZWILLER	CC Porte d'Alsace	RETZWILLER	1 500 000 €	2012	2013	1 500 000 €	15%	225 000 €
115	Etude de faisabilité et d'opportunité pour une solution d'accueil des entreprises à TAGOLSHEIM	CC Secteur d'lllfurth	TAGOLSHEIM	20 000 €	2011	2011	20 000 €	25%	5 000 €
116	Réalisation d'une solution d'accueil des entreprises à TAGOLSHEIM	CC Secteur d'lllfurth	TAGOLSHEIM	1 800 000 €	2012	2013	1 440 000 €	20%	288 000 €
117	Aménagement routier pour la desserte du Centre Routier d'ALTKIRCH au quartier Plessier	CC Altkirch	ALTKIRCH	55 000 €	2011	2012	55 000 €	30%	16 500 €
118	Aménagement d'une zone d'activités d'intérêt départemental à DIEFMATTEN	CC Porte d'Alsace	DIEFMATTEN	1 400 000 €	2012	2014	1 400 000 €	20%	280 000 €
Axe 1.2 :									
Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau									
121	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) :	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	894 750 €	2010	2011	298 250 €	16,8%	50 000 €
	Aides directes aux entreprises - 1ère tranche								
	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) :				2011	2012	298 250 €	16,8%	50 000 €
	Aides directes aux entreprises - 2ème tranche				2012	2013	298 250 €	16,8%	50 000 €
122	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) :	FERRETTE	FERRETTE	253 401 €	2011	2011	159 164 €	36%	57 298 €
	Revitalisation et redynamisation du bourg centre - phase 1 :								
	Aménagement de l'îlot Mazarin				2011	2012	256 630 €	36%	92 387 €
	Revitalisation et redynamisation du bourg centre - phase 2 :				2013	2014	263 780 €	36%	94 961 €
125	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) :	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	69 500 €	2011	2012	38 000 €	11,1%	4 218 €
	Actions d'animation - 2ème tranche								
	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) :				2012	2013	31 500 €	11,1%	3 497 €
	Actions d'animation - 3ème tranche				2012	2013	300 000 €	21%	63 000 €
126	Réhabilitation d'un multiservice de proximité au centre du village	MONTREUX-VIEUX	MONTREUX-VIEUX	400 000 €	2012	2013	300 000 €	21%	63 000 €
Total Enjeu 1								1 365 037 €	
Enjeu 2 :									
Développer l'attractivité touristique du Sundgau									
Axe 2.1 :									
Valoriser la mise en œuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau									
211	Contrat Thématique Tourisme du Sundgau n°3	Selon projets CT	Sundgau	142 395 €	2011	2012	142 395 €	40%	56 958 €
Axe 2.2 :									
Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau									
221	Mise en place de points d'accueil et d'information touristique du public sur le secteur de la Porte d'Alsace, pour le Sundgau	CC Porte d'Alsace	ALTENACH CHAVANES-SUR-L'ETANG DANNEMARIE EGLINGEN/MONTREUX-JEUNE	47 549 €	2011	2012	24 598 €	29%	7 133 €
222	Réalisation d'un circuit pédestre des 3 châteaux	CC Jura Alsacien	Haut Sundgau	73 295 €	2011	2012	73 295 €	20%	14 658 €
Total Enjeu 2								78 749 €	

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau
Programmation 2010-2013 révisée à mi-parcours

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier		Participation départementale			
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée	
Enjeu 3 : Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable										
axe 3.1 :										
Accompagner la diversification agricole										
311	Programme d'actions GAL Sundgau - St-Louis Trois Frontières : Animation et Fonctionnement du GAL (agent de développement) Programme d'actions GAL Sundgau - St-Louis Trois Frontières : Enveloppe spécifique pour des projets du GAL	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Pays du Sundgau Pays de ST-LOUIS/3F	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €	
312				à définir	2010	2013	à définir	max 40%	20 000 €	
313		Coopération du GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois Frontières avec le GAL Thur-Doller pour une organisation de la filière viande	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Pays du Sundgau Pays de ST-LOUIS/3F Pays Thur Doller	16 666 €	2011	2012	16 666 €	15%	2 500 €
axe 3.2 :										
Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN										
321	Elaboration d'un GERPLAN	CC Jura Alsacien	CC Jura Alsacien	à définir	2010	2012	30 490 €	40%	12 196 €	
322				Actions de préfiguration GERPLAN			à définir	à définir	max 40%	23 000 €
327				Programme GERPLAN - Volet environnemental			à définir	à définir	max 40%	100 000 €
323	Elaboration d'un GERPLAN	CC Altkirch	CC Altkirch	à définir	2011	2013	30 490 €	40%	12 196 €	
324				Actions de préfiguration GERPLAN			à définir	à définir	max 40%	23 000 €
328				Programme GERPLAN - Volet environnemental			à définir	à définir	max 40%	10 000 €
325	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Vallée de Hundsbach	CC Vallée de Hundsbach	à définir	2010	2012	à définir	max 40%	107 000 €	
				à définir	2013	2013	à définir	max 40%	10 000 €	
326	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Largue CC Canton de Hirsingue CC Ill et Gersbach	CC Largue CC Canton de Hirsingue CC Ill et Gersbach	à définir	2011	2013	à définir	max 40%	135 000 €	
329	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	à définir	2012	2013	à définir	max 40%	70 000 €	
3210	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Secteur d'Ilfurth	CC Secteur d'Ilfurth	à définir	2012	2013	à définir	max 40%	120 000 €	
axe 3.4 :										
Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations										
342	Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable entre ROPPEZTWILLER et STEINSOULTZ	CC Ill et Gersbach	ROPPEZTWILLER STEINSOULTZ	52 575 €	2011	2011	52 575 €	30%	15 773 €	
343	Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable entre DANNEMARIE et BALLERSDORF	BALLERSDORF	BALLERSDORF	217 759 €	2012	2013	200 000 €	30%	60 000 €	
344	Réalisation d'une canalisation d'adduction d'eau potable entre HUNDSBACH et WILLER	CC Vallée de Hundsbach	HUNDSBACH WILLER	503 800 €	2011	2012	360 500 €	20%	72 100 €	
axe 3.5 :										
Soutenir les actions environnementales et de développement durable										
351	Réalisation d'une déchetterie intercommunale	CC Ill et Gersbach	STEINSOULTZ - WALDIGHOFFEN	615 000 €	2012	2013	328 000 €	30%	98 400 €	
352	Aménagement et sécurisation des sites intercommunaux à gravats	CC Vallée de Hundsbach	FRANKEN WITTERSDORF	20 000 €	2010	2011	20 000 €	15%	3 000 €	
353	Mise aux normes des plateformes de collecte des déchets verts de la Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	83 415 €	2010	2011	83 415 €	15%	12 512 €	
354	Aménagement d'une pompe à chaleur et de radiants à eau pour assurer le chauffage du COSEC	CC Porte d'Alsace	DANNEMARIE	70 000 €	2011	2012	70 000 €	40%	28 000 €	
355	Mise en place d'une production thermique solaire pour le relais nautique	CC Porte d'Alsace	RETZWILLER	6 200 €	2011	2011	6 200 €	40%	2 480 €	
356	Mise en place d'une production photovoltaïque à la Maison de la Nature	CC Porte d'Alsace	ALTENACH	40 000 €	2011	2012	40 000 €	40%	16 000 €	
357	Requalification de l'ancienne friche industrielle Sturm/Gilardoni - 1ère phase : Sécurisation et démolition	WOLFERSDORF	WOLFERSDORF	250 000 €	2011	2012	150 000 €	28%	42 400 €	
358	Création d'une déchetterie intercommunale	CC Jura Alsacien	BOUXWILLER	372 630 €	2013	2014	124 501 €	30%	37 350 €	
Total Enjeu 3								1 071 307 €		

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux Subvention proposée	
Enjeu 4 : Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux									
Axe 4.1 : Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau									
411	Renforcement de la fonction de salle culturelle et de séminaire de la Halle au blé	ALTKIRCH	ALTKIRCH	1 581 600€	2012	2013	1 159 800 €	10%	115 980 €
412	Construction d'une nouvelle Maison des Jeunes et de la Culture	CC Altkirch	ALTKIRCH	1 983 530€	2012	2013	1 621 316 €	22%	356 690 €
413	Contrat Culturel de Territoire	CC Secteur d'Illfurth	CC Secteur d'Illfurth	302 750 €	2011	2013	à définir	max 40%	84 000 €
414	Aménagement de locaux de répétition et d'audition de l'Ecole de Musique du Sundgau	CC ALTKIRCH	ALTKIRCH	125 418€	2011	2012	125 418 €	20%	25 084 €
415	Aménagement du site de l'ancienne carrière avec gradins en pierre pour l'organisation de manifestations et animations de plein-air	FERRETTE	FERRETTE	66 000€	2012	2012	66 000 €	32%	21 120 €
Axe 4.3 : Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau									
432	Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase 1 - Rénovation et réaménagement de la cour devant le Musée	OLTINGUE	OLTINGUE	69 000 €	2011	2012	69 000 €	20%	13 800 €
	Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase 2 - Rénovation des façades et de la toiture			95 000 €	2012	2012	95 000 €	20%	19 000 €
	Restauration et valorisation du Musée Paysan : Phase3 - Mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite			136 000 €	2013	2013	136 000 €	20%	27 200 €
	Restauration du château d'eau			MONTREUX-VIEUX	56 975 €	2010	2011	56 975 €	20%
436	Restauration de la chapelle Saint-Brice	OLTINGUE	OLTINGUE	180 000 €	2011	2013	180 000 €	20%	36 000 €
437	Restauration du château d'eau	PFETTERHOUSE	PFETTERHOUSE	42 302 €	2012	2012	42 302 €	20%	8 460 €
438	Création d'un espace muséal dédié au patrimoine historique de FERRETTE au RDC de la mairie	FERRETTE	FERRETTE	75 474€	2012	2013	75 474€	20%	15 095€
439	Aménagement du parc du château de HIRTZBACH - 1ère tranche	HIRTZBACH	HIRTZBACH	116 090€	2012	2012	116 090 €	20%	23 218€
	Aménagement du parc du château de HIRTZBACH - 2ème tranche			144 880€	2013	2013	144 880 €	20%	28 976€
4310	Travaux de conservation du vestige de l'ancien château d'ALTKIRCH	ALTKIRCH	ALTKIRCH	35 508€	2011	2011	35 508 €	20%	7 102€
Total Enjeu 4								793 120 €	

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Échéancier		Participation départementale		Subvention proposée
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	
Enjeu 5 : Poursuivre le développement des services à la population									
axe 5.1 : Soutenir l'offre d'équipements sportifs									
511	Restructuration de la piscine "Tournesol" intercommunale Restructuration de la piscine "Tournesol" intercommunale Restructuration de la piscine de plein-air Création d'un éclairage pour un classement fédéral du terrain de football communal Travaux de sécurisation et mise aux normes du terrain de football communal Mise en éclairage du terrain de football communal Travaux sur le terrain d'honneur de football Réfection des cours de tennis couverts Rénovation de la piste d'athlétisme autour du stade, à proximité du collège Création d'une salle de sport pour le collège Lucien Herr - 1ère tranche (acquisition de terrain et 1ères études)	CC Secteur d'Illfurth	TAGOLSHEIM	4 000 000 €	2012	2013	4 000 000 €	10%	400 000 €
512		CC Jura Alsacien	FERRETTE	4 000 000 €	2013	2014	4 000 000 €	10%	400 000 €
513		ALTKIRCH	ALTKIRCH	1 412 220 €	2010	2011	1 285 518 €	5%	64 276 €
514		RAEDERSDORF	RAEDERSDORF	38 277 €	2010	2010	38 277 €	20%	7 655 €
515		BALLERSDORF	BALLERSDORF	42 041 €	2010	2010	42 041 €	20%	8 408 €
516		BISEL	BISEL	34 403 €	2011	2011	34 403 €	20%	6 881 €
517		MERTZEN	MERTZEN	63 230 €	2011	2011	50 000 €	20%	10 000 €
518		ALTKIRCH	ALTKIRCH	133 780 €	2011	2011	50 000 €	20%	10 000 €
519		DANNEMARIE	DANNEMARIE	15 050 €	2012	2012	15 050 €	20%	3 010 €
5110		SIASA	ALTKIRCH	5 563 606 €	2012	2013	333 333 €	60%	200 000 €
axe 5.2 : Encourager le développement des services à la population									
521	Construction d'un multi-accueil petite enfance (halte-garderie, crèche, RAM et périscolaire) Création d'une micro-crèche Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)	CC Porte d'alsace	DANNEMARIE	1 578 000 €	2011	2012	750 000 €	30%	225 000 €
522		CC Jura Alsacien	FERRETTE	231 306 €	2010	2010	231 306 €	20,5%	47 418 €
523		BALLERSDORF	BALLERSDORF	660 140 €	2012	2013	160 000 €	20%	32 000 €
axe 5.3 : Concrétiser les actions liées à la problématique Transport									
533	Création d'une liaison cyclable intercommunale entre ALTKIRCH et ASPACH Réalisation d'un itinéraire cyclable intercommunal entre JETTINGEN et FRANKEN Contrats Thématiques Transport	ASPACH	ASPACH	35 538 €	2011	2011	35 538 €	23%	8 174 €
		ALTKIRCH	ALTKIRCH	35 538 €	2011	2011	35 538 €		8 174 €
534		JETTINGEN	JETTINGEN	50 265 €	2010	2011	50 265 €	26%	13 069 €
		FRANKEN	FRANKEN	21 118 €	2010	2011	21 118 €		5 491 €
		Altkirch	Altkirch	8 000 €	2010	2011	8 000 €	50%	4 000 €
		CC Altkirch	CC Altkirch	10 000 €	2012	2013	10 000 €	50%	5 000 €
535		CC Secteur d'Illfurth	CC Secteur d'Illfurth	68 000 €	2010	2013	68 000 €	50%	34 000 €
		CC de la Largue	CC de la Largue	54 042 €	2010	2013	54 042 €	50%	27 021 €
		CC Jura Alsacien	CC Jura Alsacien	72 878 €	2011	2013	72 878 €	50%	36 439 €
		CC Canton de Hirsingue	CC Canton de Hirsingue	68 340 €	2011	2013	68 340 €	50%	34 170 €
	CC Ill et Gersbach	CC Ill et Gersbach	53 484 €	2011	2013	53 484 €	50%	26 742 €	
536	Réalisation d'une liaison de circulation douce entre HEIMERSDORF et HIRSINGUE	HEIMERSDORF	HEIMERSDORF	122 000 €	2012	2012	122 000 €	27%	32 940 €
Total Enjeu 5								1 649 868 €	

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau
Programmation 2010-2013 révisée à mi-parcours

N° Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Echéancier		Participation départementale		
					Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Enjeu 6 : Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau									
axe 6.1 : Soutenir l'urbanisme et l'aménagement									
611	Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Sundgau	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	150 476 €	2010	2013	150 476 €	max 33%	40 393 €
axe 6.2 : Soutenir le Développement local									
621	Agent de Développement Généraliste	CC Altkirch	CC Altkirch	183 836 €	2010	2013	183 836 €	50%	91 918 €
		CC Secteur d'llfurth	CC Secteur d'llfurth	192 000 €	2010	2013	192 000 €	50%	96 000 €
		CC Jura Alsacien	CC Jura Alsacien	168 046 €	2010	2013	168 046 €	50%	84 023 €
		CC Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	192 000 €	2010	2013	192 000 €	50%	96 000 €
		CC Canton de Hirsingue	CC Canton de Hirsingue / Ill et Gersbach / La Largue	178 270 €	2010	2013	178 270 €	50%	89 135 €
622	1er Agent de Développement Spécialisé	CC Altkirch	CC Altkirch	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €
		CC Secteur d'llfurth	CC Secteur d'llfurth	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €
		CC Jura Alsacien	CC Jura Alsacien	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €
		CC Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	120 057 €	2010	2013	120 057 €	30%	36 017 €
		CC Ill et Gersbach	CC Canton de Hirsingue / Ill et Gersbach / La Largue	128 000 €	2010	2013	128 000 €	30%	38 400 €
623	2ème Agent de Développement Spécialisé	CC Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	128 000 €	2010	2013	128 000 €	20%	25 600 €
		CC Jura Alsacien	Haut-Sundgau	32 000 €	2010	2010	32 000 €	30%	9 600 €
		Office de Tourisme du Sundgau	Sundgau	96 000 €	2011	2013	96 000 €	30%	28 800 €
		CC de la Largue	CC Canton de Hirsingue/Ill et Gersbach/La Largue	105 600 €	2010	2013	105 600 €	30%	31 680 €
		CC Secteur d'llfurth	CC Secteur d'llfurth/ CC Porte d'Alsace	48 000 €	2012	2013	48 000 €	20% ou 30%	14 400 €
624	Elaboration d'une nouvelle charte de développement	CC Porte d'Alsace	CC Porte d'Alsace	45 000 €	2012	2013	45 000 €	50%	22 500 €
625	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	CC Altkirch	CC Altkirch CC Vallée de Hundsbach	12 650 €	2011	2011	12 650 €	50%	6 325 €
			109 502 €	2010	2010	109 502 €	max 40%	23 557 €	
			130 114 €	2011	2011	108 764 €	max 40%	36 155 €	
			à définir	2012	2012	à définir	max 40%	100 866 €	
				à définir	2013	2013	à définir	max 40%	100 866 €
Total Enjeu 6								1 087 435 €	

TOTAL : 6 045 516 €

Fiches descriptives des projets



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°111

Enjeu :

1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe :

1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Complément à l'offre de service en matière d'accueil des entreprises au quartier Plessier

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Quartier Plessier - ALTKIRCH/CARSPACH

Description du projet :

Réhabilitation du bâtiment n°23 du quartier Plessier (ancienne friche militaire) pour y accueillir des jeunes entreprises qui recherchent des locaux de petites et moyennes surfaces avec des services et/ou des coûts mutualisés.

- au rez-de-chaussée : un local artisanal + aménagement de sanitaires

- 1er étage : 2 parties (aile gauche et aile droite) comprenant chacune 3 cellules et un bloc sanitaires

- 2ème étage : 2 parties (aile gauche et aile droite) comprenant chacune un plateau paysager de 75 m² et un bloc sanitaires

Les 3 niveaux sont reliés par une nouvelle cage d'escalier et un ascenseur les desservant à partir du niveau entrée pour permettre l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Arrondissement d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Entreprises et artisans du Territoire de Vie

- * Personnes à mobilité réduite (accessibilité)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **490 500 €** HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **490 500 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **73 775 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat (DDR)	Région			
	316 725 €	73 775 €		100 000 €				490 500 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre d'entreprises accueillies
- * Nombre d'entreprises créées
- * Activités et typologie des entreprises accueillies
- * Nombre d'emplois créés

Remarques éventuelles :



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°112

Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Etude de faisabilité économique et environnementale pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

Territoire de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Description du projet :

Réalisation d'une étude de faisabilité sur le développement de zones d'activités (ZA) sur le territoire intercommunal de la Porte d'Alsace.

L'étude portera notamment sur les potentiels de développement de ZA, le phasage de développement, la taille des parcelles, le type d'accueil nécessaire (bâtiments relais, village d'entreprises, pépinière, hôtel d'entreprises...), le type d'activités à développer pour les années à venir, l'impact financier dû à la suppression de la taxe professionnelle, la recherche de solutions pour diversifier les ressources financières, l'intégration des énergies renouvelables dans les projets de ZA....

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Public visé :

- * le tissu économique local
- * les PME-PMI, les artisans, les entreprises de service et de recherche...
- * les collectivités concernées par ces zones

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	40 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	40 000 €
▶ Taux d'intervention :	29%
▶ Montant de la subvention :	11 600 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	28 400 €	11 600 €					40 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* qualité de l'étude rendue
* préconisations de l'étude

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'étude devra avoir pour objectif de prioriser une ZA sur le territoire de la Porte d'Alsace et de fixer un échéancier d'aménagement de cette ZA. A défaut, le Département pourra restreindre une éventuelle aide ultérieure à une seule zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°113

Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Aménagement de la 2ème tranche de la Zone d'Activités des Tuiliers

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

RETZWILLER

Description du projet :

Aménagement de la 2ème tranche (10 hectares) de la Zone d'activités intercommunale de RETZWILLER : aménagement, nivellement du site, démolition des anciennes fondations, implantation d'énergies renouvelables pour l'éclairage public, production d'énergies propres...

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, secteur Nord et Ouest du Territoire de Vie du Sundgau, communes du Territoire de BELFORT limitrophes

Public visé :

- * le tissu économique local
- * les PME-PMI, les artisans, les entreprises de service et de recherche...
- * les collectivités concernées par ces zones
- * habitants du Territoire de Vie et au-delà (clientèle et employés)

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	1 500 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	1 500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	225 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Commercialisation des terrains	
	300 000 €	225 000 €	200 000 €	300 000 €		475 000 €	1 500 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* nombre d'emplois créés
* nombre d'entreprises accueillies
* nombre d'entreprises créées
* typologie et activités des entreprises accueillies

<u>Remarques éventuelles :</u>
Une première tranche de 4 hectares avait été aménagée sur la ZA des Tuiliers en 2001. Lors de leur implantation, les 8 entreprises de la zone totalisaient 35 emplois. A ce jour, un total de 100 emplois a été recensé.
Les 10 hectares de la 2ème tranche seront développés suivant les même objectifs que la 1ère tranche (développer les entreprises du secteur et créer de l'emploi). En complément, des infrastructures d'accueil pour les entreprises sont envisagées (village d'entreprises, pépinière...?).



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°115

Enjeu :

1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe :

1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Etude de faisabilité et d'opportunité pour une solution d'accueil des entreprises

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI)

Localisation du projet :

TAGOLSHEIM

Description du projet :

Réalisation, par un bureau d'études spécialisé, d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une solution d'accueil des entreprises.

L'objectif de cette étude est d'aider la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH à définir ses besoins en matière d'offre locative pour les entreprises et, le cas échéant, de proposer à la Communauté de Communes différents scénarii qui pourraient répondre aux besoins identifiés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sundgau et Région Mulhousienne

Public visé :

- * le tissu économique local
- * les PME-PMI, les artisans, les entreprises de service...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	20 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	5 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	10 000 €	5 000 €			5 000 €			20 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* qualité de l'étude rendue
* préconisations de l'étude
Un Comité de Pilotage, composé d'élus et de techniciens de la CCSI et de représentants de la Région Alsace, du Conseil Général du Haut-Rhin et du CAHR, assurera le suivi de cette étude.

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°116

Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Réalisation d'une solution d'accueil des entreprises

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

Zone intercommunale d'Activités de TAGOLSHEIM

Description du projet :

Construction d'un bâtiment (hôtel d'entreprise) destiné à accueillir des entreprises.
L'objectif du projet est de dynamiser et de diversifier le tissu économique du Secteur d'ILLFURTH en créant une offre locative d'immobilier d'entreprises.
Le bâtiment sera construit sur le parc d'activités de l'Ancienne Forge à TAGOLSHEIM.
Les caractéristiques du bâtiment (type, entreprises ciblées, superficie) seront déterminées par l'étude de faisabilité et d'opportunité réalisée au printemps 2011.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Sundgau et Région Mulhousienne

Public visé :

- * le tissu économique local
- * les PME-PMI, les artisans, les entreprises de service.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	1 800 000 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
▸ Base subventionnable retenue :	1 440 000 €
▸ Taux d'intervention :	20%
▸ Montant de la subvention :	288 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 272 000 €	288 000 €			240 000 €			1 800 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Taux de remplissage du bâtiment
* Nombre de demandes de location
* Durée des baux

Remarques éventuelles :
La participation départementale tiendra compte des préconisations issues de l'étude de faisabilité et d'opportunité décrite dans la fiche-projet n°115 du présent Contrat de Territoire de Vie.
La base subventionnable maximale retenue par le Département est calculée selon les critères suivants : * dépenses subventionnables plafonnées à 1 200 € / m2 * 1 200 m² maximum soutenus pour la création du bâtiment.
Il s'agit d'un montant d'aide départemental maximum selon la superficie du bâtiment. Ce montant pourra ne pas être atteint si la surface totale construite éligible est inférieure à 1 200m², sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°117

Enjeu :

1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe :

1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Aménagement routier pour la desserte du nouveau Centre Routier d'Altkirch au quartier Plessier

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Quartier Plessier ALTKIRCH/CARSPACH

Description du projet :

Réalisation d'un aménagement de voirie, dont un mini rond-point, au sein du Quartier Plessier, dans le but d'améliorer l'accès aux entreprises et établissements installés au sein de la zone d'activités intercommunale.

Cet aménagement favorisera notamment l'accessibilité au nouveau Centre Routier d'ALTKIRCH en cours de construction dans une zone du Quartier Plessier qui a été récemment réhabilitée. Il permettra de sécuriser cette partie de la zone qui sera empruntée par les véhicules et engins du parc automobile du Centre Routier et qui dessert également les bâtiments de l'association Marie Pire et l'hôtel d'entreprises d'intérêt départemental.

Des travaux de décaissement, de remblaiement, d'aménagement de l'aire de circulation et d'évacuation des eaux de surfaces sont prévus à cet effet.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Zone d'activités du Quartier Plessier à ALTKIRCH/CARSPACH

Public visé :

- * les entreprises et établissements de la zone d'activités du quartier Plessier
- * le Centre Routier d'ALTKIRCH

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **55 000 €** HT Investissement

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **55 000 €**
- Taux d'intervention : **30%**
- Montant de la subvention : **16 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	38 500 €	16 500 €						55 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

Remarques éventuelles :



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°118

Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.1 - Soutenir les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Intitulé du projet :

Aménagement d'une zone d'activités d'intérêt départemental à DIEFMATTEN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

DIEFMATTEN

Description du projet :

Travaux d'aménagement d'une zone d'activités de 15 hectares.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoires de Vie du Sundgau, Thur-Doller et Région Mulhousienne / Nord-Est du Territoire de Belfort

Public visé :

- * le tissu économique local
- * les PME-PMI, les artisans, les entreprises de service et de recherche...
- * les collectivités concernées par cette zone
- * habitants du Territoire de Vie et au-delà (clientèle et employés)

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	1 400 000 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 400 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	280 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	840 000 €	280 000 €			280 000 €		1 400 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* nombre d'emplois créés
* nombre d'entreprises accueillies
* nombre d'entreprises créées
* typologie et activités des entreprises accueillies

Remarques éventuelles :
Une étude d'opportunité d'aménagement de cette zone doit être réalisée. Cette étude, estimée à 120 000 € HT, doit être prise en charge à 80% par l'Etat au titre des crédits FNADT dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique du Haut-Rhin. Toutefois, dans l'hypothèse où ces crédits viendraient à ne pas pouvoir être mobilisés, le Département pourra contribuer financièrement à la réalisation de cette étude au taux indiqué dans la présente fiche. Une participation départementale pourra être versée pour cette étude, sans attendre la fin des travaux d'aménagement. Le montant de l'étude sera alors défalqué de la base subventionnable retenue par le Département pour son soutien lié aux travaux d'aménagement de la zone d'activités.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°121

Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.2 - Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Intitulé du projet :

Opération collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) : Aides directes aux entreprises

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

Territoire de Vie du Sundgau (112 communes)

Description du projet :

L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menée à l'échelle du Territoire de Vie du Sundgau doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale sundgauvienne pour lutter contre l'évasion commerciale.

L'OCM du Sundgau est menée en 3 tranches et est composée de 2 volets :

- un volet concernant les aides directes individuelles pour les entreprises (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail).
- un volet concernant la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (programme d'actions d'animation du commerce et de l'artisanat sur le Territoire de Vie du Sundgau, en lien avec les associations et la fédération des Commerçants et d'artisans du Territoire).

La participation indiquée du Conseil Général porte sur la partie "aides directes aux entreprises", pour les 3 tranches prévues.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Artisans et commerçants du Sundgau
- * Habitants du Territoire de Vie

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
▸ date de démarrage des travaux :	2010	2011	2012
▸ date de fin des travaux :	2011	2012	2013

<u>Coût du projet :</u>	1 000 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▸ Base subventionnable retenue :	894 750 €
▸ Taux d'intervention :	16,76%
▸ Montant de la subvention :	150 000 € pour les 3 tranches, soit 50 000 € par tranche

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat (FISAC)	Région			
Tranche 1	50 000 €	50 000 €		100 000 €	98 250 €			298 250 €
Tranche 2	50 000 €	50 000 €		100 000 €	98 250 €			298 250 €
Tranche 3	50 000 €	50 000 €		100 000 €	98 250 €			298 250 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Nombre de dossiers soutenus
* Typologie des travaux entrepris
* Typologie des commerces et locaux artisanaux soutenus
* Evaluation spatiale dans le Territoire de Vie des commerces et locaux artisanaux soutenus

<u>Remarques éventuelles :</u>
Une étude sur le commerce dans le Sundgau a été réalisée en 2008 par le cabinet ISERCO pour l'association du Pays du Sundgau. Une participation financière départementale de 10 465 € a été allouée pour la réalisation de cette étude (soit 25 % du coût de l'étude).

Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.2 - Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Intitulé du projet :

Revitalisation et aménagement du Bourg Centre de FERRETTE - Phases 1, 2 et 3

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de FERRETTE

Localisation du projet :

FERRETTE

Description du projet :

Une étude diagnostic a été entreprise par la commune de FERRETTE en 2009 sur l'état urbain de la ville centre.

Cette étude a souligné la fragilité du centre-ville de FERRETTE. Plus de 25% des locaux commerciaux ne sont pas occupés. La désertification du centre-ville par les commerçants et les habitants (logement) est avérée. Ce constat est d'autant plus dommageable que la commune de FERRETTE dispose par ailleurs d'atouts touristiques et historiques indéniables et reconnus.

La commune de FERRETTE souhaite lancer une action de redynamisation urbaine et paysagère forte du centre-ville du chef-lieu de canton pour inverser la tendance et redonner confiance à l'initiative privée tant en matière d'habitat que de commerces et services.

Une programmation d'aménagements publics en 4 phases est prévue de 2010 à 2015. La participation départementale au titre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013 porte sur les 3 premières phases.

Cette programmation publique est complémentaire à la dynamique de l'OCM du Sundgau pour les commerçants et artisans (aides directes et programme d'animations commerciales).

Phase 1 :

Aménagement de l'ilôt Mazarin (Démolition d'un immeuble, création d'un cheminement piéton continu et création d'un parking proche des activités).

Phase 2 :

Aménagement du rez-de-chaussée de la Halle aux blés et de sa place pour accueillir le marché couvert et hebdomadaire.

Phase 3 :

Réaménagement de la rue de la 1ère Armée (agrandissement des trottoirs, amélioration de la circulation piétonne, création d'un nouvel escalier d'accès au parking de l'église). Projet en concertation avec le Département pour l'implantation de l'antenne secondaire.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Haut Sundgau / Jura Alsacien

Public visé :

- * Artisans et commerçants
- * Touristes
- * Habitants de FERRETTE et ses alentours

Echéancier de réalisation du projet :

	Phase 1	Phase 2	Phase 3
▶ date de démarrage des travaux :	2011	2011	2013
▶ date de fin des travaux :	2011	2012	2014

Coût du projet :

Phase 1 :	253 401 €	HT	Investissement
Phase 2 :	506 630 €	HT	Investissement
Phase 3 :	263 780 €	HT	Investissement

Participation départementale :

	Phase 1	Phase 2	Phase 3
▶ Base subventionnable retenue :	159 164 €	256 630 €	263 780 €
▶ Taux d'intervention :	36%	36%	36%
▶ Montant de la subvention :	57 299 €	92 387 €	94 961 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat (FISAC)	Région			
Phase 1	175 102 €	57 299 €		21 000 €				253 401 €
Phase 2	160 928 €	92 387 €		151 989 €	101 326 €			506 630 €
Phase 3	116 063 €	94 961 €		52 756 €				263 780 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Questionnaire de satisfaction clients/commerçants/habitants

Remarques éventuelles :

Le projet de la tranche 2 inclut une tranche optionnelle, estimée à 250 000 €, consistant en la couverture complète de la place dont la couverture pourrait se connecter au bâtiment de la Halle aux Blés.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°125

Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.2 - Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Intitulé du projet :

Opération collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services à l'échelle du Sundgau (OCM) : actions d'animations - 2ème et 3ème tranches

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Description du projet :

L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menée à l'échelle du Territoire de Vie du Sundgau doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale sundgauvienne pour lutter contre l'évasion commerciale.

L'OCM du Sundgau est menée en 3 tranches et est composée de 2 volets :

- un volet concernant les aides directes individuelles pour les entreprises (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail).
- un volet concernant la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (programme d'actions d'animation du commerce et de l'artisanat sur le Territoire de Vie du Sundgau, en lien avec les associations et la fédération des Commerçants et d'artisans du Territoire).

La participation indiquée du Conseil Général porte sur le second volet (fonctionnement), pour les 2ème et 3ème tranches de l'OCM.

Actions d'animation de la tranche 2 :

- 1- Etude de l'image commerciale.
- 2- Mise en place d'une stratégie de fidélisation de la clientèle.

Actions d'animation de la tranche 3 :

- 1- Mise en place d'une campagne de communication.
- 2- Opération "du jetable ou durable".

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Artisans et commerçants du Sundgau
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

	2ème tranche	3ème tranche
▸ date de démarrage des travaux :	2011	2012
▸ date de fin des travaux :	2012	2013

Coût du projet :

tranche 2 :	38 000 €	TTC	Fonctionnement
tranche 3 :	31 500 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :

	tranche 2 :	tranche 3 :
▸ Base subventionnable retenue :	38 000 €	31 500 €
▸ Taux d'intervention :	11,1%	11,1%
▸ Montant de la subvention :	4 218 €	3 497 €

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat (FISAC)	Région	Fédération artisans et commerçants Sundgau	
tranche 2	4 218 €	4 218 €		14 782 €	6 335 €	8 447 €	38 000 €
tranche 3	3 497 €	3 497 €		12 253 €	5 250 €	7 003 €	31 500 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- Tranche 2 :
- * Nombre de tables rondes
 - * Nombre d'utilisateurs de la charte graphique
 - * Nombre d'actions d'animation et de communication menées par la Fédération et les associations d'artisans et de commerçants
 - * Nombre d'utilisateurs des cartes de fidélité
- Tranche 3 : à définir

Remarques éventuelles :

Dans le volet "fonctionnement" de l'OCM du Sundgau, la participation départementale porte uniquement sur le programme d'actions d'animation du commerce et de l'artisanat. Elle ne porte pas sur le poste de l'animateur de l'OCM.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°126

Enjeu : 1 - Maintenir les emplois existants et favoriser le développement économique du Sundgau en préservant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Axe : 1.2 - Soutenir la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) du Sundgau

Intitulé du projet :

Réhabilitation d'un multiservice de proximité au centre du village

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de MONTREUX-VIEUX

Localisation du projet :

Centre de MONTREUX-VIEUX

Description du projet :

La commune de MONTREUX-VIEUX disposait jusqu'en 2009 d'une supérette de proximité idéalement située en plein centre du village. Courant 2009, cette dernière a été mise en cessation d'activité.

La commune a désormais l'opportunité d'acquérir cette friche commerciale restée inoccupée. En qualité de bourg-centre, elle souhaite réhabiliter le bâtiment et y redévelopper une activité de commerce de proximité, répondant à la demande de la population du secteur et notamment les personnes âgées. Par ce biais, la commune espère refavoriser les échanges et les contacts humains et redynamiser le centre du village.

Le projet communal comprend :

- l'acquisition du bâtiment de 474 m² et de son terrain (22,34 ares).
- les travaux d'aménagement et de rénovation du local afin d'y installer un multiservice rural (produits alimentaires, point poste, point boulangerie, point tabac-presse...)

Aire géographique de rayonnement du projet :

MONTREUX-VIEUX et son secteur

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	400 000 €	HT	Investissement
	dont 200 000 € pour l'acquisition		

<u>Participation départementale :</u>	
▸ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▸ Taux d'intervention :	21%
▸ Montant de la subvention :	63 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	337 000 €	63 000 €						400 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Fréquentation commerce de proximité

<u>Remarques éventuelles :</u>
La base subventionnable retenue par le Département prend en compte la moitié du coût d'acquisition du bâtiment, soit 100 000 €, et l'ensemble des travaux de réhabilitation estimés à 200 000 €.



Enjeu : 2 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 2.1 - Valoriser la mise en oeuvre du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Intitulé du projet :

Contrat Thématique Tourisme du Sundgau n°3

Maîtrise d'ouvrage :

Acteurs du Tourisme et institutions du Sundgau

Localisation du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Description du projet :

En 2007, une expertise touristique du Pays du Sundgau a été réalisée par le cabinet d'études SOMIVAL et était portée par le Conseil Général dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité, dans l'objectif d'accompagner le Sundgau dans la définition d'une stratégie touristique globale et d'actions.

Depuis juillet 2008, deux Contrats Thématiques Tourisme du Sundgau ont été conclus entre le Conseil Général et les acteurs locaux de développement touristique sur la base des conclusions de l'expertise touristique :

- Un 1er contrat a été réalisé sur la période 15 juillet 2008 - 14 juillet 2009 pour une participation départementale de 60 000 €.
- Un 2ème contrat a été réalisé sur la période 15 juillet 2009 - 31 décembre 2010 pour une participation départementale de 60 000 €.

Il s'agit ici du 3ème et dernier Contrat Thématique Tourisme du Sundgau.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes (toute clientèle)
- * Professionnels du tourisme
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **142 395 €** HT et TTC Investissement et Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **142 395 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **56 958 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	85 437 €	56 958 €						142 395 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre d'actions réalisées et soutenues par le Département

Remarques éventuelles :

Le programme d'actions est détaillé dans le cadre du Contrat Thématique Tourisme n°3.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°221

Enjeu : 2 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 2.2 - Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Intitulé du projet :

Mise en place de points d'accueil et d'information touristique du public sur le secteur de la Porte d'Alsace, pour le Sundgau

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

- * DANNEMARIE (siège de la Communauté de Communes)
- * ALTENACH (Maison de la Nature)
- * CHAVANNES SUR L'ETANG (aire d'accueil pour les camping-cars)
- * EGLINGEN et MONTREUX-JEUNE (portes d'entrée de l'Eurovéloroute n°6 sur la Porte d'Alsace)

Description du projet :

Mise en place de points d'accueil et d'information touristique dans les lieux fréquents d'arrêt des touristes pour présenter et promouvoir le Sundgau.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes (toutes clientèles)
- * Professionnels du tourisme
- * Habitants du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	47 549 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	24 598 €
▶ Taux d'intervention :	29%
▶ Montant de la subvention :	7 133 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	28 818 €	7 133 €	11 598 €					47 549 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Indicateurs de fréquentation du point d'accueil touristique à DANNEMARIE

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'objectif est que la Porte d'Alsace, point d'entrée de nombreux touristes dans le Sundgau, devienne un relais complémentaire de l'Office Intercommunautaire du Sundgau sur le territoire.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°222

Enjeu : 2 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 2.2 - Soutenir des actions touristiques complémentaires au Contrat Thématique Tourisme du Sundgau

Intitulé du projet :

Réalisation d'un circuit pédestre des 3 châteaux

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

Circuit pédestre de 150 km dans le Haut Sundgau (étapes à FERRETTE, OBERLARG ou LUCELLE, LUTTER et LEYMEN)

Une partie du circuit passe par la Suisse et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Description du projet :

Le projet s'articule autour de 3 axes :

- Concevoir un itinéraire pédestre balisé (150 Km) dont le fil conducteur serait les trois châteaux jalonnant le Jura Alsacien (FERRETTE, Le Landskron à LEYMEN et le Morimont à OBERLARG).
- Concevoir un produit touristique « clés en mains » (court séjour) comprenant l'hébergement, la restauration, le transport des bagages, la mise à disposition d'un topoguide, commercialisé sous forme de « package »
- Valoriser, par le biais d'une brochure touristique et d'une signalétique intra muros, les trois châteaux du territoire.

Ce projet fait partie intégrante de l'axe de développement des produits touristiques d'itinérance défini dans le cadre de l'expertise touristique réalisée sur le Territoire de Vie du Sundgau.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau (massif du Jura Alsacien)
- * Territoire de Vie des 3 Pays (CC de la Porte du Sundgau)

Public visé :

- * Touristes (tout public)
- * Professionnels du Tourisme (restaurateurs, hébergeurs...)
- * Habitants du Territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **73 295 €** TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **73 295 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **14 658 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe (LEADER)	Etat	Région	Convention interrégionale Massif des Vosges	
	14 659 €	14 658 €	11 690 €		11 619 €	20 669 €	73 295 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre de produits "clés en main" vendus
- * Nombre de guides et brochures touristiques distribués
- * Impact médiatique du projet
- * Nombre de restaurateurs et hôteliers adhérents à la démarche

Remarques éventuelles :

En cohérence avec l'expertise touristique, il apparaît opportun de poursuivre le développement des activités de nature avec, après le cyclotourisme, la randonnée pédestre d'itinérance. Toutefois, à l'heure actuelle, aucun produit complet de randonnée d'itinérance n'est proposé. Tout comme pour le vélo, les touristes sont contraints de préparer eux-même leur séjour dans le Jura Alsacien (définir les itinéraires, choisir et réserver l'hébergement, le restaurant,...). Cela ne correspond pas à la réalité du marché. En effet, les clients recherchent aujourd'hui des produits "clés en main" où ils n'ont à se soucier de rien.

Par ailleurs, le Sundgau dispose de trois édifices majeurs ancrés dans l'histoire et qui ont toute légitimité pour servir de fil conducteur à un itinéraire pédestre permettant de découvrir le Jura Alsacien et ses nombreuses richesses. Ces trois châteaux, classés Monuments Historiques, sont en effet les vitrines historiques du territoire et le constat actuel est qu'ils ne sont, pour certains, que très passablement mis en valeur.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°311

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.1 - Accompagner la diversification agricole

Intitulé du projet :

**Programme d'actions LEADER / GAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières :
Axe Animation et Fonctionnement du GAL**

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

ALTKIRCH (siège du Syndicat Mixte pour le Sundgau)

Description du projet :

Le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois-Frontières, constitué dans le cadre de la programmation européenne LEADER 2007-2013, a pour objectifs d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire. La réussite de ce GAL, qui englobe les Territoires de Vie du Sundgau et des 3 Pays, repose en grande partie sur une animation dynamique nécessaire à la réalisation de projets de qualité ainsi que sur une gestion des dossiers rigoureuse et efficace. Un poste de chargé de mission LEADER a été créé au sein du GAL. Le Pays du Sundgau est chargé de l'animation.

Au regard des axes de travail du GAL qui contribue en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN, le soutien du Conseil Général dans cet axe "Animation et Fonctionnement du GAL" porte uniquement sur le financement d'un poste d'animateur.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des 3 Pays

Public visé :

Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, particuliers, associations, institutions publiques...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **128 000 €** TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **128 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **38 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
2010	22 400 €	9 600 €						32 000 €
2011	22 400 €	9 600 €						32 000 €
2012	22 400 €	9 600 €						32 000 €
2013	22 400 €	9 600 €						32 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre de dossiers montés et suivis par l'animateur GAL

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée annuellement, selon les critères en vigueur pour les postes d'agents de développement spécialisés (vademecum du développement local).



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°312

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.1 - Accompagner la diversification agricole

Intitulé du projet :

**Programme d'actions LEADER / GAL des Pays du Sundgau et Pays de SAINT-LOUIS et des Trois Frontières :
Enveloppe spécifique pour des projets du GAL**

Maîtrise d'ouvrage :

Selon porteurs de projets autorisés au titres des axes retenus du GAL

Localisation du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des 3 Pays

Description du projet :

Enveloppe spécifique permettant de cofinancer des projets présentés dans le cadre du GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS/3 Frontières qui ne pourraient pas mobiliser de lignes d'aides classiques départementales et s'inscrivant dans les axes suivants :

- * Axe 311 : Diversification vers des mesures non agricoles
- * Axe 323-E : Conservation et mise en valeur du Patrimoine culturel

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des Trois Pays

Public visé :

Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, particuliers, associations, institutions locales...)

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	à définir	HT ou TTC	Invest ou Fonct

<u>Participation départementale :</u>			
▶ Base subventionnable retenue :	à définir		
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)		
▶ Montant de la subvention :	20 000 € max		

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	20 000 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>	
* Nombre de projets soutenus	
* Typologie des projets soutenus	

<u>Remarques éventuelles :</u>	
Enveloppe spécifique totale de 30 000 €, abondée à 2/3 au titre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau (20 000€) et 1/3 au titre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays (10 000€). Il s'agit d'une enveloppe maximum de participation départementale. Ce montant pourra ne pas être atteint, sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.	



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°313

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.1 - Accompagner la diversification agricole

Intitulé du projet :

Coopération du GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois Frontières avec le GAL Thur-Doller pour une organisation de la filière viande

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

Pays du Sundgau / Pays de SAINT-LOUIS et Trois Frontières / Pays Thur Doller

Description du projet :

Dans le cadre du programme européen LEADER 2007-2012, réalisation d'une stratégie commune, entre le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS/Trois Frontières et le GAL du Pays de Thur Doller, de valorisation de la filière courte et viande, axée autour de l'abattoir départemental situé à CERNAY :

- Organiser la filière viande et promouvoir l'abattoir de proximité situé à CERNAY, dans le cadre de la promotion des labels ;
- Valoriser les filières courtes dont la filière viande sur l'ensemble du territoire ;
- Promouvoir la diversification agricole et ses lieux de vente.

L'objectif est d'offrir aux habitants des deux territoires concernés par le GAL un système simple et efficace pour acheter de la viande locale, par le développement d'une offre de caissettes de viande bovine locale et la mise en place d'un système de réservation et de vente centralisé et commun.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des 3 Pays
- * Territoire de Vie Thur et Doller

Public visé :

- * Population locale et touristes,
- * Agriculteurs et Producteurs,
- * Utilisateurs de l'abattoir départemental.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **16 666 €** TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **16 666 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **2 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	2 500 €	2 500 €	9 166 €		2 500 €			16 666 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Evolution de la fréquentation de l'abattoir
- * Nombre de caissettes vendues
- * Evolution de la fréquentation des points de vente fermiers
- * Nombre de contacts

Remarques éventuelles :

Le coût du projet et la participation départementale correspondent à la partie supportée par le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS/Trois Frontières.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°321

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Elaboration d'un GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Description du projet :

Elaboration d'un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain :

- * Elaboration d'un état des lieux des paysages et des milieux naturels
- * Mise en perspective des changements ayant affecté le territoire au cours du temps (évolution du paysage)
 - * Bilan de ces changements
 - * appréciation des conséquences actuelles
 - * Définition de l'évolution probable du territoire et des paysages dans l'avenir en fonction des choix de gestion
- * Elaboration d'un programme pluriannuel d'actions

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **à définir** TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 490 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **12 196 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	18 294 €	12 196 €						30 490 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité de l'étude rendue
- * Mobilisation des acteurs du territoire autour du projet
- * Programme pluriannuel découlant de l'étude GERPLAN

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°322

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Actions de préfiguration GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Description du projet :

Réalisation d'actions de préfiguration GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet</u> :	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

<u>Participation départementale</u> :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	23 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	23 000 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet</u> :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

<u>Remarques éventuelles</u> :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°323

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Elaboration d'un GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Description du projet :

Elaboration d'un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain :

- * Elaboration d'un état des lieux des paysages et des milieux naturels
- * Mise en perspective des changements ayant affecté le territoire au cours du temps (évolution du paysage)
- * Bilan de ces changements
- * Appréciation des conséquences actuelles
- * Définition de l'évolution probable du territoire et des paysages dans l'avenir en fonction des choix de gestion
- * Elaboration d'un programme pluriannuel d'actions

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **à définir** TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 490 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **12 196 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	18 294 €	12 196 €						30 490 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité de l'étude rendue
- * Mobilisation des acteurs du territoire autour du projet
- * Programme pluriannuel découlant de l'étude GERPLAN

Remarques éventuelles :

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°324

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Actions de préfiguration GERPLAN

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Description du projet :

Réalisation d'actions de préfiguration GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet</u> :	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

<u>Participation départementale</u> :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	23 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	23 000 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet</u> :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

<u>Remarques éventuelles</u> :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°325

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Localisation du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	117 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
<i>2010-2012</i>	à définir	107 000 €						à définir
<i>2013</i>	à définir	10 000 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. La participation départementale de 107 000 € pour la période 2010-2012 concerne le volet environnemental du Contrat GERPLAN 2010-2012 conclu entre le Département et la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach. Le Contrat GERPLAN 2010-2012 sera prorogé d'un an, pour l'année 2013, par voie d'avenant. Une participation départementale complémentaire de 10 000 € est prévue pour cette année supplémentaire pour soutenir la réalisation de projets liés au volet environnemental.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°326

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Ill et GERSBACH

Localisation du projet :

Communauté de Communes Canton de HIRSINGUE
Communauté de Communes Ill et Gersbach
Communauté de Communes de la Largue

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes Canton de HIRSINGUE
Communauté de Communes Ill et Gersbach
Communauté de Communes de la Largue

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	135 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	135 000 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. La participation départementale de 135 000 € concerne le volet environnemental du Contrat GERPLAN 2011-2013 conclu entre le Département et les Communautés de Communes du Canton de Hirsingue, de la Largue et d'Ill et Gersbach.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°327

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2013
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	100 000 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>	
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets	
* Indicateurs qualitatifs	

<u>Remarques éventuelles :</u>	
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.	



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°328

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2013
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	10 000 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°329

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	à définir		
▶ Taux d'intervention :		taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)	
▶ Montant de la subvention :	70 000 €		

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	70 000 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets	
* Indicateurs qualitatifs	

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Le Contrat GERPLAN 2009-2011 conclu entre le Département et la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace est prorogé de 2 ans, pour la période 2012-2013, par voie d'avenant. La participation départementale de 70 000 € concerne le soutien à la réalisation de projets liés au volet environnemental du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, pendant la période 2012-2013.



Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.2 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

Intitulé du projet :

Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Description du projet :

Mise en œuvre d'opérations issues du volet environnemental du programme GERPLAN

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Public visé :

- * Agriculteurs
- * Habitants du territoire intercommunal
- * Institutions, associations, ...

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	120 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	à définir	120 000 €						à définir

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets	
* Indicateurs qualitatifs	

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vademecum GERPLAN. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au vademecum GERPLAN, ce montant pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Le Contrat GERPLAN 2009-2011 conclu entre le Département et la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH est prorogé de 2 ans, pour la période 2012-2013, par voie d'avenant. La participation départementale de 70 000 € concerne le soutien à la réalisation de projets liés au volet environnemental du GERPLAN de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH, pendant la période 2012-2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°342

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.4 - Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations

Intitulé du projet :

Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable entre ROPPENTZWILLER ET STEINSOULTZ

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Ill et Gersbach

Localisation du projet :

ROPPENTZWILLER et STEINSOULTZ

Description du projet :

Installation d'un maillage d'eau potable entre ROPPENTZWILLER (dont l'eau est importante en quantité et qui pourra à terme être traitée) et STEINSOULTZ (dont les sources sont coupées). La réalisation de ce maillage permettra ainsi d'alimenter une partie de la commune de STEINSOULTZ par de l'eau des sources communales de DURMENACH via la commune de ROPPENTZWILLER et d'économiser l'eau achetée à la Plaine du Rhin. Ce maillage permettra également la diminution de la zone privée d'eau en cas de rupture.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communes de ROPPENTZWILLER, STEINSOULTZ, WALDIGHOFFEN et DURMENACH.

Public visé :

Population de la Communauté de Communes.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	52 575 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	52 575 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	15 773 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	
	36 803 €	15 773 €					52 575 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
à définir

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°343

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.4 - Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations

Intitulé du projet :

Réalisation d'un maillage intercommunal d'eau potable entre DANNEMARIE et BALLERSDORF

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de BALLERSDORF

Localisation du projet :

DANNEMARIE et BALLERSDORF

Description du projet :

Les ressources actuelles en eau de la commune de BALLERSDORF sont limitées à 150 m³/jour par un arrêté préfectoral de 1973. Ces ressources s'avèrent insuffisantes par rapport aux besoins de pointe actuels (200 m³/jour). Une amélioration de la sécurité d'approvisionnement en eau potable de la commune de BALLERSDORF est donc nécessaire par la mise en place d'une liaison intercommunale entre DANNEMARIE et BALLERSDORF.

Une fois réalisée, cette liaison alternative d'approvisionnement en eau potable permettra à la commune d'engager des travaux au niveau de ses captages et de son réservoir.

Aire géographique de rayonnement du projet :

BALLERSDORF et GOMMERSDORF

Public visé :

Habitants des communes de BALLERSDORF et GOMMERSDORF

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	217 759 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	
	92 432 €	60 000 €				65 327 €	217 759 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
à définir

<u>Remarques éventuelles :</u>
Ce projet figure dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable. La dépense subventionnable retenue par le Conseil Général correspond à la seule partie adduction d'eau potable du projet, à l'exclusion des travaux de modification de la partie réseau de distribution, conformément aux critères généraux fixés par le Conseil Général pour son soutien dans le domaine de l'alimentation en eau potable.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°344

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.4 - Mettre en œuvre des solutions complémentaires et partagées afin de répondre aux besoins en eau des populations

Intitulé du projet :

Réalisation d'une canalisation d'adduction d'eau potable entre HUNDSBACH et WILLER

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Localisation du projet :

HUNDSBACH et WILLER

Description du projet :

Travaux d'interconnexion d'alimentation en eau potable entre HUNDSBACH et WILLER.
Il est indispensable et urgent d'améliorer la qualité de l'eau distribuée à WILLER, actuellement non-conforme pour les paramètres nitrates et pesticides.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de HUNDSBACH

Public visé :

Habitants de la commune de WILLER

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	503 800 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
▸ Base subventionnable retenue :	360 500 €
▸ Taux d'intervention :	20%
▸ Montant de la subvention :	72 100 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	
	431 700 €	72 100 €					503 800 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
à définir

Remarques éventuelles :
Ce projet figure dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable. La dépense subventionnable retenue par le Conseil Général correspond à la seule partie adduction d'eau potable du projet, à l'exclusion des travaux de remplacement de la partie réseau de distribution au niveau des zones construites de HUNDSBACH et WILLER, conformément aux critères généraux fixés par le Conseil Général pour son soutien dans le domaine de l'alimentation en eau potable.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°351

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Réalisation d'une déchetterie intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Ill et Gersbach

Localisation du projet :

STEINSOULTZ / WALDIGHOFFEN

Description du projet :

Création d'une déchetterie intercommunale

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes Ill et Gersbach

Public visé :

Habitants de la Communauté de Communes Ill et Gersbach

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	615 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	328 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	98 400 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	ADEME		
	516 600 €	98 400 €						615 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Tonnage des déchets récupérés
* Qualité du tri
* Statistiques de fréquentation du site

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°352

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Aménagement et sécurisation des sites intercommunaux à gravats

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Localisation du projet :

FRANKEN et WITTERSDORF

Description du projet :

Aménagement et sécurisation de 2 sites intercommunaux à gravats à FRANKEN et WITTERSDORF et installation d'une clôture autour des sites

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH

Public visé :

Habitants de la Vallée de HUNDSBACH

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	20 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	3 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	ADEME		
	11 000 €	3 000 €				6 000 €		20 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Conformité par rapport aux normes de sécurité
* Statistiques de fréquentation des sites

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°353

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Mise aux normes des plateformes de collecte des déchets verts de la Porte d'Alsace

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

ALTENACH, BALLERSDORF, BALSCHWILLER, BRECHAUMONT, GOMMERSDORF,
HAGENBACH, MONTREUX-VIEUX, TRAUBACH-LE-HAUT

Description du projet :

Mise aux normes de 9 plateformes de collecte des déchets verts (mise aux normes des quais et du contrôle d'accès)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Public visé :

Habitants de la Porte d'Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	83 415 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	83 415 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	12 512 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	ADEME		
	34 903 €	12 512 €				36 000 €		83 415 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Conformité par rapport aux normes de sécurité
* Statistiques de fréquentation des sites

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°354

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Aménagement d'une pompe à chaleur et de radiants à eau pour assurer le chauffage du COSEC

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

COSEC à DANNEMARIE

Description du projet :

Dépose des radiants gaz existants, fourniture et pose de radiants à eau et d'une pompe à chaleur pour réduire la consommation d'énergie fossile.

Mise en place d'un panneau pédagogique pour sensibiliser la population.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte d'Alsace

Public visé :

- * Elèves du collège
- * Associations utilisatrices du COSEC en soirée et week-end
- * Habitants de la Porte d'Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	70 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	70 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	28 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	42 000 €	28 000 €					70 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Diminution de la consommation d'énergie fossile

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°355

Enjeu : 3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe : 3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Mise en place d'une production thermique solaire pour le relais nautique

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

Relais nautique à RETWILLER

Description du projet :

Mise en place d'une production thermique solaire pour le relais nautique.
Mise en place d'un panneau pédagogique pour sensibiliser la population.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte d'Alsace

Public visé :

- * Utilisateurs du relais nautique
- * Habitants de la Porte d'alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	6 200 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	6 200 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	2 480 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	3 720 €	2 480 €					6 200 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Quantité d'énergie produite

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°356

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Mise en place d'une production photovoltaïque à la Maison de la Nature

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

Maison de la Nature à ALTENACH

Description du projet :

Mise en place d'énergies renouvelables pour réduire les consommations d'énergies sur les bâtiments communautaires : production photovoltaïque à la Maison de la Nature du Sundgau (phase étude 2010 - phase travaux 2011).
Pose d'un panneau pédagogique pour l'information tout public.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte d'Alsace

Public visé :

- * Visiteurs de la Maison de la Nature
- * Habitants de la Porte d'Alsace

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	40 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	40 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	16 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	24 000 €	16 000 €					40 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Quantité d'énergie produite

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°357

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Requalification de l'ancienne friche industrielle Sturm/Gilardoni - 1ère phase : Etude, sécurisation et démolition

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de WOLFERSDORF

Localisation du projet :

WOLFERSDORF

Description du projet :

- * Etude de faisabilité (AMO, sondage de sol, contrôle technique, etc...) sur la requalification de la friche Sturm/Gilardoni (parcelle de 153,33 ares)
- * Mise en sécurité des lieux :
 - Clôtures
 - Démolition superstructure
 - Démolition / Excavation / Dépollution (sous-sol)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Porte d'Alsace

Public visé :

Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	250 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▸ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▸ Taux d'intervention :	28%
▸ Montant de la subvention :	42 400 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	ADEME		
	169 984 €	42 400 €			32 000 €	5 616 €		250 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Résultats de l'étude de faisabilité

<u>Remarques éventuelles :</u>
La dépense subventionnable retenue du Conseil Général porte sur : * l'étude de faisabilité (40% d'une dépense subventionnable de 40 000 €) * Les clôtures et la démolition de la superstructure (24% d'une dépense subventionnable de 110 000 €)



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°358

Enjeu :

3 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Axe :

3.5 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable

Intitulé du projet :

Création d'une déchetterie intercommunale à BOUXWILLER

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

Centre de transfert de BOUXWILLER

Description du projet :

Historiquement, le site du centre de transfert de BOUXWILLER a permis d'optimiser la régulation du flux des Ordures Ménagères Résiduelles en direction de SAUSHEIM (réduction du nombre de camions / optimisation du taux de remplissage des bennes).

Dès 2008, la Communauté de Communes du Jura Alsacien a souhaité tester un nouveau service à la population par la mise en place de collectes en apport volontaire à BOUXWILLER. La volonté de la Communauté de Communes étant de vérifier la pertinence du choix du site et du service avant de créer une véritable déchetterie. 6 collectes ponctuelles en apport volontaire sont réalisées par an (DEEE / encombrants / ferrailles / produits toxiques / pneus) ; la Communauté ayant recours à des prestataires externes pour la gestion de ces déchets.

Toutefois, ce site ne peut être considéré comme une déchetterie ni par son fonctionnement ni par sa conception.

Ce service a désormais fait ses preuves auprès de la population, et, à l'avenir, son utilité est renforcée avec la mise en place de la Redevance Incitative qui impliquera une augmentation de l'effort de tri de la part des habitants. La création d'une véritable déchetterie permettra en effet un accès plus régulier (ouverture à l'année) et plus sécurisé. Lors de la mise en place de la Redevance Incitative, la société chargée de la collecte des OMR n'utilisera plus ce site comme centre de transfert, ce qui donnera la possibilité d'y créer une déchetterie.

La Communauté de Communes aménagera ce site avec l'ensemble des infrastructures nécessaires au fonctionnement d'une déchetterie (électricité, eau, cabane, quais...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Public visé :

Habitants de la Communauté de Communes du Jura Alsacien

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2013
- date de fin des travaux : 2014

Coût du projet : **372 630 €** HT Investissement

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **124 501 €**
- Taux d'intervention : **30%**
- Montant de la subvention : **37 350 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	335 280 €	37 350 €						372 630 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Tonnage des déchets récupérés
- * Qualité du tri
- * Statistiques de fréquentation du site

Remarques éventuelles :

La base subventionnable retenue par le Département tient compte :
- d'une base de dépense subventionnable maximale de 220 000 €, qui découle des règles définies expressément par l'Assemblée Départementale pour le soutien à la construction d'une déchetterie intercommunale ;
- d'une déduction, sur cette base, des dépenses subventionnables déjà prises en compte par le Département dans les 15 dernières années pour soutenir l'aménagement du centre de transfert de BOUXWILLER (soit 95 419 € de dépenses éligibles).



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°411

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.1 - Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Intitulé du projet :

Renforcement de la fonction de salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé

Maîtrise d'ouvrage :

commune d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

ALTKIRCH

Description du projet :

Patrimoine remarquable de la Ville d'ALTKIRCH, la Halle au Blé est située en centre-ville avec un parc de stationnement important immédiat.

Son organisation intérieure et ses équipements sont aujourd'hui désuets. Il convient d'entreprendre des travaux de restructuration de manière à renforcer sa position dans le chef-lieu d'arrondissement et de lui redonner un rôle majeur dans la vie culturelle, comme lieu d'échanges et d'expressions. L'opération vise à moderniser le bâtiment de la Halle au Blé de manière à lui conférer un véritable statut de salle de spectacles et de conférences tout en maintenant des possibilités multiples et variées pour d'autres utilisations telles que des expositions, les repas réunissant les personnes âgées, des kermesses...

Les aménagements devront permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la grande salle pour atteindre 400 places.

Un soin particulier sera attaché à la qualité de l'éclairage et de l'acoustique. La scène pourra être amovible afin d'offrir plus de souplesse en termes d'utilisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Arrondissement d'ALTKIRCH

Public visé :

- * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents, touristes)
- * Scolaires
- * Associations
- * Institutions

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 761 607 €** HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 159 800 €**
- ▶ Taux d'intervention : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **115 980 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	1 132 100 €	115 980 €			513 527 €			1 761 607 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité de l'équipement réalisé et des services proposés
- * Nombre d'entrées / variation de la fréquentation
- * Nombre de spectacles culturels
- * Taux d'occupation des salles

Remarques éventuelles :

Les impacts attendus sont les suivants :

- * Réaffirmer l'attractivité d'ALTKIRCH comme lieu d'échange et d'expression culturelle
- * Développer l'offre culturelle
- * Etre un fort outil de cohésion sociale

La commune attachera une importance particulière à ce que les travaux engagés permettent de diminuer de manière conséquente les dépenses de fonctionnement en énergie. La priorité sera donnée à des produits et des équipements disposant de labels et respectant la planète.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°412

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.1 - Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Intitulé du projet :

Construction d'une nouvelle Maison des Jeunes et de la Culture

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

ALTKIRCH - site commun à la future Médiathèque Départementale du Sundgau

Description du projet :

L'attractivité de la MJC d'ALTKIRCH dépasse le territoire intercommunal (46% des inscrits pour les activités d'été habitent en dehors de la CC d'ALTKIRCH). Avec plus de 1 700 inscrits en 2008, les locaux sont devenus inadaptés (peu de locaux d'activités, manque de créneaux horaires pour les salles de sport...).

L'objectif est de créer, sur le site qui accueillera aussi la future Médiathèque Départementale du Sundgau, un bâtiment d'accueil ouvert à tous, fortement identifiable, permettant une mise en réseau optimale des partenaires avec une organisation renforcée et une capacité d'innovation constante. Le bâtiment, d'une surface d'environ 842m², sera composé de :

- * un point central accueil, information pour les jeunes ou tout autre usager, mais aussi point ressource pour tous. Il s'agira d'y intégrer un espace d'exposition.

- * des locaux de l'administration générale, avec les espaces de travail, de réunion et spécifiques au personnel,

- * un lieu réservé pour les jeunes, appelé "foyer", privilégiant la détente, les jeux, les discussions, que les jeunes pourraient s'approprier de manière forte.

- * des locaux généraux d'activités régulières, comprenant :

- une salle d'activités, polyvalente, dont les dimensions et le volume autorisent le maximum d'activités diverses : sport, cirque, grandes réunions, théâtre....

- une salle de musique spécifique : Insonorisée, avec des rangements propres, elle permettra toutes les pratiques musicales (cours, répétitions, groupes...), sans nuisance pour le reste des activités

- des salles d'activités de groupe, pour les autres activités régulières, permettant polyvalence et ergonomie à chaque usage (couture, langue, photo, arts plastiques...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Associations
- * Tout public (jeunes, scolaires, adultes...)
- * collectivités

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **1 983 530 €** HT Investissement

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **1 621 316 €**
- Taux d'intervention : **22%**
- Montant de la subvention : **356 690 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	CAF (subv)	CAF (avance)	
	1 276 840 €	356 690 €		200 000 €		150 000 €	150 000 €	1 983 530 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre d'activités régulières
- * taux d'occupation journalier
- * Nombre d'événements ponctuels (associatifs, de jeunes, professionnels, collectivités...)
- * Evolution de la fréquentation et des adhésions à la MJC

Remarques éventuelles :

La construction du bâtiment prendra en compte toute les considérations en matière d'économie d'énergie et notamment les principes d'une conception "bâtiment passif".



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°413

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.1 - Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Intitulé du projet :

Contrat Culturel de Territoire 2011-2013

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Description du projet :

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH, en partenariat avec le Conseil Général (Service du Développement Culturel) et de l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA), a élaboré un nouveau projet culturel de territoire de 2011 à 2013 qui définit les objectifs de développement culturel et de mobilisation des acteurs locaux à l'échelle intercommunale.

Cette stratégie territoriale culturelle se construit autour de 3 axes :

- Territorialiser l'offre culturelle
- Favoriser la création et l'expression artistique sur le territoire
- Valoriser le patrimoine historique du Secteur d'ILLFURTH

Un Contrat Thématique Culture est conclu pour la période 2011 -2013 entre le Conseil Général et la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH pour réaliser des projets sur la base de cette stratégie culturelle territoriale définie.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Secteur d'ILLFURTH

Public visé :

*Tout public (jeunes, adultes, scolaires...)

*Habitants de la Communauté de Communes, du Territoire de Vie du Sundgau et au-delà.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	302 750 €	TTC	Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)
▶ Montant de la subvention :	84 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	ACA	Entrées et sponsors
	137 850 €	84 000 €	80 900 €				302 750 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Nombres de projets soutenus dans le cadre du Contrat
* Qualité des projets mis en place
* Mobilisation des acteurs du territoire
* Rayonnement, fréquentation des projets du Contrat

<u>Remarques éventuelles :</u>
Le programme d'actions, les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Culture et les modalités d'attribution de l'aide départementale sont détaillés dans le Contrat Thématique conclu entre le Département et la CC du Secteur d'ILLFURTH.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°414

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.1 - Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Intitulé du projet :

Aménagement de locaux de répétition de d'auditions à l'école de musique du Sundgau

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Ecole de Musique du Sundgau à ALTKIRCH

Description du projet :

L'Ecole de Musique du Sundgau (EMS), qui compte 230 élèves provenant de 53 communes en 2010, développe depuis de nombreuses années les pratiques collectives : chant choral (jusqu'à 70 élèves), ensembles, orchestres, musiques actuelles et organise de nombreuses auditions et concerts.

L'école ne dispose pas actuellement de salle suffisamment vaste pour accueillir les répétitions des classes de chant choral, des ensembles instrumentaux, ainsi que les auditions. L'EMS se voit donc contrainte de trouver d'autres lieux de répétition et de concert avec tout le désagrément que cela implique : trouver un lieu adéquat et disponible, déplacer le matériel, s'assurer de la sécurité des élèves.

L'aménagement d'une grande salle dans la partie non rénovée de l'école permettra de :

- disposer d'un lieu suffisamment vaste pour accueillir les pratiques collectives (chorales, orchestres, musiques actuelles) dans de bonnes conditions acoustiques et de sécurité.
- disposer d'un lieu d'audition et de concert en interne et à l'usage des organismes extérieurs en faisant la demande (accueil de stages par exemple), et répondre ainsi aux prérogatives du schéma départemental.
- accueillir dans de bonnes conditions la pratique des musiques actuelles (normes de sécurité pour les appareils électriques) et donner la possibilité aux élèves de travailler sur des enregistrements puisque le matériel est déjà disponible (tables et ordinateurs).
- stocker et mettre à disposition les instruments volumineux de percussions.

De plus, l'EMS doit se doter d'une salle de stockage conforme aux normes de sécurité (instruments, partitions, matériel de sonorisation, divers) et d'un espace professeur.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Elèves de l'Ecole de Musique du Sundgau
- * Intervenants extérieurs dans le cadre pédagogique

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : **125 418 €** HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **125 418 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **25 084 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	100 334 €	25 084 €						125 418 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Evolution du nombre d'élèves inscrits à l'EMS
- * Satisfaction des utilisateurs de l'EMS
- * Evolution de l'enseignement des musiques actuelles

Remarques éventuelles :

Identifiée "Ecole Centre" dans le Schéma Départemental des Enseignement Artistique, l'Ecole de Musique du Sundgau s'est engagée, dans une convention de financement 2009-2011 conclue avec le Département, à répondre aux critères d'identification des écoles centres ainsi qu'à des objectifs de développement, notamment :

- constituer un établissement ressource structurant pour un bassin de vie,
- dispenser un enseignement de qualité ouvert aux innovations pédagogiques et aux musiques actuelles.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°415

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.1 - Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau

Intitulé du projet :

Aménagement du site de l'ancienne carrière avec gradins en pierre pour l'organisation de manifestations et animations de plein-air

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de FERRETTE

Localisation du projet :

Site de l'ancienne carrière, rue de Lucelle (RD432) à FERRETTE

Description du projet :

Aménagement et agrandissement du site de l'ancienne carrière, rue de Lucelle en contrebas du château, afin de permettre d'accueillir aussi bien des spectacles historiques (tournois de chevalerie, reconstitution de combats, démonstrations d'armes, ...) que des représentations théâtrales, des concerts ou des activités sportives. Le projet comprend :

- L'aménagement d'une surface d'évolution polyvalente de 55 mètres X 14 mètres, entourée d'une barrière de bois fixe ;
- La création de gradins en pierre dans le talus (pour environ 600 spectateurs) ;
- L'aménagement d'une liaison piétonne permettant de relier le site à la partie historique de la Ville ;
- L'aménagement d'un espace arboré et d'éléments en bois permettant d'isoler le lieu de spectacle de la rue de Lucelle avec possibilité d'intégration d'une estrade ;
- L'équipement des lieux (sono, éclairage, point d'eau...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- *Tout public (jeunes, adultes, scolaires...)
- *Habitants du Territoire de Vie du Sundgau et au-delà.

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2012
▶ date de fin des travaux :	2012

► date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	66 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	66 000 €
▶ Taux d'intervention :	32%
▶ Montant de la subvention :	21 120 €

► Taux d'intervention : **32%**

► Montant de la subvention : **21 120 €**

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe (FEADER)	Etat	Région			
	21 780 €	21 120 €	13 200 €		9 900 €			66 000 €

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe (FEADER)	Etat	Région			
	21 780 €	21 120 €	13 200 €		9 900 €			66 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombres de manifestations et spectacles organisés sur le site.
- * Nombre de spectateurs.
- * qualité d'intégration de l'équipement dans le paysage historique urbain.

* Nombre de spectateurs.

* qualité d'intégration de l'équipement dans le paysage historique urbain.

Remarques éventuelles :

Ce projet s'inscrit dans une volonté de structurer et positionner l'image touristique de la ville de FERRETTE sur le thème historique en s'appuyant sur la conservation et la restauration de son patrimoine (bourg castral, musée, réaménagement du centre-ville...).

Ce projet s'inscrit dans une volonté de structurer et positionner l'image touristique de la ville de FERRETTE sur le thème historique en s'appuyant sur la conservation et la restauration de son patrimoine (bourg castral, musée, réaménagement du centre-ville...).



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°432

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Restauration et valorisation du Musée Paysan - Maison du Sundgau en 3 phases

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'OLTINGUE

Localisation du projet :

OLTINGUE

Description du projet :

Restauration du bâtiment du Musée Paysan - Maison du Sundgau à OLTINGUE est programmée en 3 phases :

- Phase 1 - Rénovation et réaménagement de la cour devant le Musée ;
- Phase 2 - Rénovation des façades et de la toiture ;
- Phase 3 - Mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes
- * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :

	Phase 1	Phase 2	Phase 3
▸ date de démarrage des travaux :	2011	2012	2013
▸ date de fin des travaux :	2012	2012	2013

<u>Coût du projet :</u>	Phase 1 :	69 000 €	HT	Investissement
	Phase 2 :	95 000 €	HT	Investissement
	Phase 3 :	136 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	Phase 1	Phase 2	Phase 3
▸ Base subventionnable retenue :	69 000 €	95 000 €	136 000 €
▸ Taux d'intervention :	20%	20%	20%
▸ Montant de la subvention :	13 800 €	19 000 €	27 200 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
Phase 1	55 200 €	13 800 €						69 000 €
Phase 2	76 000 €	19 000 €						95 000 €
Phase 3	108 800 €	27 200 €						136 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Statistiques de la fréquentation du musée

<u>Remarques éventuelles :</u>
La participation départementale maximale est détaillée pour chacune des tranches. Ces montants sont non fongibles d'une tranche à une autre.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°435

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Restauration du château d'eau

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de MONTREUX-VIEUX

Localisation du projet :

MONTREUX-VIEUX

Description du projet :

Le château d'eau de MONTREUX-VIEUX présente la particularité, assez rare pour ce genre d'édifice, de se trouver en plein centre du village.

Il s'agit d'un édifice des années 1930, associant une ossature de béton armé à des murs et parements extérieurs en brique rouge, et formé d'une cuve cylindrique portée par un "pylône" octogonal dont les arrêtes sont les poteaux porteurs.

Le château d'eau, toujours en service, sert aussi de lieu d'implantation de l'émetteur hertzien pour le secteur de MONTREUX.

Le château d'eau pourrait faire l'objet d'un classement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace (DRAC) en tant que patrimoine architectural caractéristique du XXème siècle.

Il a été constaté une dégradation des briques de parements extérieurs occasionnée par le gel et la présence importante d'humidité et de ruissellement d'eau sur la face interne de l'édifice.

Les travaux de restauration consisteront en :

- * la rénovation d'une partie des parements extérieurs en brique (esthétique et étanchéité de l'ouvrage)

- * la réhabilitation du local d'accueil situé au rez-de-chaussée de l'édifice (reprise de maçonnerie et peintures d'ornement imitation brique et frise murale datant des années 30).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de MONTREUX-VIEUX / Porte d'Alsace / Territoire de Vie du Sundgau

<u>Public visé :</u> * Habitants du secteur de MONTREUX * Touristes

- | |
|--|
| <p><u>Public visé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Habitants du secteur de MONTREUX * Touristes |
|--|

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2010
▶ date de fin des travaux :	2011

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2010
▶ date de fin des travaux :	2011

Coût du projet :	56 975 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	56 975 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	11 395 €

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	56 975 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	11 395 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	45 580 €	11 395 €						56 975 €

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	45 580 €	11 395 €						56 975 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Qualité des travaux réalisés

- Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**
- * Qualité des travaux réalisés

Remarques éventuelles :



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°436

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Restauration de la chapelle Saint-Brice

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'OLTINGUE

Localisation du projet :

OLTINGUE, lieu-dit Britzkiwald

Description du projet :

La Chapelle Saint-Brice, dont le gros œuvre date du XIV^{ème} siècle, est classée à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Elle est aujourd'hui en mauvais état et sa restauration présente un caractère d'urgence. Les travaux envisagés sont les suivants :

- Sondages et étude du sous-sol ;
- Consolidation de l'angle nord-ouest qui présente un arrachement important ;
- Consolidation des murs latéraux côté sud ;
- Réfection de la toiture / zinguerie ;
- Raftaichissement des enduits intérieurs et extérieurs de la chapelle ;
- Rénovation du sol de la nef et du chœur.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Haut-Sundgau / Suisse du nord-ouest (Leymental/Birsigtal).

Public visé :

- * habitants du Haut-Sundgau et du secteur suisse voisin
- * Touristes et randonneurs

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	180 000 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	180 000 €
‣ Taux d'intervention :	20%
‣ Montant de la subvention :	36 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe (LEADER)	Etat (DRAC)	Région	Fondation du Patrimoine	
	37 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	20 000 €	15 000 €	180 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Statistiques liées à la fréquentation du site
* Qualité des travaux réalisés

Remarques éventuelles :
Lieu de pèlerinage, de culte (catholique et protestant) et de promenade, la chapelle constitue une halte culturelle et gastronomique sur plusieurs circuits de randonnée (Regio, rund um Mariastein, circuit des 3 châteaux).



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°437

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Restauration du château d'eau

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de PFETTERHOUSE

Localisation du projet :

rue de la Gare à PFETTERHOUSE

Description du projet :

La commune de PFETTERHOUSE s'est rendue propriétaire, dans le cadre d'une liquidation judiciaire, de l'usine SOMOS qui comprenait, outre les bâtiments d'activité, un château d'eau construit au début du XXème siècle en même temps que la voie de chemin de fer de la Largue. Ce bâtiment, destiné à l'origine à alimenter les locomotives en eau, a servi par la suite au fonctionnement de l'usine textile SOMOS qui était grande consommatrice d'eau. A ce jour et dans un premier temps, le château d'eau situé à l'entrée de la commune, ayant valeur d'histoire et constituant une carte de visite caractéristique du village, nécessite des travaux de rénovation au niveau de la toiture (charpente, zinguerie et couverture) et du ravalement extérieur des murs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune de PFETTERHOUSE / Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Habitants du secteur de PFETTERHOUSE
- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	42 302 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	42 302 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	8 460 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	33 842 €	8 460 €						42 302 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Qualité des travaux réalisés

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°438

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Création d'un espace muséal dédié au patrimoine historique de FERRETTE au rez-de-chaussée de la mairie

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de FERRETTE

Localisation du projet :

Rez-de-chaussée de la mairie de FERRETTE

Description du projet :

L'existence d'un musée à FERRETTE est attestée dès 1918, avec des collections dédiées aux trouvailles géologiques, préhistoriques, gallo-romaines, médiévales et documents de l'histoire locale.

Les locaux du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de FERRETTE ont abrité le musée de 1948 à 1963, date de fin des activités de la conservatrice à titre bénévole qui était en charge du musée. Dès lors, les salles n'ont plus été surveillées et entretenues et l'humidité a favorisé la dégradation des locaux et des collections. Certaines pièces ont également disparues des collections. Depuis 2010, avec l'aide de quelques passionnés, les services de la Ville de FERRETTE ont nettoyé, trié et inventorié les collections restantes laissées à l'abandon et mises en sûreté au 2ème étage de l'Hôtel de Ville, en attendant qu'un projet émerge pour exposer ces richesses du passé et en faire profiter le public.

Le projet de la Ville de FERRETTE consiste donc à réaménager les locaux du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville afin d'y réinstaller un espace muséal dédié à l'histoire de FERRETTE, dans des conditions saines permettant d'exposer les pièces sauvegardées, voire d' étoffer les collections par de nouvelles acquisitions et dons.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

<u>Public visé :</u> * Touristes * Tout public (jeunes, adultes, scolaires...) * Habitants du Territoire de Vie du Sundgau et au-delà

- | |
|---|
| <p><u>Public visé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Touristes * Tout public (jeunes, adultes, scolaires...) * Habitants du Territoire de Vie du Sundgau et au-delà |
|---|

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2012
▶ date de fin des travaux :	2013

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2012
▶ date de fin des travaux :	2013

Coût du projet :	75 474 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	75 474 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	15 095 €

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	75 474 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	15 095 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe (LEADER)	Etat	Région			
		30 189 €	15 095 €	15 095 €		15 095 €		

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe (LEADER)	Etat	Région			
	30 189 €	15 095 €	15 095 €		15 095 €			75 474 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* Nombre de visiteurs.

- Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**
- * Nombre de visiteurs.

Remarques éventuelles :

Ce projet s'inscrit dans une volonté de structurer et positionner l'image touristique de la ville de FERRETTE sur le thème historique en s'appuyant sur la conservation et la restauration de son patrimoine (bourg castral, musée, réaménagement du centre-ville...).

Remarques éventuelles :

Ce projet s'inscrit dans une volonté de structurer et positionner l'image touristique de la ville de FERRETTE sur le thème historique en s'appuyant sur la conservation et la restauration de son patrimoine (bourg castral, musée, réaménagement du centre-ville...).



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°439

Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauviens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Aménagement du parc du château de HIRTZBACH - Tranches 1 et 2

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de HIRTZBACH

Localisation du projet :

Parc Charles de Reinach à HIRTZACH

Description du projet :

Programme de restauration et de mise en valeur du parc Charles de Reinach à HIRTZBACH, inscrit aux Monuments Historiques par un arrêté du 5 septembre 1995. Sa spécificité lui a permis de faire partie des 26 principaux jardins historiques et remarquables d'Alsace. Une demande de labellisation "Parc et jardin d'Alsace" est en cours :

- Réhabilitation de 3 bâtiments historiques du parc : le chalet Sainte Hélène dit « le Bûcher » (entrepôt de stockage de bois), le Hangar (bâtiment abritant des chariots et servant au séchage des planches) et le Séchoir (ancienne grange à foin inspirée de chalets traditionnels du canton de Lucerne en Suisse).
- Mise en oeuvre d'un programme d'aménagement paysager (abattage, taille et soins des arbres).

Tranche 1 :

- Restauration du chalet Sainte-Hélène.
- Aménagements paysagers.

Tranche 2 :

- Restauration du hangar et du séchoir.
- Aménagements paysagers.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Touristes
- * Habitants du Territoire de Vie

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	1ère tranche	2ème tranche
▶ date de démarrage des travaux :	2012	2013
▶ date de fin des travaux :	2012	2013

<u>Coût du projet :</u>	tranche 1 :	116 090 €	HT	Investissement
	tranche 2 :	144 880 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	tranche 2 :	tranche 3 :
▶ Base subventionnable retenue :	116 090 €	144 880 €
▶ Taux d'intervention :	20%	20%
▶ Montant de la subvention :	23 218 €	28 976 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe (LEADER)	Etat (DRAC)	Région			
tranche 1	60 262 €	23 218 €	15 197 €	17 413 €				116 090 €
tranche 2	75 216 €	28 976 €	18 956 €	21 732 €				144 880 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Fréquentation journalière moyenne du parc
* Nombre de visites guidées et d'événements organisés

<u>Remarques éventuelles :</u>
La participation départementale pour les 2 tranches est conditionnée à la conclusion d'un bail emphytéotique entre la commune de HIRTZBACH et la famille propriétaire du parc.
A l'issue de ces travaux, la Commune souhaite promouvoir ce parc par la réalisation d'une plaquette d'informations et animer ce dernier par l'organisation de visites régulières et d'événements culturels et touristiques.



Enjeu : 4 - Favoriser le développement culturel du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

Axe : 4.3 - Impulser une nouvelle dynamique en faveur des musées sundgauliens existants et encourager la conservation du patrimoine à caractère particulier et unique du Sundgau

Intitulé du projet :

Travaux de conservation du vestige de l'ancien château d'ALTKIRCH

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

Rue du Château à ALTKIRCH

Description du projet :

Véritable citadelle, le château des comtes de Ferrette faisait partie intégrante d'ALTKIRCH. Ses remparts étaient la continuation de ceux de la ville. Aujourd'hui, il ne reste qu'un vestige (une tour carrée) de la fortification, le site de l'ancien château ayant été bouleversé lors de la construction de l'église paroissiale au XIXe siècle.

Les travaux de sauvegarde de cette tour carrée sont les suivants :

- travaux de toiture et zinguerie,
- travaux de ravalement de façades.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Commune d'ALTKIRCH / Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Habitants du secteur d'ALTKIRCH
- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	35 508 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	35 508 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	7 102 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	28 406 €	7 102 €					35 508 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
à définir

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°511

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Réhabilitation/agrandissement de la piscine "tournesol" intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

TAGOLSHEIM

Description du projet :

Restructuration du bassin intérieur destiné aux loisirs et à l'apprentissage de la natation
+ locaux techniques extérieurs : accueils, cabines-casiers, vestiaires collectifs, bureaux...
+ espace personnel, espace de rangement...

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Arrondissement d'ALTKIRCH : cantons d'ALTKIRCH, de DANNEMARIE et de HIRSINGUE
- * Arrondissement de MULHOUSE : Cantons de MULHOUSE-Sud et de SIERENTZ

Public visé :

- * Scolaires (4 collèges et 43 écoles primaires)
- * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents, touristes)
- * Club de natation

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	4 000 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	4 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	400 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	3 000 000 €	400 000 €		200 000 €	400 000 €		4 000 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Qualité de l'équipement réalisé et des services proposés
* Nombre d'entrées / évolution de la fréquentation
* Questionnaire de satisfaction aux utilisateurs

<u>Remarques éventuelles :</u>
Etude de faisabilité réalisée par AMEX au 1er semestre 2009.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°512

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Réhabilitation / agrandissement de la piscine "tournesol" intercommunale

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

FERRETTE

Description du projet :

Restructuration du bassin intérieur destiné aux loisirs et à l'apprentissage de la natation
+ locaux techniques extérieurs : accueils, cabiens-casiers, vestiaires collectifs, bureaux...
+ espace personnel, espace de rangement...

Aire géographique de rayonnement du projet :

Ensemble du secteur du Haut-Sundgau / sud du Territoire de Vie

Public visé :

- * Scolaires (collèges et écoles)
- * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents, touristes)

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2013
- date de fin des travaux : 2014

Coût du projet :	4 000 000 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
▸ Base subventionnable retenue :	4 000 000 €
▸ Taux d'intervention :	10%
▸ Montant de la subvention :	400 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région		
	3 600 000 €	400 000 €					4 000 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité des équipements réalisés et aménagements réalisés
* Nombre d'entrées / évolution de la fréquentation
* Questionnaire de satisfaction aux utilisateurs

Remarques éventuelles :
La réhabilitation de la piscine intercommunale fait partie d'une réflexion urbaine plus générale sur le devenir du site du collège/gymnase/piscine à FERRETTE. Il s'agit de développer un programme pluriannuel d'aménagements et d'investissements comprenant : * la réhabilitation de la piscine, * l'amélioration des équipements sportifs, * l'acquisition de foncier pour répondre aux évolutions du site du collège, * la question de l'approvisionnement des bâtiments publics en énergie soucieuse de l'environnement, * l'accès à ces infrastructures publiques (bus, voitures, parkings...)



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°513

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Restructuration de la piscine de plein-air

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

ALTKIRCH

Description du projet :

Mise en conformité et remise en état des installations de la piscine de plein-air :
Restructuration du bassin principal et suppression des plongeoirs
+ Restructuration du "bassin école" avec réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées
+ Réalisation d'une pataugeoire
+ Installation d'un ascenseur
+ Réaménagement des espaces et abords de la piscine...

Aire géographique de rayonnement du projet :

Arrondissement d'ALTKIRCH et plus précisément le secteur nord du Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents, touristes)

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	1 412 220 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 285 518 €
▶ Taux d'intervention :	5%
▶ Montant de la subvention :	64 276 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	Réserve parlementaire	
	767 309 €	64 276 €			520 635 €	60 000 €	1 412 220 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de l'équipement réalisé et des services proposés
* Nombre d'entrées / variation de la fréquentation
* Questionnaire de satisfaction aux utilisateurs

Remarques éventuelles :
La piscine d'ALTKIRCH est implantée en centre-ville et existe depuis 40 ans. Cet équipement est apprécié de la population du fait de ses possibilités d'accès qui en font un équipement de proximité durant la saison estivale. Le projet de modernisation doit permettre de renforcer l'attractivité de cet équipement et mettre à niveau les installations au regard de la réglementation. La commune attachera une importance particulière pour que les travaux engagés permettent de diminuer de manière conséquente les dépenses de fonctionnement en énergie (énergie solaire, récupération de l'eau de pluie...). La priorité sera donnée à des produits et des équipements disposant de labels et respectant la planète.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°514

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Création d'un éclairage pour un classement fédéral du terrain de football communal

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de RAEDERSDORF

Localisation du projet :

RAEDERSDORF

Description du projet :

Démontage de l'ancien éclairage datant de 1980.
Installation d'un nouvel éclairage (travaux de béton armé pour fondations, fourniture et pose de mâts, projecteurs).

Aire géographique de rayonnement du projet :

RAEDERSDORF et alentours

Public visé :

* Club de football de RAEDERSDORF

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2010

<u>Coût du projet :</u>	38 277 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	38 277 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	7 655 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Etat	Région	Club ASR	CC Jura Alsacien	Fonds d'aide FFF	
	7 655 €	7 655 €			7 467 €	3 000 €	12 500 €	38 277 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Classement fédéral du terrain de football

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est conditionnée à la délivrance d'une attestation de la Fédération Française de Football justifiant la nécessité de mise aux normes du terrain de football.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°515

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Travaux de sécurisation et mise aux normes du terrain de football communal

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de BALLERSDORF

Localisation du projet :

BALLERSDORF

Description du projet :

Travaux de sécurisation et mise aux normes du terrain de football communal : Installation d'une mains-courante complète, de filets pare ballon, de divers grillages en hauteur (2m et 4m) et d'abris de touche.

Aire géographique de rayonnement du projet :

BALLERSDORF et alentours

Public visé :

Club de Football de BALLERSDORF

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2010

<u>Coût du projet :</u>	42 041 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	42 041 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	8 408 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	Fonds d'aide FFF	Club de foot	
	8 409 €	8 408 €				21 020 €	4 204 €	42 041 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Attestation de classement du terrain de football par la Fédération Française de Football

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est conditionnée à la délivrance d'une attestation de la Fédération Française de Football justifiant la nécessité de mise aux normes du terrain de football.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°516

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Mise en éclairage du terrain de football communal

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de BISEL

Localisation du projet :

Rue de Heimersdorf à BISEL

Description du projet :

- * Acquisition et installation de 4 mâts d'éclairage avec projecteurs sur le terrain d'honneur ;
- * Acquisition et installation d'un mât et projecteur sur le terrain d'entraînement ;
- * Mise en place de nouvelles gaines et branchements ;
- * Mise aux normes électriques et sécurisation.

Grâce à la rénovation de l'éclairage du stade municipal, le club pourra continuer son développement dans le temps, offrir la certitude des meilleures conditions de jeu et d'entraînement pour ses licenciés sportifs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

BISEL et alentours

Public visé :

Club de Football F.C. BISEL / Entente de la Largue : 142 licenciés sportifs dont 68 jeunes licenciés.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	34 403 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	34 403 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	6 881 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	Fonds d'aide FFF	Club de foot	
	27 522 €	6 881 €						34 403 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Attestation d'homologation de l'éclairage du terrain de football par la Fédération Française de Football

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est conditionnée à la délivrance d'une attestation de la Fédération Française de Football justifiant la nécessité de mise aux normes de l'éclairage du terrain de football.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°517

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Travaux sur le terrain d'honneur de football

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de MERTZEN

Localisation du projet :

MERTZEN

Description du projet :

- * Mise aux normes de la main courante autour du terrain d'honneur de football ;
- * Drainage du terrain ;
- * Plantations pour stopper l'érosion du passage piétons-spectateurs derrière le but côté ouest.

Aire géographique de rayonnement du projet :

MERTZEN et alentours

Public visé :

Club de Football de MERTZEN : 209 licenciés sportifs dont 92 jeunes licenciés.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011
- date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	63 230 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région	Fonds d'aide FFF	Club de foot	
	53 230 €	10 000 €						63 230 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Attestation de classement du terrain de football par la Fédération Française de Football

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est conditionnée à la délivrance d'une attestation de la Fédération Française de Football justifiant la nécessité de mise aux normes du terrain de football.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°518

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Réfection des cours de tennis couverts

Maîtrise d'ouvrage :

Commune d'ALTKIRCH

Localisation du projet :

ALTKIRCH

Description du projet :

Les 2 courts de tennis sont abrités par une grande halle, construite dans les années 80. La structure du bâtiment est réalisée par des portiques en bois lamellé-collé. Le contreventement du bâtiment est assuré avec des croix de Saint André disposées entre chaque portique. Cette structure a la particularité de traverser pour partie son enveloppe, certains portiques trouvant leur appui à l'extérieur. Chaque pied de portique est enchâssé dans un sabot métallique ancré sur un massif de fondation isolé. Ces massifs sont reliés entre eux par des longrines. Le sol du tennis est constitué d'un remblai en tout venant et d'un enrobé. Les eaux pluviales sont recueillies en pied de façade par un caniveau périphérique.

Il y a quelques mois, il a été nécessaire d'étayer 2 portiques dont les assises présentaient un pourrissement des bois au droit des sabots afin d'éviter les risques d'effondrement. Depuis, seul un court de tennis est utilisable, l'autre étant neutralisé en raison de la présence de poteaux d'étalement.

Il conviendra par ailleurs de réparer pour partie le sol d'un des courts de tennis qui présente un affaissement de l'ordre d'une dizaine de centimètres et qui est dangereux pour les utilisateurs. Cet affaissement trouve son origine dans la rupture de caniveau périphérique dont les eaux ont cheminé sous le bâtiment entraînant avec elles les fines qui composent le remblai.

Les travaux de réfection ont deux objectifs :

- Réparation des portiques en bois lamellé-collé ;
- Réparation du sol à l'endroit où il présente un affaissement.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du sundgau

Public visé :

- * Club de Tennis Saint-Morand d'ALTKIRCH : 237 licenciés sportifs dont 128 jeunes.
- * Section tennis du collège

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet : **133 780 €** HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **50 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **10 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	123 780 €	10 000 €						133 780 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

Remarques éventuelles :



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°519

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Rénovation de la piste d'athlétisme autour du stade, à proximité du collège

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de DANNEMARIE

Localisation du projet :

rue du Stade à DANNEMARIE

Description du projet :

Remise en état de la piste d'athlétisme autour du stade de DANNEMARIE, piste de saut en longueur et lancer de poids : Enlèvement de la piste actuelle, installation des systèmes d'évacuation d'eau, apport de 80 tonnes de schiste, mise en place, nivellement et stabilisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Secteur de la Porte d'Alsace

Public visé :

- * Elèves du collège de DANNEMARIE
- * Associations sportives (triathlon, athlétisme, sports collectifs...)

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2012

Coût du projet : 15 050 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **15 050 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **3 010 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	12 040 €	3 010 €						15 050 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

Remarques éventuelles :



Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.1 - Soutenir l'offre d'équipements sportifs

Intitulé du projet :

Création d'une salle de sport pour le collège Lucien Herr - 1ère tranche (acquisition de terrain et 1ères études)

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH (SIASA)

Localisation du projet :

ALTKIRCH

Description du projet :

Le SIASA souhaite doter le collège d'ALTKIRCH, qui accueille plus de 800 élèves, d'une nouvelle salle de sport, équipée et adaptée aux exigences et pratiques actuelles des cours d'éducation physique et sportive. Actuellement, les élèves doivent effectuer un trajet de 20 minutes à pieds pour rejoindre le COSEC d'ALTKIRCH.

En s'appuyant sur une étude réalisée par l'ADAUHR, le SIASA prévoit de réaliser un équipement d'une surface d'environ 2 000 m², situé à proximité du collège et qui comprendrait un local d'accueil, un terrain de sport, une salle ainsi que des locaux annexes (vestiaires, douches, rangements, bureaux, etc...).

La réalisation de ce projet est prévue sur la période 2012-2015, avec le souhait d'une ouverture de la salle à la rentrée scolaire de septembre 2015.

Ce calendrier prévisionnel de réalisation de l'équipement dépasse les délais impartis pour une inscription totale dans le cadre du présent Contrat de Territoire de Vie 2010-2013.

Une 1ère tranche de ce projet est ainsi inscrite dans le présent contrat 2010-2013. Elle consiste en l'acquisition du terrain d'implantation de la future salle de sport à proximité du collège et à la réalisation des premières études pour la construction de l'équipement.

Une seconde tranche consistera en la réalisation des travaux de construction de la salle de sport.

Aire géographique de rayonnement du projet :

ALTKIRCH et environs (aire de rayonnement du collège d'ALTKIRCH)

Public visé :

Elèves du collège d'ALTKIRCH

Echéancier de réalisation du projet :

▸ date de démarrage des travaux : 2012

▸ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	633 333 € : 1ère tranche	HT	Investissement
	5 563 606 € : coût global HT du projet		

Participation départementale :	
▸ Base subventionnable retenue :	333 333 € (1ère tranche)
▸ Taux d'intervention :	60%
▸ Montant de la subvention :	200 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
		433 333 €	200 000 €					

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Acte notarial d'acquisition du terrain
* Réalisation et conclusion des premières études liées à la construction de la salle de sport

Remarques éventuelles :
S'agissant d'un gymnase mis à disposition d'un collège, le taux de participation départementale applicable est de 60%, dans la limite du montant d'aide départementale indiqué dans le présent contrat et conformément aux critères spécifiques expressément arrêtés par l'Assemblée Départementale pour l'aide à la construction de Gymnase mis à disposition d'un collège à effectif constant de plus de 700 élèves. L'aide départementale est également soumise aux conditions suivantes : - une utilisation exclusive des créneaux scolaires du gymnase par les élèves du collège d'ALTKIRCH pour la pratique de l'Education Physique et Sportive ; - aucune autre salle de sport située à ALTKIRCH et ses proches environs ne sera soutenue par le Département, tant pour une construction que pour une réhabilitation de salle existante. La base subventionnable retenue pour cette 1ère tranche prend en compte : - les frais engagés pour les premières études liées à la réalisation du projet ; - le coût de l'acquisition du terrain nécessaire pour accueillir la nouvelle salle de sport, dans la limite de 50 % du coût de l'acquisition. Dans l'hypothèse où le projet de construction de la salle viendrait à être abandonné, la Commission Permanente du Conseil Général se prononcera sur le remboursement de tout ou partie de l'aide financière accordée pour l'acquisition du terrain qui aura été réalisée. La base subventionnable retenue pour cette 1ère tranche sera, le cas échéant, déduite des dépenses subventionnables éligibles en vigueur au moment où le Département déciderait d'une éventuelle participation pour une tranche ultérieure. Cette participation départementale éventuelle sera également définie en fonction des critères départementaux qui seront alors en vigueur pour ce type d'équipement.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°521

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.2 - Encourager le développement des services à la population

Intitulé du projet :

Construction d'un multi-accueil petite enfance (halte-garderie, crèche, RAM et périscolaire)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Localisation du projet :

DANNEMARIE

Description du projet :

Construction d'un pôle petite enfance comprenant : un multi-accueil (halte garderie crèche), un Relais d'Assistantes Maternelles, un accueil périscolaire et un logement de concierge, dans le cadre de la construction d'un Bâtiment Basse Consommation.
phase étude 2010 et phase travaux 2011 à 2012.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Public visé :

- * Familles de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- * Elèves des écoles
- * Assistantes maternelles

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2012

Coût du projet :	1 578 000 €	HT	Investissement

Participation départementale :	
‣ Base subventionnable retenue :	750 000 €
‣ Taux d'intervention :	30%
‣ Montant de la subvention :	225 000 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat (DETR)	Région	CAF		
	668 729 €	225 000 €		188 271 €		496 000 €		1 578 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Taux de remplissage de la structure
* Satisfaction des usagers
* Nombre de familles utilisatrices du service

Remarques éventuelles :
L'aide départementale est conditionnée par :
* la compatibilité du projet avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance
* la création effective de places d'accueil d'enfants
* l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales pour la structure



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°522

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.2 - Encourager le développement des services à la population

Intitulé du projet :

Création d'une micro-crèche

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :

FERRETTE

Description du projet :

Création d'une micro-crèche afin de favoriser l'installation et le maintien de jeunes ménages en complétant la proposition de service en matière de mode de garde des 0-3 ans.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes du Jura Alsacien

Public visé :

Familles du Jura Alsacien avec enfants de 0-3 ans.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2010

<u>Coût du projet :</u>	231 306 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	231 306 €
▶ Taux d'intervention :	20,50%
▶ Montant de la subvention :	47 418 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat (DDR)	Région	CAF		
	47 417 €	47 418 €		46 261 €		90 210 €		231 306 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Taux de remplissage de la structure
* Satisfaction des usagers
* Nombre de familles utilisatrices du service

<u>Remarques éventuelles :</u>
L'aide départementale est conditionnée par :
* la compatibilité du projet avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance
* la création effective de places d'accueil d'enfants
* l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocation Familiale pour la structure



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°523

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.2 - Encourager le développement des services à la population

Intitulé du projet :

Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de BALLERSDORF

Localisation du projet :

BALLERSDORF

Description du projet :

Dans le cadre du regroupement des écoles communales (maternelle et primaire) sur un même site, la commune de BALLERSDORF souhaite créer un service supplémentaire à la population par la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Cette structure innovante permet une plus grande souplesse dans l'accueil des enfants tout en réduisant le coût de fonctionnement pour la collectivité. Elle permettra également de répondre à un manque de place d'accueil pour la petite enfance et de diversifier l'offre de modes de garde des jeunes enfants sur le secteur de la Porte d'Alsace.

Aire géographique de rayonnement du projet :

BALLERSDORF et communes avoisinantes

Public visé :

Enfants de 0 à 7 ans.

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	660 140 €	HT	Investissement

Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	160 000 €		
▶ Taux d'intervention :	20%		
▶ Montant de la subvention :	32 000 €		

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	628 140 €	32 000 €						660 140 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Taux de remplissage de la MAM	
* Satisfaction des parents usagers	
* Nombre de familles utilisatrices de la MAM	

Remarques éventuelles :	
La base subventionnable retenue par le Département pour ce projet a été définie selon les critères suivants : - 1 000 € maximum /m² - 10 m² par enfant - 4 enfants maximum par Assistante Maternelle (AMAT) - 4 Assistantes Maternelles maximum pour ce type de structures. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, qui pourra, selon la configuration finale du projet, ne pas être atteint, sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit auprès du Département. Par ailleurs, l'aide départementale est soumise au respect des conditions suivantes : - la compatibilité du projet avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance ; - la création effective de places d'accueil d'enfants supplémentaires par rapport à l'offre actuelle qui devra être démontrée par le maître d'ouvrage ; - la compatibilité du projet avec les normes préconisées en matière d'accueil des enfants par le Service de la PMI du Conseil Général (superficie minimale nécessaire par enfant...) ; - un engagement de la commune quant à la pérennité de la structure à travers un montage juridique, type Délégation de Service Public ou autre, permettant d'assurer la continuité de cette activité ; - un appel à candidature permettant la mise en concurrence de toutes les AMAT potentiellement intéressées à exercer leur activité dans cette structure, l'intervention du Conseil Général sur un tel équipement n'ayant pas vocation à être réitérée ou majorée à l'échelle de la Communauté de Communes.	



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°533

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Création d'une liaison cyclable intercommunale entre ALTKIRCH et ASPACH

Maîtrise d'ouvrage :

ASPACH

Localisation du projet :

ALTKIRCH / ASPACH

Description du projet :

Aménagement d'une voie cyclable entre ALTKIRCH et ASPACH, située entre la rue de HEIDWILLER à ALTKIRCH et la rue des Carrières à ASPACH.

L'objectif majeur est de sécuriser le déplacement des cyclistes et piétons :

- * en empruntant une voie cyclable réservée, au lieu de l'actuelle voie centrale du village d'ASPACH, très prisée par les automobilistes et touristes de passage (en partance pour COLMAR et pour l'A36)

- * en évitant le passage sur la RD419 à ALTKIRCH (direction BELFORT dans un sens et MULHOUSE dans l'autre sens) et notamment le carrefour RD466/RD419.

Aire géographique de rayonnement du projet :

ALTKIRCH / ASPACH

Communauté de Communes d'ALTKIRCH

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Tout public (familles, individuels...)

- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2011

- date de fin des travaux : 2011



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°534

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable intercommunal entre JETTINGEN et FRANKEN

Maîtrise d'ouvrage :

JETTINGEN
FRANKEN

Localisation du projet :

JETTINGEN / FRANKEN

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable sur un chemin rural entre JETTINGEN et FRANKEN.

Aire géographique de rayonnement du projet :

JETTINGEN / FRANKEN
Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH
Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Tout public (familles, individuels...)
- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<u>Coût du projet :</u>	71 383 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	JETTINGEN	FRANKEN
‣ Base subventionnable retenue :	50 265 €	21 118 €
‣ Taux d'intervention :	26%	
‣ Montant de la subvention :	13 069 €	5 491 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
Jettingen	37 196 €	13 069 €						50 265 €
Franken	15 627 €	5 491 €						21 118 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Longueur de la piste cyclable créée * Indicateurs d'utilisation/fréquentation de la piste cyclable

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°535

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Contrats Thématiques Transport

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes

Localisation du projet :

Territoires intercommunaux

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une collectivité souhaitant mettre en place un service régulier ou à la demande de transport pour la desserte de communes isolées, l'accès aux services et activités commerciales de bourgs, rejoindre un pôle, une ligne interurbaine structurante ou une gare.

Le service offert doit être complémentaire au réseau départemental de transport en bus existant. Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013, les structures pouvant bénéficier d'un soutien du Conseil Général au travers d'un Contrat Thématique Transport sont :

- * la Commune d'ALTKIRCH, pour la période 2010-2011 et pour le compte de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH ;
- * la Communauté de Communes d'ALTKIRCH (CCA), pour la période 2012-2013 ;
- * la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI), pour la période 2010-2013 ;
- * la Communauté de Communes de la Lague (CCL), pour la période 2010-2013 ;
- * la Communauté de Communes du Jura Alsacien (CCJA), pour la période 2011-2013 ;
- * la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE (CCCH), pour la période 2011-2013 ;
- * la Communauté de Communes Ill et Gersbach (CCIG), pour la période 2011-2013.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoires intercommunaux

Public visé :

- * Tout public
- * Plus particulièrement les aînés

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2010
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : à définir TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **selon déficit (max 334 744 €)**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **167 372 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
Altkirch	4 000 €	4 000 €						8 000 €
CCA	5 000 €	5 000 €						10 000 €
CCSI	34 000 €	34 000 €						68 000 €
CCL	27 021 €	27 021 €						54 042 €
CCJA	36 439 €	36 439 €						72 878 €
CCCH	34 170 €	34 170 €						68 340 €
CCIG	26 742 €	26 742 €						53 484 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre de Contrats Thématiques Transports mis en place
- * Nombre d'abonnés par contrat thématique

Remarques éventuelles :

Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont détaillées dans le cadre de la convention passée spécialement entre le Conseil Général et la collectivité bénéficiaire.

La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis aux règles du Contrat Thématique Transport, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°536

Enjeu : 5 - Poursuivre le développement des services à la population

Axe : 5.3 - Concrétiser les actions liées à la problématique Transport

Intitulé du projet :

Réalisation d'une liaison de circulation douce entre HEIMERSDORF et HIRSINGUE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de HEIMERSDORF

Localisation du projet :

le long de la RD 432 entre HIRSINGUE et HEIMERSDORF

Description du projet :

Une distance de moins de 2 kilomètres sépare la commune au chef-lieu de canton. La commune de HEIMERSDORF fait historiquement partie du bassin de vie de HIRSINGUE : fréquentation du collège de HIRSINGUE par les jeunes de la commune, les habitants font leurs courses et utilisent dans la vie courante les services de proximités situés à HIRSINGUE...).

Dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement et le développement durable de la commune lors de l'élaboration de son PLU, et dans un souci de bien-être de la population et de rapprochement vers le bourg centre, la commune de HEIMERSDORF souhaite réaliser une liaison de circulation douce, accessible à tous et sécurisée le long de la RD 432 qui relie HIRSINGUE à HEIMERSDORF. Le projet sera mené en parallèle avec l'étude de sécurité de l'entrée et la sortie du village.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Secteur HEIMERSDORF / HIRSINGUE

Public visé :

Tout public (familles, individuels, sportifs...)

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2012
- date de fin des travaux : 2012

<u>Coût du projet :</u>	122 000 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	122 000 €
▶ Taux d'intervention :	27%
▶ Montant de la subvention :	32 940 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	89 060 €	32 940 €						122 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
* Longueur de la liaison créée
* Indicateurs d'utilisation/fréquentation de la liaison douce

<u>Remarques éventuelles :</u>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°611

Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.1 - Soutenir l'urbanisme et l'aménagement

Intitulé du projet :

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Sundgau

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

Sundgau

Description du projet :

Elaboration d'un SCOT à l'échelle du Sundgau

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Habitants du Territoire de Vie
- * Institutions et partenaires locaux

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	150 476 €	HT	Investissement

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	150 476 €
▶ Taux d'intervention :	variable selon les différents postes de dépenses éligibles (max 33% par poste de dépense)
▶ Montant de la subvention :	40 393 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
	40 393 €	40 393 €		45 796 €	23 894 €			150 476 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
à définir

<u>Remarques éventuelles :</u>
Les dépenses subventionnables retenues par le Conseil Général sont celles liées aux études, publicités légales et reprographie des documents approuvés. Par dérogation aux règles générales de fonctionnement du Contrat de Territoire de Vie, le versement de la subvention départementale se fera directement au maître d'ouvrage en 3 fois : - un acompte de 20% au moment de la signature avec le Bureau d'études en charge de l'élaboration du SCOT ; - un acompte de 40% au moment du débat portant sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ; - un solde de 40% en fin d'opération, au moment de l'approbation du SCOT par le Syndicat Mixte pour le Sundgau.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°621

Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Agent de Développement Généraliste

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes

Description du projet :

Soutien du poste d'un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste d'Agent de développement généraliste :

- * Communauté de Communes d'Altkirch (CCA)
- * Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (CCSI)
- * Communauté de Communes du Jura Alsacien (CCJA)
- * Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (CCPA)
- * Communautés de Communes du Canton de Hirsingue (CCCH) / Ill et Gersbach / de la Largue

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : **914 152 €** TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : **914 152 €**
- Taux d'intervention : **50%**
- Montant de la subvention : **457 076 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
CCA	91 918 €	91 918 €						183 836 €
CCSI	96 000 €	96 000 €						192 000 €
CCJA	84 023 €	84 023 €						168 046 €
CCPA	96 000 €	96 000 €						192 000 €
CCCH	89 135 €	89 135 €						178 270 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement généraliste sont développées dans le "vademecum du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les postes étant soumis aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°622

Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

1er Agent de Développement Spécialisé

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes ou association intercommunale

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes ou Territoire de Vie du Sundgau

Description du projet :

Soutien d'un premier poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste de 1er Agent de développement spécialisé :

- * Communauté de Communes d'Altkirch (CCA)
- * Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (CCSI)
- * Communauté de Communes du Jura Alsacien (CCJA)
- * Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (CCPA)
- * Communautés de Communes du Canton de Hirsingue / Ill et Gersbach (CCIG) / de la Largue

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communautés de Communes
- * Agents de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	632 057 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	632 057 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	189 617 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
CCA	89 600 €	38 400 €						128 000 €
CCSI	89 600 €	38 400 €						128 000 €
CCJA	89 600 €	38 400 €						128 000 €
CCPA	84 040 €	36 017 €						120 057 €
CCIG	89 600 €	38 400 €						128 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les postes étant soumis aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants pourront ne pas être atteint sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°623

Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

2ème Agent de Développement Spécialisé

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communautés de Communes ou association de Communautés de Communes

Description du projet :

Soutien d'un second poste d'agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiant d'un poste de 2ème agent de développement spécialisé :

- * Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (CCPA)
- * Communauté de Communes du Jura Alsacien (CCJA)
- * Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau (OTIS)
- * Communautés de Communes du Canton de Hirsingue / Ill et Gersbach / de la Lague (CCL)
- * Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (CCSI)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communautés de Communes
- * Agents de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

Coût du projet :	409 600 €	TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	409 600 €
▶ Taux d'intervention :	20% ou 30% (si agent mutualisé)
▶ Montant de la subvention :	110 080 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
CCPA	102 400 €	25 600 €						128 000 €
CCJA	22 400 €	9 600 €						32 000 €
OTIS	67 200 €	28 800 €						96 000 €
CCL	73 920 €	31 680 €						105 600 €
CCSI	33 600 €	14 400 €						48 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activité de l'agent de développement

Remarques éventuelles :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement spécialisé sont développées dans le "vademecum du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les postes étant soumis aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Le taux de participation du Département au poste de 2ème agent de développement spécialisé est de 20 %. Ce taux peut être de 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°624

Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Elaboration d'une nouvelle charte de développement

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Description du projet :

Une charte de développement doit être conçue comme une réflexion d'ensemble, un outil de stratégie globale sur le territoire, incluant toutes les actions envisagées sur le territoire, indépendamment de leur mode de financement.

L'élaboration d'une charte doit inclure :

- un bilan de la charte précédente, le cas échéant,
- un diagnostic du territoire,
- des objectifs prioritaires de stratégie pour le territoire pour les années à venir,
- un programme pluriannuel détaillé d'actions à mener pour atteindre ces objectifs.

Dans la période du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures suivantes sont identifiées comme nécessitant l'élaboration d'une nouvelle charte de développement :

- * Communauté de Communes d'Altkirch (CCA)
- * Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (CCPA)

Aire géographique de rayonnement du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Habitants du territoire intercommunal

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	CCA	CCPA
▶ date de démarrage des travaux :	2011	2012
▶ date de fin des travaux :	2011	2013

<u>Coût du projet :</u>	CCA : 12 650 €	TTC	Fonctionnement
	CCPA : 45 000 €	TTC	Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>	CCA	CCPA
▶ Base subventionnable retenue :	12 650 €	45 000 €
▶ Taux d'intervention :	50%	50%
▶ Montant de la subvention :	6 325 €	22 500 €

Plan de financement prévisionnel :								
	Maîtres d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
CCA	6 325 €	6 325 €						12 650 €
CCPA	22 500 €	22 500 €						45 000 €

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
à définir

<u>Remarques éventuelles :</u>
Les modalités de l'aide départementale sont développées dans le "vademecum du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, l'élaboration de charte de développement local étant soumise aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. La charte de développement élaborée par la Communauté de Communes d'ALTKIRCH couvre le territoire intercommunautaire de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH et de la Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°625

Enjeu : 6 - Accompagner l'aménagement et le développement du Territoire de Vie du Sundgau

Axe : 6.2 - Soutenir le Développement local

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Localisation du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes bénéficiant d'une charte de développement

Description du projet :

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les actions prioritaires de développement local, nouvelles ou expérimentales, engagées par les partenaires recoupant à la fois les axes de la charte de développement et les axes structurants du contrat de Territoire de Vie.
Cet appel à projet a vocation à accompagner les projets d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Porteurs de projets de développement local

Echéancier de réalisation du projet :

- date de démarrage des travaux : 2010
- date de fin des travaux : 2013

<u>Coût du projet :</u>	à définir	HT ou TTC	Investissement ou Fonctionnement

<u>Participation départementale :</u>			
▶ Base subventionnable retenue :	à définir		
▶ Taux d'intervention :	Variable selon les projets présentés annuellement (max 40% par projet)		
▶ Montant de la subvention :	261 444 €		

Plan de financement prévisionnel :								
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
			Europe	Etat	Région			
2010	85 945 €	23 557 €						109 502 €
2011	93 959 €	36 155 €						130 114 €
2012	à définir	100 866 €						à définir
2013	à définir	100 866 €						à définir

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
à définir

<u>Remarques éventuelles :</u>
Les modalités de l'aide départementale et du fonctionnement du développement local sont développées dans le "vademecum du développement local". La participation départementale maximale pour chaque appel à projet annuel est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les actions de développement local étant soumises aux règles du vademecum du Développement Local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Autres annexes

BILAN ANNUEL D'EXECUTION DU CONTRAT

Chaque maître d’ouvrage présente le bilan des opérations inscrites au contrat selon le modèle suivant à remplir :

Intitulé du projet	Localisation	Date délib. MO	Coût	Subv. CG	Autres financeurs	Phases du projet					Date prévisionnelle de fin des travaux	Etat d'avancement physique de l'opération	Taux de réalisation de l'opération	Mandatement	Modifications éventuelles	remarques
						études	APS/APD	Passation du marché	Lancement travaux	Réception des travaux						

- Le maître d’ouvrage remettra chaque année deux tableaux :
- un premier tableau dressant le bilan des opérations de l’année,
 - un deuxième tableau indiquant le programme prévisionnel pour l’année suivante.

Chaque maître d’ouvrage peut fournir tout autre élément de bilan qu’il jugera nécessaire en complément.

Il est précisé que la synthèse du bilan annuel fera l’objet d’une présentation et d’échanges en comité technique et d’une validation du comité de pilotage.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES

DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU 2010-2013

- ▶ Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Communauté de Communes d'ALTKIRCH
- ▶ Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE
- ▶ Communauté de Communes Ill et Gersbach
- ▶ Communauté de Communes du Jura Alsacien
- ▶ Communauté de Communes de la Lague
- ▶ Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- ▶ Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH
- ▶ Syndicat Mixte pour le Sundgau
- ▶ Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH
- ▶ Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau
- ▶ Commune d'ALTKIRCH
- ▶ Commune d'ASPACH
- ▶ Commune de BALLERSDORF
- ▶ Commune de BISEL
- ▶ Commune de DANNEMARIE
- ▶ Commune de FERRETTE
- ▶ Commune de FRANKEN
- ▶ Commune de HEIMERSDORF
- ▶ Commune de HIRTZBACH
- ▶ Commune de JETTINGEN
- ▶ Commune de MERTZEN
- ▶ Commune de MONTREUX-VIEUX
- ▶ Commune d'OLTINGUE
- ▶ Commune de PFETTERHOUSE
- ▶ Commune de RAEDERSDORF
- ▶ Commune de WOLFERSDORF

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20351 | 68006 COLMAR Cedex

tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

[WWW.cg68.fr](http://www.cg68.fr)